



*Un  
Guide paysager  
pour la  
forêt limousine*



Un  
Guide paysager  
pour la  
forêt limousine



Christèle Gernigon

Cellule Forêt-Paysage  
du Limousin  
Office national des forêts

DECEMBRE 2010  
D'après la publication de Février 2002

Sont partenaires de la Cellule Forêt-Paysage du Limousin et de la réalisation de cette publication :

- l'Office National des Forêts
- le Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin
- le Conseil Régional du Limousin
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- la Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt
- l'Europe

Le présent ouvrage a été élaboré par Christèle GERNIGON, responsable de la Cellule Forêt-Paysage. Sa réalisation a été appuyée par un comité de lecture constitué des différents partenaires techniques de cette Cellule.



# Sommaire

## **1** Approche paysagère de la forêt 7

- PRINCIPES GÉNÉRAUX • 8
- SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE • 12
- ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À LA FORÊT • 18

## **2** Paysages et forêts en Limousin 22

- LES MARCHES LIMOUSINES • 27
- LA MONTAGNE LIMOUSINE • 37
- LE PLATEAU CORRÉZIEN • 49
- LA CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE • 58
- LE BASSIN DE BRIVE • 66

## **3** Cahier de recommandations paysagères 74

- DÉMARCHES EN FAVEUR DU PAYSAGE FORESTIER • 76
- RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE • 81
- RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA FORÊT • 98
- OUTILS JURIDIQUES ET FINANCIERS • 151

## **4** Annexes 163

- FICHES TECHNIQUES • 164
- LEXIQUE • 178
- BIBLIOGRAPHIE • 184
- CARNET D'ADRESSES • 185





# Avant-propos

La forêt est l'une des composantes importantes du paysage remarquable de la campagne limousine, fait de collines, de vallées, de rivières, de prairies, de bocage et précisément de bois, et de forêts aux caractéristiques très variées.

Elle est à la fois le fruit d'une histoire de tradition, et d'une évolution plus récente, liée à la mutation du monde rural et à une dynamique sylvicole nouvelle et volontaire, qui a conduit à un accroissement exceptionnel de la surface boisée, ainsi passée – en un siècle seulement – de 9 % à 33 % du territoire régional.

La forêt constitue aujourd'hui un véritable atout économique et de développement durable pour le Limousin. Elle fait l'objet d'orientations régionales qui ont été, encore récemment, l'occasion pour les différents partenaires d'affirmer leur souci de prendre en compte l'environnement, et particulièrement le paysage, dans la gestion forestière.

C'est déjà dans cet objectif que notamment, dès 1995, une Cellule Forêt-Paysage avait été mise en place dans la région au sein d'un large partenariat.

Le présent guide paysager pour la forêt limousine, réalisé par la Cellule Forêt-Paysage, rappelle les principes généraux de l'approche paysagère en forêt et décrit les différents paysages forestiers limousins. Il s'attache ensuite, sans constituer un guide de sylviculture, à apporter des recommandations pour la prise en compte du paysage, dès que celui-ci est concerné, dans l'aménagement des espaces et la gestion forestière.

L'ambition de ce guide est ainsi de fournir à chacun des moyens pratiques pour intégrer dans sa démarche une réflexion paysagère, qu'il aura à rapprocher des autres enjeux (techniques et économiques en particulier) avant d'opérer ses choix.

Tout particulièrement, ce document pourra constituer une aide précieuse pour tous ceux qui interviennent - propriétaires, techniciens forestiers, paysagistes... dans la conception des travaux de reconstitution après tempête et d'investissement forestier.

Qu'ils soient remerciés par avance de l'intérêt qu'ils pourront porter à la lecture des pages qui suivent.

# Introduction

---

**L**e LIMOUSIN est une jeune région forestière. Avant 1830, la forêt n'occupait que les pentes les plus fortes et quelques massifs isolés sur les plateaux périphériques; elle était majoritairement composée d'essences feuillues. Depuis plus d'un siècle, la région s'inscrit dans un contexte de profonde évolution paysagère. L'enfrichement passif ou le reboisement volontaire des espaces abandonnés par l'agriculture ont prolongé cette mutation du XIXe siècle à nos jours. Sur les plateaux, un continuum forestier peut apparaître, ce massif restant majoritairement feuillu. Sur la montagne où la forêt était absente, des peuplements de conifères se sont progressivement substitués aux pâturages extensifs.

Avec un taux de boisement moyen régional de 33 %, la forêt constitue aujourd'hui un élément essentiel du territoire rural limousin. Les espaces boisés participent inévitablement à la composition des paysages régionaux, en complémentarité avec les espaces agricoles.

Au fil du temps, avec ou sans l'action de l'homme, ces éléments évoluent et façonnent de nouveaux paysages. Mais la forêt est ressentie comme un milieu dont l'aspect naturel est rarement associé au travail de l'homme. Sa gestion s'étale sur plusieurs générations et sa dynamique reste généralement peu perceptible.

Si les actes de gestion forestière participent à l'évolution des paysages au quotidien, ils ont des répercussions variables dans le temps. Les actions des forestiers peuvent entraîner des modifications du paysage diversement perçues par la population ou par une société urbaine sensible à tout ce qui touche à son cadre de vie.

L'objectif de ce guide s'inscrit dans le souci de pérenniser la forêt limousine comme un cadre de vie favorable au maintien d'une population rurale qui se raréfie et, en complément, de rechercher une forêt propice au développement touristique du territoire régional.

Les interventions en forêt ou dans les éléments paysagers qui lui sont associés sont ici développées en intégrant une démarche paysagère. Suite à la tempête de décembre 1999, dans un paysage en mouvement, la prise en compte du paysage peut également accompagner le développement et la reconstitution des forêts.



# 1

## Approche paysagère de la forêt

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

- L'approche globale des paysages • page 8
- La perception, un phénomène visuel • page 9
- Les critères d'appréciation des paysages forestiers • page 10

### SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

- La qualité paysagère , les éléments remarquables • page 12
- La pression visuelle • page 14
- L'utilisation de la sensibilité paysagère • page 17

### ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À LA FORÊT

- L'aménagement du territoire et l'évolution de la forêt • page 18
- La gestion de la forêt, une source de dynamique paysagère • page 20

# Principes généraux

## L'approche globale des paysages

Le paysage est aujourd'hui un des éléments constitutifs de notre environnement, au même titre que l'eau, l'air, la flore ou la faune sauvage. Identifier et comprendre ce qui distingue un lieu d'un autre demande de rechercher la logique qui met en cohérence les divers éléments qui y sont disposés.

Globalement, trois logiques s'associent au fil du temps pour composer un paysage :

### > une logique écologique

Au sein d'un territoire, la répartition des éléments de base répond aux lois de la nature.

### > une logique sociale, économique et technique (ou logique fonctionnelle)

Pour répondre à ses besoins, l'homme organise et fait évoluer ce lieu de travail et ce cadre de vie. Un paysage fonctionnel est indissociable de la société et de l'économie le caractérisant, tout en reflétant les techniques disponibles à une époque déterminée.

### > une logique visuelle

Par son regard, l'homme saisit l'apparence d'un territoire, c'est la traduction visuelle du caractère particulier de chaque paysage.

L'évolution harmonieuse des paysages dans le temps demande de prendre en compte ces trois regards indissociables. L'analyse visuelle, par l'exercice de lecture d'un paysage, révèle généralement des éléments écologiques et fonctionnels. Elle sera privilégiée dans la démarche.

## EXEMPLE DE LECTURE D'UN PAYSAGE



Détaillons les éléments occupant ce territoire, en faisant appel à des notions de géographie physique puis humaine :

### > la logique écologique

Un territoire granitique au relief doucement vallonné, des affleurements rocheux dépourvus de végétation, un cours d'eau et des rives, une végétation et une faune adaptées aux conditions climatiques de moyenne montagne.

### > la logique fonctionnelle

Des fonds humides utilisés pour l'élevage bovin, des haies arborées délimitant les parcelles agricoles, la forêt gérée sur les hauteurs et pentes moins favorables à l'agriculture, un bâtiment situé à mi-pente, une route reliant cet espace rural à des villages et zones urbaines.

Recomposons maintenant ce paysage en faisant appel à des critères purement visuels.

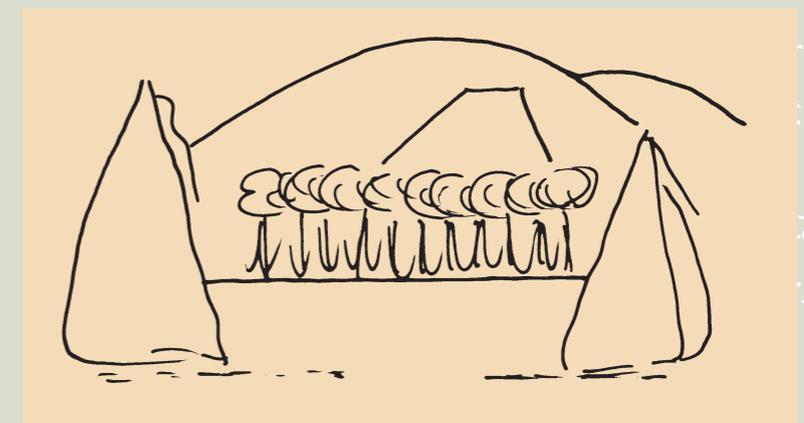
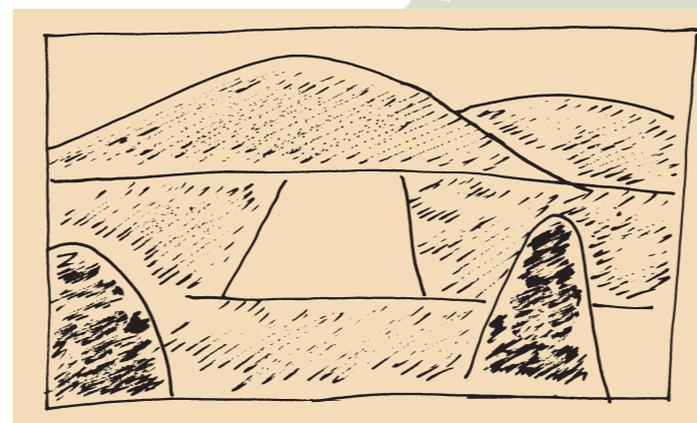
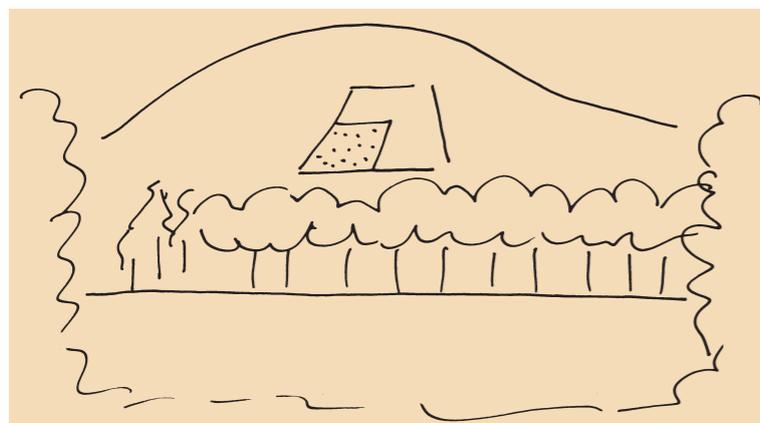
### > la logique visuelle.

Un paysage rural que l'on découvre progressivement, un territoire lisible avec une alternance d'espaces ouverts et de volumes boisés, des espaces ouverts au premier et second plan, une masse forestière sur les hauteurs en arrière plan, une trame arborée discontinue, un axe de circulation épousant les courbes du relief, une grande cohérence visuelle de l'ensemble.

## La perception, un phénomène visuel

“Regarder n’est pas égal à voir”. Notre système de perception est fortement influencé par notre culture, nos expériences, notre sensibilité, nos idées reçues ou pas reçues... Cependant, le mécanisme visuel est toujours le même. L’œil balaie la scène devant lui, dans toutes les directions. Il envoie une image au cerveau qui l’interprète. Et le cerveau a toujours tendance à simplifier, pour ne retenir que ce qui l’intéresse ou ce qui le choque.

Les **lignes de forces visuelles** sont définies par le dessin naturel du relief (axes des vallées, lignes d’horizon) et les limites des types d’occupation du sol (forêt, agriculture). En allant plus dans le détail, d’autres lignes structurantes apparaissent (haies, voies de communication), et des points particuliers attirent le regard (villages, rocher, bosquet) de même que les éléments insolites (ligne verticale, surface disproportionnée).



### EXEMPLE DE LECTURE D’UN PAYSAGE



**Cette image de paysage est projetée 7 secondes à un groupe de personnes.**

Chacun réalise ensuite un croquis rapide de l’image gardée en mémoire. Selon sa sensibilité propre, sa dextérité et sa concentration, les dessins diffèrent... mais des éléments communs apparaissent. Une part d’objectivité et de sélectivité du regard existent dans la perception d’un paysage.

**On observe alors :**

- >> les lignes de force visuelle structurent le paysage : ces axes de base correspondent aux grandes formes du relief (en Limousin, des courbes plutôt horizontales).
- >> des masses, des points d’appel arrêtent le regard (intersections de plusieurs lignes de force, éléments cadrant l’image).
- >> des phénomènes de concurrence visuelle apparaissent avec un élément qui focalise tous les regards : sur le versant, la ligne verticale contraste dans l’ensemble et notre mémoire visuelle amplifie le phénomène

## Les critères d'appréciation des paysages forestiers

L'œil est sélectif, toute observation donne lieu à une évaluation positive ou négative. Certains aspects forestiers provoquent une incompréhension pouvant s'accompagner d'une réaction de rejet, d'autres aspects sont admis et très appréciés.

Les espaces forestiers constituent des éléments paysagers indispensables, faisant référence à un milieu naturel stable. Les perceptions de l'extérieur et de l'intérieur de la forêt sont complémentaires. Les réactions d'un observateur sont souvent liées au premier contact qu'il a avec cette forêt.

### LA FORÊT PERÇUE DE L'EXTÉRIEUR : UNE COMPOSANTE AU SEIN D'UN TERRITOIRE PLUS VASTE

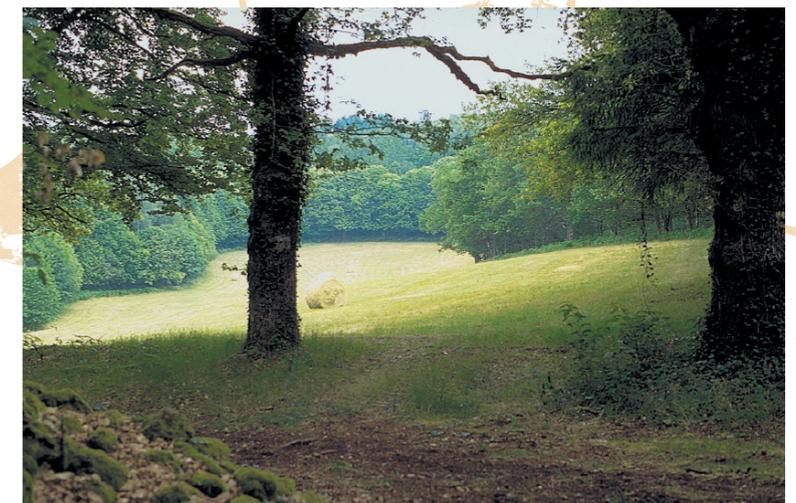
Les lignes droites verticales sont admises dans l'espace agricole qui est associé à la notion de travail organisé. Elles sont plus difficilement acceptées au sein de l'espace forestier associé à la notion de naturel.



*Le Puy de la Monédière, Madranges (19)*



*L'automne sur les versants de la Combade, Surdoux (87)*



*Clairière, Châtelus-le-Marcheix (23)*

Une alternance d'espaces ouverts et d'espaces arborés structure le champ de vision, représentant un espace accessible que l'on découvre progressivement.

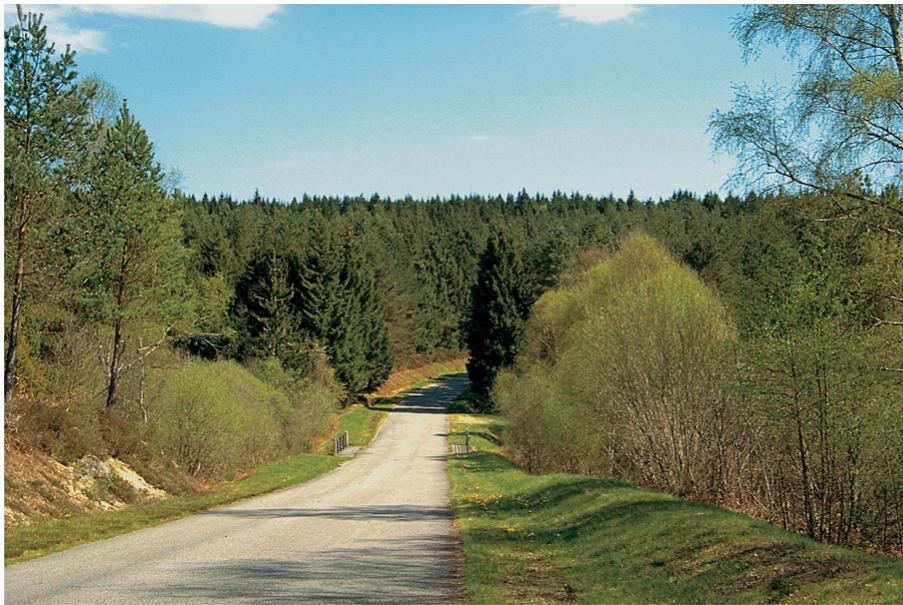


*Au pied des Monts d'Ambazac (87)*

Les couleurs renouvellent les paysages au fil des saisons. Une trace indirecte de présence humaine apporte un caractère sécurisant.

## LA FORÊT VÉCUE DE L'INTÉRIEUR : UN VOLUME METTANT EN SCÈNE DES AMBIANCES SPÉCIFIQUES

Sans attrait, certaines ambiances forestières sont ressenties comme oppressantes. De même que certaines friches, la forêt devient hostile, gênante et source de conflit.



*Friches et forêt dense à Vassivière (23)*

Un chemin, un puits de lumière, des couleurs, un patrimoine remarquable... ces petits détails créent une ambiance, un milieu forestier magique...



*Futaie de Douglas, Compreignac (87)*



*Tumulte du ruisseau sur les rochers, Pradines (19)*

J.-L. Lacorre, ONF

Une apparence de gâchis, qu'il soit d'origine naturelle ou pas, une coupe à une échelle disproportionnée ou une apparence sale conduisent à une appréciation négative des actions forestières.



*Une forêt dévastée par la tempête*

Un espace où les interventions sont réalisées avec beaucoup de soin, des lisières ménageant des vues vers l'extérieur... Ces éléments donnent l'image d'une forêt rassurante et bien organisée.



*Amélioration feuillue et bois de chauffage, Laurière (87)*

# Sensibilité paysagère

**La sensibilité paysagère correspond à la somme de deux composantes indépendantes : la qualité du paysage et la pression visuelle s'exerçant sur ce paysage. Cette évaluation qualitative et quantitative s'applique à tout territoire concerné par un regard ou un projet.**

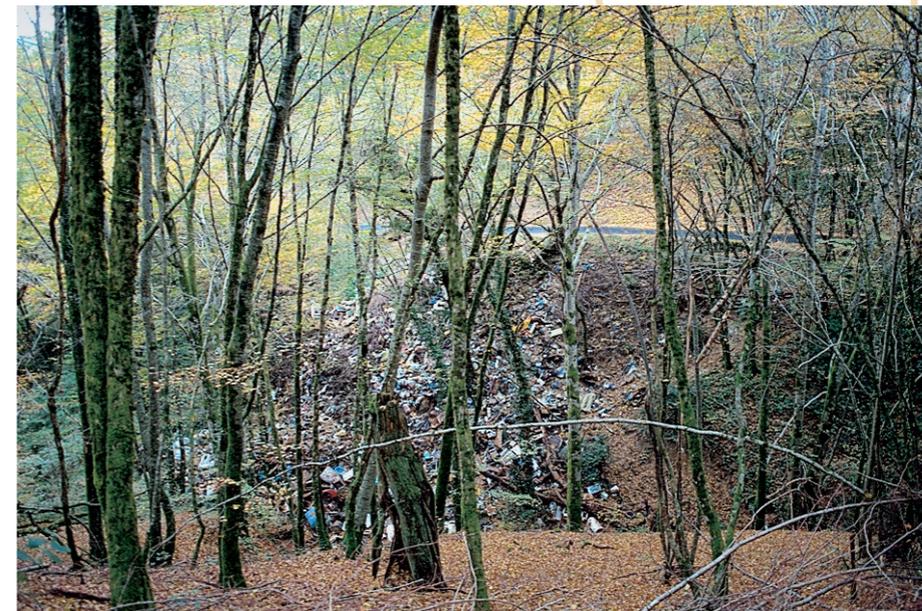
## La qualité paysagère, les éléments remarquables

L'intérêt d'un paysage relève des domaines esthétique et patrimonial. L'évaluation esthétique fait appel à des notions de composition harmonieuse et diversifiée, d'apparence naturelle de la forêt, et d'absence de point noir paysager. La dimension patrimoniale d'un site est liée à ses valeurs culturelles, historiques ou écologiques.

Plus simplement, un paysage visuellement remarquable attire les regards, provoque émotion et admiration. La plupart éprouvent le besoin de le garder en mémoire, ont envie de le peindre, de le photographier. Les paysages remarquables sont souvent mentionnés dans les guides touristiques.



*Un paysage harmonieux autour du Lac de Lavaud-Gelade (23)*



*Point noir paysager : une décharge sauvage sur la vallée de la Maronne (15)*

Le caractère remarquable d'un paysage peut être attesté par un statut de protection (site inscrit ou classé). Mais au-delà de la démarche juridique, un paysage forestier peut être remarquable par son appartenance à un territoire de renommée régionale ou nationale.

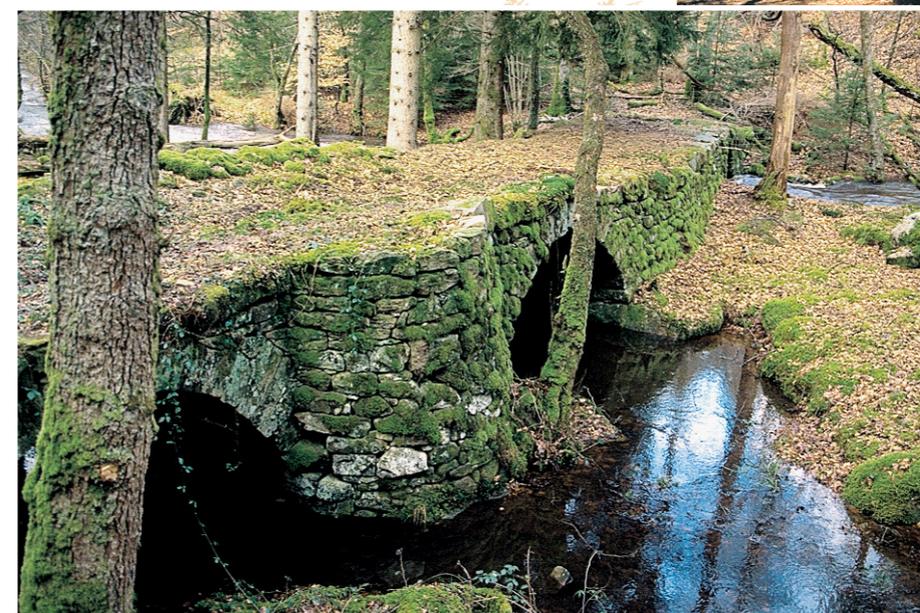
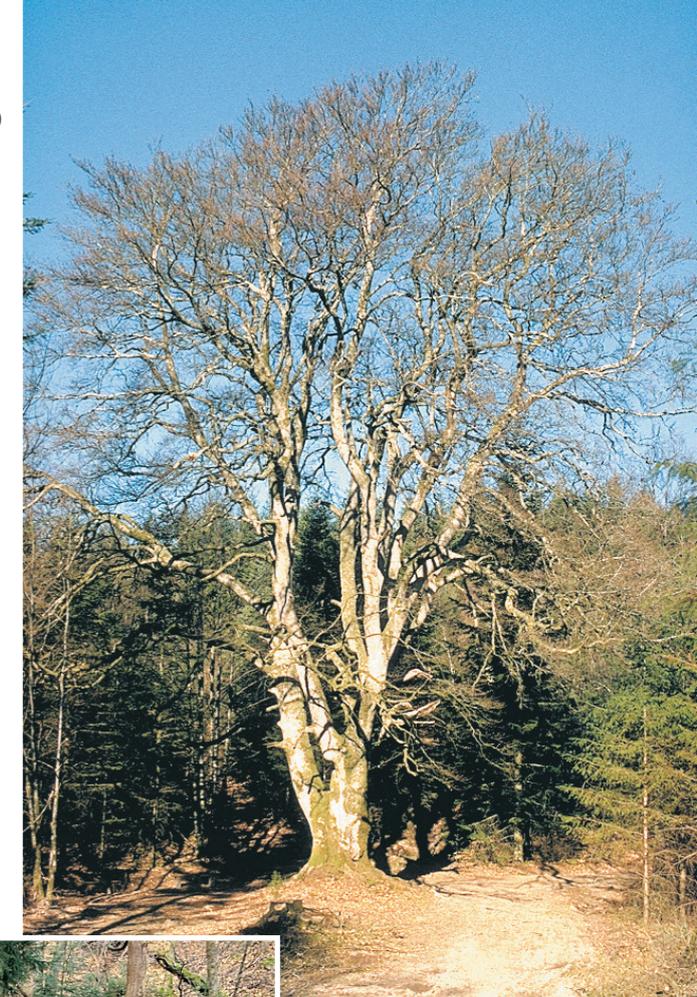


*Un paysage renommé, la vallée de la Dordogne (19)*



*Le château de Sédières impressionne le paysage environnant (19)*

*Le gros Fayau, Thouron (87)*



*Pont sur la Maulde, Royère-de-Vassivière (23)*

Dans le détail, des éléments particuliers sont disséminés au sein des forêts de la région. Murets et ruines témoins du passé, arbres pittoresques ou à la forme monumentale constituent souvent autant d'éléments de repères paysagers au sein d'un projet. Ils appartiennent à la mémoire collective et constituent des éléments visuellement remarquables.

## La pression visuelle

La sensibilité d'un paysage est également liée à la quantité de regards qui s'y pose. Quelle zone est visible et d'où est elle visible ? Qui et combien de personnes voient cet espace forestier ?

L'identification des vues et perspectives accessibles au public différencie :

> **les points de vue statiques**, hameaux et villages, aires aménagées pour la détente et lieux de villégiature ;

> **les points de vue dynamiques**, routes fréquentées, chemins balisés, voies ferrées...

Le temps de visibilité, la distance de perception et la présence de sources de concurrence visuelle au sein du champ de vision conditionneront l'évaluation d'une visibilité plus ou moins forte.



Vue depuis un village, Beaumont-du-Lac (87)



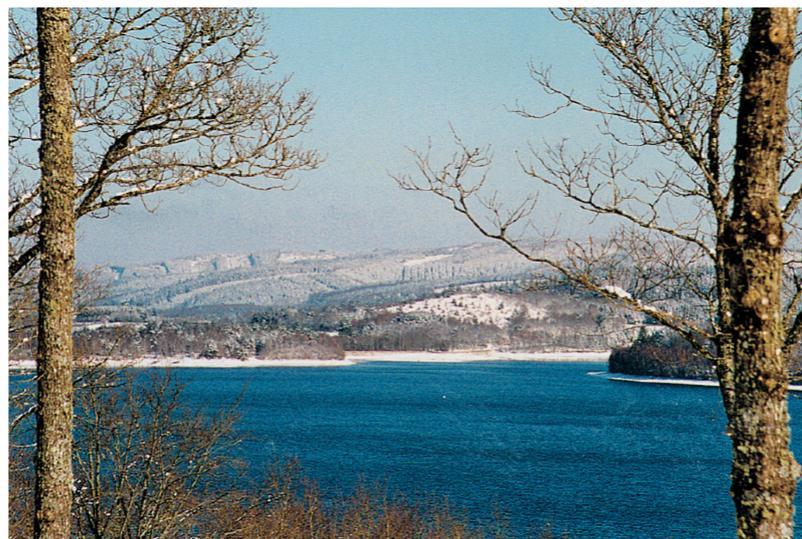
Route offrant une vue sur la forêt, Saint-Vaury (23)

La situation géographique de la forêt et sa fréquence de vision conditionnent la pression visuelle pesant sur elle. Les forêts suivantes appartiennent à des espaces très visibles :

- situées en zone périurbaine, englobant ou à proximité d'un espace à forte fréquentation touristique,
- visibles à partir des principaux axes routiers à forte fréquentation (autoroutes, axes périurbains...),
- situées dans une zone au relief marqué (rebord d'un plateau, versant d'un puy...).



Itinéraire de randonnée balisé en forêt, Saint-Vaury (23)

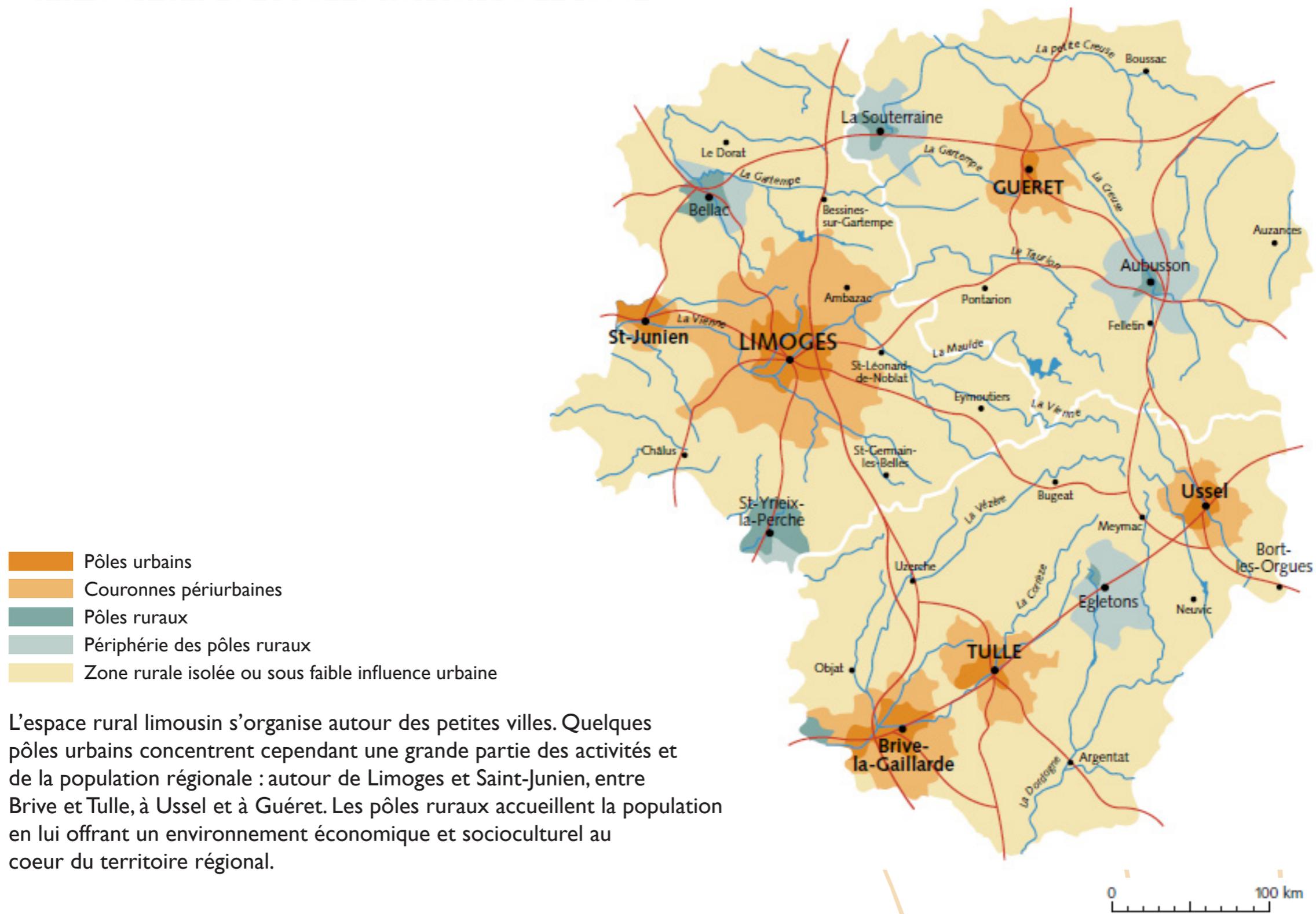


Paysage forestier exposé aux regards, Lac de Vassivière (87)



Vue accessible au public au sommet du Mont Gargan (87)

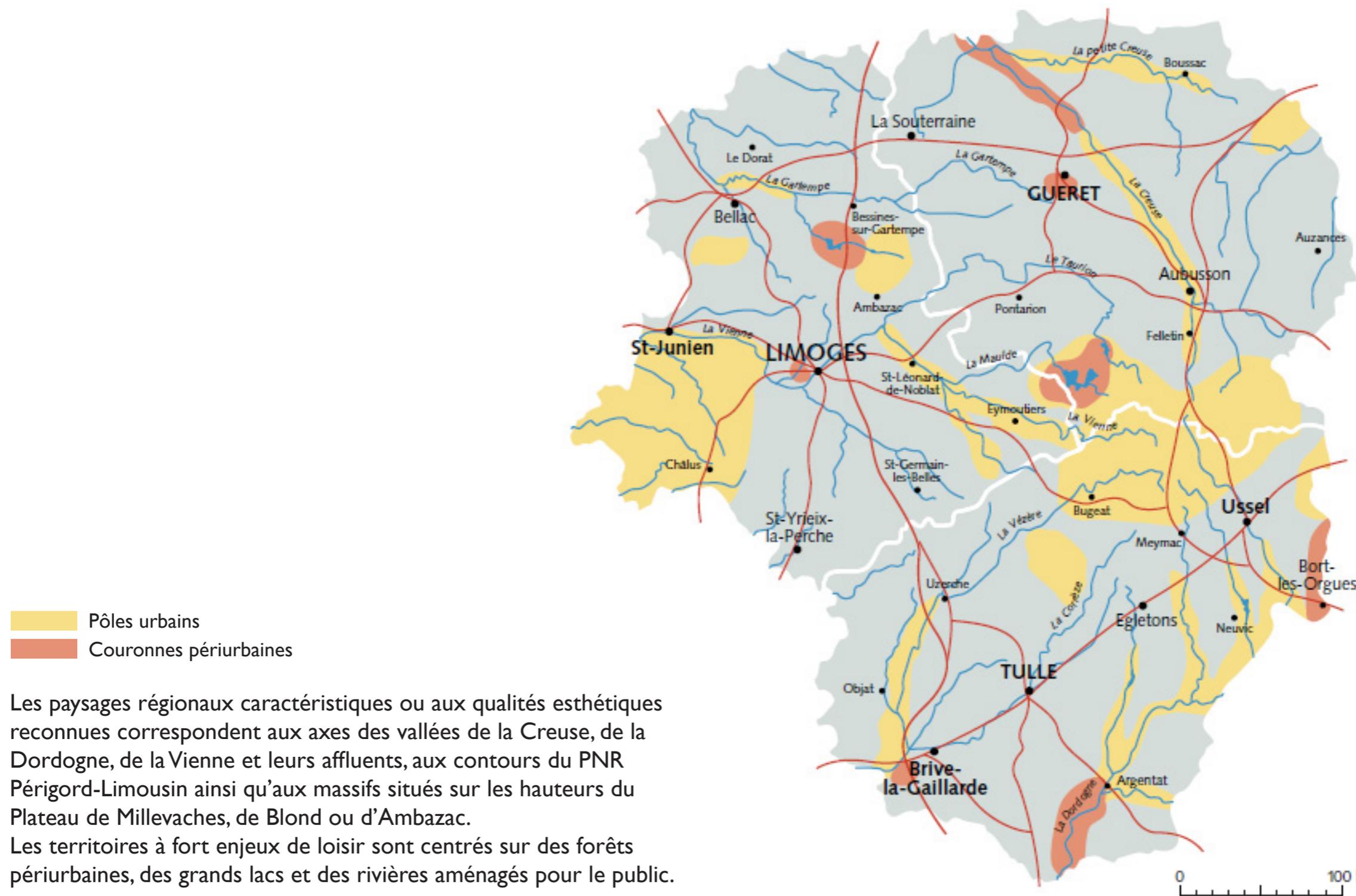
## AIRES URBAINES ET PÔLES RURAUX DU LIMOUSIN



L'espace rural limousin s'organise autour des petites villes. Quelques pôles urbains concentrent cependant une grande partie des activités et de la population régionale : autour de Limoges et Saint-Junien, entre Brive et Tulle, à Ussel et à Guéret. Les pôles ruraux accueillent la population en lui offrant un environnement économique et socioculturel au coeur du territoire régional.

Sources : "Schéma collectif des espaces naturels et ruraux - Contribution de l'État en Région Limousin" (juin 1999).  
Origine des données : INSEE-DATAR "Territoires vécus", inventaire communal 1998, INSEE-Ministère de l'Agriculture

## TERRITOIRES À FORTS ENJEUX PAYSAGERS



Sources : "Schéma collectif des espaces naturels et ruraux - Contribution de l'État en Région Limousin" (juin 1999).

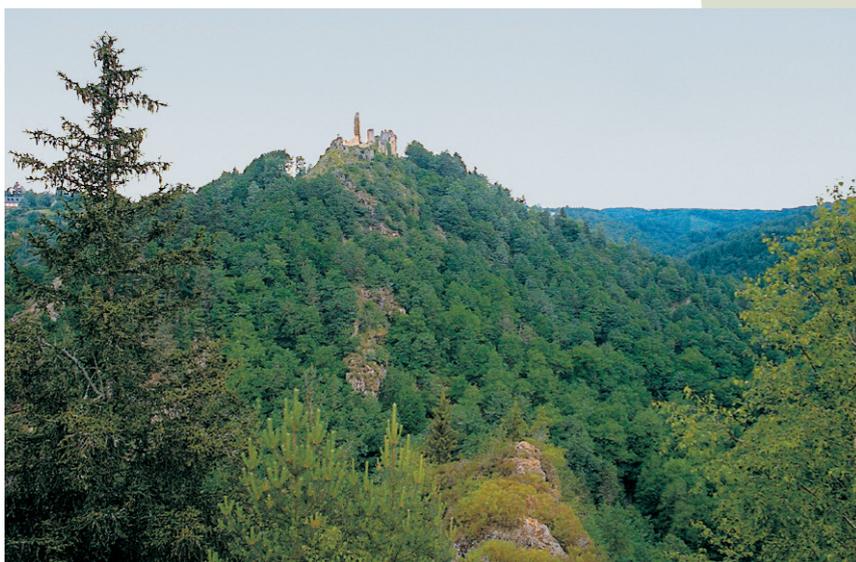
Origine des données : DIREN Limousin.

## L'utilisation de la sensibilité paysagère

De faible à forte (voire très forte), une sensibilité paysagère n'est jamais nulle. Au sein d'un projet, l'évaluation de cette sensibilité et sa cartographie indiqueront au gestionnaire comment doser ses efforts en matière d'intervention en faveur du paysage.

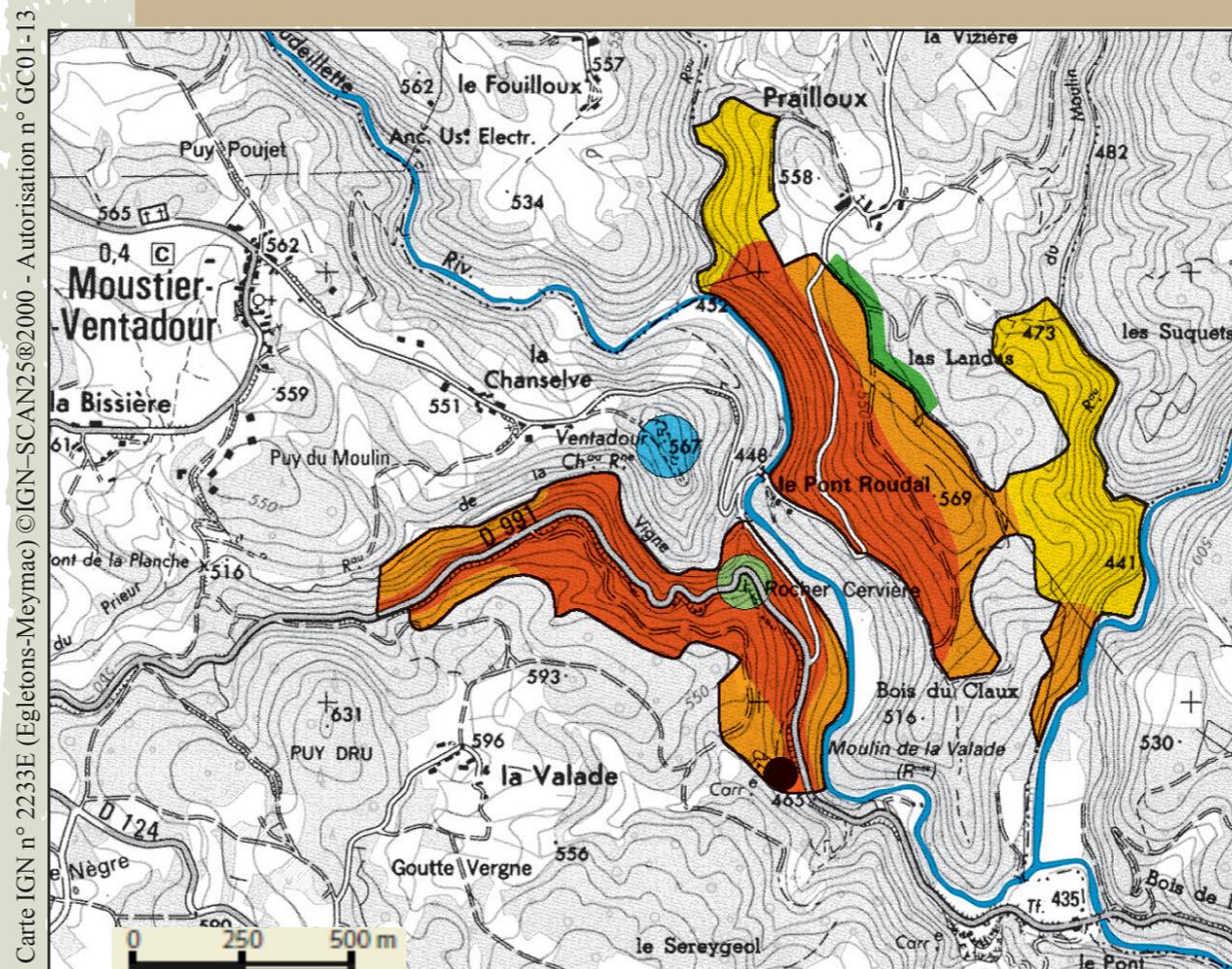
L'intervention du forestier sera d'autant plus délicate que la sensibilité du secteur est forte.

Cette approche ne fournit pas d'indication sur les mesures paysagères à prendre : seule l'analyse du type de paysage et les recommandations associées jouent ce rôle. Mais les traitements paysagers retenus s'attacheront à valoriser au mieux l'aspect de la zone d'étude à partir des points de vue identifiés.



Les ruines du château de Ventadour dominent la vallée

### EXEMPLE D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE



### FORÊTS SECTIONALES DE MOUSTIER-VENTADOUR (19)

#### Carte des éléments remarquables et des sensibilités paysagères

-  Points de vue
- Éléments remarquables**
-  Ruines du Château de Ventadour
-  Rocher Cervière
-  La Soudeillette (rivière)
-  Haie de chênes
- Point noir paysager**
-  carrière
- Sensibilité paysagère**
-  forte
-  moyenne
-  faible

Sources : Aménagement forestier des Forêts sectionales de Moustier-Ventadour (19)

### La sensibilité paysagère de ces pentes boisées varie considérablement selon leur visibilité.

Les ruines du Château de Ventadour occupent un éperon rocheux entre les gorges de la Soudeillette et de la Vigne. Ce promontoire escarpé offre une vue imprenable sur l'ensemble de la vallée, et en particulier les versants boisés des forêts sectionales de Moustier-Ventadour. Plus bas, la route départementale constitue un autre axe de découverte de la vallée, passant au niveau du Rocher Cervière qui conforte l'aspect sauvage du site. Plus loin, sur le plateau de Prailoux, une haie de chênes anime un sentier pittoresque et ombragé.

# Enjeux paysagers liés à la forêt

## L'aménagement du territoire et l'évolution de la forêt

Diverses dynamiques externes à la forêt expliquent aujourd'hui la place qu'elle occupe au sein d'un territoire: évolution de sa répartition spatiale, mais aussi des regards posés et des attentes exprimées sur cet espace.

### > la pression démographique

(positive ou négative), en milieu urbain ou rural.

### > l'évolution de l'aménagement de l'espace rural

et, notamment, de l'agriculture. La forêt occupe de tout temps la place que l'homme lui laisse. Certaines pentes ont toujours été boisées, d'autres zones forestières sont la conséquence plus récente d'un abandon de terres agricoles difficiles à mettre en valeur avec les techniques actuelles.

### > l'évolution sociologique de la population

La majorité de la population est citadine et éprouve le besoin d'un espace naturel mais sécurisant. Elle est à la recherche d'authenticité et d'une nature ordonnée, lui permettant de percevoir la place de l'homme dans le paysage.

### > le tourisme rural

Associé aux changements de mode de vie, il est une conséquence du facteur précédent et peut donc basculer en fonction de cette évolution, sans que les raisons en soient clairement exprimées.

**Au sein d'un territoire, les problèmes paysagers liés à la forêt sont de deux ordres :**

- **certains sont liés à des dynamiques externes à la forêt. Ils ne sont plus du seul ressort du propriétaire ou gestionnaire forestier. Nous entrons alors dans une problématique d'aménagement d'un territoire à plusieurs composantes gérées par des acteurs variés : agriculteur, agent de voirie, élu local, animateur de développement local...**
- **d'autres sont étroitement dépendants des objectifs et actions menées dans le cadre de la gestion d'un patrimoine forestier\*. Des dynamiques internes à la forêt sont donc à l'origine d'éventuels conflits visuels.**

Tous ces facteurs génèrent des demandes particulières sur le territoire qui créent de nouvelles dynamiques paysagères associant généralement la forêt. Leurs conséquences à court terme peuvent être très différentes des conséquences à long terme.



(\* ) Le paysage géré à l'échelle de plusieurs propriétés forestières est abordé en dynamique interne à la forêt.

Ces actions ne sont pas du seul ressort du forestier, mais entrent généralement dans une problématique dépendant d'autres acteurs extérieurs à la forêt.

Dynamique externe à la forêt	Indicateurs	Enjeux paysagers	Recommandations paysagères
Extension de la forêt dans les espaces à dominante agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• épaissement des haies non entretenues</li> <li>• abandon des terres à handicap topographique</li> <li>• apparition de timbres-poste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mitage et déstructuration visuelle de l'espace</li> <li>• apparition d'un élément incongru dans le paysage</li> <li>• disparition de l'accès visuel à l'eau et effacement d'autres points de repères attractifs</li> <li>• fermeture d'espaces-clés : rebords d'interfluves, versants de vallées secondaires...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en place des outils identifiant les enjeux paysagers</li> <li>• gérer des espaces-clés pour maîtriser les boisements</li> <li>• structurer l'espace en renouvelant les arbres et bosquets</li> <li>• adapter l'échelle et la forme des boisements au paysage local</li> <li>• privilégier les essences déjà présentes localement</li> <li>• entretenir les éléments paysagers remarquables</li> </ul>
Extension de la forêt dans les paysages à dominante forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• enrichissement des lisières agricoles au contact de la forêt</li> <li>• boisement des clairières résiduelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• fermeture des perspectives, disparition des repères visuels</li> <li>• enserrement des villages par la forêt, entraînant une dispersion du bâti en cas de nouvelle construction</li> <li>• uniformisation du paysage : les aspérités du relief sont masquées par la forêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en oeuvre une gestion des espaces-clés à maintenir ouverts</li> <li>• adopter un outil d'aménagement réservant un espace-tampon entre ville et campagne</li> <li>• engager une gestion sylvo-paysagère des friches et accrus forestiers</li> <li>• diversifier les essences et aménager les lisières</li> <li>• aménager des espaces arborés semi-ouverts près des villages</li> </ul>
Ouverture et défrichement dans les espaces à dominante agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• arasement de haies</li> <li>• disparition des arbres dans l'espace agricole</li> <li>• disparition des accès aux forêts isolées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• simplification excessive du paysage, disparition de points de repères dans la forêt</li> <li>• altération des caractéristiques bocagères locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• adopter un outil d'aménagement donnant un statut particulier aux composantes arborées du paysage</li> <li>• préserver les lisières anciennes et stables autour des vieux massifs</li> <li>• maintenir un réseau de haies et bosquets structurant l'espace</li> </ul>
Ouverture et défrichement dans les espaces à dominante forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• exploitation abusive des peuplements</li> <li>• arasement des lisières forestières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• création d'ouverture et de perspectives</li> <li>• géométrie des lisières</li> <li>• disparition d'éléments remarquables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en place des outils identifiant les enjeux paysagers</li> <li>• pour une gestion paysagère des lisières forestières, construire un dialogue entre agriculteur et forestier</li> </ul>
Extension de l'urbanisation en milieu agricole et forestier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• demandes d'abattage de vieux arbres près des habitations</li> <li>• revendication d'espaces forestiers "refuges"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• des espaces forestiers "poubelle" en limite de zone habitée</li> <li>• un mitage de l'espace</li> <li>• une disparition des éléments remarquables en lisière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• outils d'aménagement réservant un espace-tampon entre le milieu forestier et les espaces habités</li> <li>• créer des espaces arborés</li> </ul>

Dynamique externe à la forêt	Indicateurs	Enjeux paysagers	Recommandations paysagères
Renouvellement et transformation de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>grandes coupes rases</li> <li>contrastes inadaptés (forme, couleur, texture)</li> </ul>	<p><b>court terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>transformation brutale des ambiances paysagères</li> <li>appauvrissement de l'attrait des espaces forestiers</li> <li>substitution d'essences indigènes par d'autres essences</li> <li>apparition de géométrie supplémentaire</li> </ul> <p><b>long terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>apparition d'éléments paysagers "incongrus"</li> <li>constitution d'une futaie attrayante</li> <li>stabilisation du paysage avec essences et structures durables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>adapter la forme et la superficie du projet au contexte paysager</li> <li>maintenir et gérer des bouquets du peuplement initial</li> <li>diversifier les essences introduites (choix et répartition)</li> <li>respecter les éléments remarquables et le caractère d'un site</li> <li>maintenir quelques espaces ouverts (humides, rocheux)</li> <li>traitement particulier des lisières exposées aux regards</li> </ul>
Reconstitution de la forêt après tempête	<ul style="list-style-type: none"> <li>sommets forestiers écrêtés</li> <li>arbres basculés, espace forestier inaccessible</li> </ul>	<p><b>court terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>perte d'identité et de richesse des ambiances forestières</li> <li>apparition de vastes chantiers forestiers</li> </ul> <p><b>long terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>diversification de la structure des peuplements forestiers</li> <li>adaptation des objectifs au contexte paysager</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>maintien d'îlots de vieillissement</li> <li>traitement particulier des rémanents</li> <li>maintenir ou créer des points de vue</li> <li>retrait des boisements par rapport aux routes</li> <li>fractionner les chantiers sylvicoles</li> <li>traitement particulier des espaces exposés aux regards</li> </ul>
Coupe et exploitation en forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>artificialisation de l'espace "naturel"</li> <li>traces d'intervention humaine dans les peuplements</li> </ul>	<p><b>court terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>premières éclaircies accentuant l'aspect artificiel</li> <li>dégradation de chemins d'usages divers</li> </ul> <p><b>long terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>simplification du peuplement</li> <li>ouverture et accroissement de l'attrait paysager des lieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>traitement adapté des rémanents d'exploitation</li> <li>prévoir le niveau de finition des chantiers d'exploitation</li> <li>maîtriser la durée d'exploitation en forêt fréquentée</li> <li>respect des essences secondaires et d'accompagnement</li> <li>adapter la nature de la coupe au contexte paysager</li> <li>irrégulariser et diversifier les lisières lors des coupes</li> </ul>
Amélioration d'un réseau de desserte forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>ouverture et accès aux peuplements forestiers</li> <li>visibilité des terrassements et emprises</li> <li>modification de l'aspect d'anciens chemins</li> </ul>	<p><b>court terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>conflits d'usage de l'espace</li> <li>accessibilité à de nouveaux paysages</li> <li>disparition d'ambiances intimistes et de l'esprit des lieux</li> </ul> <p><b>long terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>gestion facilitée des peuplements forestiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>recenser les éléments remarquables à préserver</li> <li>identifier les usagers du site</li> <li>créer des équipements adaptés au caractère du site (relief, visibilité)</li> <li>développer la diversité du tracé (esprit de découverte de l'espace)</li> <li>finition des talus</li> </ul>
Non-gestion de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>impression de forêt "immobile"</li> <li>peuplements denses</li> <li>bois de la tempête non-exploités</li> </ul>	<p><b>court terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>stabilité du paysage forestier</li> <li>des peuplements compacts et impénétrables</li> </ul> <p><b>long terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>appauvrissement des ambiances</li> <li>des peuplements voués à la coupe rase</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>sensibiliser les propriétaires et les élus au rôle paysager de la forêt gérée</li> <li>favoriser les regroupements de propriétaires</li> <li>éviter la création d'espaces difficiles à gérer</li> <li>inciter à l'amélioration sylvicole et paysagère des peuplements existants</li> </ul>

Les forêts rencontrées en Limousin sont très variées, par leur structure et leur composition en essences, par leurs propriétaires, selon la gestion (ou non-gestion) qui s'y applique. Des dynamiques internes à la forêt expliquent ici l'impact de la gestion forestière au sein du paysage. Ces changements sont plus ou moins perceptibles et parfois mal ressentis par le public, résident ou touriste. Globalement, les actions forestières mal acceptées par les regards extérieurs correspondent à des situations où la forêt ne répond plus aux diverses attentes exprimées dans cet espace particulier. Ainsi l'artificialisation d'un milieu considéré à tort comme naturel est une source de conflits fréquente.

Dans la dynamique forestière et les problèmes paysagers qu'elle engendre, plusieurs facteurs sont à prendre en compte.

**>> la nature de la propriété forestière,**

sa taille et son morcellement, son intégration dans une exploitation agricole ou l'éloignement du propriétaire..., conditionnent bien souvent le mode de gestion et les objectifs assignés à cet espace.

**>> les conditions écologiques**

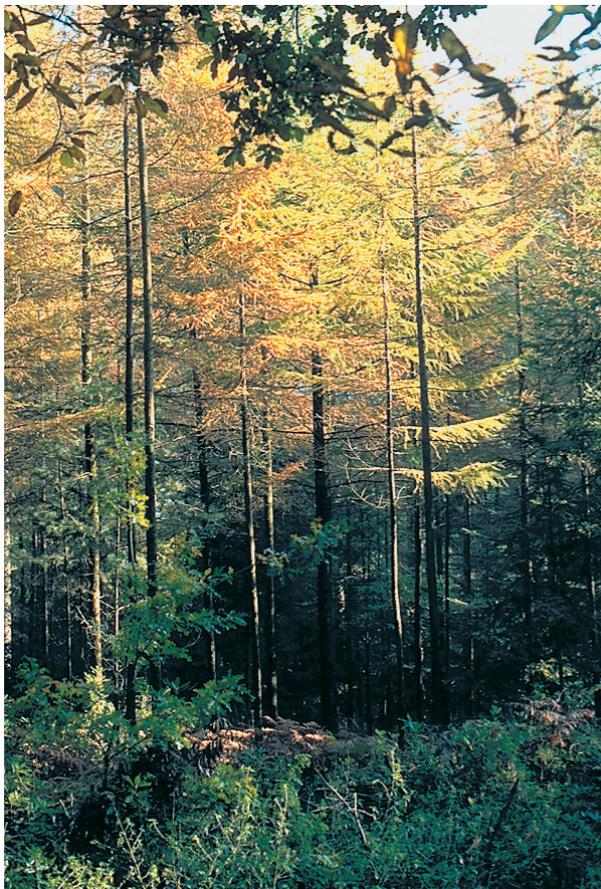
et la dynamique naturelle du milieu forestier offriront des possibilités d'actions plus ou moins variées. Ce facteur associé aux précédents et aux moyens (techniques ou financiers) disponibles décidera de l'opportunité d'un investissement forestier pour une production ligneuse de qualité.

**>> l'évolution des techniques**

dans les travaux entraîne une évolution parallèle de l'aspect de la forêt. L'organisation de la récolte et de l'exploitation des bois sont nécessaires et peuvent nécessiter la création d'équipements adaptés.

**>> les enjeux paysagers**

sont également variables selon l'exposition de la forêt aux regards extérieurs et sa fréquentation (proximité d'un pôle urbain ou d'un site attractif), ainsi que ses potentialités internes.

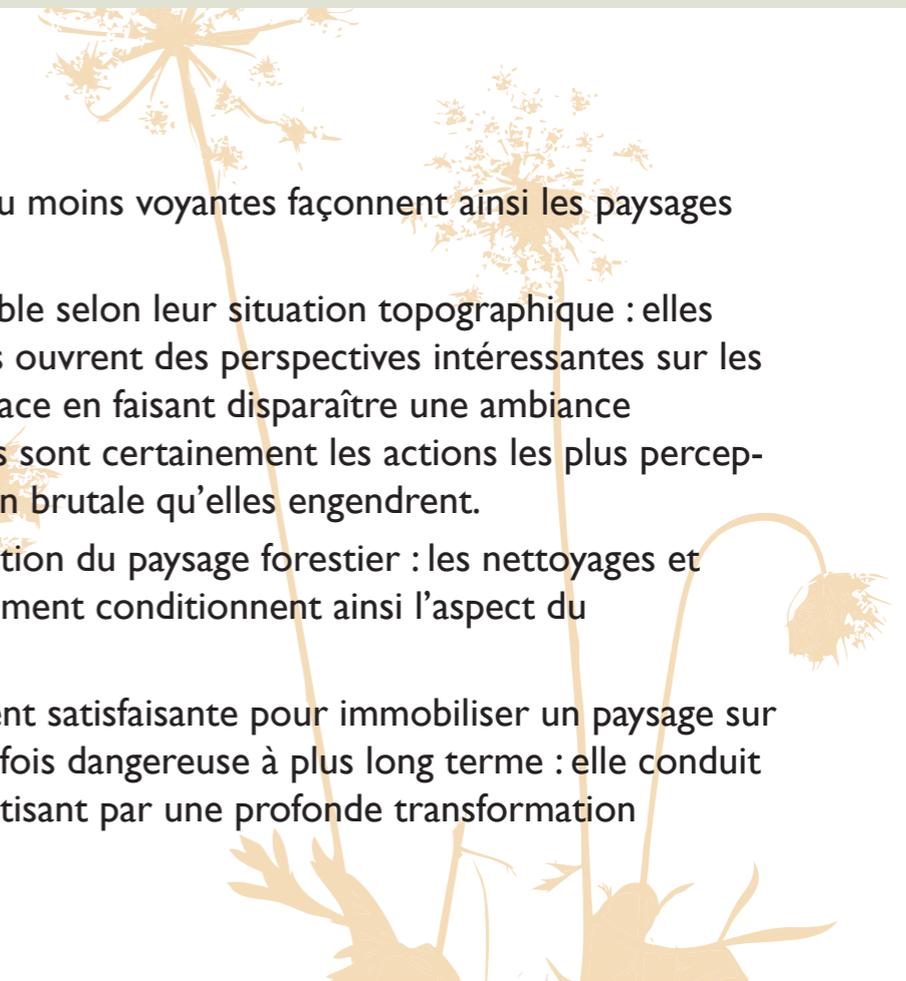


En plus de la dynamique naturelle, des actions plus ou moins voyantes façonnent ainsi les paysages forestiers au fil du temps.

Les diverses actions du forestier ont un impact variable selon leur situation topographique : elles peuvent être un enrichissement paysager lorsqu'elles ouvrent des perspectives intéressantes sur les territoires sous-jacents, elles peuvent appauvrir l'espace en faisant disparaître une ambiance forestière propice aux promenades. Les coupes rases sont certainement les actions les plus perceptibles et parfois "traumatisantes" du fait de l'évolution brutale qu'elles engendrent.

Des interventions plus discrètes participent à l'évolution du paysage forestier : les nettoyages et éclaircies réalisés dans les jeunes années d'un peuplement conditionnent ainsi l'aspect du peuplement arrivé au stade de maturité tant admiré.

La non-intervention est une solution d'attente souvent satisfaisante pour immobiliser un paysage sur une courte période de temps. Elle est cependant parfois dangereuse à plus long terme : elle conduit inéluctablement à une intervention lourde se concrétisant par une profonde transformation du paysage.



# Paysages et forêts en Limousin

## LES MARCHES LIMOUSINES

- La Basse-Marche • page 28
- La Haute-Marche • page 29
- Le bassin de Gouzon • page 30
- La Combraille • page 31
- Les hauteurs de Toulx-Sainte-Croix • page 32

## LA MONTAGNE LIMOUSINE

- Le coeur du plateau de Millevaches • page 38
- Les monts occidentaux de la Montagne limousine • page 39
- Le plateau de la Courtine • page 40
- Le pays de Crocq • page 41
- Les monts de Guéret à Pontarion • page 42
- Les monts d'Ambazac et Saint-Goussaud • page 43

## LE PLATEAU CORRÉZIEN

- Le plateau forestier corrézien • page 50
- Les vallées de la Corrèze et affluents • page 51
- Le plateau d'Ussel • page 52
- La Xaintrie • page 53
- Le plateau d'Albussac et de Beynat • page 54

## LA CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE

- La moyenne vallée de la Vienne • page 59
- Les piémonts d'Ambazac nord, sud et ouest • page 60
- Les monts et forêts de la Châtaigneraie • page 61
- Le plateau d'Uzerche, entre Vézère et Auvézère • page 62

## LE BASSIN DE BRIVE

- Le bassin agricole de Brive • page 67
- Le plateau de Lagleygeolle • page 68
- Le causse de Martel • page 69
- Le bassin de Meyssac • page 70

**S**itué sur les contreforts occidentaux du Massif Central, le Limousin est un pays relativement homogène dans ses grandes lignes. Quelques brusques ruptures de relief créent çà et là des repères majeurs. Collines, plateaux ondulés, vallées et cuvettes déclinent alors leurs rondeurs à diverses échelles. L'eau, les prairies et les arbres fondent aujourd'hui son identité paysagère ; ils constituent les motifs de base de cette mosaïque nuancée.

Dans le détail, le Limousin offre ensuite une grande variété de paysages ruraux, et quelques espaces plus urbanisés. La forêt y est diversement présente ; avec l'enchaînement des vallons, elle participe à la structuration du territoire et à un fin cloisonnement de l'espace.

Au sein des paysages de la région, des éléments de base sont ainsi identifiés, en lien avec les forêts et les activités associées. Le découpage en "unités paysagères forestières" met en évidence les tendances paysagères actuelles. Références communes à un moment donné, elles serviront de base de discussion, facilitant la compréhension d'un territoire par ses acteurs. En parallèle, un diagnostic souligne les enjeux paysagers concernant localement les espaces forestiers, dans le cadre général de l'aménagement du territoire puis dans le cas précis de la gestion de la forêt.

L'ambition de cette typologie est de dégager des axes d'intervention qui permettront un développement de la forêt conciliant les diverses attentes (sociales, économiques et écologiques) que lui confèrent la population du Limousin et d'ailleurs.



## CRITÈRES PAYSAGERS POUR LES ESPACES BOISÉS LIMOUSINS

Quatre critères servent de base au découpage du Limousin en unités paysagères. Les deux premiers permettent une description générale du paysage, les deux suivants soulignent des aspects plus typiquement forestiers. Un cinquième critère donne les éléments pour évaluer la sensibilité visuelle de ces espaces forestiers. Un commentaire spécifique est ajouté concernant les conséquences paysagères des peuplements touchés par la tempête de décembre 1999.

- **La géomorphologie**

La structure géologique et les modelés du relief constituent la base immuable du paysage, déterminent les lignes et forces visuelles générales, les perspectives remarquables. Vallées et rivières sont particulièrement structurantes.

- **L'occupation du sol**

Le taux de boisement moyen, la répartition des espaces ouverts, des formes de présence de l'eau, des volumes forestiers, des zones urbaines et des habitations déterminent les clés d'utilisation du territoire par l'homme.

- **Les masses boisées**

L'organisation visuelle définie par les arbres, isolés ou massés, est particulièrement marquante car il s'agit de petits volumes. Leurs formes dominantes, la nature de leurs lisières influencent la perception des paysages. Certains apparaissent incongrus par leurs formes géométriques, d'autres rythment les rondeurs du relief. Leur morcellement et leur imbrication au sein des espaces ouverts définissent la texture grossière du paysage.

- **Les peuplements forestiers et leur gestion**

La composition des forêts détermine une partie de leurs attraits paysagers (couleur, texture, diversité du couvert forestier). Leur structure foncière influence la dynamique de gestion et conditionne l'ampleur des actions à mener dans le milieu forestier. L'ensemble permet un diagnostic de l'impact paysager des actions forestières.

- **La sensibilité paysagère**

Un développement particulier est consacré à cette dimension en mentionnant les qualités paysagères et l'exposition des forêts aux regards. Elle permettra de proportionner l'ampleur d'une étude paysagère à l'intérêt du lieu considéré.

- **La tempête**

Source de dynamique paysagère à court et moyen terme, les dégâts de la tempête constituent un nouveau critère de description. Ils peuvent être estimés en lien avec la structure foncière, à l'échelle d'une propriété ou d'un massif forestier.

## I LES MARCHES LIMOUSINES

plateau ondulé, bocage régulier <b>La Basse-Marche</b> (p. 28)	1a
plateau ondulé, bocage irrégulier <b>La Haute-Marche</b> (p. 29)	1b
bassin agricole <b>Le bassin de Gouzon</b> (p. 30)	1c
plateau vallonné, agricole <b>La Combraille</b> (p. 31)	1d
monts isolés, forestiers <b>Les hauteurs de Toulx-Sainte-Croix</b> (p. 32)	1e

## 2 LA MONTAGNE LIMOUSINE

plateau alvéolaire, sylvo-pastoral <b>Le coeur du plateau de Millevaches</b> (p. 38)	2a
ensemble de monts forestiers <b>Les monts occidentaux de la Montagne limousine</b> (p.39)	2b
plateau ondulé, forestier <b>Le plateau de la Courtine</b> (p. 40)	2c
plateau collinéen, agricole et forestier <b>Le pays de Crocq</b> (p. 41)	2d
plateau avec monts et alvéoles, agricole et forestier <b>Les monts de Guéret à Pontarion</b> (p. 42)	2e
monts et plateaux forestiers <b>Les monts d'Ambazac et Saint-Goussaud</b> (p. 43)	2f

## 3 LE PLATEAU CORRÉZIEN

plateau ondulé, forestier <b>Le plateau forestier corrézien</b> (p. 50)	3a
système de vallées forestières <b>Les vallées de la Corrèze et affluents</b> (p. 51)	3b
plateau ondulé, agricole et forestier <b>Le plateau d'Ussel</b> (p. 52)	3c
plateau bosselé, agricole et forestier <b>La Xaintrie</b> (p. 53)	3d
plateau collinéen, agricole et forestier <b>Le plateau d'Albussac et de Beynat</b> (p. 54)	3e

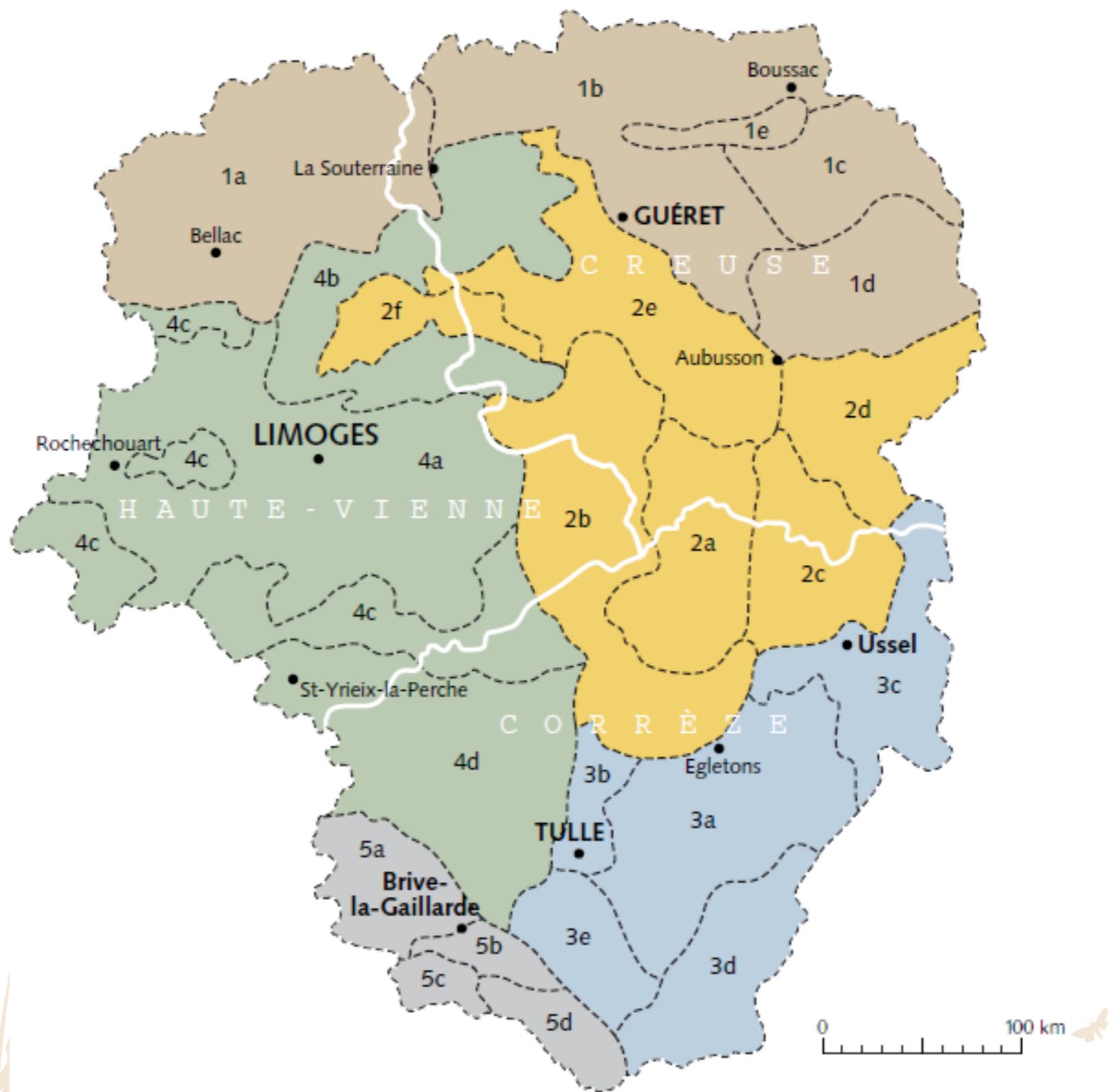
## 4 LA CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE

plateau collinéen et vallonné, agricole <b>La moyenne vallée de la Vienne</b> (p. 59)	4a
plateau collinéen et vallonné, agricole et forestier <b>Les piémonts d'Ambazac</b> (p. 60)	4b
plateaux et monts forestiers <b>Les monts et forêts de la Châtaigneraie</b> (p. 61)	4c
plateau vallonné, agricole <b>Le plateau d'Uzerche, entre Vézère et Auvézère</b> (p. 62)	4d

## 5 LE BASSIN DE BRIVE

bassin collinéen, agricole <b>Le bassin de Brive</b> (p. 67)	5a
plateau disséqué, agricole et forestier <b>Le plateau de Lagleygeolle</b> (p. 68)	5b
plateau karstique, forestier <b>Le causse de Martel</b> (p. 69)	5c
bassin vallonné, agricole <b>Le bassin de Meysac</b> (p. 70)	5d

### LES UNITÉS PAYSAGÈRES FORESTIÈRES DU LIMOUSIN



# *Les Marches limousines*

- >> un plateau périphérique structuré par des vallées au profil plus ou moins émoussé (encaissées à évasées), d'ampleur moyenne, avec une altitude comprise entre 200 et 500 m d'ouest en est.
- >> une organisation similaire de l'ensemble avec un terroir typiquement agricole et bocager, accompagné d'une composante forestière homogène et marginale (taux de boisement moyen de 15 %), très majoritairement feuillue (90 %).
- >> une faible dynamique paysagère liée à la forêt, un espace peu peuplé, des paysages exceptionnels au niveau des surplombs qui la délimitent en Haute-Vienne et près de Guéret, et des vallées encaissées qui la traversent.
- >> des dégâts d'importance moyenne liés à la tempête, sur les parties forestières.





## La Basse-Marche

Délimité par les Monts de Blond au sud, s'ouvrant largement vers le Poitou et le Berry, le bas-plateau (alt. entre 200 et 350 m) aux formes ondulées et massives est structuré par les vallées parfois encaissées de la Gartempe et ses affluents. Dans ce territoire peu peuplé (moyenne de 20 hab./km<sup>2</sup>), l'habitat dispersé et les bourgs (Bellac) sont implantés sur le plateau ou dans ses replis.

Le paysage calme est rythmé par la succession régulière des haies bocagères et quelques accidents

de relief. Dans les vallées, certaines pentes plus marquées sont laissées à la forêt, mais les fonds plats restent agricoles.

Les forêts se situent essentiellement sur les interfluves et sont relativement rares (taux de boisement moyen de 11 %). Parmi ces grandes propriétés majoritairement composées de feuillus (60 à 80 %) traités en taillis-sous-futaie, certaines ont fait l'objet de plantations résineuses. Quelques bosquets ronds ponctuent le bocage dominé ici par le maillage continu des haies arborées. Les parcelles boisées géométriques sont plus fréquentes autour des grandes forêts, avec localement un morcellement important.



*Haies de chênes, Saint-Hilaire-la-Treille (87)*



*Bocage régulier et bosquets structurent ce paysage*



## La Haute-Marche

Ce territoire couvre un vaste plateau étagé entre 250 et 450 m du nord au sud, organisé autour des vallées de la Petite et de la

Grande Creuse. Alors qu'au nord les formes molles et massives caractérisent les interfluves ondulés (gneiss), le plateau sud (granite) est parsemé de petites buttes et dominé par le Massif de Chabrières et les hauteurs s'étirant vers Toulx-Sainte-Croix.

Les cours d'eau s'encaissent dans des vallées étroites barrées de retenues parfois aménagées pour la baignade. Une dissymétrie de la vallée au sud apparaît avec le creusement de vallons secondaires sur sa rive droite, diversifiant localement ses ambiances. Le fossé de Lavaveix-les-mines développe un large fond plat constituant un ensemble original.

Le phénomène urbain est perceptible autour de Guéret, zone d'attraction moins enclavée où la population est localement supérieure à 100 hab/km<sup>2</sup>. Dans les villages typiquement constitués en amas compacts sur les rebords d'interfluve, le déclin démographique est notable (moy. 25 hab/km<sup>2</sup>).

Cet espace d'occupation agricole dominante (taux de boisement inférieur à 15 %) mêle bosquets et herbages bocagers. Chaque communauté villageoise a structuré son territoire de façon originale et la haie arborée présente des mailles aux formes irrégulières.

La forêt, peu présente dans ces terroirs, apparaît souvent dissimulée dans les plis du relief ou émiettée au sein d'un bocage plus ou moins aéré.

Particulièrement développées sur les versants abrupts des vallées, d'anciennes forêts ponctuent également les interfluves et quelques collines.

Les essences feuillues dominent (plus de 80 %) en taillis et futaies : le chêne, le châtaignier et le charme s'associent au hêtre et au bouleau. Quelques boisements résineux sont présents dans le bocage ou sur les marges plus forestières.



*Bocage régulier et bosquets structurent ce paysage*



## Le bassin de Gouzon

La dépression encadrée d'un plateau ondulé prend forme d'ouest en est, autour de la Voueize et du plan d'eau des Landes. Le plateau (450 m), comparable à la Combraille, offre des vues légèrement dominantes sur le bassin central où le relief sédimentaire adouci oscille autour de 400 m. Plus à l'est, les rivières creusent des vallées étroites avant de rejoindre le Cher (300 m).

Les hameaux compacts typiques de la Creuse alternent ici avec de grosses fermes isolées dans le bassin. Cet espace moyennement enclavé a un niveau de population similaire à la Haute-Marche (25 hab/km<sup>2</sup>) et possède le site de l'aéroport Guéret-Montluçon.

Dans le bassin drainé, le terroir agricole (taux de boisement de 10 %) s'organise en une mosaïque régulière de prés et champs ourlés de haies. Près du plateau, les haies s'abaissent et revêtent un aspect tortueux épousant les petites aspérités du relief où bosquets et arbres épars apparaissent.

La forêt existe sous plusieurs formes, avec fréquemment un maintien de haies arborées en lisières. De grandes forêts sont isolées dans le bassin ou sur le plateau bocager mais s'y ajoutent des bois épars et morcelés s'insérant plus récemment dans le maillage géométrique. Le long des vallées, des boisements feuillus discontinus occupent les versants abrupts. Les taillis feuillus prédominent, des petits boisements résineux s'intercalent dans le maillage bocager du bassin.



*Le réseau de haies compartimente le paysage, Lussat (23)*



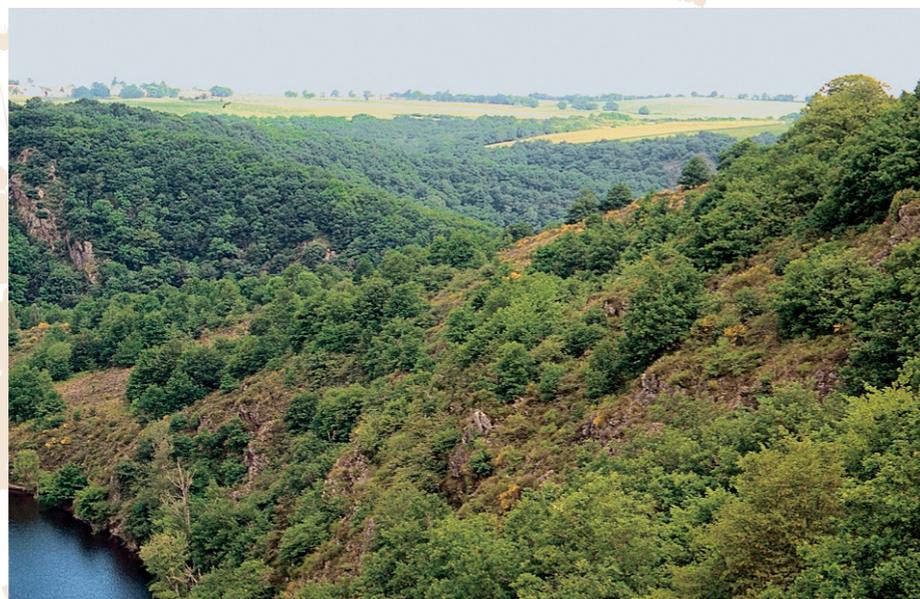
## La Combraille

Ce plateau granitique s'étage entre 450 et 600 mètres et constitue une zone de transition avant la Montagne Limousine qui s'élève au sud. Faiblement vallonné et parsemé de collines aplaties, le relief se creuse dans les vallées de la Tardes et du Cher qui drainent l'ensemble.

Quelques gros bourgs conservent leur rôle d'animation de la vie rurale, mais la population s'amenuise dans les hameaux compacts avec une moyenne proche de 15 hab/km<sup>2</sup>.

Un paysage agricole s'affirme sur ce morceau de "hautes-terres", avec une structure bocagère caractérisée par un maillage régulier de haies vives ponctuées d'arbres, aux formes épousant les courbes du relief. Les boisements, marginalement présents (taux moyen de 16 %), sont

rassemblés au sein d'anciens "Bois" sur certains interfluves, plus rarement dispersés au sein de bosquets bocagers. Les pentes abruptes et inaccessibles des vallées de la Tardes et du Cher servent également de refuge au milieu forestier, en alternance avec quelques landes et zones rocheuses. Composés de futaie feuillue et taillis en mélange, de rares massifs ont été transformés par plantation de conifères.



*Plateau agricole et vallée forestière, Evaux-les-Bains (23)*



*Collines boisées et maillage bocager, Auzances (23)*



## Les hauteurs de Toulx-Sainte-Croix

Au coeur de la Creuse agricole, des hauteurs granitiques s'allongent à l'ouest de Toulx-Sainte-Croix, entre 450 et 650 m. Ces monts isolés dominent les plateaux alentour par un escarpement pouvant dépasser 150 m et constituent une entité paysagère contrastée à plusieurs titres avec les unités paysagères environnantes.

L'habitat toujours groupé ne rassemble que 15 hab/km<sup>2</sup>, avec un contexte d'enclavement relatif par sa situation géographique entre Guéret et Boussac. Ces monts possèdent un caractère forestier

plus marqué avec un taux de boisement local dépassant 30 % (à cheval sur plusieurs communes). Une forte proportion de conifères complète cet espace original, tout particulièrement autour de Toulx (50 %). Les boisements sont structurés par une mosaïque de petites parcelles majoritairement composées de taillis. Ce taillis, parfois en mélange avec de la futaie feuillue, alterne avec des plantations résineuses compactes, quelques landes et chaos rocheux.

Cette forêt mixte et clairière entouré le bourg de Toulx-Sainte-Croix et s'étale jusqu'à Boussac. Elle accompagne un espace agricole restreint, au réseau de haies aux mailles lâches et formes courbes.



*L'habitat isolé au sein des clairières, Lusignat (23)*

## DIAGNOSTIC PAYSAGER

Dans ces paysages à dominante bocagère, la dynamique des paysages est moins liée à la gestion forestière qu'à des éléments extérieurs à la forêt. La forêt, sous forme de bosquets ou massifs forestiers isolés, n'est cependant pas absente.

Certaines actions influencent ou modifient sa perception au sein du territoire.

### Aménagement du territoire

#### LE BOCAGE ET SA SIMPLIFICATION

Sur les terrains au relief peu mouvementé, les lisières forestières se fondent au sein du bocage. Localement, le réseau bocager est fortement simplifié à la suite de réorganisations foncières: haies et bosquets sont plus rares, laissant la place à un espace agricole très ouvert, à l'opposé des ambiances bocagères intimistes caractérisant l'ensemble.



*Un paysage simplifié, Saint-Léger-Magnazeix (87)*



*Bosquets près des villages, Saint-Hilaire-la-Treille (87)*

Autour de Guéret, la pression urbaine désorganise le bocage, entraînant localement la suppression des arbres alignés et la perte de l'identité paysagère locale.

Sur les pentes, l'alternance de milieux forestiers et d'espaces semi-ouverts permet de dégager des belvédères sur les éléments paysagers remarquables que constituent les vallées.

Dans les vallées les plus forestières, les lisières en rebord de plateau peuvent être très diversifiées. L'optimisation du terroir a parfois tendance à rectifier ces contours en définissant des lignes plus rigides entre les deux types d'occupation du sol, pas toujours en faveur de l'accès à la vue sur les vallées.

## L'ENFRICHEMENT ET LE BOISEMENT

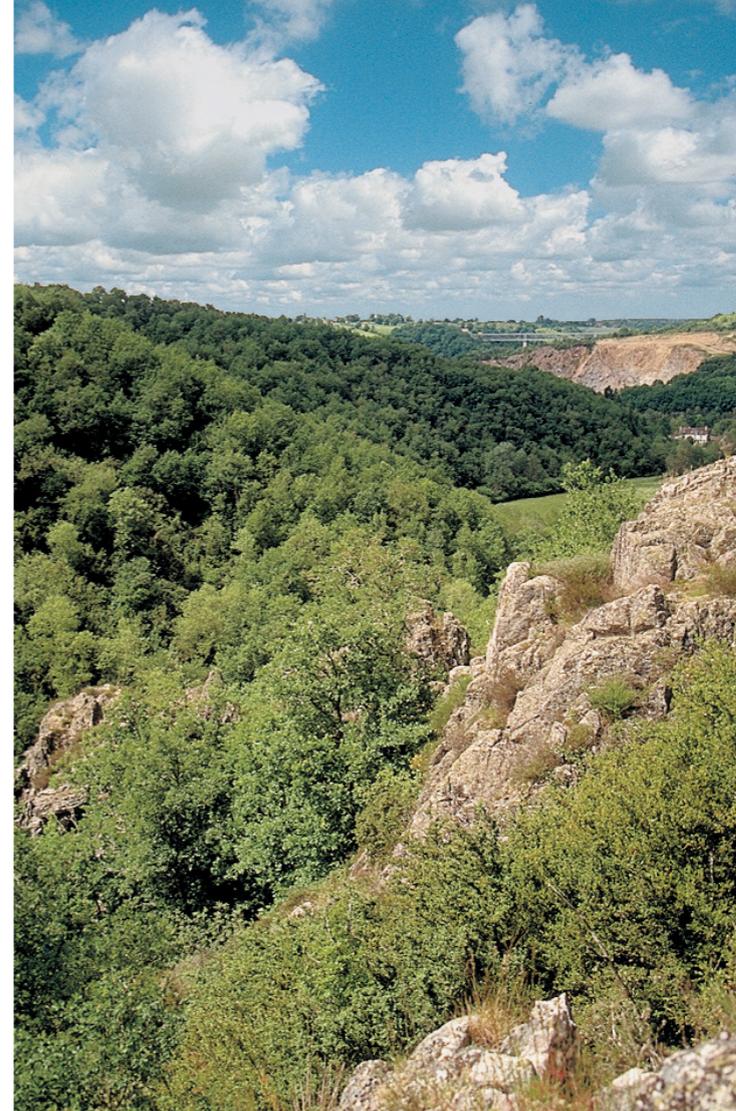


*Boisement de douglas et merisier, Azérables (23)*

L'abandon de terrains agricoles pauvres ou difficiles à valoriser s'accompagne d'un enfrichement ou plus rarement de boisements volontaires.

Sur les plateaux, l'extension des boisements se fait localement sous forme de timbres-poste résineux. Au sein du bocage, l'extension de la forêt ne modifie pas la perception de l'espace : les horizons sont déjà limités par le réseau de haies arborées en place. Dans le Bassin de Gouzon, avec le quadrillage régulier des parcelles, le phénomène de mitage est très peu perceptible en l'absence de vues dominantes notables.

Isolés en terrain remembré, les boisements de conifères apparaissent plus insolites et très voyants à moins d'être près d'une forêt. Accolés à des peuplements feuillus ou associés à quelques feuillus en mélange, ils se fondent dans le paysage qu'ils diversifient.



*Vallée forestière, Evaux-les-Bains (23)*

Dans les fonds de vallée encaissée, quelques prairies sont en cours d'abandon ou déjà colonisées par les accrus, limitant fortement l'accès visuel à la rivière, depuis routes, ponts et chemins. Ces boisements naturels engendrent une inversion du relief par l'atténuation du creusement des vallées.

Au sein de cet ensemble paysager, les hauteurs de Toulx-Sainte-Croix contrastent par la dynamique d'extension des boisements avec un territoire plus délicat à mettre en valeur en matière agricole. Les effets "timbre-poste" s'observent sur les pentes exposées, de façon comparable aux Monts de Blond, mais avec des villages moins enserrés au sein des boisements. Progressivement, une tendance à l'agglomération des timbres-poste conduit à la fermeture de l'espace et à la raréfaction des perspectives sur les territoires environnants.

## Gestion de la forêt

Dans un contexte peu forestier, les massifs forestiers sont recherchés pour la promenade près de villes ou d'étangs aménagés pour la baignade.

### UN PAYSAGE FORESTIER PEU DYNAMIQUE

Sur les plateaux, les interventions dans les taillis (de châtaignier) se font à petite échelle et participent à un renouvellement régulier du paysage forestier.



*Coupe de taillis, Azérables (23)*

Sur les versants abrupts des vallées, les affleurements rocheux et l'accès à l'eau permettent de diversifier les ambiances forestières, de même que le maintien des essences locales présentes en futaie ou taillis. Très peu d'actions forestières sont alors menées du fait des pentes extrêmes, inadaptées aux engins actuels.

Dans les vieux massifs, le taillis avec futaie est bien présent, localement en cours d'amélioration, créant des espaces semi-ouverts d'aspect entretenu et rassurant.



*Coupe dans un taillis avec futaie, Chambon-Sainte-Croix (23)*

## DES ESSENCES INTRODUITES

Les futaies de conifères apparaissent souvent comme une transformation radicale de taillis ou futaies surexploitées ou non-gérées pendant plusieurs décennies. Parmi ces forêts, la transformation par plantation selon des schémas réguliers et géométriques, accentuant le parcellaire foncier, diminue localement la cohérence des paysages.

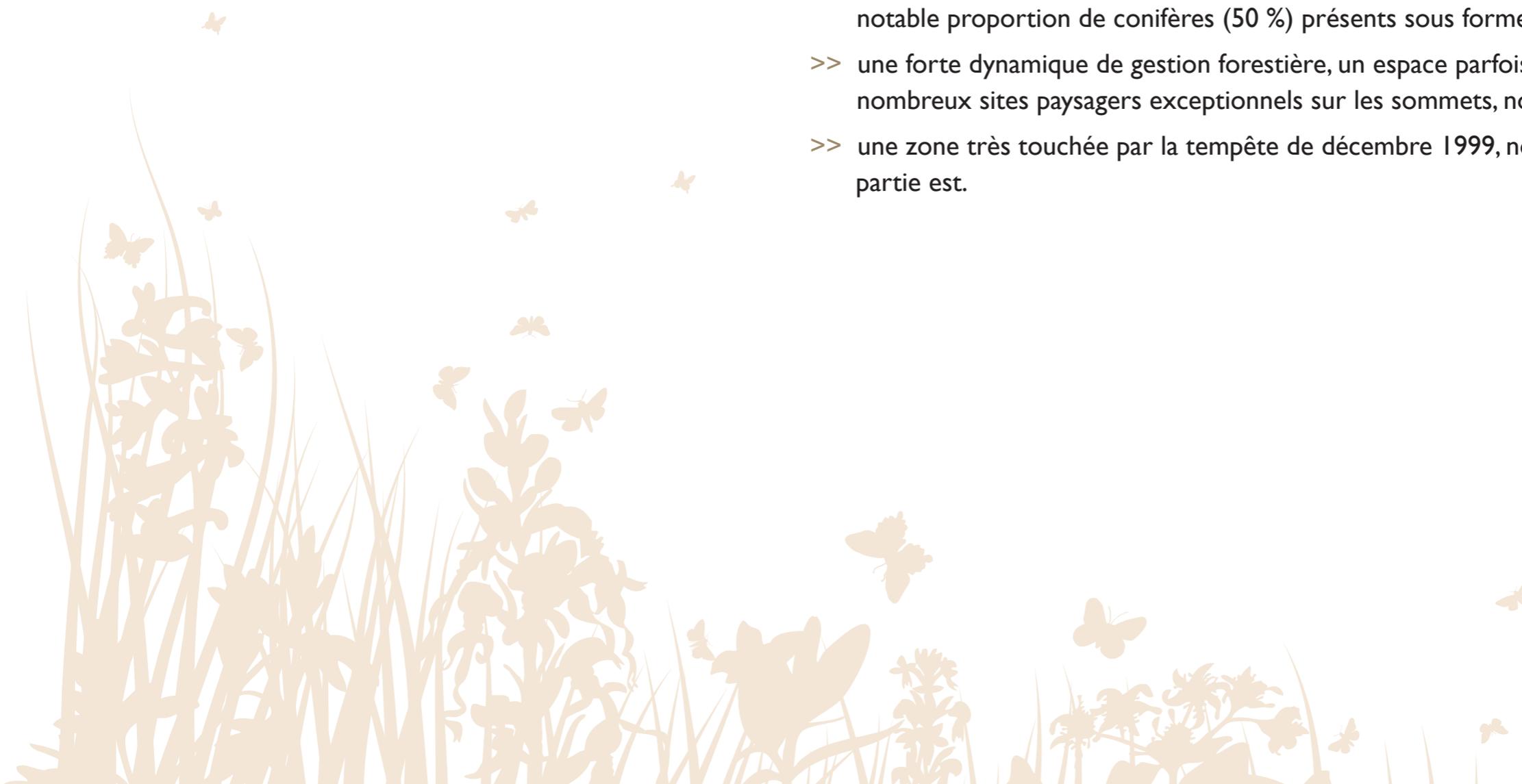
Les visions dominantes depuis les Monts de Blond ou Toulx-Sainte-Croix permettent parfois d'appréhender cette dimension. Ici comme ailleurs, les jeunes peuplements denses et peu diversifiés ont, dans le paysage, un effet bloc, source d'incompréhension.



*Transformation résineuse, Chambon-Sainte-Croix (23)*

# *La Montagne limousine*

- >> un haut-plateau de moyenne montagne (altitude comprise entre 500 et 1 000 m), délimité sur son pourtour par le contact plus ou moins brusque avec les plateaux périphériques sous-jacents, un relief structuré par une unité morphologique basée sur l'emboîtement d'alvéoles.
- >> une rudesse des conditions naturelles et un enclavement conduisant à un paysage sylvopastoral, où la composante forestière domine (50 %) avec une notable proportion de conifères (50 %) présents sous forme de futaies pures.
- >> une forte dynamique de gestion forestière, un espace parfois désert, de nombreux sites paysagers exceptionnels sur les sommets, notamment au sud.
- >> une zone très touchée par la tempête de décembre 1999, notamment sur sa partie est.





## Le coeur du plateau de Millevaches

Le plateau de Millevaches développe de vastes horizons ouverts au relief adouci : succession de cuvettes aux contours sinueux (les alvéoles) et encadrées de monts rabotés par les temps (les puy). L'altitude comprise entre 700 et 1 000 m crée une ambiance de moyenne montagne confortée par l'isolement de ce désert d'homme (moins de 10 hab/km<sup>2</sup>).

Appréciés au détour des petites routes, les paysages sylvopastoraux se structurent autour des fonds tourbeux, où serpentent les ruisseaux paresseux, et des croupes aux versants boisés, entre lesquelles s'intercalent des replats agricoles bocagers (boisement moyen de 35 %).

Dans ce territoire, les arbres feuillus sont rares (moins de 25 % de la forêt) mais très visibles : dans les haies bocagères et en lisière des espaces



Arbres d'alignement, Féniers (23)



Vers le signal d'Audouze, Millevaches (19)

humides, ils subsistent exceptionnellement au sein de vieilles hêtraies. Un patrimoine rural riche en pierres enrichit le paysage des hautes futaies de conifères.

Sur les versants, le parcellaire laniéré des plantations conquérantes et des prairies artificielles témoigne de la mutation progressive du territoire depuis le XIXe siècle.

Localement, des secteurs encore désertés par l'agriculture se couvrent de landes et d'accrus forestiers qui ferment les perspectives et alentours de villages.



## Les monts occidentaux de la Montagne limousine

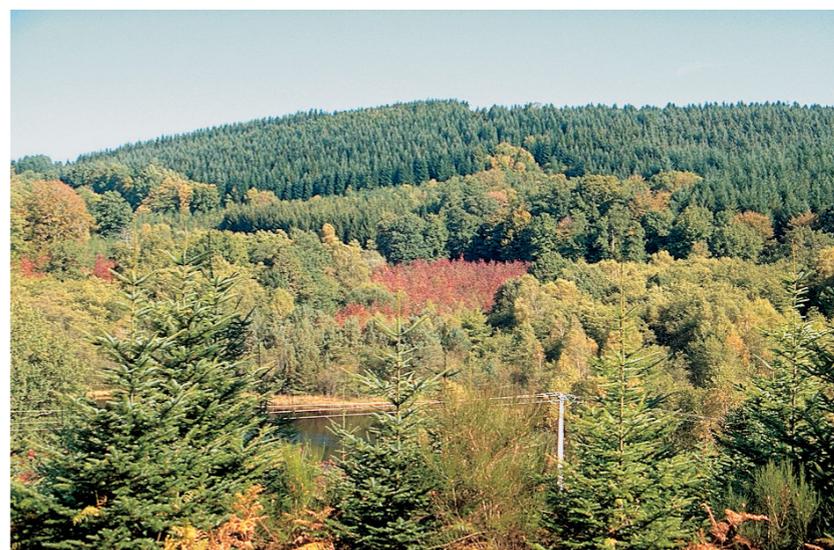
Monts et Puys aux sommets arrondis se succèdent à un rythme intense, au sein d'un relief aux pentes plus marquées, structuré par des alvéoles allongées : les ruisseaux creusent des vallées en arrivant au niveau des plateaux sous-jacents (altitude de 500 à 800 m). Les hameaux et bourgs sont plus denses qu'à l'intérieur du haut-plateau, notamment en Haute-Vienne (localement proche de 20 hab/km<sup>2</sup>).

Perspectives et ouvertures sont fréquentes depuis les pentes et sommets marquant le début de la Montagne Limousine (Les Monédières, le Mont Bessou). Dans les vallées, le champ de vision est plus limité, cloisonné par la succession des reliefs ou l'ambiance forestière des pentes. Le lac de Vassivière attire localement de nombreux touristes.

Sous forme de haies et boqueteaux, le bocage est présent autour des hameaux, au pied des monts boisés et sur les replats où se resserrent les terres agricoles. Sur l'ensemble du territoire, la forêt est omniprésente (taux de boisement supérieur à 40 %) : sur les sommets autrefois dénudés, sur les versants abrupts, dans certains fonds de vallées à l'abandon. Elle a des formes variées, en assez grandes parcelles résineuses aux formes assez géométriques et en peuplements feuillus d'aspect hétérogène (proportions feuillus/résineux équivalentes).



*Des sommets arrondis et forestiers, Tarnac (19)*



*Mosaïque forestière, Nedde (87)*



*Cloisonnement du paysage, Peyrat-le-Château (87)*



## Le plateau de la Courtine

Ces hautes-terres étagées autour de 800 m d'altitude conservent le caractère rude et semi-montagnard du plateau de Millevaches. Mais le socle de roches métamorphiques développe un plateau ondulé massif découpé par des vallées plus marquées. Ces hauteurs au relief contrasté ouvrent de vastes perspectives vers le Plateau corrézien et les Monts d'Auvergne.

Historiquement, d'importants vides démographiques ont favorisé le développement du Camp militaire de la Courtine. Aujourd'hui, les villages compacts rassemblent moins de 10 hab/km<sup>2</sup>.

Ce territoire enclavé présente un paysage à dominante forestière (taux de boisement moyen de 50 %). Les espaces agricoles se

resserrent autour des replats habités et des fonds humides étirés le long des vallées, avec un bocage parfois très dense. Les rebords de vallées offrent ponctuellement de vastes perspectives.

Les forêts forment de larges massifs à composante résineuse notable (proportion moyenne de 55 %). Une mosaïque de grandes parcelles de taillis sous futaie de hêtres, d'accrus divers et de boisements résineux compacts apparaît sur ces hauteurs. Un découpage parcellaire en lanière est localement perceptible. Un paysage forestier particulier se développe au sein du camp militaire : entre les deux pare-feu, périphériques alternent hêtraies, pinèdes et landes tourbeuses.



*Boisement de hêtres, Eygurande (19)*

F. Montagnon, DRAF



*Au loin, le camp de la Courtine, Sornac (19)*



## Le pays de Crocq

Une autre Combraille se présente ici avec un relief qui se creuse et des hauteurs accentuées.

Le plateau collinéen et vallonné oscille entre 600 à 800 m d'altitude. Sur ce début de la montagne, la population diminue dans les villages groupés et atteint 10 à 15 hab/km<sup>2</sup>.

Un paysage agricole et forestier se développe dans une ambiance bocagère (taux de boisement moyen de 25 %). Un fouillis de collines boisées alterne avec des fonds et vallons agricoles. L'ensemble est parsemé d'étangs et de rochers, structuré par un maillage de haies continues épousant les courbes du relief.

La forêt est très présente sur les pentes, selon une mosaïque de parcelles à la taille très variable. Au nord de Crocq, les essences feuillues sont majoritaires (70 %) avec un mélange de futaie et taillis.



*Des collines boisées, des villages sur les pentes, Sermur (23)*



*Un plateau collinéen, Saint-Georges-Nigremont (23)*

Plus au sud, les peuplements résineux prédominent (50 %), avec localement des peuplements mélangés qui développent une autre diversité visuelle.

En limite ouest, la Vallée de la Creuse entre Aubusson et Felletin marque une rupture nette, rattachée aux unités voisines.



## Les monts de Guéret à Pontarion

Cette unité, dominée au sud par les hauteurs du Plateau de Millevaches, se termine au nord par l'escarpement des Monts de Guéret. Les altitudes s'étagent entre 500 et 700 m, selon une structure compartimentée par la succession de petits alvéoles ronds encadrés de collines et les alignements de monts plus massifs barrant l'horizon au nord et au sud. Les vallées aux pentes douces s'encaissent au contact des plateaux sous-jacents, à l'est et à l'ouest.

Les Monts de Guéret et les hauteurs de La Pougé s'affirment comme deux entités à dominante forestière (taux de boisement moyen de 40 %), mais ils jouent un rôle paysager différent. Escarpement majeur dominant Guéret et ses environs, le massif de Chabrières et les forêts associées constituent la toile de fond de la Haute-Marche sousjacent.



*Des paysages agricoles et forestiers au sein des alvéoles, Saint-Junien-la-Brégère (23)*



*Les monts s'affirment comme des entités forestières, Saint-Priest-Palus (23)*

Les autres barres de relief ne possèdent pas ce contraste de dénivelé, mais offrent des vues intéressantes vers le nord-est et le sud, jusqu'au surplomb du Plateau de Millevaches.

En contrebas, des paysages agricoles et forestiers (30 % de taux de boisement) se développent au sein des alvéoles où les rondeurs caractérisent à la fois les formes du relief, les contours des bois et espaces forestiers, les ruisseaux sinueux des fonds humides et les étangs. La haie absente, l'arbre est isolé dans les pâturages.

Dans les forêts, une mosaïque irrégulière associe plantations de conifères, taillis et futaies feuillus (les feuillus restent dominants à 70 %). Comme sur les autres terres granitiques, des chaos rocheux animent ces paysages.



## Les monts d'Ambazac et Saint-Goussaud

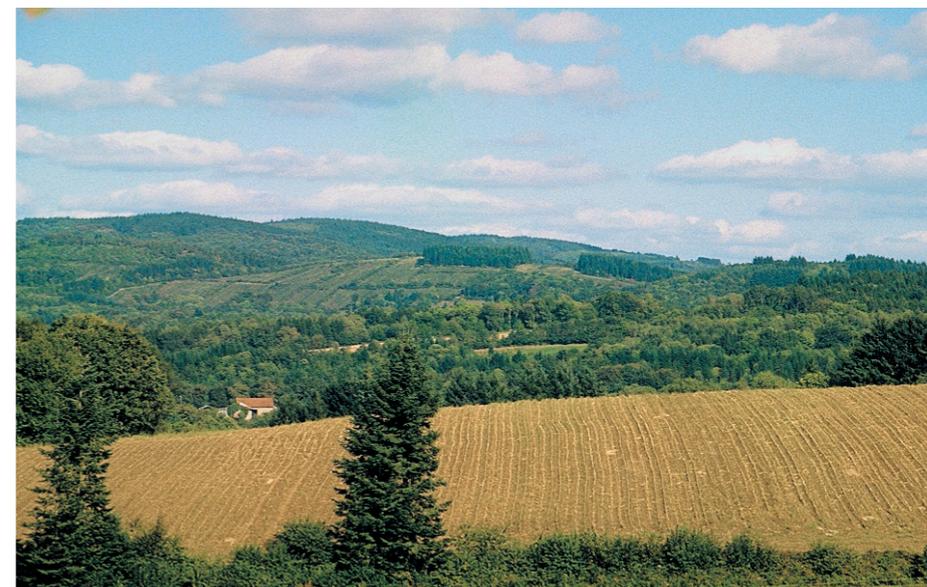
Prolongement occidental de la Montagne Limousine, ces monts étagés entre 500 et 700 m symbolisent la Montagne au sein des plateaux périphériques sous-jacents qu'ils dominent par un escarpement de 200 m. En montant vers Saint-Goussaud, la transition est plus progressive, le replat sommital a des allures de col.

L'intérieur de ce plateau est structuré par des alvéoles typiques, semés de buttes et fonds tourbeux, où les replats agricoles se resserrent autour des hameaux et revêtent l'aspect de clairières. Le cloisonnement naturel de ce territoire est aujourd'hui amplifié par la trame forestière qui s'étoffe progressivement dans les fonds à l'abandon.

Versants et hauteurs ont une caractéristique forestière dominante (taux de boisement moyen de 40 %). Ils contrastent fortement avec la Marche et la Châtaigneraie voisine. Peuplements feuillus et résineux se côtoient partout selon une mosaïque de petites et grandes parcelles. Les essences feuillues représentent environ 65 % de la forêt.



*Un chaos rocheux, La Pierre Millier, Saint-Léger-la-Montagne (87)*



*Les versants forestiers où se côtoient feuillus et résineux, Jabreilles-les-Bordes (87)*



*La forêt s'étoffe dans les fonds à l'abandon, Saint-Pardoux-Morterolles (23)*

## DIAGNOSTIC PAYSAGER

La particularité de ce territoire rural est notamment son paysage en complète mutation depuis la fin du XIXe siècle, en lien avec le départ d'une grande partie de la population. A l'opposé des Marches limousines, ces paysages de la Montagne sont fortement structurés et influencés par la forêt qui occupe progressivement les reliefs émergeant du plateau. Cette jeune forêt est fréquemment associée à une perte de diversité visuelle sur le plateau.



*Un paysage en mutation, Chaumeil (19)*

### Aménagement du territoire

#### DES PAYSAGES D'ÉCHELLE VARIABLE

Entre le cœur du Plateau aux vastes horizons monotones et ses marges forestières cloisonnées par les vallées encaissées, l'ampleur des perspectives est très variable et les contextes paysagers bien différents.



*Les grands lacs participent à l'ouverture du paysage, Lac du Chammet, Peyrelevade (19)*

En contrebas, sur les marges de la Montagne, les fonds de vallées sont de moins en moins accessibles, l'organisation en vallées accentue ce cloisonnement et limite les perspectives.

Sur les hauteurs, les points de vue sont devenus rares ou difficiles d'accès : liés à

quelques landes sectionales moins évoluées ou encore pâturées.

Plus fréquemment, les vues sont ouvertes depuis les routes qui serpentent sur les versants. Le champ de vision plus limité est localement fermé par les boisements positionnés sur ces pentes difficiles d'entretien. Dans ce contexte, les "grands lacs" et les vastes fonds tourbeux entretenus participent globalement à l'ouverture du paysage et constituent des pôles d'attractivité majeurs.

Dans le pays de Crocq, le paysage est nettement plus diversifié avec un modelé de relief à petite échelle. De nombreuses perspectives s'ouvrent depuis les petites hauteurs où sont implantés certains villages. Ici, la structure cloisonnée du paysage s'affirme dans l'alternance de collines boisées.

Entre vallons et collines, les villages sont plus nombreux, les couloirs visuels se ferment localement par boisements naturels ou volontaires.



*L'alternance des collines boisées cloisonne le paysage, Saint-Georges-Nigremont (23)*



Sur les replats, la forêt s'approche des villages, Peyrat-le-Château (87)

## UNE DYNAMIQUE D'ENFRICHEMENT DANS LES VALLÉES ET TERROIRS ISOLÉS

L'abandon de fonds humides ou pâturés à handicap topographique s'accompagne généralement d'une reconquête en prairie des sommets ou replats plus adaptés.

Si les peuplements feuillus se développent par abandon de terres difficiles à mettre en valeur, les boisements et transformations se font préférentiellement en futaie résineuse homogène (aujourd'hui essentiellement à base de Douglas).

Les accrus naturels sont transformés parfois par coupe rase puis plantation d'essences à croissance rapide, plus rarement mis en valeur par enrichissement.

Sur l'ensemble de la Montagne, l'impression de fermeture visuelle est ponctuellement accentuée lorsque l'habitat est implanté sur un replat isolé et que la forêt s'en rapproche. Cet aspect est également ressenti lorsque les voies de communications qui y mènent sont intégralement situées dans une ambiance forestière peu attrayante (jeunes peuplements denses notamment) : près des cols et sommets de bassins-versants en particulier.

Ci-dessous :  
Arbre isolé symbolisant la reconquête agricole des hauteurs,  
Chaumeil (19)



## UNE DYNAMIQUE DE DÉFRICHEMENT DANS LES ALVÉOLES PLUS VASTES

Les défrichements de landes abandonnées se font également au profit des prairies artificielles. Elles laissent peu de place aux arbres d'alignement ou arbres isolés assurant une continuité visuelle avec la forêt voisine.

Localement, des alignements constitués d'épicéas cloisonnent cet espace traditionnellement vaste et sans limites apparentes.

Les lisières forestières et les alignements de Hêtre qui surlignent les voies départementales structurent les volumes autour des reliefs. Ils constituent tous des points de repères importants au sein des paysages les plus ouverts.

## Gestion de la forêt

La gestion forestière est ici très développée. Les actions des forestiers sont souvent perçues comme artificielles et agressives face à la composition naturelle d'un paysage aux formes douces et souples.

### UNE JEUNE FUTAIE RÉSINEUSE D'ASPECT ARTIFICIEL

Malgré un certain équilibre dans les proportions de boisements feuillus et les plantations de conifères, la forte densité au sein des peuplements résineux (en particulier lorsqu'ils sont non-gérés) et leurs formes surimposées au paysage focalisent les regards extérieurs.

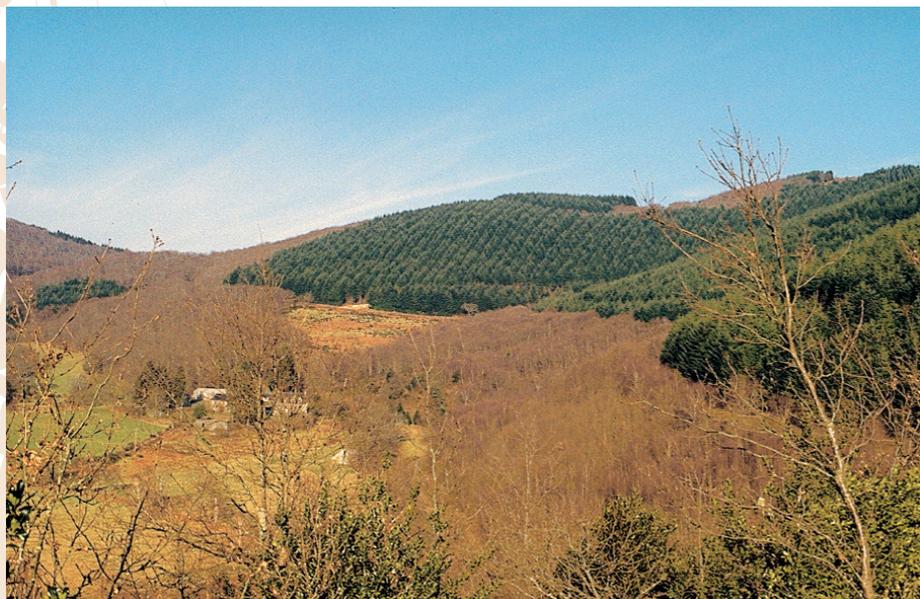
Dans les vastes paysages de la Montagne limousine, les grandes parcelles forestières homogènes ont une échelle visuelle adaptée, tant que l'homme en reste éloigné. Mais les jeunes futaies résineuses imposent leur géométrie au

relief plutôt fait de courbes allongées dans le sens des vallées. Les parcelles géométriques recourent fréquemment les lignes du paysage sur les pentes et sommets. Elles sont généralement très perceptibles du fait de leur position sur des pentes fortes exposées aux regards.

L'utilisation du mélèze pour délimiter les parcelles ou propriétés était assez fréquente et accentue encore l'artificialité de ces peuplements forestiers dans leur perception extérieure. Plus rarement, des boisements en bandes discontinues apparaissent incongrus.

Après les jeunes peuplements parfois très marqués par la mise en andains des souches et rémanents d'exploitation, la première éclaircie réintroduit des lignes artificielles. En parallèle, cet acte de gestion introduit de la lumière et une diversité visuelle nouvelle au sein des boisements.

La phase de renouvellement de cette première génération de forêt reste un problème d'actualité, bien que la tempête ait parfois déjà imposé une partie des choix à réaliser. Le renouvellement progressif de cette forêt éviterait une accumulation de coupes modifiant soudainement le paysage.



*Géométrie des boisements sur les pentes, Chaumeil (19)*



*Forêt à l'aspect abandonné, Saint-Georges-Nigremont (23)*

## UNE FORÊT FEUILLUE À L'ASPECT ABANDONNÉ

Très présente sur les rebords de la Montagne, elle correspond souvent à des peuplements au passé différent : soient issus d'accrus naturels ayant poussés en l'absence d'entretien agricole, soient issus de peuplements anciens n'ayant fait l'objet d'aucune exploitation ou entretien durant plusieurs décennies. Leur remise en valeur conduit souvent à leur transformation par coupe rase, synonyme de perte de valeur paysagère et de références culturelles.

Les futaies de hêtres sont localement en cours de réhabilitation, mais leur gestion n'a souvent aucun lien visuel avec les futaies de conifères proches. L'intégration visuelle de ces peuplements juxtaposés mériterait d'être entamée en continuité. Des propriétaires passionnés expérimentent des diversifications de peuplements avec l'introduction d'essences variées lorsque le terrain le permet.

## DES AMBIANCES FORESTIÈRES POTENTIELLEMENT RICHES

Sur ces terrains où la roche granitique affleure, la forêt a enfoui et protégé des regards de nombreux éléments patrimoniaux : murets, croix, chaos naturels, chemins creux... L'uniformité de la jeune forêt n'aide pas à mettre en valeur la présence de ces richesses paysagères potentielles.

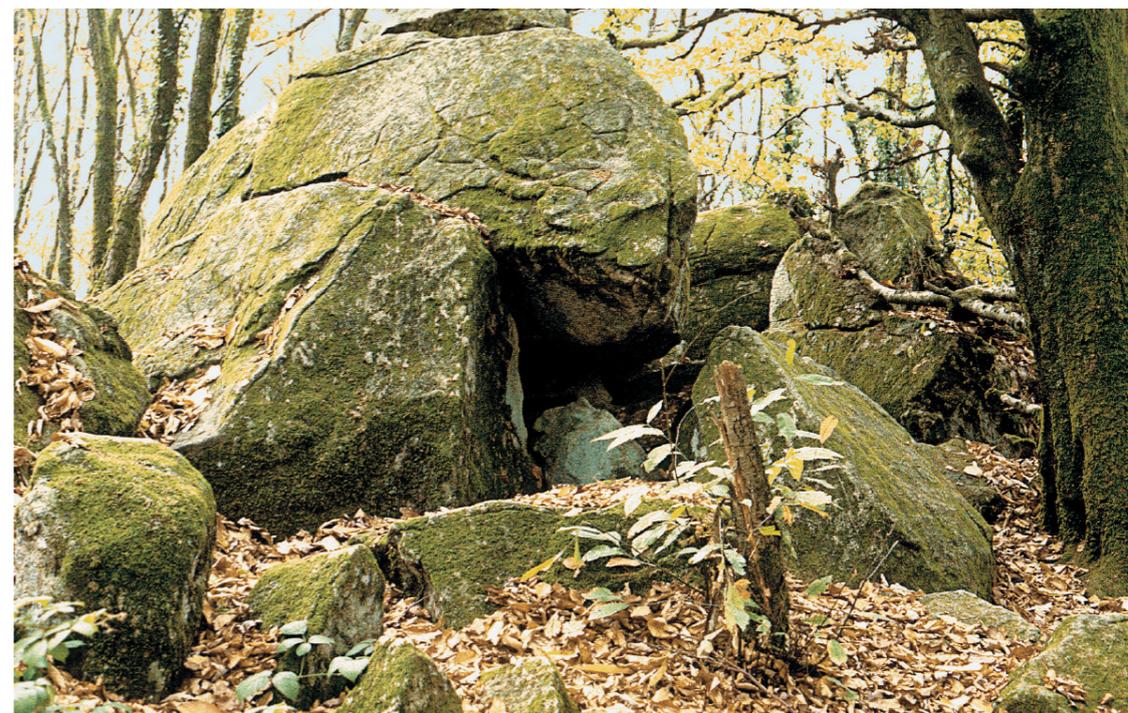
A une autre échelle, de vastes plans d'eau occupent les fonds d'alvéoles allongés, des vues aménagées localement permettent d'apprécier leur immensité, mais les jeunes peuplements (feuillus ou résineux) offrent bien souvent peu de place aux ouvertures.

Au cœur du Plateau, la monotonie du couvert constitué en majorité de conifères et la rareté du sous-étage forestier rendent les ambiances encore plus homogènes et peu attrayantes. Seules certaines lisières ébauchent un aspect diversifié au contact des zones humides. L'uniformité des jeunes peuplements forestiers et leur pauvreté visuelle conduit à les juger défavorablement au plan écologique et paysager.

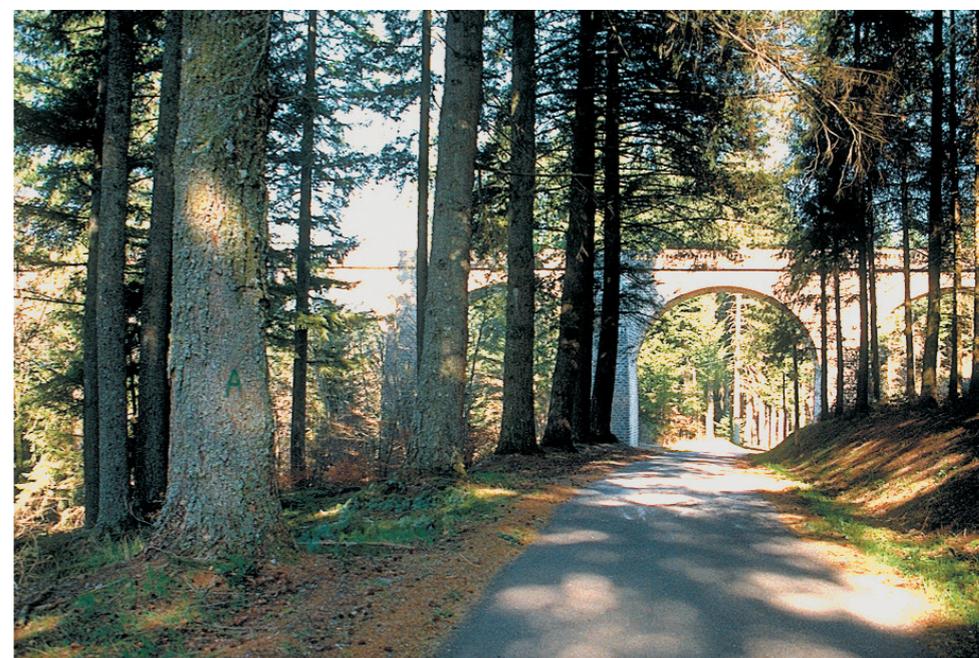
Sur les Monts proches de Guéret, de même que sur les pentes exposées des Monts d'Ambazac, l'exposition aux regards et l'enjeu d'accueil du public demandent également de réduire l'échelle des certaines interventions. L'ouverture de vues sur les sommets et rebords constitue une source de diversité en forêt, en organisant des séquences paysagères variées.

Dans le Pays de Crocq, les forêts apparaissent plus diversifiées, la géométrie des actions forestières est moins présente. Le paysage doit être appréhendé à plus petite échelle. Les petits étangs situés en milieu forestier auront à préserver ces ambiances intimistes.

L'implantation d'un réseau de desserte forestière peut s'appuyer sur ces éléments patrimoniaux, se mettant ainsi en valeur mutuellement.



*Chaos rocheux, Saint-Vaury (23)*



*Viaduc des Farges, Meymac (19)*

## *Le Plateau corrézien*

- >> un haut-plateau massif et ondulé, cloisonné par les vallées de la Dordogne et de ses affluents, avec des gorges remarquables encaissées de plus de 200 m; l'altitude du plateau s'étage entre 500 et 800 m.
- >> un terroir agricole et forestier, avec une forte dominante forestière (taux de boisement moyen de 56 %), avec une composante mixte feuillu-conifère (50%-50 %) au sein de peuplements mélangés.
- >> une dynamique de défrichement, une gestion forestière de dynamique variable, un espace peu peuplé, des sites d'intérêts paysagers exceptionnels limités aux vallées encaissées en limite est et aux vues dominantes au sud.
- >> une zone variablement touchée par la tempête, plus fortement dans sa partie nord-est.





## Le plateau forestier corrézien

Ce haut-plateau au relief calme s'étire au pied de la Montagne Limousine, l'altitude oscille de 500 à 700 m. Les vallées se creusent progressivement vers le sud sous l'influence des rivières qui descendent jusqu'à la vallée de la Dordogne, formant des entailles profondes (200 m).

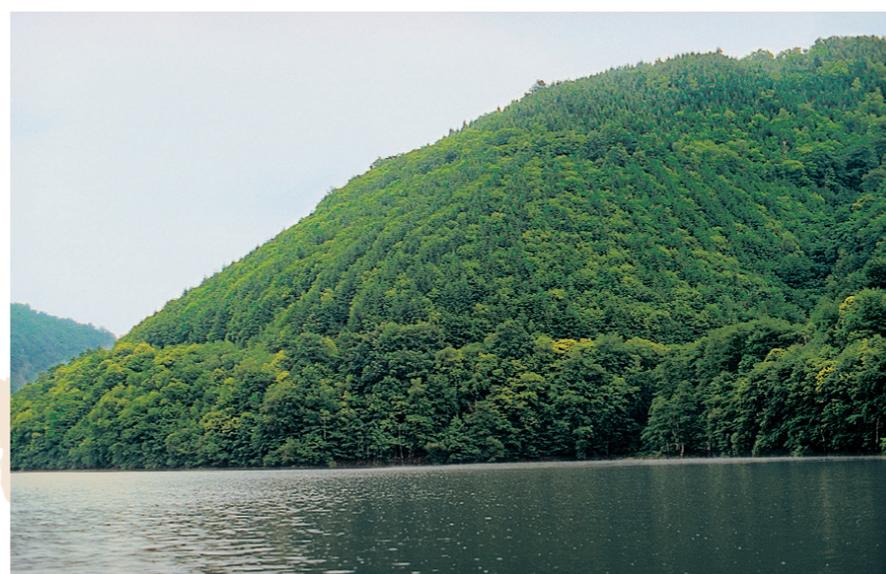
Sur le plateau au paysage forestier monotone, les clairières de taille variable regroupent les hameaux isolés (10 hab/km<sup>2</sup>), les bourgs s'étoffent aux carrefours des axes de communication (20 hab/km<sup>2</sup>). Le bocage est absent de cette unité qui possède un taux de boisement record sur la région avec une moyenne dépassant 50 %.

Ici, la forêt mixte composée de conifères (pins sylvestres) mêlés au taillis est omniprésente, mais n'est perceptible qu'en lisière. Son découpage en mosaïque géométrique apparaît dans les boisements morcelés approchant des villages.

Les versants de vallées ont par contre une composante homogène feuillue (chênes, hêtre et châtaignier), sauf quelques bandes reboisées en conifères en rebord de plateau. Dans ces vallées étroites, la forêt est peu accessible visuellement, seules quelques routes les franchissent localement. Ces entailles cloisonnent l'espace et ouvrent rarement de grandes perspectives paysagères.



*Le nord du plateau, depuis le Suc au May, Chaumeil (19)*



*Des versants forestiers, vallée de la Dordogne, Marcillac-la-Croisille (19)*



## Les vallées de la Corrèze et affluents

Ce système de vallées encaissées marque le contact chahuté du Plateau corrèzien et de la Châtaigneraie. Située sous l'influence de Tulle, cette confluence à la topographie mouvementée (alt. de 250 à 450 m) a concentré une population rurale et périurbaine sur les replats et les crêtes moins isolées (50 hab/km<sup>2</sup>).

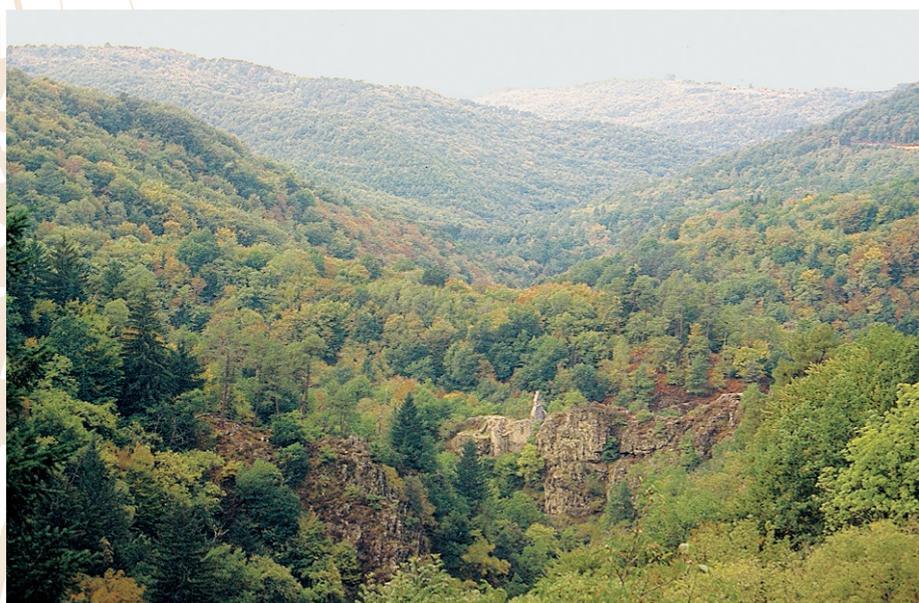
Les versants développés sont laissés à la forêt (taux de boisement moyen de 50 %), en grandes unités homogènes composées de taillis et futaie feuillue mélangés. Le châtaignier et le chêne sont rois. Dans les étroits fonds de vallées agricoles, le linéaire de rivières est surligné d'arbres alignés.

Depuis les rebords de plateau environnant et les versants, de larges perspectives se développent sur cet ensemble homogène et localement remarquable.

D. Sirieix, ONF



*Fond plat agricole et ripisylve, vallée de la Corrèze, Bar (19)*



*Une ambiance très forestière, vallée de la Montane, Gimel-les-Cascades (19)*



*Vue du puy de Manzagol, Ligniac (19)*



## Le plateau d'Ussel

Entre Limousin et Auvergne, ce haut-plateau ondulé (alt. 750 à 850 m) s'articule entre les vallées qui le creusent en rejoignant la Dordogne et quelques promontoires rocheux remarquables.

Sous l'influence urbaine d'Ussel, l'axe de la nationale 89 concentre une population supérieure à 50 hab/km<sup>2</sup>. Ailleurs, avec 20 hab/km<sup>2</sup>, les petits hameaux se dispersent dans un espace agricole et forestier structuré par les haies aux courbes épousant le relief, les arbres isolés, les bosquets ronds et les massifs forestiers aux contours parfois géométriques.

En complément des vallées aux pentes purement forestières et feuillues, le plateau constitue une zone de transition où les massifs forestiers mixtes s'intercalent dans le bocage. Les vieilles forêts, composées de taillis ou futaies de hêtres et chênes, alternent avec des massifs transformés en futaies de pins ou autres conifères, au découpage plus géométrique. Globalement, le taux de boisement proche de 35 % reflète l'imbrication équilibrée des terroirs agricoles et forestiers.



*Plateau agricole et forestier,  
Aix (19)*



## La Xaintrie

Ce plateau ondulé au relief calme s'étage entre 500 et 700 m, avec un rebord bosselé près des vallées étroites des affluents de la Dordogne qui découpent profondément le territoire par leurs dénivelés de 250 m. Cet espace typiquement rural conserve un terroir agricole et forestier où l'habitat groupé sur le plateau s'entrevoit de part et d'autre des vallées.

Les versants abrupts des vallées sont caractérisés par un continuum forestier à base de taillis et futaies feuillues (hêtre, châtaignier), souvent coupé par les emprises des lignes partant des retenues hydroélectriques. Généralement étroites et encaissées, ces vallées ont des fonds évasés à partir d'Argentat.

En l'absence de haies, des boqueteaux et vergers s'intercalent dans l'espace agricole, alors que les forêts diversifiées mêlent pins sylvestres et feuillus (bouleau, châtaignier, chêne).



*Vallon enfriché, Saint-Bonnet-les-Tours (19)*

*Vallée à fond plat et versants forestiers,  
Argentat (19)*





*Un paysage collinéen diversifié, Aubazine (19)*



## Le plateau d'Albussac et de Beynat

Délimité par la faille d'Argentat et la vallée de la Corrèze, ce morceau de plateau s'abaisse de 650 à 450 m, amorçant le contact avec le bassin aquitain. Les vallons verdoyants s'intercalent autour des collines et belvédères où les hameaux groupés s'étalent localement, sous l'influence urbaine de Tulle et Brive (30 à 70 hab./km<sup>2</sup>).

Les espaces agricoles, ponctués d'arbres champêtres et de bosquets feuillus, offrent des perspectives sur les pentes et monts forestiers. Les forêts, de taille moyenne ou morcelées, sont majoritairement feuillues (chênes et taillis de châtaignier), diversifiées par quelques petites parcelles résineuses.

Malgré un taux de boisement proche de 40 %, son relief de collines et sa position en rebord du plateau Corrézien permettent de vastes ouvertures sur les territoires environnants



D. Siréix, ONF

*Le plateau agricole et forestier, les quatre routes d'Albussac (19)*



D. Siréix, ONF

*Les pins sont très présents à la Roche de Vic, Albussac (19)*

## DIAGNOSTIC PAYSAGER

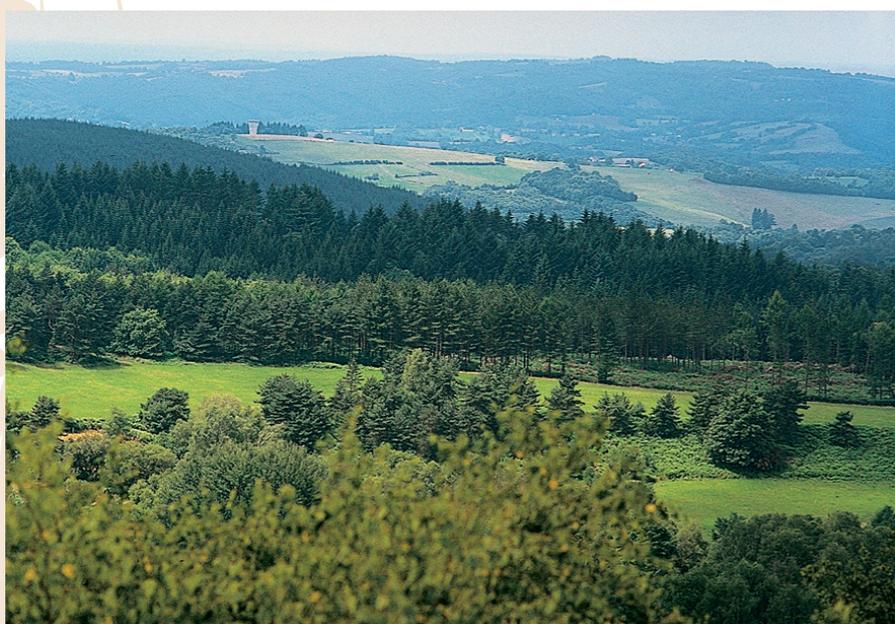
A proximité de la vallée de la Dordogne et ses affluents, cet espace possède un potentiel particulier en terme d'accueil du public. La place de la forêt, sur les pentes ou sur le plateau, conditionne ici une approche des paysages forestiers très contrastée.

## Aménagement du territoire

### DES TERRITOIRES ÉVOLUTIFS AUX COMPOSANTES BOISÉES DOMINANTES

Entre plateau ondulé et profondes vallées forestières, la forêt est omniprésente et constitue un élément dominant des paysages de cet ensemble. Ces formes et son histoire sont cependant très variées.

Sur le plateau à dominante forestière, villes et villages s'étirent sur le relief ondulé où les forêts s'intercalent, définissant des clairières qui se resserrent autour des villages et maisons isolées. En parallèle, une urbanisation diffuse se développe autour d'Ussel, installant la ville à la campagne au sein d'un plateau agricole et forestier.



La forêt s'intercale entre les reliefs, Ménoire (19)

D. Sirieux, ONF

Forêt autour du lac de Neuvic (19)



Des ouvertures sur le plateau, Saint-Pantaléon-de-Lapleau (19)

En lien avec la création de l'autoroute et l'amélioration du réseau existant, des réorganisations foncières introduisent récemment une dynamique d'évolution des paysages. Elles s'accompagnent de défrichements, de reprofilage de lisières et parfois d'une simplification du paysage. Certaines lisières courbes donnent localement un effet paysager intéressant.

Certains vallonnements s'effacent sous le couvert forestier dense. Dans une ambiance de paysage très fermé, le besoin d'ouvertures se concrétise à l'intérieur avec l'entretien des fonds humides, plans d'eau de taille variable (vieux étangs, retenues EDF), notamment sur la partie nord, en amont des vallons évasés drainés par les affluents de la Dordogne.

Depuis le plateau bosselé plus agricole, des perspectives apparaissent ponctuellement depuis les routes et villages, s'ouvrant à l'est vers le Mont-Dore et le massif du Cantal.

Ces mêmes ouvertures assurent une intervisibilité des vallées et villages, constituant autant de points de repères importants à conserver.

## LES VALLÉES, DES PAYSAGES REMARQUABLES PEU ACCESSIBLES



Rare point de vue sur la vallée de la Dordogne, Auriac (19)

Vers le nord du Plateau, les petits vallons évasés évoqués sont en phase d'enfrichement par abandon. Le même phénomène s'observe sur le rebord bosselé des plateaux et dans les vallons secondaires des grandes vallées encaissées. Cette source de diversification visuelle disparaît progressivement.

D. Sirieix, ONF

En parallèle, les vues sur les vallées sont relativement rares, en dehors de leur franchissement ou leur parcours au fil de l'eau. Ces ponts et routes d'accès constituent des noeuds paysagers autour desquels des actions prioritaires sont à mener.

### Gestion de la forêt

#### SUR LES INTERFLUVES ET PLATEAUX

Quelques massifs feuillus anciens (à base de Hêtre) font l'objet d'une gestion traditionnelle pérennisant un couvert forestier ou enrichissant le taillis avec futaie. Ils donnent une image rassurante de la forêt avec l'impression d'être immobiles mais entretenus. Des actions dynamisant leur gestion permettent de conserver cet espace forestier attrayant en toute saison. Sur le plateau, une gestion dynamique de la forêt s'accompagne également parfois d'une homogénéisation des peuplements anciens mélangés, issus de boisements du début du siècle. Une uniformisation des lisières résineuses apparaît notamment le long des routes traversant les grands massifs et autour des villages isolés. Sur la moitié sud-est, l'identité paysagère liée aux futaies mélangées de Pin sylvestre en association avec le Bouleau et divers autres feuillus a tendance à s'affaiblir.

Sur ces plateaux à dominante boisée et peu perceptibles de loin, un enjeu paysager tout particulier existe au niveau des lisières internes et externes de la forêt. La diversification de leur

Des forêts anciennes, le Bois Laborde, Saint-Angel (19)



Pinède caractérisant également le plateau, Palisse (19)

composition est à étudier en analysant les lisières existantes. Un autre attrait particulier existe avec l'ancien tracé de la Transcorrézienne et divers éléments patrimoniaux enfouis sous les arbres.



F. Montagnon, DRAAF

*Exploitation forestière dans la vallée de la Dordogne (19)*

## SUR LES PENTES ET DANS LES VALLÉES ENCAISSÉES

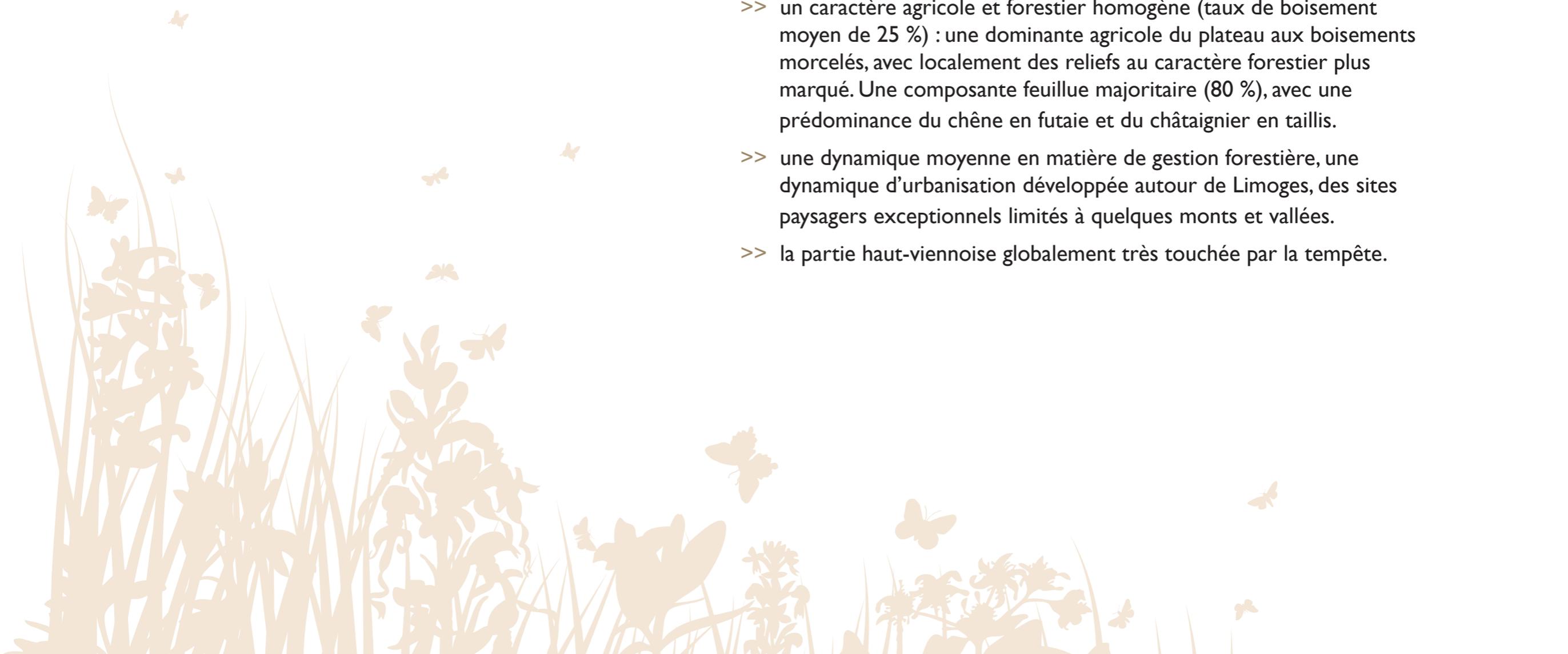
Les techniques forestières actuelles et mises en oeuvre en Limousin sont bien souvent inadaptées aux fortes pentes rencontrées. Situées dans un contexte de difficulté extrême, les interventions sylvicoles y sont souvent malaisées et maladroites.

Les exploitations par coupe rase, heureusement rares, de même que l'ouverture de pistes, ne passent pas inaperçues. Les plantations d'essences résineuses marquent, elles aussi, durablement ces pentes traditionnellement feuillues.

Compte tenu des difficultés techniques, le recours à une géométrie marquée lors de ces interventions (en bandes ou en lignes) leur donne un impact visuel disproportionné comparé à leur surface réduite, notamment lorsqu'une vue est aménagée sur la pente alors exposée aux regards d'un public nombreux en période estivale.

# *La Châtaigneraie limousine*

- >> un plateau périphérique vallonné, d'altitude moyenne (entre 300 et 500 m), structuré par les vallées de la Vienne et de la Vézère (et leurs affluents). Un ensemble délimité, au nord et à l'ouest par des monts et collines plus marqués, par la montagne limousine à l'est ou, au sud, par le contact avec le bassin sédimentaire caractérisé par l'enfoncement des vallées.
- >> un caractère agricole et forestier homogène (taux de boisement moyen de 25 %) : une dominante agricole du plateau aux boisements morcelés, avec localement des reliefs au caractère forestier plus marqué. Une composante feuillue majoritaire (80 %), avec une prédominance du chêne en futaie et du châtaignier en taillis.
- >> une dynamique moyenne en matière de gestion forestière, une dynamique d'urbanisation développée autour de Limoges, des sites paysagers exceptionnels limités à quelques monts et vallées.
- >> la partie haut-viennoise globalement très touchée par la tempête.





## La moyenne vallée de la Vienne

Ce territoire constitué d'un ample plateau métamorphique vallonné et bosselé (alt. 250 à 450 m) s'organise autour des vallées de la Vienne et de ses affluents, tantôt resserrées, tantôt évasées et plus ouvertes. Situé sous l'influence de l'agglomération de Limoges, il accueille le quart de la population limousine au sein des villages qui s'étalent entre les bourgs et villes les plus importantes. Les interfluves doucement vallonnés et verdoyants offrent de vastes perspectives sur les monts et vallées environnants.

Les terroirs généralement bocagers associent interfluves aux pentes douces et prés de fonds humides, structurés par l'arbre: sous la forme de haies discontinues, de sujets isolés et de boqueteaux épars. Localement, des forêts de taille plus conséquente s'intercalent dans les espaces agricoles, et les vallées aux versants pentus constituent souvent des coulées vertes tapissées de forêts feuillues. Le taux de boisement moyen résultant est inférieur à 20 % et confère à ce paysage un caractère agricole dominant.

Au sein de ces boisements morcelés, le châtaignier est roi, issu d'anciennes châtaigneraies, aujourd'hui sous la forme de taillis en mélange avec des futaies de chênes, autre essence prédominante dans les bois.



*Arbres et forêts s'intercalent dans les espaces agricoles, La Porcherie (87)*



*Un ample plateau vallonné et de vastes perspectives, Vicq-sur-Breuilh (87)*



## Les piémonts d'Ambazac nord, sud et ouest

Cette unité, au caractère agricole et forestier, regroupe les plateaux bosselés et collinéens, entourant les Monts d'Ambazac qui les dominent. Avec un taux de boisement proche de 35 %, cet ensemble constitue un espace de transition entre La Montagne et les plateaux périphériques.

Dans ce paysage agricole et forestier, les bois et forêts rythment les rondeurs du relief à diverses échelles et encadrent le site du Lac de Saint-Pardoux. Au nord, la vallée de la Gartempe est ourlée de bois feuillus sur ses tronçons pentus. Sur le plateau bocager, les haies d'arbres alignés sont discontinues, les parcelles boisées s'imbriquent dans les espaces agricoles selon une trame géométrique. Un effet de mosaïque dense est visible autour de Bessines, avec une proportion résineuse non négligeable.

A l'ouest de Compreignac, la présence de la forêt s'atténue avec l'abaissement du relief (300 à 450 m) sous les Monts d'Ambazac. Au sud, la vallée encaissée du Taurion développe un paysage purement forestier mais peu perceptible.

L'unité de l'ensemble est également liée à un morcellement important des unités boisées : quelques forêts de taille moyenne mais surtout des petites unités feuillues ou résineuses, avec localement des effets "timbre-poste" qui accentuent la fermeture du paysage. Sur ces contreforts, le paysage mixte tend à se fermer localement par un phénomène d'agglutination des éléments boisés.



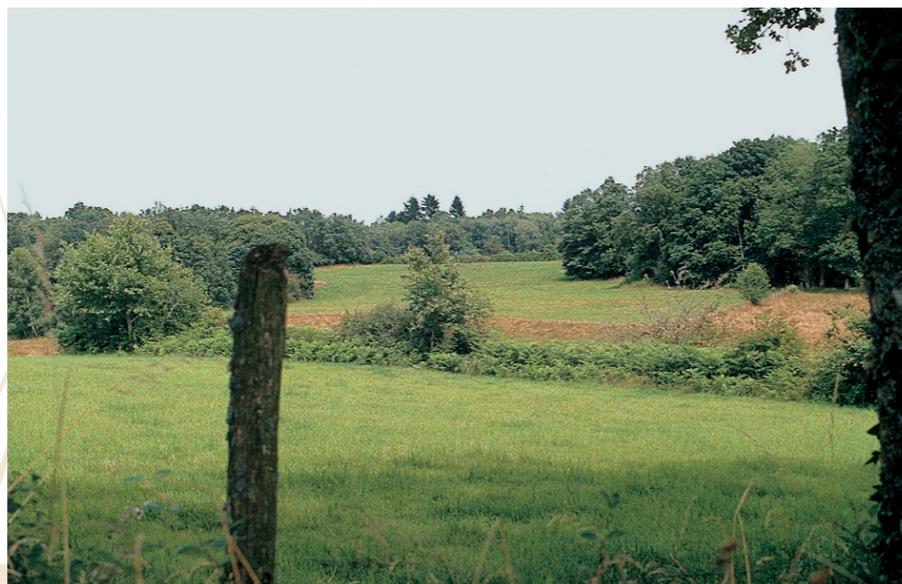
*Paysage bocager autour de Saint-Sulpice-Laurière (87)*



*Versant forestier, Ambazac (87)*



*Mosaïque de taillis et de futaies, forêt de Fayat, Château-Chervix (87)*



*Clairière agricole, Cognac-la-Forêt (87)*



## Les monts et forêts de la Châtaigneraie

*Les Monts de Blond et de Châlus, les Forêts d'Aixe et de Rochechouart, de Fayat et de Châteauneuf.*

Ces unités granitiques isolées en périphérie d'un ample plateau vallonné correspondent à des plateaux ondulés et bosselés dominés par des monts au relief vigoureux.

Apparaissant sous la forme d'escarpements nets ou plus progressifs selon les versants (alt. 450 à 700 m), caractérisées par la prédominance de la forêt, ces hauteurs symbolisent les premières montagnes limousines en venant de l'ouest, ce qui leur confère une forte identité.

Ces paysages ruraux ont généralement une faible dynamique démographique (moins de 20 hab/km<sup>2</sup>). Ils ont pu subir un fort exode rural favorisant un boisement désordonné par abandon des terres les plus médiocres. Ils évoluent localement avec une reconquête périurbaine (50 hab/km<sup>2</sup> entre Aixe et Rochechouart).

Ces territoires apparaissent comme des mosaïques agricoles et forestières localement dominées par des "forêts" ou "monts" boisés. Le taux de boisement est supérieur à 40 %, avec une plus forte proportion de conifères qui restent minoritaires dans ces forêts mixtes. Le taillis de châtaignier prédomine, notamment sur les unités de Châlus et Fayat. Le Douglas est l'essence résineuse la plus utilisée dans les petites parcelles boisées.

De nombreux étangs sont associés aux paysages forestiers, la roche affleure fréquemment. Les versants et sommets dégagés constituent des belvédères ouverts sur les territoires sous-jacents. Ces monts exposés ont particulièrement souffert de la tempête de décembre 1999.



## Le plateau d'Uzerche, entre Vézère et Auvézère

Ce plateau métamorphique, délimité au nord par les Monédières, le Mont Gargan et la Forêt de Fayat, s'ouvre à l'ouest sur le Périgord et au sud sur le bassin aquitain. Le territoire doucement vallonné se creuse sous l'influence des rivières qui rejoignent la dépression de Brive, et notamment la vallée de la Vézère. Entre 300 et 500 m, la topographie plus contrastée s'organise entre les interfluves de la Vézère et de l'Auvézère qui multiplient les replats et éperons stratégiques.



*Vallée aux versants forestiers, Concèze (19)*

A l'est, le bocage associe bois, haies et arbres isolés en compositions irrégulières et offre un paysage relativement ouvert. Plus à l'ouest, les vergers extensifs apparaissent autour de Lubersac, provoquant une simplification du paysage arboré.

Issus de grands domaines, de rares massifs forestiers subsistent sur les interfluves : les formations boisées sont généralement composées de boqueteaux et fragments forestiers issus d'anciennes châtaigneraies. Comme en Haute-Vienne, le chêne



*Un plateau agricole vallonné, Arnac-Pompadour (19)*

prédomine avec le châtaignier. Les vallées étroites aux versants abrupts sont laissées à l'élément forestier en forêts compactes, jusqu'au talus qui surplombe le bassin de Brive. Ces vallées désertes et boisées contrastent avec les interfluves peuplés et cultivés à l'habitat dispersé (moyenne de 35 hab/km<sup>2</sup>).

## DIAGNOSTIC PAYSAGER

Dans cet ensemble paysager situé sous l'influence de Limoges et son agglomération, la forêt possède un enjeu particulier en matière de structuration du territoire rural au contact des extensions urbaines.

### Aménagement du territoire

#### DES FORÊTS SOUMISES À LA PRESSION URBAINE

La forêt permet d'aménager des transitions visuelles entre plusieurs espaces fortement urbanisés. Ces couronnes vertes constituent des coupures d'urbanisation et des espaces de respiration appréciables.

Une nette séparation doit cependant être respectée entre l'espace urbain et l'espace rural forestier. Localement, un mitage de l'espace forestier s'observe par une dispersion de l'habitat au sein des massifs à dominante forestière. Dans ce contexte, la forêt perd parfois un peu de son caractère et le paysage de sa lisibilité et de sa qualité.



*Boisement d'un fond humide, Coussac-Bonneval (87)*

## UNE EXTENSION DES BOISEMENTS

Dans certaines vallées aux terrains à handicap topographique (pente ou hydromorphie), des boisements s'observent, entraînant localement la fermeture progressive de ces axes structurants du paysage. Plus insidieusement, les boisements en timbres-poste affaiblissent leurs qualités paysagères en empêchant une lecture ordonnée du paysage. Dans les massifs les plus forestiers situés sur les hauteurs délimitant le territoire de la Châtaigneraie, l'abandon de terrains agricoles rappelle que les abords de villages (lieux de vie) constituent également des zones sensibles à la fermeture.

## UNE PRESSION DE DÉFRICHEMENT

Cette dynamique s'observe plus particulièrement sur le plateau à dominante agricole. La tempête a tendance à amplifier le phénomène d'appauvrissement forestier. Cet espace est encore parfois considéré comme une simple réserve foncière.

Cette démarche s'accompagne en général d'une disparition progressive des alignements et arbres isolés (par leur non-renouvellement), amplifiant le contact géométrique et artificiel entre espaces agricoles et forestiers.



*Restructuration de l'espace agricole, Saint-Anne-Saint-Priest (87)*

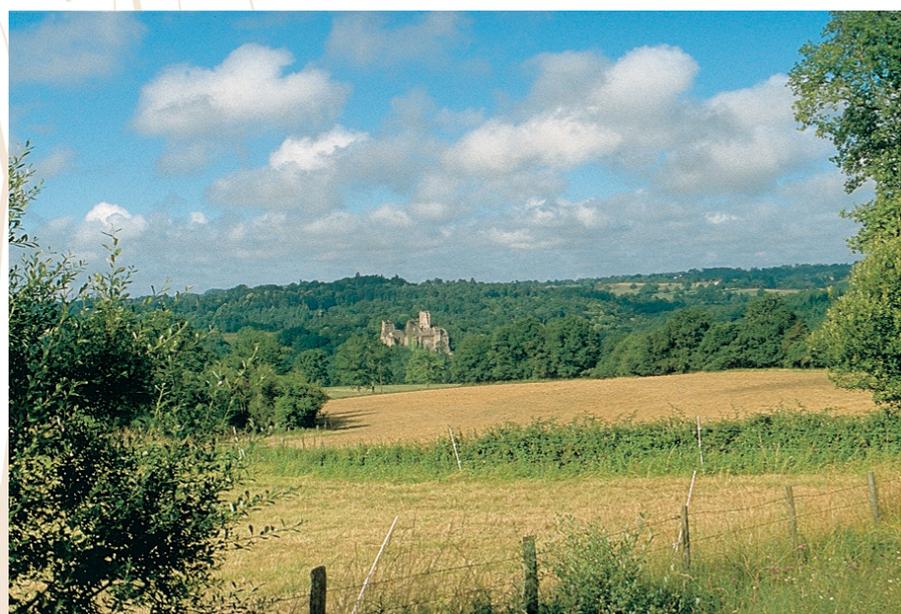
## Gestion de la forêt

### FRÉQUENTATION DES FORÊTS ET LIEUX REMARQUABLES

L'influence de Limoges, capitale régionale, se concrétise également par un besoin en espaces d'accueil du public.

Cette fréquentation concerne Limoges et son agglomération, mais elle s'étend jusqu'aux monts et massifs périphériques de la Châtaigneraie (Monts de Blond, territoire du Parc naturel régional...). L'ambiance des futaies adultes est plus particulièrement recherchée, en association avec l'eau et les affleurements rocheux.

Dans la Châtaigneraie, l'élément forestier est associé à de nombreux sites de caractère : vallées et proximité de châteaux historiques, hauteurs attractives et points de vue, lacs et plans d'eau aménagés pour les sports nautiques.



Château de Châluçet, Saint-Jean-Ligoure (87)

Dans la partie corrézienne, la forêt est également associée à des vallées encaissées au contact du bassin de Brive, cumulant des difficultés techniques liées à la pente et une sensibilité paysagère forte.

Ces sites remarquables exposés aux regards demandent une attention particulière, et leur gestion devient complexe dans un contexte de propriété très morcelée. L'entretien des points de vue sur les hauteurs ou les abords de chemins de randonnée constitue un autre enjeu paysager.

### AMBIANCES FEUILLUES ET TAILLIS DE CHÂTAIGNIER

Les taillis de Châtaignier influencent fortement la culture paysagère locale. Ses trames géométriques (mosaïque de taille variable) et son mode d'exploitation sont revendiqués ou acceptés au nom de valeurs plus historiques et traditionnelles. La diversification visuelle et l'enrichissement de ces boisements peuvent devenir un enjeu paysager délicat à mener dans un contexte de propriétés très morcelées demandant une fédération forte des initiatives. La présence de futaies au sein des parcelles exploitées reste ici un atout paysager indéniable pour conserver une ambiance forestière attractive au fil des interventions forestières.



Exploitation de taillis, la Roche-l'Abeille (87)



*Jeune futaie résineuse, Saint-Martin-Terressus (87)*

## UNE FORÊT QUI SE TRANSFORME SUR LES RELIEFS

Dans ces paysages, à dominante feuillue, l'introduction d'essences résineuses est difficilement acceptée, notamment lorsqu'elle est associée à des travaux lourds et une artificialisation importante du milieu. Bien que marginales, ces interventions focalisent les regards du fait de leur position dominante sur les pentes généralement exposées aux regards. Un parallèle est souvent un peu rapidement fait avec les forêts de la Montagne limousine alors que l'histoire des paysages forestiers y est bien différente.

Aujourd'hui, cette substitution d'essences se fait principalement au profit du Douglas. Lorsqu'il est associé à des essences plus traditionnelles et sous forme d'aspect naturel, il peut trouver une place intéressante dans le paysage.

Dans le sud-ouest de la Haute-Vienne, ces plantations (feuillues ou résineuses) cumulent un autre handicap paysager avec le besoin de protection contre les dégâts de gibier (cerf) et la difficulté d'intégrer ces clôtures au sein du paysage forestier.

## *Le Bassin de Brive*

- >> une structure sédimentaire contrastée associant des formations gréseuses au relief variable, à une dépression marneuse et un morceau de cause calcaire. Une altitude s'étageant entre 50 et 300 m, voire 450 m localement.
- >> un terroir agricole et forestier hétérogène : un taux de boisement moyen de 35 % masquant de forts contrastes (de 15 à 55 % selon les unités) entre des dépressions à l'agriculture intensive et un cause forestier.
- >> une faible dynamique paysagère liée à la gestion forestière, une dynamique démographique soutenue même en milieu rural, de nombreux sites paysagers exceptionnels.
- >> une zone peu touchée par la tempête.





## Le bassin agricole de Brive

Ce territoire est formé de buttes calcaires ou corniches qui dominent le bas-pays collinéen à la topographie confuse où seul le tracé des rivières impose des axes directeurs au sein du paysage. Ses reliefs contrastés s'étagent entre 80 et 500 m d'altitude, avec de fréquents escarpements de 150 m.

Depuis les villages implantés sur les buttes au sud et l'escarpement du plateau cristallin au nord, de beaux panoramas s'ouvrent sur le riche bassin agricole et les hameaux qui s'étalent dans la vallée. Avec des densités rurales dépassant localement 100 hab/km<sup>2</sup> et l'agglomération de Brive, le phénomène urbain se développe constamment.

Les vallées et la plaine sont vouées à l'agriculture, de même que les collines bocagères ponctuées de nombreux vergers. Mais l'arbre est omniprésent : petites peupleraies dans les fonds de vallées ou en linéaire le long de rivières sinueuses, dense réseau de haies, boqueteaux et arbres épars ailleurs.

Cette zone agricole possède tout de même un taux de boisement équivalent à la Châtaigneraie limousine : 25 à 30 %. Les pentes des buttes et les sommets de bassins-versants sont couverts de peuplements forestiers compacts et homogènes : futaies feuillues mélangées de taillis, en unités d'une dizaine d'hectares.



*Un versant forestier, Cublac (19)*



*Un paysage à dominante agricole et de vastes perspectives depuis les buttes, Ayen (19)*



## Le plateau de Lagleygeolle

Situé au sud-est de Brive, ce plateau mouvementé s'étage entre 250 et 500 m. Un système de vallées aux pentes marquées structure l'ensemble gréseux selon des orientations très diverses et une occupation du sol contrastée.

Avec ses vallées désertes, ce territoire agricole et forestier reste peu peuplé avec une densité de population comparable au Causse (25 hab/km<sup>2</sup>). Les petits hameaux et fermes sont dispersés sur les crêtes et lambeaux de plateau, au sein des espaces agricoles en expansion dépourvus de haie et ponctués de vergers et de bosquets géométriques. Près de Brive, l'influence urbaine favorise l'émergence de résidences au sein de parcs arborés. Les fonds de vallées sont soulignés par un linéaire arboré.

Les versants définissent généralement le domaine forestier, organisé en unités compactes aux formes courbes épousant les formes du relief. Ces peuplements feuillus dérivent souvent d'anciennes châtaigneraies à fruit. Dans les taillis avec futaie et taillis simple, après le châtaignier qui domine, le chêne pédonculé et les plantations résineuses apparaissent sur des unités foncières localisées.



*Vue générale du plateau ; les versants abrupts définissent le domaine forestier, Lanteuil (19)*



*Rebord de plateau, Noailhac (19)*



## Le causse de Martel

Prolongement des causses du Lot en Limousin, le plateau karstique de 300 m d'altitude au modelé massif accumule dolines de taille variable, vallées sèches et corniches.

Sur ce territoire aride et peu peuplé (25 hab/km<sup>2</sup>), l'habitat est groupé dans les rares clairières agricoles. Quelques vergers et arbres isolés (noyers) diversifient les lisières aux contours courbes et les versants en rebord de plateau. Les corniches offrent de vastes perspectives sur les dépressions sous-jacentes. Le Lac du Causse apporte une touche originale et attractive dans la vallée de la Couze.

Une dominante forestière marquée caractérise l'endroit depuis plus d'un siècle. Le massif forestier compact a une structure foncière morcelée, mais apparaît sous la forme de grandes étendues homogènes ponctuées de terres agricoles isolées. Ce paysage sylvopastoral associe landes sèches calcicoles et forêts de chênes pubescents sous forme de taillis rabougris. Aujourd'hui, les boisements progressent naturellement sur les parcelles abandonnées et accentuent la fermeture visuelle du plateau.



*Forêt et clairière sur le causse, Charrier-Ferrière (19)*



*Fermeture par boisement naturel sur les pentes, Chasteaux (19)*



## Le bassin de Meysac

Ce bassin au relief adouci d'altitude modérée (150 à 300 m) se présente comme une dépression ondulée. Délimité par des escarpements très nets à l'ouest et au nord, il s'ouvre au sud vers la vallée de la Dordogne.

L'habitat groupé en villages pittoresques sur les buttes, escarpements ou éperons, est plutôt structuré en hameaux et maisons isolées dans la dépression vallonnée.

Un faible taux de boisement (inférieur à 15 %) caractérise cette campagne verdoyante vouée à une agriculture diversifiée. Quelques haies, des linéaires de cours d'eau et de nombreux champs plantés de noyers succèdent à des talus boisés ou en friche. Les bois sont plus présents à l'est de Meysac où les étendues forestières se développent selon un maillage sylvopastoral plus géométrique. Ces boisements morcelés feuillus correspondent à des boqueteaux de chêne pubescent traités en taillis.



*Campagne verdoyante et rebord du causse, Turenne (19)*



*Les bois sont plus présents à l'est, Lostanges (19)*



*Des boisements morcelés, vue depuis le Puy d'Arnac (19)*

## DIAGNOSTIC PAYSAGER

Comprenant des paysages à dominante agricole marquée ou en ambiance très forestière, la dynamique paysagère est très différente d'une unité à l'autre.

### Aménagement du territoire

#### LA PRESSION URBAINE EN ESPACE RURAL

Situé sous l'influence urbaine de Brive, ce territoire hétérogène réserve une place privilégiée à la forêt sur les pentes et le plateau karstique. Une déstructuration des paysages intervient localement sous la pression urbaine et la spécialisation des espaces ruraux.



*Extension de l'habitat en contrebas du Causse, Saint-Cernin-de-Larche (19)*

Dans la majeure partie du Bassin de Brive, la pression urbaine s'exerce sur des espaces à dominante agricole. Mais elle entraîne localement des difficultés de gestion des espaces ruraux lorsque la dispersion du bâti s'accompagne d'un mitage foncier. La forêt part alors à l'assaut des pentes et masque des éléments particuliers du relief (falaises notamment).

## L'ENFRICHEMENT D'ESPACES SENSIBLES

Dans les paysages agricoles et forestiers à l'est de Brive, une homogénéisation des versants de vallée s'observe avec un abandon de terrains par l'agriculture, sur les rives les plus forestières.



*Enfrichement d'un bas de versant, Lanteuil-Lagleygeolle (19)*

A l'ouest, sur les buttes, l'entretien des espaces pentus est de moins en moins réalisé, notamment à proximité d'habitations. Le paysage s'enfriche et les perspectives se ferment progressivement. Limitant l'intervisibilité des villages, cette évolution amenuise également la diversité visuelle de ce territoire de qualité.

Sur le Causse à dominante forestière, les villages et leurs alentours constituent des clairières attractives et recherchées : elles constituent des ouvertures essentielles au sein du massif. En parallèle, les vallées sèches et étroites ponctuent l'espace et soulignent les formes du relief à petite échelle. Leur fermeture progressive conduit à la généralisation de l'ambiance forestière, source d'une forte identité. Mais elle risque une perte d'attractivité si la forêt masque les éléments de repère dans le paysage que constituent les constructions en pierre sèche (murets, bories, villages) et les clairières agricoles. Le long des routes sinueuses, ce sont ces éléments qui attirent le regard et donnent vie aux paysages. En rebord de plateau, l'accessibilité de vues dominantes est très attractive.

## LE DÉVELOPPEMENT DES PEUPLERAIES

Dans le bassin, les peupleraies sont implantées dans quelques fonds de vallée. Leur généralisation peut entraîner une inversion des formes du relief en réduisant l'ampleur des vallées structurant le relief. Lorsqu'elles sont implantées sur les vallons en tête de bassin-versant, le volume boisé créé ferme des perspectives ouvertes depuis ces cols stratégiques.

Le long de la basse vallée de la Dordogne, l'absence de gestion de la ripisylve limite localement l'accès visuel à la rivière, élément d'attrait majeur dans ce territoire à fort enjeu touristique.



*Une jeune peupleraie en tête de bassin-versant, Ayen (19)*

## Gestion de la forêt

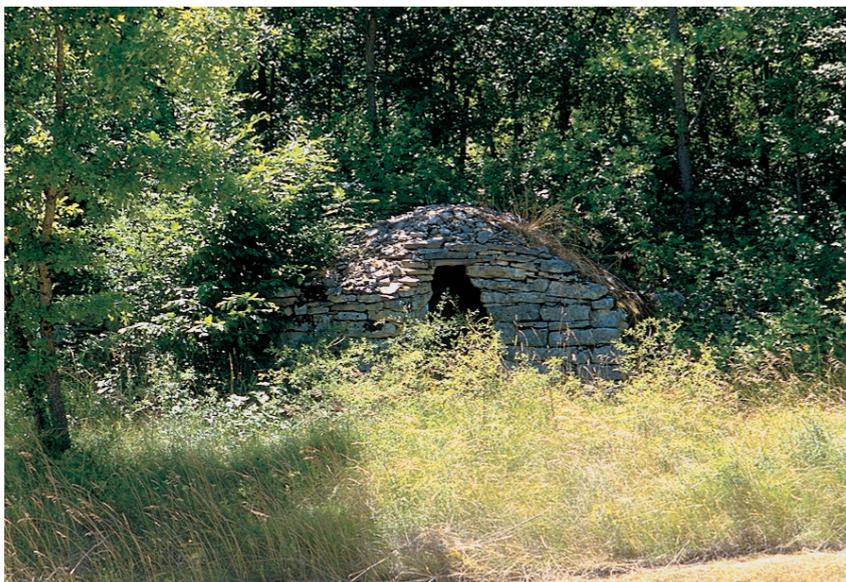
### UNE FORÊT "IMMOBILE"

Les peuplements feuillus imposent leur aspect moutonnant sur la majorité des versants et du plateau. Les actions forestières y sont relativement rares et limitées, sans impact paysager majeur.



*Introduction de sapin sur le causse, Nespouls (19)*

Les quelques boisements résineux présents diversifient localement les ambiances forestières assez homogènes. À part leur exotisme, ils ne sont pas particulièrement attractifs, mais leur faible étendue limite leur impact visuel, notamment sur le Causse. Sur le plateau de Lagleygeolle, ils concernent des pentes davantage perceptibles de l'extérieur, leur géométrie est plus apparente.



*Un abri de berger en pierres sèches, Nespouls (19)*

## PETIT PATRIMOINE ET HAUTS-LIEUX TOURISTIQUES

Comprenant des hauts-lieux touristiques et historiques, ce territoire est particulièrement sensible et soumis au regard d'un public recherchant authenticité et aspect naturel du milieu rural.

Dans cette forêt à dominante de Chênes, de nombreux petits murets organisent l'espace. Reliques d'une utilisation intensive du terroir au XVIIIe siècle, ils construisent l'identité de ce terrain rocailleux et doivent être préservés ou mis en valeur lors des actions en forêt.

Localement, près de villages, un paysage sylvopastoral apparaît avec des bovins et ovins qui entretiennent un sous-bois clair. Assurant une transition visuelle entre pré et forêt, ce système compense la fermeture de l'espace forestier.



*Territoire exposé aux regards, Turenne (19)*

# Cahier de recommandations paysagères

# 3

## DÉMARCHES EN FAVEUR DU PAYSAGE FORESTIER

- Les étapes d'un projet forestier • page 76
- Les principes paysagers pour la forêt limousine • page 79

## RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- L'extension de la forêt • page 82
- L'ouverture d'espaces stratégiques • page 85
- Les lisières forestières externes • page 91
- La réhabilitation d'espaces arborés particuliers • page 95

## RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA FORÊT

- Le paysage et la structure des peuplements forestiers • page 99
- Le renouvellement et la transformation de la forêt • page 102
- Les coupes et l'exploitation forestière • page 120
- L'amélioration du réseau de desserte forestière • page 127
- Les lisières forestières internes • page 135
- Des espaces ouverts au sein de la forêt • page 146

## OUTILS JURIDIQUES ET FINANCIERS

- Des démarches de gestion du territoire forestier • page 151
- Des démarches de protection des paysages • page 159

## L'OBJECTIF DE CES RECOMMANDATIONS

- >> Faciliter l'intégration paysagère des actions forestières couramment mise en oeuvre en Limousin,
- >> Signaler les modalités à éviter, y compris celles préconisées dans un contexte d'après tempête,
- >> Proposer de nouvelles formes d'intervention adaptées aux paysages rencontrés.

Le recours à certaines techniques citées peut occasionner un surcoût dans la conception ou la mise en oeuvre du projet, dans le suivi sylvicole des peuplements.

Il appartient au gestionnaire de l'évaluer aussi précisément que possible, à toutes fins utiles.

Celui-ci peut remettre en cause l'intérêt du projet ou nécessiter la mise en oeuvre de financements spécifiques.

# Démarches en faveur du paysage forestier

*La démarche paysagère concernant la forêt fait appel à la dimension collective des regards qui se posent sur un espace. Sauf dans le cas de propriétés de taille moyenne (unités supérieures à 10 ha ou 15 ha), ces recommandations sont difficiles à mettre en oeuvre de façon individuelle : au-delà du travail sur les lisières et les ambiances internes, elles se révèlent insuffisantes, inefficaces ou même impossibles à mettre en oeuvre.*

*La problématique paysagère s'applique tout particulièrement aux actions forestières concertées sur des territoires pertinents : à l'échelle d'un massif forestier ou d'une unité visuelle (espace perçu depuis un ensemble de points). Ensuite, à plus petite échelle, elle est essentielle dans les sites fréquentés par le public et très sensibles.*

## Les étapes d'un projet forestier

Toute action forestière incluant une approche paysagère peut se référer à ce processus. Les étapes en "gras" soulignent tout particulièrement cette dimension visuelle et doivent être illustrées par des documents spécifiques au sein du projet (photographies, simulations).

A chaque étape, le propriétaire a besoin de l'aide spécifique de son conseiller forestier, de son gestionnaire ou de son maître d'oeuvre.

- **ÉTAPE 1**  
décrire le contexte forestier et rappeler l'objectif sylvicole recherché
- **ÉTAPE 2**  
**analyser le contexte paysager associé à la forêt**
- **ÉTAPE 3**  
**rechercher une solution théorique paysagère**
- **ÉTAPE 4**  
compléter la description des unités de gestion concernées par le projet
- **ÉTAPE 5**  
choisir une solution globale adaptée (conciliant les approches fonctionnelles, visuelles et écologiques)
- **ÉTAPE 6**  
définir les règles de gestion forestière s'y appliquant
- **ÉTAPE 7**  
**communiquer avec les éventuels partenaires**
- **ÉTAPE 8**  
matérialiser la solution sur le terrain
- **ÉTAPE 9**  
**prévoir les mesures d'accompagnement et le suivi du chantier à venir**

## EXEMPLE D'ÉLABORATION D'UN DOCUMENT DE GESTION FORESTIÈRE

## LE PUY DES TROIS CORNES (SITE CLASSÉ), SAINT-VAURY (23)

## 1995

## étape 0

**Émergence d'un projet forestier associant une démarche paysagère**

- premières observations du Puy des Trois Cornes, recherches d'éléments d'information dans les archives
- inscription de la forêt communale au programme d'aménagement forestier de l'année 1996

## 1996

## étape 1

**Contexte forestier et objectif sylvicole**

- description sommaire des peuplements
- définition d'un objectif sylvicole : "transformation par régénération naturelle du châtaignier"

## étape 2

**Analyse du contexte paysager**

- caractérisation du paysage et cartographie de la sensibilité paysagère,

## étape 3

**Solution théorique globale**

- identification d'unités paysagères d'échelle adaptée,
- demande d'éléments techniques complémentaires dans les unités les plus sensibles

## étape 4

**Complément de description forestière**

- cartographie des anciens chemins d'exploitation,
- création d'un parcellaire forestier s'appuyant sur des limites paysagères
- cartographie des types de peuplements feuillus

## étape 5

**Choix d'une solution adaptée**

- réunion de concertation entre propriétaire, gestionnaire et des membres de la Commission des sites

## étape 6

**Définition des règles de gestion**

- rédaction du document de gestion (Aménagement forestier), en accord avec le propriétaire

## 1997

## étape 7

**Communiquer avec les partenaires**

- présentation et approbation du document par la Commission des sites de la Creuse
- approbation du document de gestion (15 ans) par le Ministre chargé de l'Environnement et le Ministre de l'Agriculture

## étape 8

**Matérialiser la solution sur le terrain**

- délimitation sur le terrain et marquage des arbres à exploiter sur la première coupe d'ensemencement

## 1998-2000

## étape 9

**Mesures d'accompagnement et suivi du chantier**

- élargissement des anciens chemins d'exploitation (avec information des archéologues locaux)
- mise en vente de la coupe et exploitation, avec indication des clauses particulières
- apparition des premiers semis
- évaluation paysagère des travaux réalisés et programmation de la coupe définitive

NOTE : une fiche technique située en annexe développe les éléments techniques de ce projet.

Ponctuellement, la démarche paysagère peut s'intégrer au sein de réflexions forestières de moindre ampleur : programmation d'une coupe d'éclaircie, réalisation d'un entretien de plantation... L'analyse est alors plus succincte et son déroulement nettement accéléré. À défaut d'intervenir en amont d'un projet forestier, elle peut également intervenir en "mesure de rattrapage" en cours de réalisation d'une intervention forestière. Dans ce cas, un surcoût peut apparaître, il aurait pu être évité dans une démarche de projet paysager.

## EXEMPLE D'UNE COUPE D'ÉCLAIRCIE



*La Pierre Millier, Saint-Léger-la-Montagne (87)*

1997

### Émergence du projet forestier et paysager

- programmation d'une coupe d'éclaircie dans une parcelle (en application du document de gestion)
- la commune propriétaire exprime le souhait d'ouvrir l'espace autour du chaos rocheux (point de vue)

### Matérialiser la solution sur le terrain

- rapide repérage à la peinture des arbres à couper, pour ouvrir une clairière autour du chaos (0,3 ha)
- marquage habituel des arbres à exploiter sur l'ensemble de la parcelle (10,5 ha)
- vente de la coupe d'éclaircie

1998

### Suivi du chantier

- exploitation mécanisée de la coupe d'éclaircie
- nettoyage des rémanents autour du chaos (à l'initiative d'une association bénévole)

## Les principes paysagers pour la forêt limousine

Le principe paysager fondamental se résume en une phrase : **respecter l'esprit des lieux.**

Dans le cas de la forêt limousine, cet objectif se décompose toujours selon 5 **principes complémentaires** :

### PRINCIPE 1

#### RESPECTER L'ÉCHELLE VISUELLE DU PAYSAGE

Ce principe concerne la cohérence entre l'échelle d'une intervention forestière et ses échelles de perception. C'est à ce niveau que l'on juge de la pertinence de l'approche paysagère. Par ordre logique, les vues éloignées seront prises en compte avant les visions rapprochées.

En intégrant une recherche d'équilibre entre les espaces ouverts et les volumes boisés, ce principe peut limiter la fermeture d'un paysage ou le mitage d'un territoire.



*Échelle d'un élément préservé au sein d'un reboisement, Compreignac (87)*

### PRINCIPE 2

#### ÉVITER L'APPARITION DE GÉOMÉTRIE MARQUÉE

“Un paysage forestier, même s'il est complètement fait de main d'homme, représente une image de nature”.

Dans ce contexte, développer l'aspect naturel du milieu forestier – en adoptant des formes et des lignes inspirées du sens général du relief, en évitant d'introduire des formes artificielles – préserve les continuités paysagères entre les composantes de cet espace.

L'introduction de formes orientées dans des axes opposés aux formes naturelles présentes créent des tensions visuelles focalisant les regards.

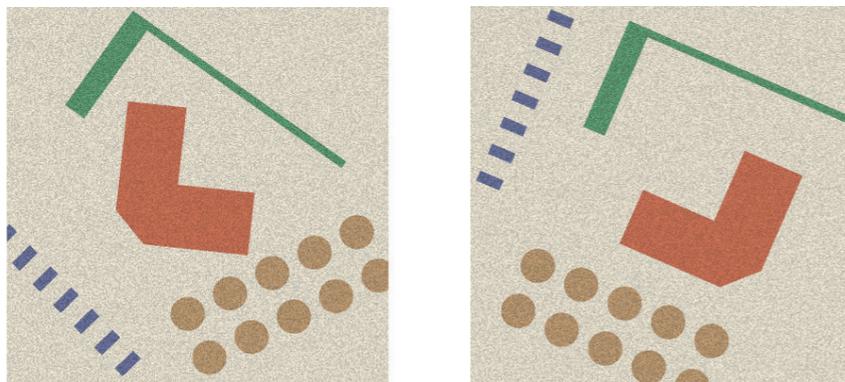


### PRINCIPE 3

#### MAINTENIR UNE DIVERSITÉ VISUELLE HARMONIEUSE

Définie par la richesse en éléments identiques ou différents au sein d'un paysage, la diversité visuelle s'observe par la présence de plans, de couleurs ou de textures qui structurent le champ de vision.

Cette diversité doit être dosée pour ne pas nuire à l'harmonie d'ensemble. Les différentes composantes du paysage servent de repères et sont ordonnées pour augmenter la compréhensibilité de l'espace perçu.



*Développement théorique d'une harmonie visuelle*

### PRINCIPE 4

#### SOULIGNER LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS D'UN LIEU

Le caractère particulier d'un site est souvent lié à l'ambiance créée par des éléments attirant le regard, éveillant l'intérêt ou la curiosité, faisant parfois référence à un événement culturel.

Ce principe concerne le maintien et la mise en relief d'éléments d'origine naturelle (rochers, eau, arbres, trouées de lumière) ou humaine (murets, haies, monuments).



*Le Fauteuil du Juge,  
Compreignac (87)*

### PRINCIPE 5

#### ÉVITER LA CRÉATION D'ESPACES DIFFICILES À GÉRER

Les traces d'abandon représentent des dissonances visuelles au sein du paysage et constituent des éléments à l'évolution incontrôlée. Pour être adoptées, les solutions paysagères proposées doivent concilier les critères visuels aux logiques fonctionnelles et écologiques, s'assurant de réserver des conditions de gestion durable des entités créées avec notamment la mise en cohérence d'un réseau de desserte efficace.



*Entretien insuffisant d'une  
prairie isolée en forêt,  
La Jonchère (87)*

# *Recommandations pour l'aménagement du territoire*



*Dynamique paysagère sur un territoire :  
extension de la forêt, construction de nouveaux bâtiments, entretien des haies*

La prise en compte du paysage au niveau de l'aménagement du territoire demande une réflexion collective sur l'utilisation d'un espace et sa perception par les multiples acteurs.

Certaines évolutions paysagères concernant la forêt ne sont pas du seul ressort du forestier, qu'il soit propriétaire ou gestionnaire, entrepreneur ou exploitant. L'extension de la forêt par abandon d'une activité agricole, l'insertion d'espaces bâtis au sein d'un territoire rural arboré, un défrichement associé à une restructuration foncière..., toutes ces démarches impliquent d'autres acteurs car elles s'inscrivent dans un territoire où la composante forestière n'est pas exclusive.

Dans un paysage ouvert au relief peu marqué, les boisements isolés structurent l'espace et participent à la qualité visuelle du lieu. La réhabilitation des haies, bosquets ou arbres champêtres devient un enjeu paysager important dans le cas de territoires ruraux remodelés par des aménagements fonciers dans un but de modernisation agricole ou d'extension urbaine.



## L'extension de la forêt

Ce phénomène d'extension forestière s'inscrit aujourd'hui dans l'histoire du paysage régional, celle du XXe siècle.

Actuellement, elle n'est pas recherchée par les acteurs forestiers en Limousin, notamment sur les plateaux les plus boisés où s'observe un désir de reconquête par l'agriculture.

Mais l'extension forestière n'est pas à exclure d'emblée du territoire limousin. Les paysages de la région n'obéissent pas tous à la même dynamique. L'action de boisement peut être envisagée en cas de mutation agricole durable touchant un territoire.

Localement, dans les espaces à dominante agricole ou urbaine, la trame forestière et arborée peut être développée en lien avec la production d'aménités : amélioration du cadre de vie ou développement touristique.

### Implantation des boisements et accrues forestières

Afin de préserver les qualités visuelles d'un espace, voire de les améliorer à moyen terme, l'extension de la forêt doit être appréhendée à l'échelle d'un paysage dont les caractéristiques sont clairement identifiées : organisation de l'espace par rapport au relief, occupation du sol et position de l'homme au sein de cet espace.

Certaines zones stratégiques sont à maintenir en espaces ouverts. Toutes les mesures doivent être menées pour maîtriser la gestion de ces espaces : la sensibilisation est à envisager en amont, mais la contractualisation ou l'acquisition foncière sont souvent nécessaires. Ailleurs, la friche ou le boisement volontaire sont prévisibles et leur gestion doit être envisagée. En limite de forêt, les accrues se développent rapidement. La vitesse d'enfrichement est en effet proportionnelle à l'enclavement de l'espace agricole en milieu forestier. Ce n'est cependant qu'après une quinzaine d'années que l'amélioration de ces peuplements naturels pourra succéder avec succès à l'aspect abandonné des friches dont ils sont issus.

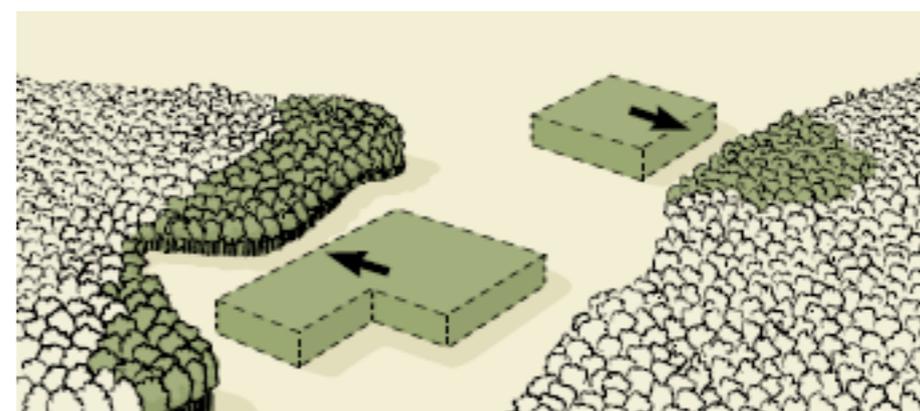


*Les boisements structurent l'espace, Saint-Oradoux-Chirouze (23)*

Les espaces plantés volontairement devront quant à eux être analysés en fonction de leur impact éventuel dans le paysage, afin de prendre en compte des critères de forme, d'orientation et de composition qui permettront une meilleure intégration au sein du paysage. Dans tous les cas, une déstructuration par mitage excessif doit être évitée et leur accès sera prévu dès le départ.

### Implantation des boisements et accrues forestières

Il convient d'adapter à l'échelle du paysage autant les formes que l'étendue des espaces à boiser, sans exclure a priori tout boisement des terres libérées par l'agriculture. D'une façon générale, les extensions de boqueteaux ou massifs forestiers existants sont à préférer pour ne pas miter un espace agricole déjà morcelé.



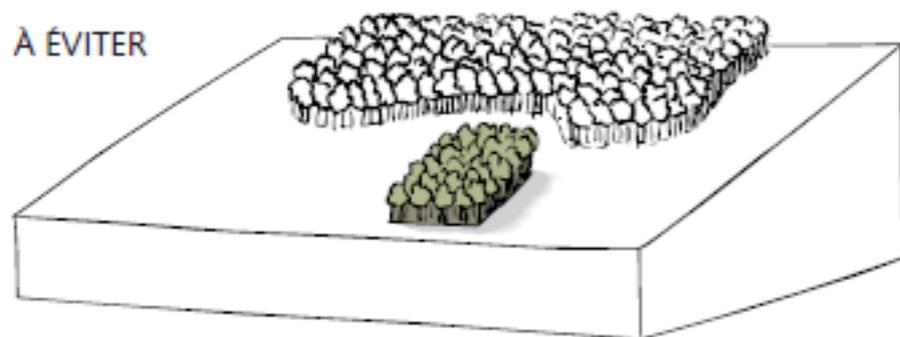
*Simulation d'une extension de bosquets*



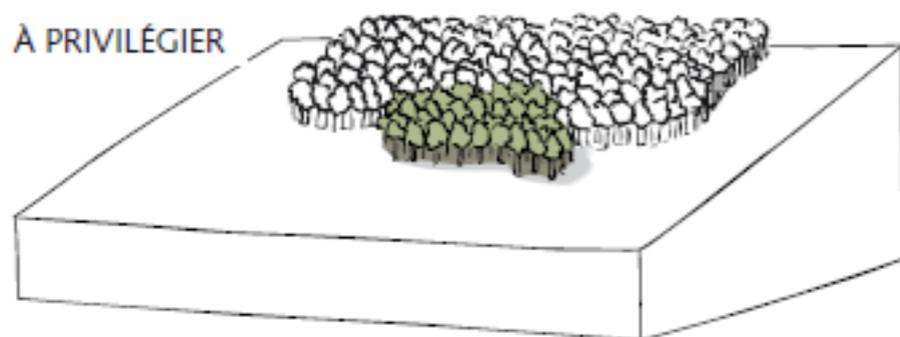
Boisement de forme inadaptée au relief, Saint-Setiers (19)

### Forme et orientation des boisements sur pente

A ÉVITER



A PRIVILÉGIER



□ boisement existant    ■ extension

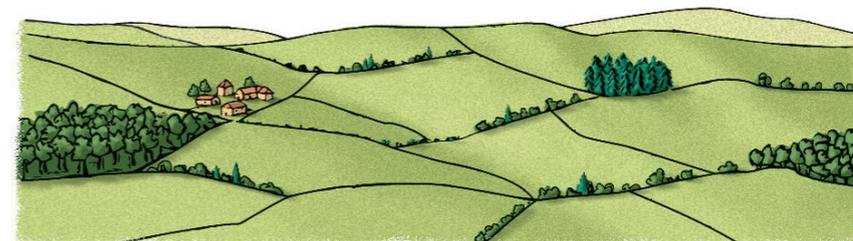
Les formes de ces boisements épousant les mouvements de terrain seront à orienter en conformité avec les lignes directrices du paysage. Même en l'absence d'une totale maîtrise foncière, des actions concertées seront recherchées pour éviter des formes trop linéaires implantées dans le sens de plus grande pente, ou trop complexes.

Dans le cas des paysages à dominante bocagère, l'intimité du lieu et sa structuration rigoureuse seront conservées.

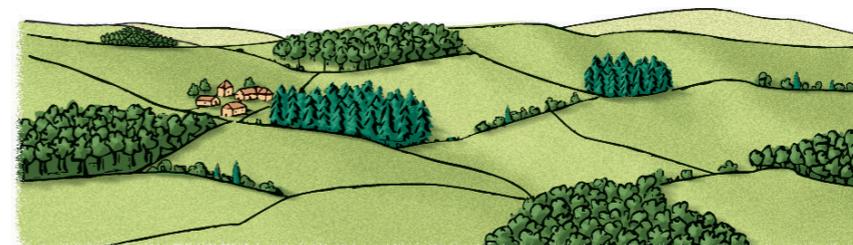
Lorsque le réseau de haies est dense et le terrain plat, les formes des boisements peuvent suivre les formes du parcellaire, tout en conservant une échelle adaptée à la trame en place. Pour s'intégrer dans la continuité de l'espace existant, leur composition doit par ailleurs comporter une part d'essences présentes dans les haies environnantes.

### Extension des boisements dans le bocage

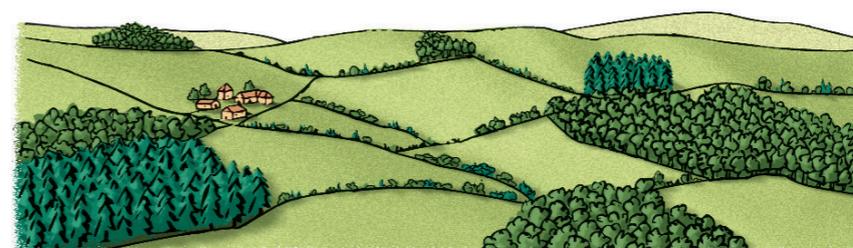
ORIGINE



A ÉVITER



A PRIVILÉGIER



Dans un contexte vallonné ou collinéen, la forme des nouvelles parcelles boisées doit s'affranchir de la géométrie pour adopter des contours irréguliers s'inspirant des formes du relief, des haies existantes ou du parcellaire au tracé parfois plus souple que sur terrain plat.

Lorsque les haies ont été supprimées à grande échelle, la plantation de bosquets et petits ensembles forestiers peut participer à sa reconstitution paysagère, ou accompagner la reconstitution d'un réseau de haies.



*Une essence contrastée accentue la géométrie de la lisière,  
Féniérs (23)*

## Choix et répartition des essences \*

Les choix d'essences forestières se font en fonction des potentialités du sol, de l'ambiance locale et de l'objectif souhaité par le propriétaire. D'une façon générale, les plantations monospécifiques sur de grandes surfaces sont déconseillées. Elles engendrent une monotonie visuelle et s'accompagnent d'une faible diversité biologique.

Dans le cas où une essence résineuse est choisie, il convient de réfléchir à la meilleure façon de l'intégrer dans le paysage environnant. Son aspect uniforme peut être atténué par l'emploi d'espèces à feuilles caduques en mélange d'accompagnement.

Lorsque les boisements sont délimités ou situés à proximité de haies arborées, les essences d'accompagnement pourront être recherchées dans ces structures existantes, afin d'accentuer les continuités paysagères. En aucun cas elles ne seront utilisées pour délimiter le peuplement : cela provoque un marquage du territoire au redoutable pouvoir focalisateur.

En présence de haies en limite de zone à boiser, il est recommandé de les entretenir : elles joueront pleinement leur rôle de transition visuelle au lieu d'être une barrière entre le milieu agricole et forestier.

Lorsque le terrain à boiser est contigu à un peuplement existant, l'emploi de certaines essences peut être envisagé pour faciliter la transition d'une unité à l'autre, notamment par leur mélange en lisière. La solution optimale pour de petits boisements reste d'introduire une espèce présente dans l'espace environnant.

(\*) Pour plus de détails, se reporter aux Recommandations pour la gestion de la forêt,

## L'ouverture d'espaces stratégiques

Le manque d'espace ouvert se manifeste souvent indirectement. Un certain seuil doit être atteint avant de provoquer des réactions exprimant le malaise ressenti par la population.

La critique exprimée envers certaines plantations de conifères prend souvent sa source dans un manque d'espace de respiration autour des lieux de vie et résidence.

- >> *Les zones stratégiques à maintenir sans végétation arborée et sans bâtiment ( y compris bâtiments agricoles, verger ou haies arborées) sont appelées "espaces-clés". A l'échelle d'un territoire, elles sont associées à trois éléments du paysage différents : l'habitat, les voies de circulation et des structures particulières du relief.*



*Accrus et boisement progressif d'une vallée, Glanges (87)*

Suite à la tempête, la non-reconstitution est à préconiser sur les zones humides dont l'état ouvert révèle un intérêt paysager en complément de leur valeur écologique.

Cette démarche s'applique également aux espaces revendiqués au titre du paysage autour des villages et habitations rurales, et sur les sommets dégageant de larges points de vue. Elle se met en place dans le cadre d'une contractualisation engageant une réhabilitation et un entretien durable de l'espace ouvert créé ou préservé. Le maintien d'espaces ouverts de grande taille doit être privilégié afin qu'ils soient plus facilement gérables par l'agriculture, plus attractifs au plan agricole. Dans le cas contraire, la mise en valeur forestière doit être envisagée car la présence de signes d'abandon dans le paysage est aussi néfaste que la sensation d'enfermement.

## Au contact des espaces habités



*Village entouré par la forêt, Ambrugeat (19)*

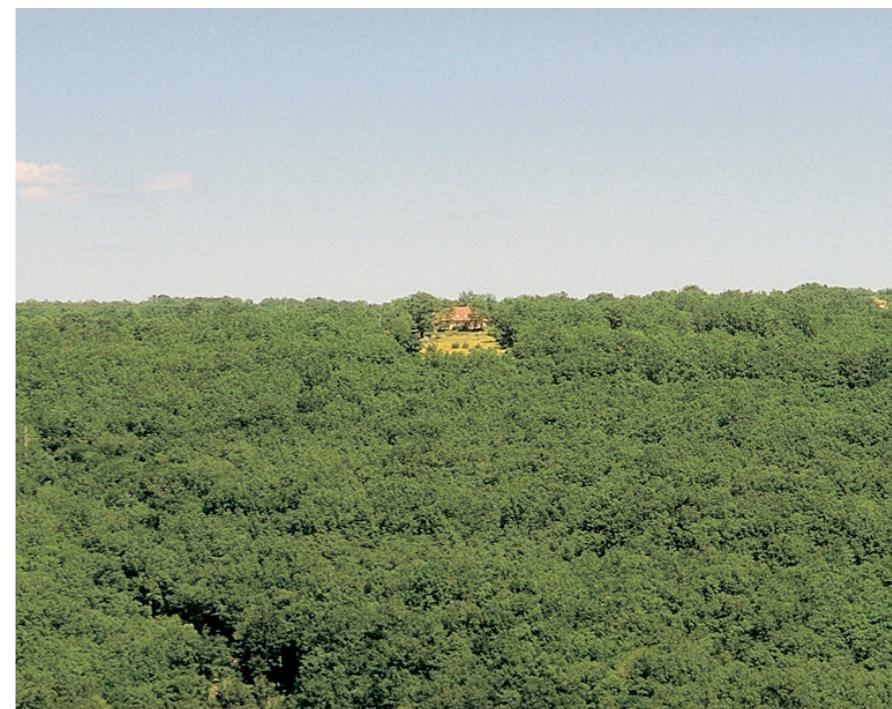
L'avancée de la forêt autour des espaces habités conduit à l'augmentation du sentiment d'isolement et s'accompagne d'une diminution de leur attractivité. Elle est ressentie comme une menace pour la vie dans ces villages, notamment lorsque cet espace boisé n'est pas maîtrisé par les habitants. (On notera en effet que le sentiment d'enfermement n'est pas exprimé lorsque l'habitant a lui-même boisé les alentours de son habitation).

Une distance de la forêt par rapport au bâti, variable selon la pente et l'orientation du village par rapport au soleil, est ici recommandée, de 30 à 100 mètres en général. Elle devra s'accompagner de l'entretien des haies éventuelles, leur développement incontrôlé conduit à un cloisonnement comparable à la forêt.

Une autre source de désordre paysager peut être liée à la construction de maison en espace forestier. Très rapidement, la forêt préexistante est perçue comme une gêne : les arbres grandissent, tout d'abord perçus comme un abri, ils masquent progressivement la vue sur l'extérieur, le contact avec la société environnante. Dans une période d'après tempête, les couper devient une obsession.

Par ailleurs, cette forêt mitée devient rapidement ingérable : soit elle est assimilée à un parc à protéger de façon irraisonnée, soit elle est assimilée à un terrain délaissé où les déchets divers s'amoncellent au fil du temps.

Implanter des habitations dispersées en forêt conduit à la déstructuration sociale de l'espace et, en parallèle, à la disparition de cette forêt.



*Ouverture en rebord de plateau sur le Causse (19)*



## Dans les couloirs visuels

Les couloirs visuels et fonctionnels forment le lien entre les différents pôles d'habitat. Ils sont constitués d'espaces agricoles et peuvent être associés à des formes particulières de relief : fond de vallée principale, vallons secondaires, cols. Ces espaces permettent aux populations de se situer dans leur environnement et de s'y déplacer, tout en rendant visible la structure du paysage et l'importance de la présence humaine.

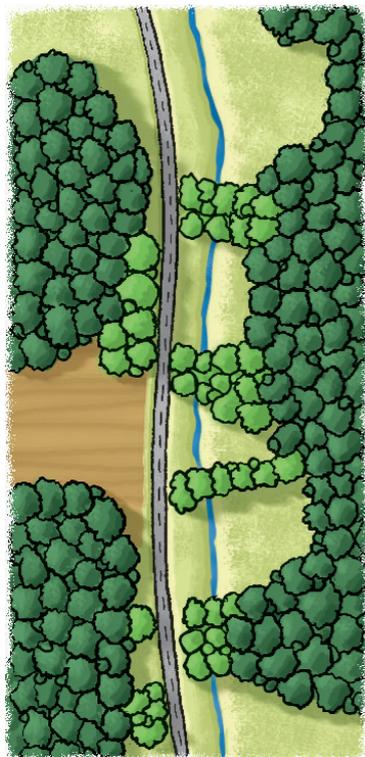
Sur les plateaux limousins, des couloirs visuels existent entre les espaces habités. Ce sont des petits vallons agricoles qui permettent d'apercevoir un hameau depuis le bourg situé de l'autre côté de la vallée.



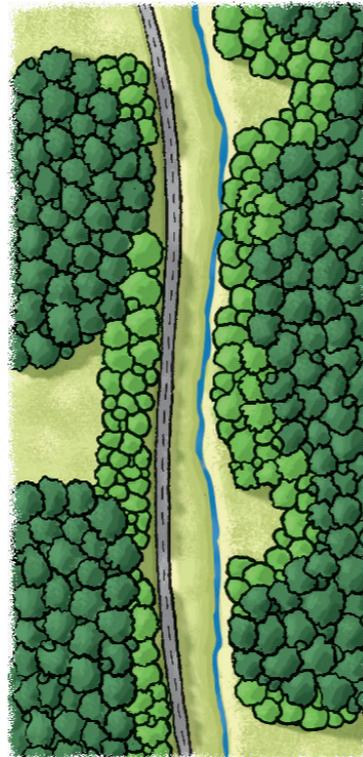
*Intervisibilité de deux villages sur le plateau corrézien (19)*



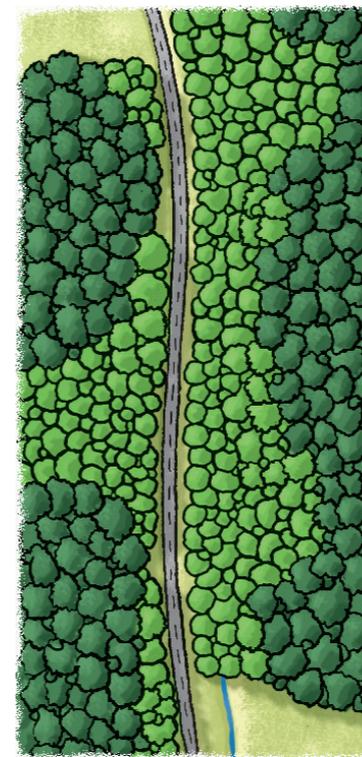
## Effets à éviter dans les couloirs visuels



**L'effet de mitage :**  
Le regard est attiré par une multitude d'éléments dispersés.

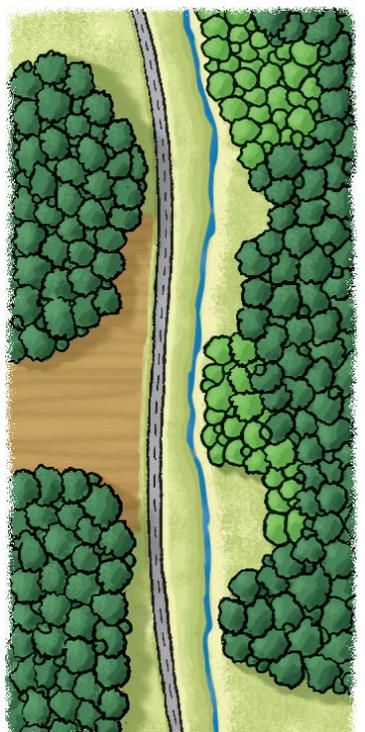


**L'effet de tunnel :**  
Le regard est focalisé par la ligne d'horizon.



**L'effet de blocage :**  
Le regard butte sur le mur végétal

## Effets à privilégier



-  zone boisée existante
-  extension de bois
-  zone agricole ouverte
-  route
-  cours d'eau

Les couloirs visuels, ce sont également les axes de communication qui conduisent d'un hameau à un autre espace de vie. Effet tunnel, effet de mitage, effet de blocage peuvent rapidement apparaître dans les fonds de vallée et sur les versants.





*Deux paysages où se succèdent ouverture sur l'espace et effet tunnel, dans la Vallée de la Mournie, Faux-Mazuras (23)*



Lorsqu'elles sont situées le long de routes, les petites enclaves agricoles constituent des clairières apportant autant de bouffées d'air. Une taille minimale de ces espaces est à envisager pour permettre un entretien durable au travers d'une activité économique équilibrée.

Quelques fonds de vallée constituent des axes de circulation. Ces couloirs fonctionnels sont des fils conducteurs, leur reconquête doit être localement envisagée pour permettre la redécouverte du paysage et créer des liens de vie entre les hameaux que l'on souhaite réhabiliter et repeupler.



*Une vallée, axe de communication entre Tulle et Argentat (19)*

Dans ce paysage de petites montagnes et collines, localement structurées par des vallées, de nombreux cols assurent la transition entre les cellules paysagères. Ces espaces-clés représentent des passages employés pour avoir accès à un "monde extérieur" : ce sont les liens visuels indirects avec les espaces voisins.

*Col ou tête de vallon en limite de commune, Nedde (87)*



Ils doivent être identifiables au sein d'un espace visuel : ce sont des repères importants au sein d'un vaste espace. Lieux de passage, le maintien d'espaces ouverts à cet endroit permet d'entretenir une ouverture sur le paysage à grande échelle.

Ce passage et son degré d'ouverture peuvent être adaptés à l'échelle du paysage (plus ou moins boisé). Lorsque le col est boisé, dans le cas où cet état forestier ne peut être remis en question, les essences présentes seront préférentiellement des feuillus dont les couleurs et la texture permettent de développer une diversité visuelle optimale. Les essences aux couleurs contrastées et homogènes (mélèze, chêne rouge) ont un pouvoir focalisateur qui peut être néfaste à l'aspect naturel que l'on souhaite développer.

## Dans les fonds et sur les versants de vallée

Les espaces constituant des accès visuels et physiques aux cours d'eau sont particulièrement sensibles,

En Limousin, les fonds de vallées constituent très rarement des axes de communication. Lorsque ces vallées sont étroites, les fonds présentent un enjeu paysager limité.

L'ouverture stratégique cible certains tronçons : au passage de ponts, au niveau de certains élargissements de rives.



*Prairie sur les rives de la Creuse, Chambon-Sainte-Croix (23)*

Si le boisement ou l'abandon de prés longeant ces rives ne peut être évité, les feuillus (adaptés à la station) peuvent être implantés à faible densité, en combinaison avec du sylvo-pastoralisme.



*Lande sur les rives de la Tardes, Evaux-les-Bains (23)*

F. Montagnon, DRAAF

Le lien visuel entre la route et le fond de vallée doit être maintenu ouvert, pour que la petite vallée reste perceptible. En parallèle, les plantations en "timbre-poste" doivent être évitées.

Sur les versants exposés aux regards, le maintien d'espaces agricoles ou semi-ouverts (landes) participe à la diversification des paysages en structurant fortement les champs de vision et leur donnant de la profondeur.

## Sur les hauteurs et sommets

Les enjeux paysagers d'ouverture de l'espace existent également ponctuellement sur les sommets et les rebords de plateau.

Souvent positionnés sur des sites isolés, loin des hameaux, la création ou l'entretien de ces points de vue n'a de sens que s'ils sont intégrés au sein d'itinéraires de découverte touristique.

De vastes landes participent à l'identité des paysages limousins, elles sont des témoins de leur histoire. Ces ouvertures ont un rôle paysager en vision extérieure, mais elles constituent également des points de vue intéressants.



*Lande sur les hauteurs, Ambrugeat (19)*

Au sein de la forêt, des points de vues plus limités en surface peuvent être aménagés, parfois en lien avec la présence d'éléments paysagers particuliers : chaos rocheux ou gisement archéologique. Interne au milieu forestier, cette problématique est développée dans *Des espaces ouverts au sein de la forêt*, en page 146.

## Les lisières forestières externes \*

**Les lisières forestières externes correspondent au contact entre un espace forestier et un autre type d'occupation du sol, généralement ouvert : terre agricole, zone humide, espace bâti. Elles sont à considérer sur une profondeur une à trois fois équivalente à la hauteur du peuplement forestier en place.**

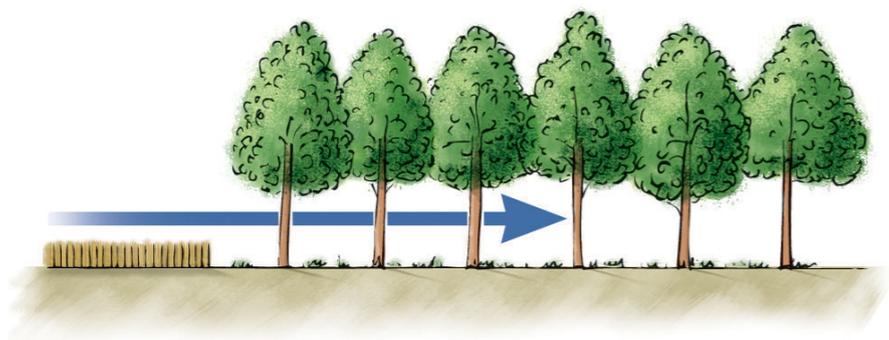
Dans les paysages de faible relief, ces lisières extérieures constituent la première vue sur la forêt.

La constitution d'un boisement représente l'occasion de créer des lisières diversifiées au plan visuel (et écologique). Espaces à privilégier dans la mise en oeuvre d'actions en faveur du paysage, il est important de composer ces lisières dès l'implantation d'un peuplement, puis de les gérer régulièrement lors de coupes ou travaux.

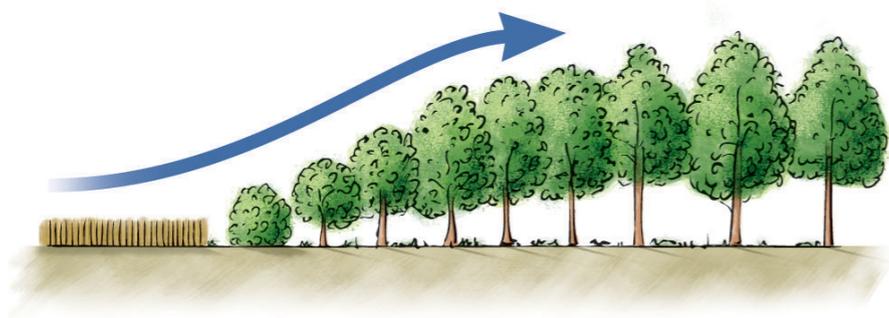
Dans les espaces sensibles au vent, l'expérience montre que les interventions de rattrapage sont autant de sources de déstabilisation du peuplement, plus onéreuses et délicates à mener.

Deux types de lisières sont alors préconisés :

- un étagement progressif d'une végétation dense, avec effet déflecteur,



- une perméabilité du peuplement à faible densité, avec effet filtre.



### Dans quel ordre procéder\* ?

- En vision éloignée, un travail sur les formes et les couleurs sera préconisé.
- En vision rapprochée, la densité du peuplement sera réduite pour permettre à la lumière et aux regards de pénétrer dans le peuplement.

Pour les lisières externes, trois situations paysagères sont distinguées: au contact de l'habitat, au contact de l'espace agricole, au contact de plans d'eau et de zones humides.

En complément de ces lisières de largeur limitée, de véritables transitions visuelles peuvent être implantées, (voir *La réhabilitation d'espaces arborés particuliers* en page 95).



(\*) La démarche détaillée est présentée dans Les lisières forestières internes.

## Au contact de l'habitat

Tout en respectant une certaine distance par rapport aux zones habitées, les lisières forestières doivent être le plus diversifiées possible au niveau des essences et de la grandeur des arbres. Autour de ces lieux de vie, les essences feuillues ou les conifères à feuilles caduques sont très importants : ils marquent le changement des saisons et sont un facteur d'animation du paysage au cours de l'année.

Cela est particulièrement nécessaire sur les plateaux limousins sans tradition forestière, aux jeunes forêts constituées de conifères. Dans ces peuplements, on veillera à introduire quelques feuillus en mélange, tout en laissant visible l'essence dominante. Par ailleurs, la limite de cette lisière doit être stable sur le terrain : elle doit être gérée par l'agriculteur et le forestier, de part et d'autre, ou sous forme d'actions concertées. Un plan de gestion spécifique des lisières peut être envisagé autour de certains bourgs et hameaux.

*La diversité à rechercher  
autour des villages, Aix (19)*



## Au contact des espaces agricoles

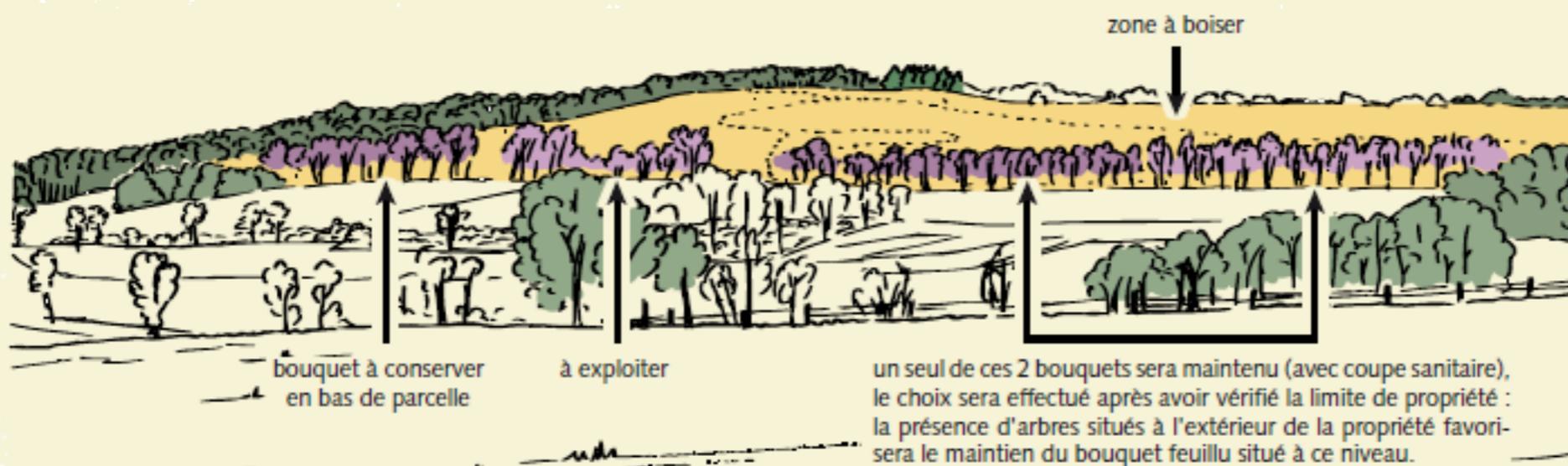
### CONSERVER LES HAIES EXISTANTES AUTOUR D'UNE PARCELLE À BOISER ?

Les choix dépendent du caractère du site, de sa sensibilité, du type d'essences introduites et de la consistance de la haie (basse, arborée ou mixte). En espace sensible et fréquenté, il est essentiel de préserver le caractère boisé de l'espace considéré, ainsi que les arbres remarquables et attractifs.

Si l'essence introduite en plantation est présente dans la haie, cet alignement joue le rôle de lisière en s'intégrant naturellement au sein du boisement installé. L'entretien de la haie qui forme la séparation entre une zone agricole et une zone boisée doit continuer à être effectué en continuité avec l'exploitation de l'espace agricole. Ceci est essentiel dans le cas des haies basses buissonnantes qui constituent rapidement des écrans inesthétiques.

Si l'essence introduite en plantation est différente et contrastée, la haie arborée sera partiellement préservée sans constituer un écran masquant maladroitement l'action forestière située à l'arrière.

#### PROJET DE BOISEMENT, SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE (23)



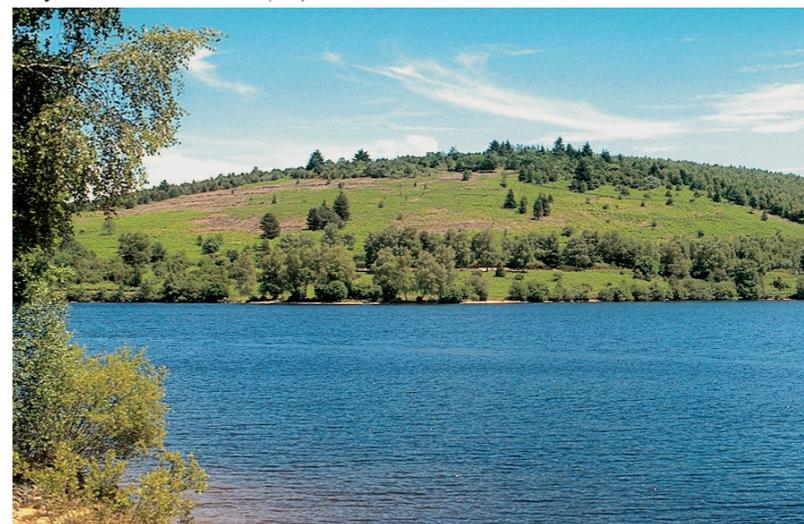
## LA FORÊT EST DIRECTEMENT AU CONTACT DE L'ESPACE AGRICOLE

Une lisière progressive et irrégulière peut être installée selon les mêmes principes qu'au contact des espaces bâtis, en jouant sur la forme lorsque cela est possible.

Dans le cas des essences résineuses, les élagages ne doivent pas être systématiques sur les premières lignes d'arbres : un arbre sur trois gardera des branches basses qui habilleront la lisière tout en créant une certaine perméabilité (pour l'oeil mais également le vent).

Le pin sylvestre se prête naturellement à cet élagage irrégulier.

*Tracé d'une lisière irrégulière, réhabilitation d'une lande, Royère de Vassivière (23)*



*Une lisière perméable aux regards, Palisse (19)*



*Continuité entre arbres isolés, bosquets et lisière forestière*

En complément, la présence d'arbres dans les champs ou prairies adjacentes sera un appui visuel très important, notamment quand la répétition d'essences identiques affirment la continuité entre l'espace agricole et l'espace forestier.



## Autour des plans d'eau et zones humides

A proximité des zones humides, comme autour des plans d'eau, les lisières ont un rôle écologique autant que paysager. Dans les espaces sensibles, les limites de la forêt sont à profiler pour s'imbriquer au sein des espaces ouverts. Formes, profondeur du champ de vision, diversité des essences conduiront à un paysage plus diversifié.



*Rives automnales de l'étang de Séchemaille (19)*

Près de l'eau, la plantation monotone et systématique d'essences résineuses est généralement à éviter. Il convient d'établir les essences feuillues les mieux adaptées. Pour assurer le rôle de transition entre le milieu aquatique et le milieu boisé, un abaissement progressif de la densité de plantation est souhaitable, avec un développement naturel de végétation basse en bordure de l'eau. Une irrégularisation de cette lisière sera complétée par un recul plus ou moins important de la plantation par rapport aux rives, et le développement d'essences spontanées sous forme de bouquets discontinus.

Dans les espaces les plus sensibles, une plantation à grands espacements peut être réalisée pour conserver une certaine ouverture de l'espace. De type verger ou châtaigneraie à proximité d'un village, l'esprit devra en changer pour revêtir un aspect plus "sauvage" sur les espaces semi-naturels, près des tourbières notamment. Bouquets discontinus de saules, bouleaux et pins sylvestres épars, aulnes et frênes se mêlent pour donner cette impression de "naturel".



*Bouleaux près d'un fond tourbeux, Millevaches (19)*



*Rives d'étang, Cromac (87)*

## La réhabilitation d'espaces arborés particuliers

Dans les paysages de la campagne limousine, certains espaces arborés sont particulièrement attirants et appréciés du fait de leur association à l'espace agricole ou aux villages, à des espaces évoquant la vie et la campagne. Généralement dépendant de logiques agricoles, ils peuvent être utilement associés au milieu forestier pour améliorer la qualité de certains espaces de transition stratégiques au plan paysager (évoqués au chapitre *L'ouverture d'espaces stratégiques*, page 85).

Contrairement au traitement des lisières externes qui concerne des surfaces marginales, la réhabilitation de tels espaces remet en question la vocation forestière d'une parcelle.

### Les vergers

Héritages d'anciens domaines agricoles et forestiers, ces reliques sont aujourd'hui des éléments marginaux de l'économie locale. Ils sont abandonnés puis remplacés par d'autres occupations agricoles. C'est le cas des châtaigneraies à fruit, des vergers traditionnels de pommiers, de noyers ou autres arbres fruitiers.

Ces milieux boisés particuliers sont fortement ancrés dans le territoire rural et le subconscient de ses habitants : éléments d'identité culturelle, ils possèdent une grande valeur patrimoniale.



Noyers près d'un village, Branceilles (19)

Ces formations semi-ouvertes jouent un rôle paysager intégrateur, près des villages et lieux fréquentés, au bord de certains plans d'eau. Appuyés aux formations forestières, ils deviennent des éléments de transition entre les espaces ouverts (agricoles ou urbains) et les espaces forestiers (feuillus ou résineux) qui constituent des volumes fermés aux regards. Ils permettent de constituer localement des lisières "perméables aux regards".

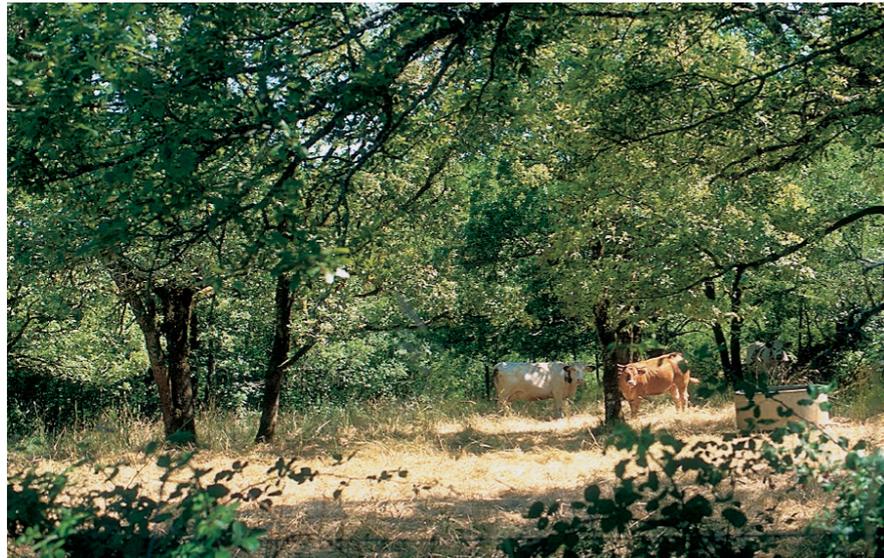
A proximité des habitations et lieux de vie, la composition en essence doit privilégier les arbres fruitiers, symbolisant la succession des saisons. A défaut de fleurs et fruits, le feuillage aux couleurs variables constitue un facteur d'animation du paysage près des villages. Il est évident que cette solution technique est plus proche de l'arboriculture fruitière et de l'horticulture que de la sylviculture classique.



Châtaigneraie au sein d'un lotissement, Saint-Yrieix-la-Perche (87)

## Le sylvopastoralisme

Cette problématique concerne plus particulièrement la zone de hauts-plateaux limousins, ainsi que le causse corrézien. Elle associe des peuplements d'arbres forestiers de faible densité et la pratique du pâturage.



*Pré-bois sur le causse (19)*

## RÉHABILITATION D'ESPACES SYLVOPASTORAUX

Certaines essences sont parfois préexistantes sous la forme d'accrus naturels.



*Bosquets de pins et pastoralisme, Saint-Germain-Lavolps (19)*

A base d'essences de lumière, ces jeunes arbres ne sont pas à éliminer systématiquement. Souvent situés dans des espaces sensibles au plan visuel ou écologique, ils peuvent permettre de constituer des lisières progressives d'aspect naturel.

Ces démarches de gestion d'espaces ouverts ou semiouverts doivent également respecter des critères de formes sur leurs contours, de façon à renforcer le caractère naturel du milieu géré.



*Aménagement sylvopastoral, Saint-Anne-Saint-Priest (87)*

## CRÉATION D'ESPACES SYLVOPASTORAUX

Dans un contexte plus “sauvage” que les vergers, en lien avec de vastes espaces agricoles à l'écart des espaces habités, les choix d'essences sont guidés par celles présentes localement dans les peuplements forestiers voisins afin de créer des continuités paysagères, ou la volonté de préserver la qualité de l'eau à proximité de zones humides.

On parle plutôt ici de plantation à grand écartement, à base d'essences feuillues locales ou de pins dont les fûts élagués et les houppiers aux formes un peu rondes (pour le pin sylvestre) permettent de ménager une transition progressive avec les autres peuplements de conifères. Avec la présence de bétail, une attention particulière devra ici être prêtée au choix du mode de protection des plants.



*Intégration délicate  
des protections contre  
gibier et bétail,  
Bussière-Galant (87)*



## Les haies et bosquets

Comme cela a été évoqué dans Le traitement des lisières forestières externes, les haies et petits bosquets constituent des cordons essentiels reliant et imbriquant les milieux agricoles et forestiers.

A l'extérieur, ces boisements alignés ou isolés permettent de créer un lien entre plusieurs espaces arborés tout en structurant naturellement l'espace ouvert. Ils accompagnent le traitement paysager appliqué au milieu forestier.

Les haies doivent être bien entretenues ou elles évoluent à terme en des bandes boisées accentuant la fermeture d'un espace s'enfrichant par abandon.

Comme pour toute création de boisement, le choix des essences nécessite également une réflexion préalable pour s'intégrer au sein des paysages considérés.



*La haie, cordon reliant la forêt à l'espace agricole, Sussac (87)*



*L'abandon de l'entretien des haies accentue la fermeture de l'espace, Saint-Junien-la-Brègère (23)*



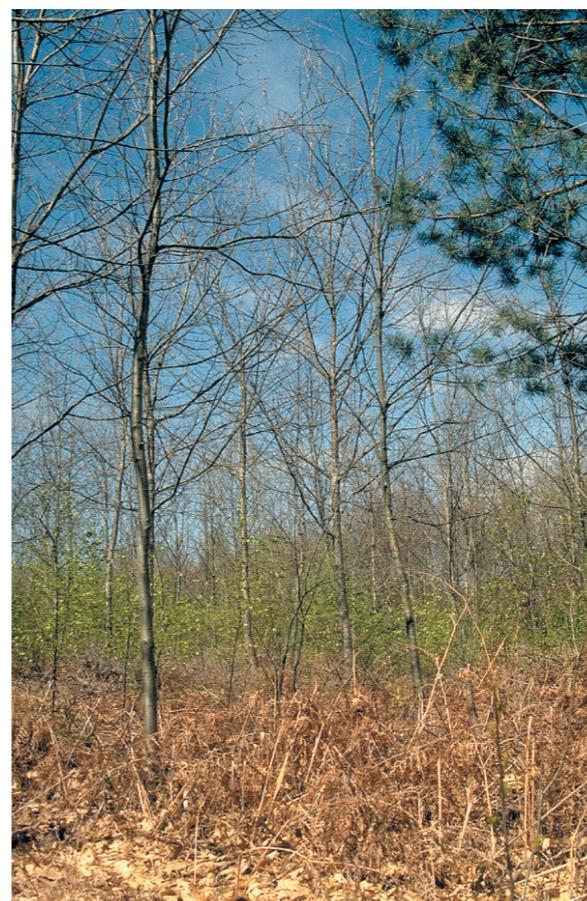
# Recommandations pour la gestion de la forêt

*Les actions forestières ont des conséquences paysagères variables dans le temps et selon les distances auxquelles elles sont perçues. Par ailleurs, la problématique paysagère est variable selon les types d'espaces forestiers gérés. Ce ne sont pas les mêmes questions qui se posent selon les enjeux paysagers que le public identifie sur ces espaces.*

## LA FORÊT À FORTE VALEUR PAYSAGÈRE

En partie constituée de peuplements âgés, elle est revendiquée pour son utilisation par le public et sa perception interne. Toute modification liée aux actions forestières est jugée perturbante et le risque d'appauvrissement paysager est plus fort qu'ailleurs.

Comment sa gestion doit-elle préserver ses qualités paysagères pour concilier les attentes du public avec des impératifs techniques ?



## LA FORÊT À FAIBLE VALEUR PAYSAGÈRE

Plus généralement constituée de jeunes peuplements, elle est bien souvent critiquée pour son impact sur la perception du paysage. Cela peut aller jusqu'à la remise en cause de son existence par certains publics.

Comment augmenter efficacement ses qualités visuelles en vue de l'extérieur ou de l'intérieur de la forêt ?

Plus récemment, suite à la tempête de décembre 1999, de nouvelles questions émergent, en continuité avec les deux premières. Certains espaces remarquables ont perdu pour de longues années une part de leur attractivité. D'une façon générale, il s'agit d'entretenir ou de recomposer un espace boisé aux qualités paysagères reconnues.

Si les enjeux paysagers sont différents, la démarche paysagère appliquée à la forêt suit un même itinéraire, tout en ayant conscience que certains choix sont imposés par la situation préexistante : absence de gestion durant un demi-siècle, présence d'une essence plantée en 1950, date et contours d'une coupe imprévue définis par le vent.

Des éléments de réponse sont ici apportés pour ces différents types de forêt, en adoptant une chronologie forestière : depuis la jeune forêt qui se constitue au fil du temps, son entretien puis les récoltes successives jusqu'à son exploitation finale. Les éléments de détails particulièrement liés aux enjeux paysagers (lisières et espaces ouverts intraforestiers) sont abordés dans un deuxième temps.



*Forêt dévastée par la tempête de 1999, Doms (87)*

D. Sirieux, ONF

## Le paysage et la structure des peuplements forestiers\*

Le traitement sylvicole guide l'évolution de la structure d'un peuplement en organisant les actions forestières dans le temps et dans l'espace. La structure d'un peuplement est définie par la répartition d'éléments arborés plus ou moins variés dans un espace donné. Le choix du traitement, adapté au peuplement en place et à la structure recherchée à plus ou moins long terme, conditionne la nature et l'intensité de l'impact visuel de la gestion forestière sur le paysage. Le choix du traitement sylvicole, s'il existe, doit respecter le caractère du paysage identifié dans l'analyse paysagère.

Généralement, plus la structure de la forêt est complexe, plus sa diversité visuelle est développée dans le détail. Pour préconiser la structure la mieux adaptée à un contexte paysager, la distance de perception de l'espace forestier considéré est un facteur important à prendre en compte.

En vue de l'intérieur, il est intéressant d'observer une succession d'ambiances forestières (superposition de strates, composition d'essences différentes), notamment lorsque la lumière peut pénétrer au travers des houppiers, jusqu'au sol, à des intensités variables. Sur terrain plat, on veillera à structurer l'espace en profondeur en aménageant plusieurs plans dans le champ de vision.

(\*) Pour une bonne compréhension des actions forestières, se reporter aux définitions détaillées figurant dans les ouvrages classiques de gestion forestière et de sylviculture, ou plus succinctement au Lexique.



### Le taillis

Il est généralement “simple” c’est à dire constitué de brins de même âge sur les cépées. En Limousin, ces peuplements structurent des paysages forestiers périodiquement modifiés par la brutale exploitation par coupe rase sur des unités de taille variable.

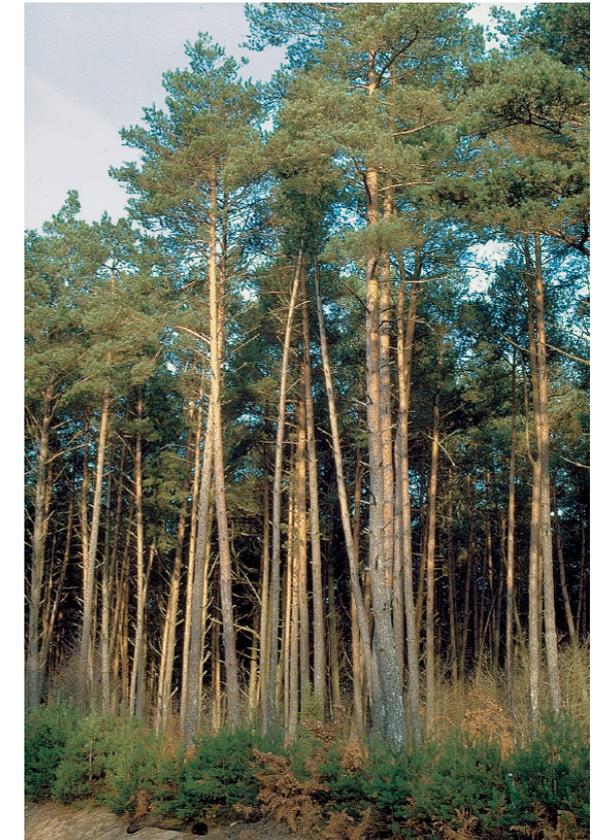
Considéré comme traditionnel, ce mode de traitement est bien accepté par la population locale, il est à considérer comme une structure à part. Il est cependant peu attrayant vu de l’intérieur, assez pauvre visuellement.



### Le taillis avec futaie

Il donne une impression visuelle très variable selon la densité en futaie et l’âge du taillis.

Globalement, ce type de forêt présente une richesse paysagère liée à la présence d’arbres de futaie dominant un sous-étage feuillu. Les coupes laissent une impression de forêt entretenue et préservent une ambiance forestière permanente. Dans certains cas, le faible nombre d’arbres de futaie met en évidence une pauvreté de la forêt et laisse une impression de surexploitation du milieu après l’exploitation du taillis.

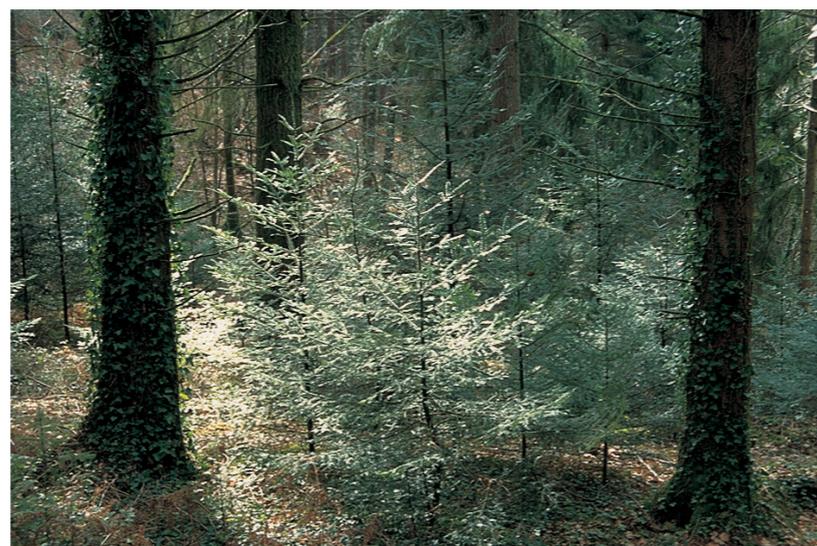


### La futaie régulière

Elle correspond souvent à la forêt de conifères en Limousin. Ces forêts limousines sont constituées d’une mosaïque de futaies d’essences et d’âges différents.

Les stades les plus jeunes, comme pour les autres structures, sont très fermés et peu attractifs. Au stade proche de la maturité, le peuplement clair aux arbres imposants est attrayant visuellement, même en l’absence de sous-étage.





### La futaie irrégulière

A l'échelle de la parcelle, ces structures jardinées (toutes les classes d'âge sont présentes) ou irrégulières (plusieurs classes d'âge sont présentes) sont marginales aujourd'hui en Limousin. Leur intérêt paysager est indéniable. Elles doivent être recherchées dans les sites à forts enjeux paysagers (en vision externe). Dans les lieux très fréquentés, la structure jardinée où la végétation a un aspect plus désordonné, peut se révéler monotone et très fermée. Obtenir ces structures et les stabiliser dans le temps demandent une technicité certaine du gestionnaire.

### Les accrus

Ce sont de jeunes peuplements forestiers souvent clairs et désordonnés. Ils sont difficilement pénétrables par le public et peu considérés. Composés d'une futaie plus ou moins mélangée en essences de lumière, ce boisement transitoire peut receler des potentialités forestières. Au plan paysager, leur amélioration évite de remettre le sol à nu avant un reboisement plus traditionnel et préserve l'ambiance forestière à moyen terme.



## **Le renouvellement et la transformation de la forêt**

La transformation d'un peuplement (changement d'essence et/ou de structure) ou son renouvellement à l'identique constituent des opérations à impacts paysagers variables. Lorsqu'une telle opération se concrétise par une plantation après coupe rase, méthode classiquement adoptée en Limousin, le caractère artificiel de ces interventions et la mise à nu du sol font d'elles les actions les plus critiquées de la gestion forestière.

Par ordre chronologique, le choix d'une technique de renouvellement adaptée au contexte forestier et paysager est un préalable à tout investissement. Dans le contexte d'après tempête, nous parlerons de "reconstitution". Ensuite, la méthode de préparation du terrain et les modalités des travaux de mise en place et d'entretien des jeunes peuplements sont abordés et discutés selon une problématique paysagère.

### **Choix de la technique de renouvellement**

Le choix de la technique de renouvellement d'un peuplement forestier est étroitement lié à la composition du boisement préexistant et de celle que l'on se fixe comme objectif à plus long terme. Trois modalités existent, faisant appel aux semis naturels, à l'introduction de plants ou à l'association des deux.

La recherche de régénération naturelle sera généralement à privilégier, elle engage des coupes et travaux de moindre impact au niveau visuel et écologique, même si elle demande un bon suivi dans le temps.



## LA TEMPÊTE ET SES CONSÉQUENCES PAYSAGÈRES



*Peuplement bousculé par le vent, Cognac-la-Forêt (87)*

Dans les conséquences paysagères à court terme, le traumatisme visuel est associé au traumatisme psychologique lié à la perte d'un patrimoine. Dans tous les paysages forestiers, les effets de la tempête apparaissent comme un appauvrissement à court terme de la composante boisée : appauvrissement des ambiances, notamment, lorsque ce sont les plus gros et les plus beaux arbres qui sont tombés.

Les lisières ayant généralement mieux résisté au vent que l'intérieur des peuplements, elles masquent des dégâts importants et difficiles à évaluer au sein des parcelles impénétrables. Sauf sur quelques propriétés forestières de grande taille, les parcelles détruites sont relativement dispersées en raison des mosaïques foncières en place et des petits reliefs source de turbulences localisées. Mais elles représentent globalement des surfaces importantes.

Dans les cinq ans qui suivent, dans le cas où les conditions économiques permettent aux propriétaires de réaliser leur coupes et travaux, l'impact paysager sera modéré si les exploitations préservent les arbres restés sur pied et si les techniques de reconstitution choisies limitent les effets géométriques discordants au sein du paysage perçu. Par ailleurs, les parcelles non-exploitées conserveront un aspect de friche inhospitalière et resteront impénétrables dans 15 ou 20 ans.

A plus long terme, le choix des essences introduites, les efforts d'irrégularisation des peuplements et leur dynamique de gestion pourront faire émerger une forêt productive mieux acceptée au sein du territoire limousin.

Cet effort de reconstitution nous oblige à découvrir de nouvelles pratiques forestières. Avec beaucoup de patience, il conduit également à recréer une forêt de toute façon différente de ce qu'elle était avant.



## LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE

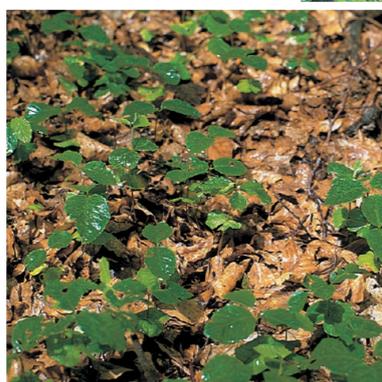
La régénération naturelle est incompatible avec une démarche improvisée et le souhait de résultats immédiats. En Limousin, après cinquante ans d'une politique forestière dynamique basée sur les aides du FFN, les expériences étaient encore marginales à l'aube de l'an 2000.

Aujourd'hui, ces peuplements arrivent progressivement à maturité et leur renouvellement naturel peut être envisagé. Dans un contexte d'après tempête, cette technique est également à développer, notamment en présence de trouées dispersées, de semenciers en lisière ou bouquets, de parcelles difficilement mécanisables...



*Coupe d'ensemencement de Douglas, Nedde (87)*

*Coupe d'ensemencement de hêtre,  
La Courtine (23)*



Jusqu'à la coupe définitive des derniers semenciers, l'ambiance forestière est préservée. En raison de son étalement dans le temps et la permanence d'un couvert forestier, la régénération naturelle est à favoriser autant que possible sur les pentes exposées aux regards et les paysages forestiers sensibles.

Cependant, cette technique n'est pas sans provoquer quelques changements paysagers. Si les premières coupes – dites d'ensemencement – correspondent à une éclaircie au sein du peuplement, la coupe définitive provoque l'apparition d'un espace "déprimé" dont la forme géométrique peut durablement marquer le paysage. Elle aura un impact visuel d'autant plus fort que son échelle est inadaptée au contexte local.



*Géométrie encore perceptible 15 ans après la coupe définitive, Fronville (52)*

Comme dans toutes les actions forestières, des mesures paysagères s'appliquent pour définir la forme et la superficie de l'espace d'intervention. Certaines méthodes favorisant l'ensemencement ou l'entretien des semis créent parfois une géométrie marquée : coupes en bande ou cloisonnements culturaux\*.

Paradoxalement, dans les forêts les plus fréquentées, un complément de plantation (à défaut d'une information) est parfois utile pour montrer au public non-averti que le forestier prépare la forêt de demain et que les arbres poussent même si cela ne se voit pas !

(\*) Se référer aux pages 106, Formes et étendue des unités à régénérer, et 112, Modalités paysagères des travaux forestiers.

## LA RÉGÉNÉRATION ARTIFICIELLE

Cette technique est largement utilisée dans les actions d'investissement forestier effectuées en Limousin. Elle permet la constitution d'une futaie productive par la mise en valeur de terrains : boisements sur les hauteurs, transformation de taillis ou de peuplements de faible productivité avec des essences aux meilleures potentialités. Elle est également préconisée en l'absence de semenciers de qualité sur de grandes surfaces, dans les cas d'une substitution d'essence, d'un échec total de la régénération naturelle au bout de 5 à 10 ans. A des densités plus faibles, les plantations interviennent également en complément d'une régénération naturelle insuffisante (qui sera dite "assistée"), en enrichissement ou diversification par trouées dans un peuplement forestier préexistant.



*Enrichissement par trouées, Monts d'Ambazac (87)*

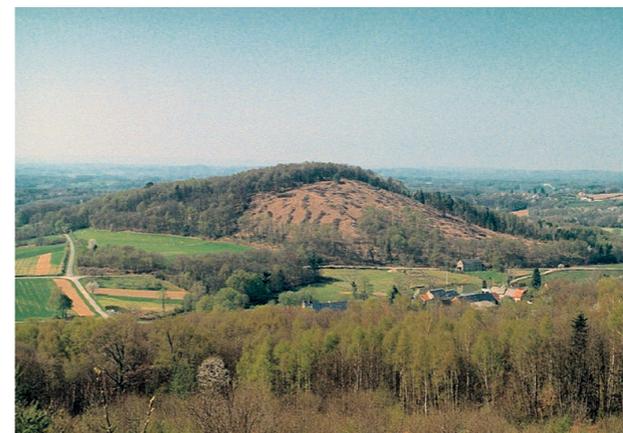


*Coupe rase d'épicéa, Affieux (19)*

En régénération artificielle, la coupe a un impact d'autant plus important, dans le paysage et les esprits, qu'elle est associée à une substitution d'essence indigène et des travaux connexes modifiant durablement le paysage.

Le contraste des couleurs engendré par la mise à nu du sol est particulièrement voyant lorsque les arbres sont en feuilles. Ensuite, les contrastes sont surtout marqués par les saisons.

En présence de rejets de souche ou d'une réserve de graines dans le sol, cet effet peut être éphémère sous le climat limousin, mais ce n'est pas le cas général.



*Coupe de taillis et aspect 4 ans plus tard, Saint-Vaury (23)*

La plantation sous abri effectuée avec des essences d'ombre (hêtre, sapin pectiné) a un impact similaire à la régénération naturelle, l'enlèvement de l'abri étant à mettre en parallèle avec la coupe définitive. Elle est comparable à l'enrichissement qui constitue une technique intermédiaire, accompagnant les recrues naturels par des plantations. Elle peut cependant se révéler désastreuse au plan paysager lorsque cette plantation est réalisée par bandes orientées selon l'axe de la pente.



*Plantation en bandes sur versant, Royère de Vassivière (23)*

## Forme et étendue des unités à régénérer

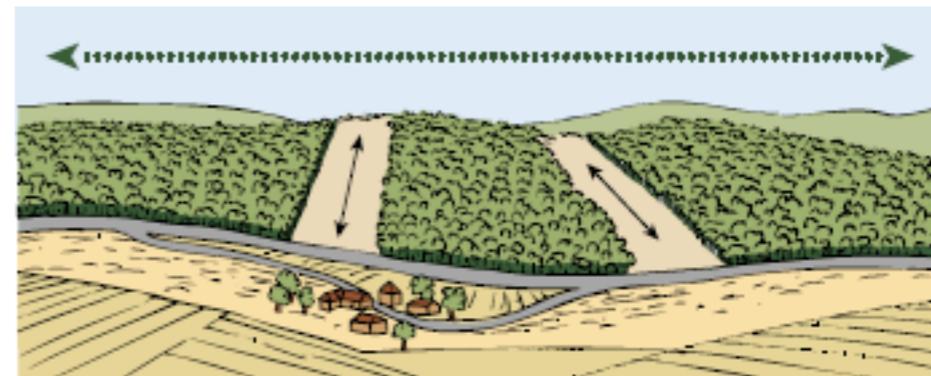
Dans l'approche visuelle, les contours des unités à renouveler seront à envisager avant la composition interne du peuplement à installer. Souvent perçu comme une contrainte incontournable liée au cadastre, le parcellaire joue ici un rôle de repère sur le terrain, en lien avec une carte. Les unités de gestion s'y imbriquent ou s'y superposent.

**>> Dans tous les cas, l'accès aux trouées, parcelles ou sous-parcelles constituant des unités de gestion, doit être aménagé dès leur installation puis entretenu.**

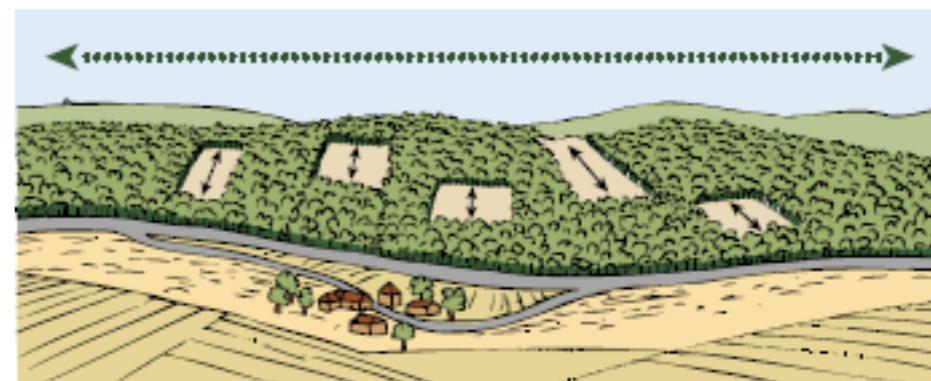


Dans le cas de la régénération naturelle ou artificielle, formes et étendues des unités sont à adapter selon la distance de perception du projet. Cette prise en compte du paysage à l'amont du projet peut éviter des mesures de rattrapage onéreuses et moins efficaces lors des travaux.

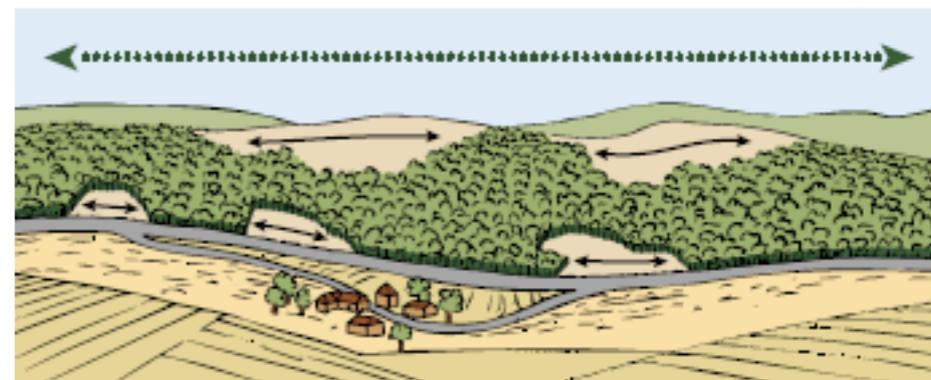
À ÉVITER



À ÉVITER



À PRIVILÉGIER



 axe naturel du paysage  
 axe d'intervention

## ÉCHELLE DES UNITÉS

Dans les espaces vastes, la dizaine d'hectares ne sera pas démesurée si la parcelle épouse des formes naturelles ou si elle est uniquement perçue de loin. La solution n'est pas forcément dans le fractionnement à l'extrême des unités de gestion. Dans le cas de la multiplication de petites unités, le mitage de la propriété risque d'accentuer les difficultés de gestion.

Dans les contextes les plus sensibles et vus de l'intérieur, des surfaces perçues de l'ordre de l'hectare sont adaptées au contexte.

Un premier plan proche de l'observateur permet de préserver la qualité de l'ambiance forestière. La création d'un rideau boisé et compact de 5 à 10 mètres de large constitue un masque inutile : le forestier est alors soupçonné de vouloir cacher un chantier insatisfaisant.



*Bosquets préservés dans une coupe de chablis à Bersac (87)*



*Quelques arbres au premier plan de la coupe, Limoges (87)*

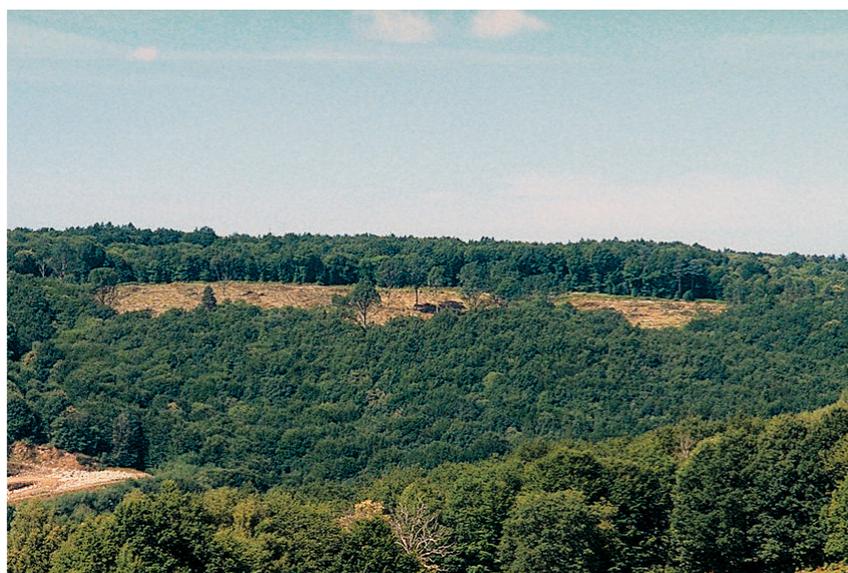
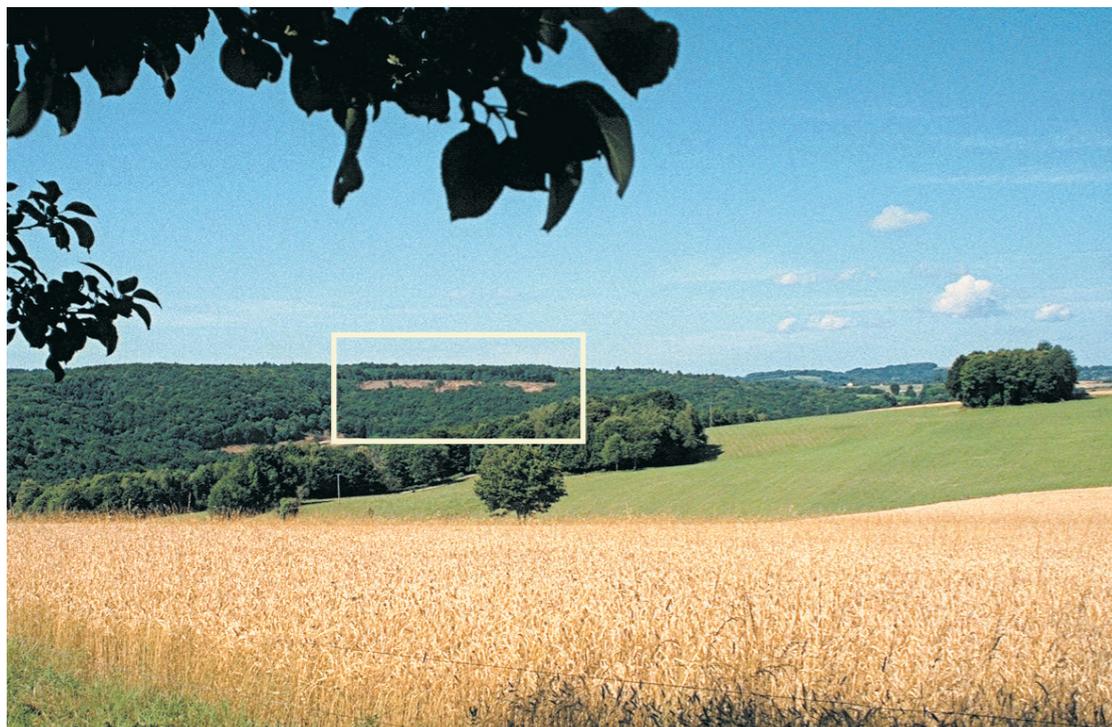
Localement, notamment sur terrain plat, des ouvertures en arrière plan augmentent la surface à renouveler mais créent un lien visuel intéressant avec l'espace ouvert touchant la forêt.



*Imaginez la coupe sans cette ouverture... le regard butte alors sur un mur*

## ORIENTATION ET FORMES DES UNITÉS

La forme générale des zones d'intervention doit s'inspirer du sens général du paysage et notamment des formes du relief. En Limousin, les surfaces des unités seront à concevoir plus larges que hautes pour être adaptées aux formes du terrain.



*Coupes orientées dans le sens du paysage, Châteauneuf-la-Forêt (87)  
Les coupes ont débuté par le haut de la pente et sont orientées selon un axe horizontal correspondant à la vallée de la Combade.  
Le bas de la parcelle boisée atténue la visibilité de l'ouverture réalisée.*

Les coupes de régénération en bandes sont à éviter. Cet effet géométrique est en effet durable et difficile à atténuer. Une préconisation paysagère prévoit de les orienter en suivant grossièrement les courbes de niveau ou selon un axe perpendiculaire aux regards. Opération souvent délicate à mener sur les pentes !



*Coupe de régénération artificielle de Douglas dans le Morvan (58)*



En Limousin, pour obtenir des formes et des échelles adaptées au paysage, un groupement des opérations est nécessaire sur plusieurs propriétés voisines. Sur la "montagne", un parcellaire laniéré découpe souvent les pentes des anciens communaux partagés.

*Plan cadastral reporté sur courbes de niveau*

## Choix et répartition des essences\*

### CHOIX DES ESSENCES

Pour respecter les continuités paysagères existant sur un territoire, le choix s'oriente généralement sur des essences déjà présentes dans les parcelles et propriétés voisines, tout en vérifiant leur compatibilité avec les possibilités des stations forestières identifiées.

Dans les stations les plus pauvres, le choix d'essences aptes à produire du bois de qualité est très limité. Des essences indigènes à but paysager sont à favoriser en accompagnement.

Le bouleau, le sorbier, le tremble, le châtaignier, le charme... sont particulièrement conseillés pour accompagner un peuplement de conifères dans des contextes sensibles au plan paysager.

**Une espèce apparaît généralement dominante dans un paysage lorsqu'elle dépasse les deux-tiers de la composition.**

*Mosaïque d'essences contrastées aux contours irréguliers, Pays de Galles (G.B.)*



Un mélange ou un changement d'essences peut être réalisé pour aboutir aux objectifs visuels suivants :

- augmenter la diversité visuelle,
- souligner les variations de relief ou de végétation, un élément remarquable,
- marquer le changement des saisons,
- réduire localement l'échelle de la forêt,
- réduire la sensation d'oppression rencontrée dans les vallées étroites boisées en résineux,
- atténuer la géométrie de certains équipements (lignes haute-tension, routes),
- faire entrer davantage de lumière dans les espaces d'accueil du public.

L'objectif du mélange doit être clairement défini au départ.

Est-ce un mélange transitoire ou à perpétuer à long terme?

A-t-il une fonction paysagère, culturelle ou uniquement productive ? Si ces questions restent sans réponse précise, les essences ne seront pas correctement associées ou réparties sur le terrain. La sylviculture sera ensuite à adapter selon ces objectifs.

(\*) A envisager dans le cas des plantations.

## RÉPARTITION DES ESSENCES

**Les formes géométriques ne s'estompent que très lentement.**  
L'association d'essences en lignes régulières est à éviter.



*Limites de peuplements en mélèzes sur la Montagne limousine (87)*

L'implantation d'essences contrastées devra lorsque cela est possible accompagner les mouvements de relief, en les révélant, les accentuant, au lieu de les effacer comme est souvent le cas. On évitera aussi les "marquages" de territoire souvent effectués avec le mélèze ou le chêne rouge.



*Mosaïque régulière qui efface le relief, Nedde (87)*

L'irrégularité de la répartition des essences tend visuellement vers un aspect naturel. Cela existe au niveau de la taille de différentes plages (bouquets ou parquets) implantés avec des essences différentes, mais également dans les formes ou les densités.



*La préservation de feuillus dans un boisement résineux, Saint-Germain-Beaupré (23)*

D'une façon générale, la préservation d'arbres, rejets et semis préexistants au sein du boisement participera à l'intégration visuelle d'une plantation dans le paysage environnant.

Si l'association d'essences en mosaïque nécessite d'intervenir de façon différenciée dans les différentes sous-parcelles (de plus d'1 ha), il faut s'assurer que chaque plage de peuplement homogène soit accessible. Les lisières entre deux plantations d'essences différentes alors se traitent comme des lisières internes à la forêt.



Après avoir respecté les critères de formes et échelle de l'unité à reboiser, les mélanges plus intimes ( pied à pied ou par bouquet inférieur à 1 ha) sont un moyen d'augmenter la diversité visuelle dans le détail, notamment dans les sites sensibles.

Ce type de mélange d'essences nécessite ensuite la mise en oeuvre d'une sylviculture unique sur l'ensemble du peuplement, mais favorisant autant que possible l'(es) essence(s) minoritaire(s). Seule cette technique permet de préserver le mélange à moyen et long terme.

### Différentes répartitions et proportions d'essences en mélange

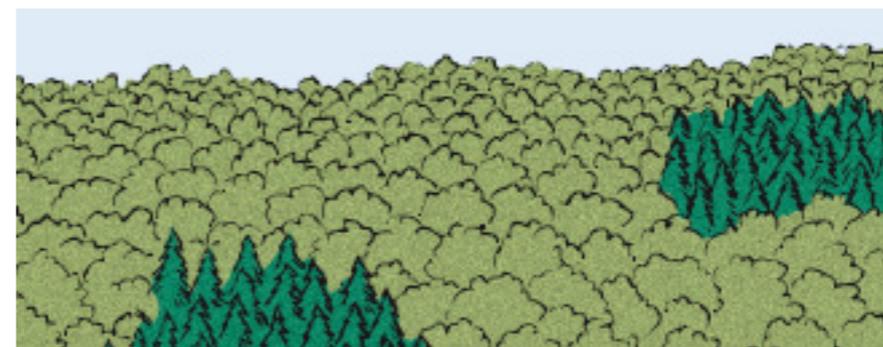
>> Pour éviter les effets de mitage, il est conseillé d'introduire seulement 5 à 15 % d'essences en bouquets, en les répartissant au sein du peuplement pour obtenir un effet harmonieux adapté à l'échelle du paysage. Dans le cas d'un mélange pied à pied, les proportions peuvent être nettement plus importantes (jusqu'à 30 ou 35 %).

La "peur du vide" empêche d'appliquer correctement les distances de plantations vis à vis des routes et chemins, elle s'accompagne du regarni de la moindre trouée. Les clairières deviennent rares : on a oublié leur intérêt esthétique et faunistique. Dans une plantation, les compléments et regarnis peuvent être réalisés avec une autre essence et ne pas être faits systématiquement dans les trouées inférieures à 0,5 ha.

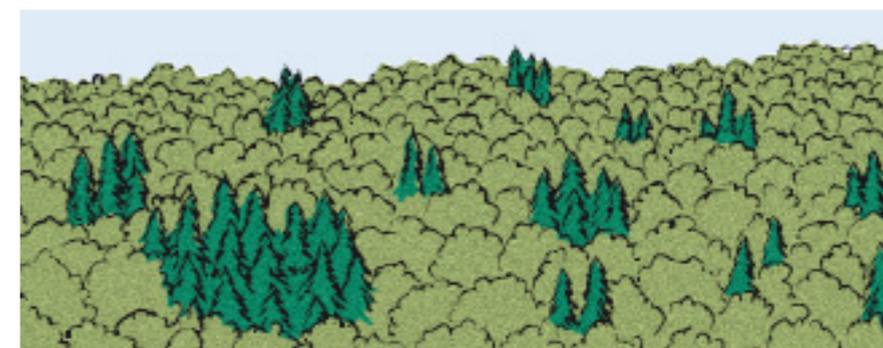
Afin d'augmenter l'intérêt visuel des jeunes peuplements où le regard ne peut pénétrer, les densités seront localement diminuées, notamment sur les bordures les plus perceptibles. Cet aspect est traité dans l'aménagement des lisières internes ou externes.



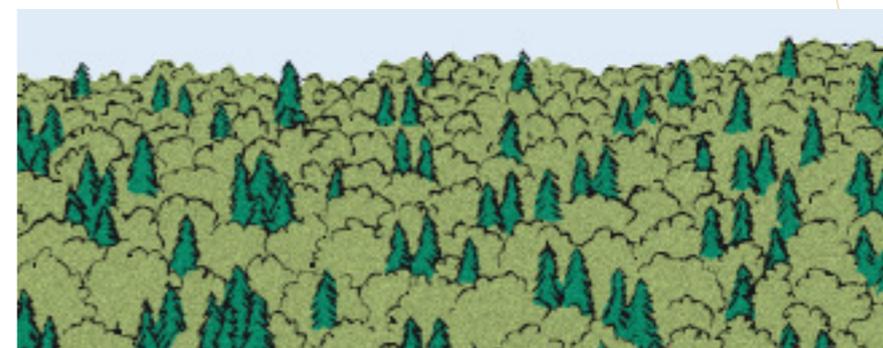
Mélange d'essences, Lupersat (23)



Essence y, en deux bouquets distincts, sur 15% de la surface



Essence y, en un bouquet et des arbres dispersés, sur 15% de la surface



Essence y, en arbres dispersés, sur 35% de la surface

■ Essence x  
■ Essence y

## Modalités paysagères des travaux forestiers

Certaines opérations sylvicoles tendent à artificialiser les zones à l'aspect naturel : cloisonnements culturaux, plantations monospécifiques et andains banalisant l'espace forestier, protections des plants et dégagements striant le jeune peuplement, sans parler des engrillagements le cas échéant. Lorsque cela est possible, le chantier d'exploitation est à organiser pour que toutes les interventions dans les parcelles se fassent dans les meilleures conditions : aux plans fonctionnel, écologique et paysager.

**L'accès au peuplement** : l'ouverture des cloisonnements d'exploitations ne respectera pas rigoureusement la ligne droite. Si la pente le permet, des tournières peuvent être créées en retrait des itinéraires fréquentés par le public.

**Le rangement des rémanents** : en petits andains ou cordons espacés de 12 à 20 m, pour la circulation des engins sur sols fragiles, ou en petits tas qui se décomposeront rapidement (coupes mécanisées, petits houppiers).

**La finition de la coupe** : notamment sur pente non-mécanisable, par démembrement des rémanents et ouverture de layons de plantation qui s'orienteront au mieux par rapport aux axes de vision.



Après l'exploitation, lorsque dans un contexte d'urgence cette "préparation" n'a pu être négociée, un nettoyage plus ou moins lourd du terrain est nécessaire, il sera adapté au contexte paysager local.



## PRÉPARATION DU TERRAIN

Dans un contexte d'après tempête, le nettoyage de la parcelle devient un préalable aux travaux de renouvellement des peuplements. Pour accéder aux semis ou dégager des espaces à planter, certaines techniques sont préférées pour leur faible impact paysager, des mesures d'accompagnement sont à prévoir pour atténuer les autres. Plus généralement, les rémanents ne doivent pas encombrer les zones humides, les ruisseaux, les limites et murets... autant de zones dépourvues d'intérêt en terme de production mais qui constituent bien souvent des éléments attractifs dans les paysages forestiers.



*Un chantier de nettoyage, Veyrac (87)*

Vouloir faire trop propre n'est pas un argument paysager toujours valable. Dans les espaces d'accueil du public, cela se justifie en lisière interne. La règle générale est de ne pas faire trop artificiel et trop géométrique, d'adapter la finesse de travail aux distances de perception.

### **Ouverture de cloisonnements : circuler et se situer dans la parcelle**

Pour l'ouverture de ces cloisonnements, le principe paysager de base est d'éviter l'apparition de géométrie marquée, en adaptant le tracé et l'orientation de ces ouvertures, dans la limite des contraintes du terrain.

Dans les contextes les plus sensibles (notamment en vision extérieure), la largeur de ces cloisonnements sera réduite au minimum.



## Rangement et mise en andains des rémanents

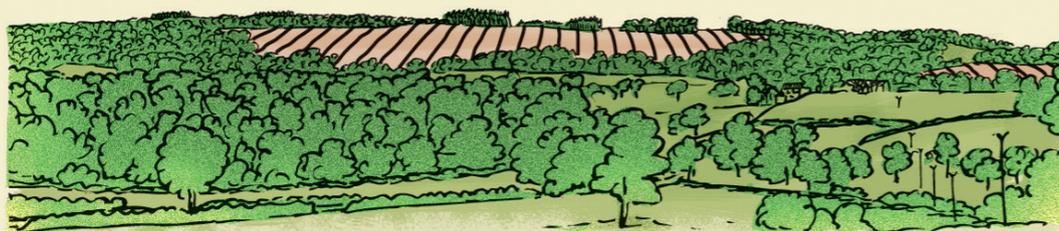
Au plan paysager, la mise en andains a un aspect négatif par rapport au broyage des rémanents ou à leur répartition homogène sur la coupe. Les gros andains marquent durablement le paysage, notamment lorsqu'ils sont implantés selon la ligne de plus grande pente.

>> *La technique la plus simple et efficace au niveau paysager consiste à resserrer les andains. Dans les sites perceptibles, même de loin, le volume et l'espacement des andains sera réduit.*

### VOLUME ET ESPACEMENT DES ANDAINS



À ÉVITER : andains espacés de 80 m



À ÉVITER : andains espacés de 40 m



À PRIVILÉGIER : andains espacés de 15 m

Dans ce projet réalisé à Dontreix (23), la visualisation des andains d'espacement et, par conséquent, de volume variables montre que l'espacement le plus faible (généralement 15 m) est préférable.

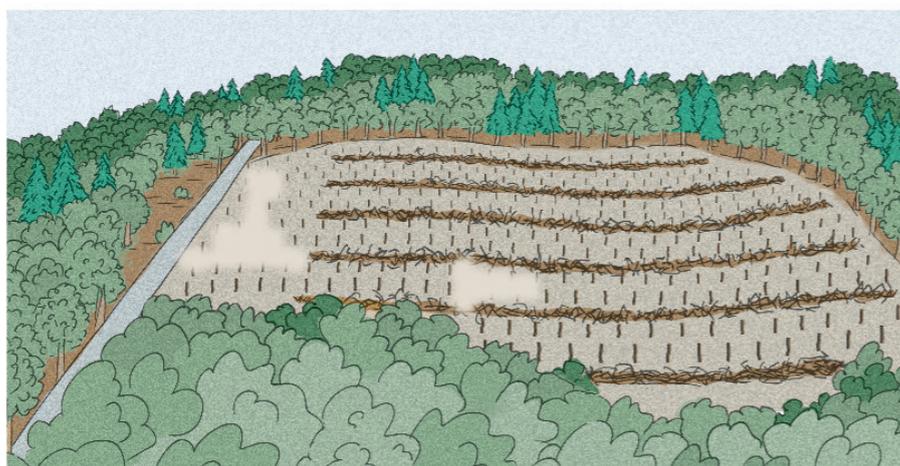


*Petits andains de branches vers Eymoutiers (87)*

>> De façon plus exceptionnelle, d'autres mesures permettent d'atténuer la géométrie de cette opération de rangement.

En perception rapprochée, les andains seront orientés dans un axe perpendiculaire au regard du public. Ils seront localement éloignés du bord des routes et des sentiers balisés.

Dans les sites les plus fréquentés, les souches seront remises en place ou déchiquetée afin de limiter le volume des andains.



*Orientation des andains et mise en retrait des chemins, sur terrain plat*

Dans les sites très exposés aux regards éloignés, lorsque le terrain (pente) le permet, les cordons de petits volume seront disposés en cherchant à les rapprocher des courbes de niveau.

La mise en tas des branches peut éviter l'effet artificiel des andains, si les tas sont de petite taille et que leur disposition ne revêt aucun caractère géométrique et répétitif.



*Mise en tas des branches après une coupe, Limoges (87)*

Le dégagement des potets à planter peut également être réalisé de façon sommaire, notamment sur les versants exposés à des regards plus éloignés.



## Broyage et déchiquetage des rémanents

Le recours à cette deuxième technique est particulièrement justifié en présence d'un site sensible et fréquenté par le public : mise en sécurité de la parcelle et propreté de l'espace. Elle est également conseillée en présence d'un volume de rémanents important (purges et souches soulevées) sur des sites très visibles.

Le broyage est intéressant au niveau paysager, s'il est utilisé sur de petites surfaces sensibles comme des lisières internes. Le broyage et l'élimination systématique des rémanents d'exploitation renforce la visibilité des contours de l'espace ouvert créé. Il est alors important d'avoir prévu des contours irréguliers sur la parcelle travaillée afin de préserver l'aspect naturel associé aux ambiances forestières.



*Broyage de rémanents avant plantation*



*Broyage dans un site fréquenté,  
l'arboretum de la Jonchère Saint Maurice (87)*

## Brûlage des rémanents

En forêt, la présence de feux est une source de dégradation visuelle durant l'opération de brûlage dirigé qui doit se dérouler sur des chantiers de courte durée.

En zone paysagère sensible, le brûlage peut être envisagé pour des chantiers de faible surface, en traitement d'appoint de petits volumes de rémanents.

Sa mise en oeuvre par une entreprise spécialisée reste délicate avec les risques d'incendie. Cette technique provoque des dégâts durables sur le sol, sur les troncs et systèmes racinaires des arbres proches, elle est particulièrement inadaptée dans des sites comportant des arbres et éléments remarquables.



D. Sirieix, ONF



D. Sirieix, ONF

*Brûlage de rémanents après dessouchage, Faux-Mazuras (23)*



## Travail du sol

Les opérations de labour et sous-solage réalisées en ligne peuvent s'affranchir de la ligne droite dans les sites exposés aux regards, si la pente le permet.



*Un labour en plein aurait un moindre impact, Chaumeil (19)*

Pour réaliser des potets, le travail avec une pelle équipée d'un petit godet est particulièrement intéressant à mettre en oeuvre dans le contexte d'après tempête, notamment sur les chantiers broyés. Cette technique a l'avantage de ne pas accentuer la géométrie du chantier avec un traitement en "pointillés". Elle sera privilégiée dans les sites fréquentés ou exposés aux regards.



## PROTECTIONS CONTRE LE GIBIER

Des protections individuelles aux couleurs vives ou mal intégrées contrastent au sein du milieu forestier. Les couleurs brun ou vert aujourd'hui disponibles ou les maillages noirs atténuent en partie leur visibilité. L'idéal est d'utiliser ces couleurs en mélange pour s'adapter aux changements de tons du milieu forestier selon les saisons.

L'implantation des clôtures et engrillagements (protection contre le cerf notamment) a deux inconvénients paysagers majeurs qui durcissent les ambiances forestières : leur caractère agressif lié à leur hauteur et leur grande longueur perceptible en enfilade.

### Implantation d'une clôture



Le long des routes ou axes sensibles, les grillages sont à planter en retrait d'une dizaine de mètres à l'intérieur de la parcelle. L'impact visuel de la clôture sera d'autant plus réduit que la géométrie de la coupe sera atténuée. Quelques arbres stables du peuplement primitif peuvent créer une transition et un appui visuel vertical, de part et d'autre de la clôture, notamment dans les angles.



*Protections individuelles aux couleurs contrastées, Beaumont-du-Lac (87)*



*Grillage et poteaux de châtaignier, Bussière-Galant (87)*

En vision plus ou moins rapprochée, l'impact de la clôture est également lié à la grosseur des poteaux employés. Paradoxalement, de fins piquets métalliques "passent mieux" en forêt que de gros poteaux de châtaignier !

## TRAVAUX D'ENTRETIEN DES SEMIS ET PLANTATIONS\*

### Cloisonnements sylvicoles

Les cloisonnements sylvicoles implantés tous les 6 mètres provoquent un effet de contraste visuel différemment perçu selon qu'il s'agit d'un versant perceptible de loin ou de près, en lisière d'une route ou d'un chemin.

A l'amont du projet, le mode d'entretien du jeune peuplement doit être adapté d'emblée au contexte local. Sur les versants à pente faible (moins de 20 %), les cloisonnements peuvent être installés selon les courbes de niveau. Sur les pentes les plus fortes (plus de 35 %), de simples filets installés et entretenus manuellement sur une largeur de 1,5 mètres suffisent.\*\*

### Dégagements et dépressages

Dans le cas de plantations monospécifiques, la diversification visuelle du peuplement se joue dans les années qui suivent :

- lors des dégagements, par l'élimination systématique de tous les accrues naturels ou bien leur préservation en leur confiant un rôle d'accompagnement sylvicole et paysager.
- le dépressage constitue l'occasion d'ouvrir le peuplement à un stade plus âgé, permettant au regard de pénétrer à l'intérieur du boisement.

En intégrant quelques mesures paysagères, les dégagements et dépressages successifs deviennent autant de pas vers l'amélioration visuelle d'un jeune peuplement.

Certaines modalités d'entretien ont un impact paysager plus important que les cloisonnements : une intervention homogène mais conservant une ligne sur deux a un effet très artificiel du fait de la rectitude des lignes et de leur répétition systématique.



*Plantation de hêtre striée de genets, Saint-Vaury (23)*

(\*) Le choix des essences et leur répartition sont traités dans *Forme et étendue des unités à régénérer*, page 106. Les élagages sont traités dans *Lisières forestières internes*, page 136.

(\*\*) Les solutions techniques atténuant l'impact visuel des cloisonnements vus de près sont développées dans *Amélioration et éclaircies successives* en page 122.

## Les coupes et l'exploitation forestière



J.-L. Lacorre, ONF

Le tracé des coupes de renouvellement, l'intensité des éclaircies, même dans les forêts fréquentées, créent des ouvertures pouvant être source d'intérêt paysager sur une pente parce qu'elles mettent en perspective un territoire. Ces "améliorations" ont peu d'impact visuel à condition que certaines dispositions soient mises en oeuvre lors de la programmation de la coupe, avant son exploitation.

Les coupes, en abaissant la densité des arbres, contribuent à l'ouverture d'un peuplement qui laisse progressivement pénétrer les regards. Avec ces prélèvements sélectifs, la régularité initiale d'une plantation est atténuée, la diversité visuelle s'amplifie avec la création de trouées laissant la lumière arriver au sol et le développement d'un sous-étage, des arbres sont mis en valeur visuellement au sein du peuplement.



*Lumière et herbe sous les pins éclaircis, Dorset (G.B.)*

Dans les peuplements éclaircis tardivement, les mesures paysagères comme le reste des interventions sylvicoles sont délicates et parfois la coupe rase s'impose. Dans les sites sensibles, avant d'envisager la coupe rase, quelques coupes progressives peuvent être effectuées, en acceptant de prendre des risques qui pourront être compensés par le bénéfice d'une régénération naturelle.



## Améliorations et éclaircies successives

Dans la mesure où elle est mécanisée, la première éclaircie nécessite un cloisonnement systématique, nouvel apport de géométrie selon des lignes entrant en conflit au sein du paysage (la plus grande pente). Sur les pentes les plus exposées, des “décrochements” peuvent être demandés pour atténuer cet effet. Dans tous les cas, une éclaircie sélective associée à l'intervention systématique atténuera le contraste des lignes ouvertes.



*Courbes explicites en vue intérieure, Chaumeil (19)*

Les lisières seront à traiter avec attention. L'enlèvement systématique des premières lignes, outre qu'il déstabilise irréversiblement les lisières exposées aux vents, fait apparaître les branches basses mortes et inesthétiques.



*Effet de “creneaux” en vue de loin, Chaumeil (19)*

## ATTÉNUATION DES “BANDES” SUR LES PENTES

L'impact des bandes peut être limité en préservant les quelques arbres reliques du peuplement primitif, puis en limitant le nombre des interventions à une forte éclaircie sélective et une coupe de régénération rapide.

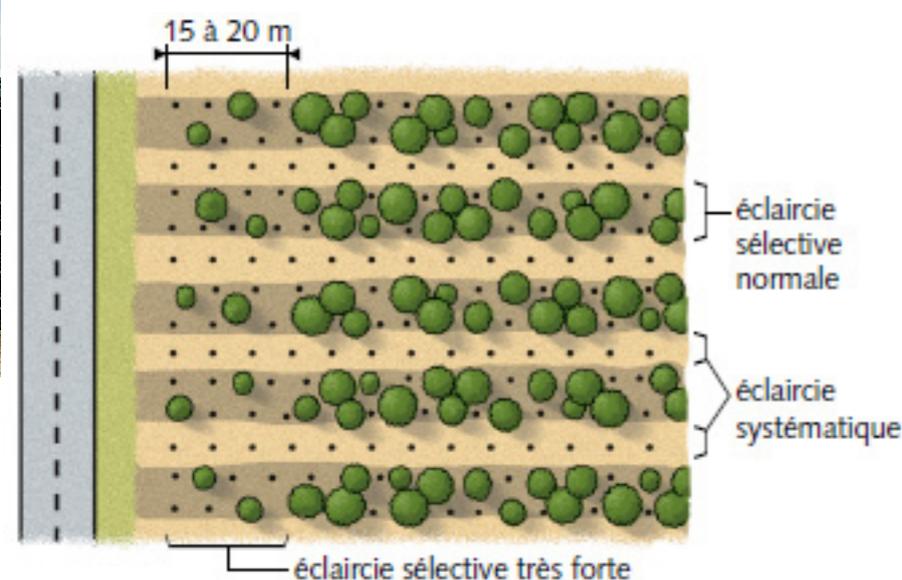


*Plantation en bande, Gorges de la Truyère, Cantouin (12)*

## IMPLANTER UN CLOISONNEMENT D'EXPLOITATION

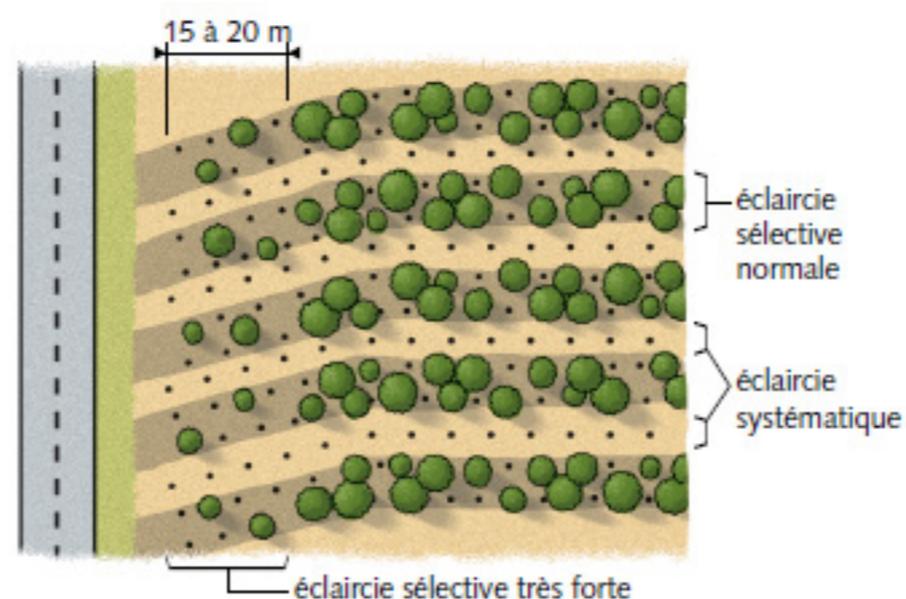
**Ces techniques sont transposables à l'installation et l'entretien des cloisonnement sylvicoles (ou culturaux)**

Plusieurs solutions permettent de limiter l'impact visuel des cloisonnements perçus de près depuis des routes et chemins fréquentés.



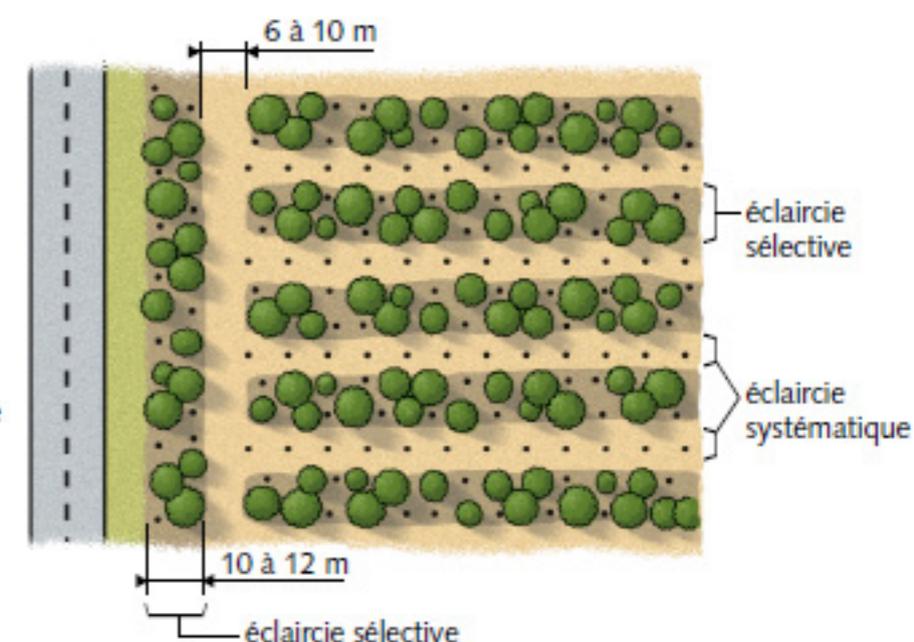
### Cas 1

Afin d'atténuer le contraste entre les "vides" (cloisonnement) et les "pleins" (peuplement), un dépressage ou une éclaircie plus forte sont effectués au contact des routes sur un dizaine de mètres. Cette mesure nécessite des interventions régulières pour conserver le caractère ouvert de la lisière. Elle s'applique également aux régénérations naturelles denses.



### Cas 2

Un angle est donné en fin de cloisonnement qui n'est alors perceptible que sur une faible longueur. Un dépressage ou un fort abaissement de la densité du peuplement atténuera encore la perception de ces cloisonnements.



### Cas 3

Une tournière parallèle à la route est implantée en retrait, une dizaine de mètres à l'intérieur du peuplement. Le peuplement situé le long de la route filtre le regard, en continuité avec le reste du peuplement. La même technique appliquée en crête évitera la formation de l'effet "créneaux" en vision extérieure. Dans ce dernier cas, l'entrée et la sortie des cloisonnements d'exploitation doivent faire un angle de  $120^\circ$  avec les chemins d'accès afin d'éviter de blesser les arbres de lisière.

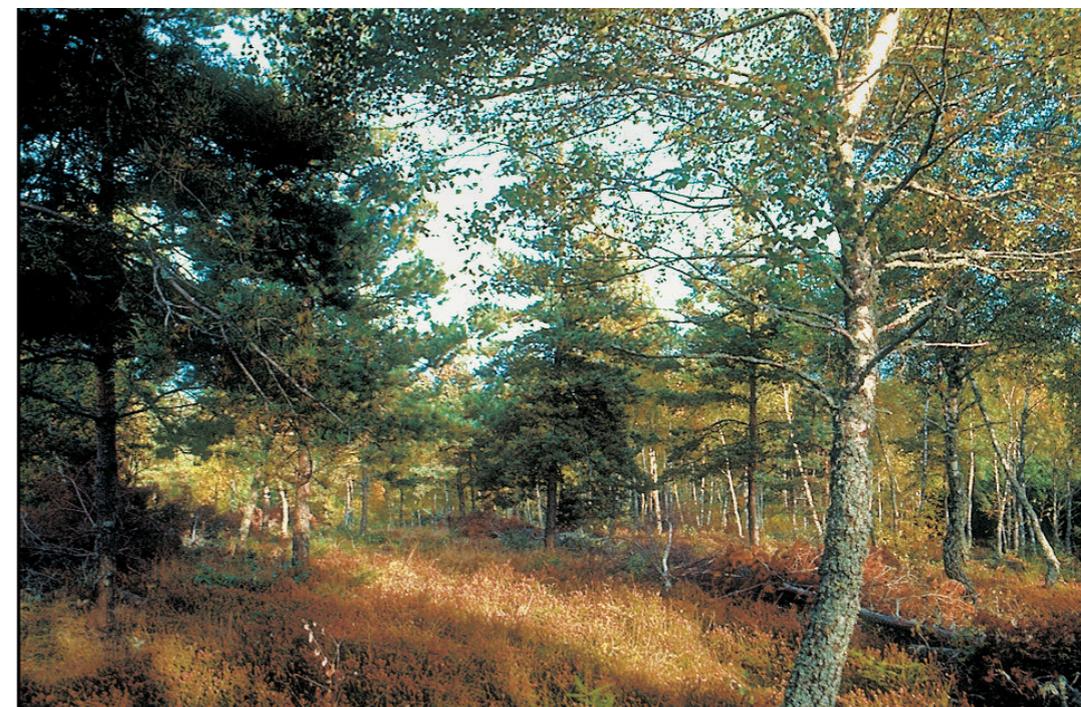
## TRAITEMENT DES RÉMANENTS

Localement, les rémanents issus des éclaircies et des élagages peuvent être mis à distance des chemins (sous forme dispersée, en tas ou en cordons). Un déchiquetage grossier peut également être réalisé sur les lisières internes soumises aux regards du public, de même qu'à proximité d'éléments remarquables et d'équipements particuliers.

## GESTION DES ACCRUS

Certains peuplements forestiers se sont substitués à une occupation agricole abandonnée. Ces accrus n'ont jamais fait l'objet d'intervention sylvicole ou paysagère. Leur maintien peut constituer une solution transitoire : préservant une ambiance forestière et un couvert forestier dans les espaces sensibles, en attendant que la forêt ait atteint un âge ou un aspect attrayant.

Les parcelles à handicap topographique important (pente forte, hydromorphie) constituent souvent des éléments sensibles dans le paysage. L'existant devra être valorisé au mieux en envisageant la gestion des accrus naturels. Il est toujours utile de vérifier s'ils peuvent être convenablement améliorés à moindre frais et avec un impact paysager minimal. Leur enrichissement peut ensuite être envisagé progressivement sans réaliser une coupe rase.



*Accrus de pins et bouleau sur le Plateau de Millevaches*





P. Breman, ONF

*Un simple bosquet de jeunes bouleaux est parfois suffisant...*

## Coupe de régénération et coupe rase

Vue de l'intérieur, cette intervention représente toujours un appauvrissement du paysage forestier vécu : en touchant au stade où la forêt est la plus appréciée, où elle suscite l'admiration du néophyte comme du professionnel. La disparition d'un peuplement adulte constitue une perturbation visuelle marquante du fait de sa rapidité et son caractère irréversible à l'échelle humaine. Dans le cas de la futaie régulière, il faut plusieurs générations d'hommes pour reconstruire une forêt avec des arbres adultes.

### LE CAS GÉNÉRAL

Pour les coupes progressives, les coupes rases, les coupes d'abri comme les coupes en bande, on veillera à adapter l'échelle, les formes et l'orientation des espaces travaillés\*.

La prise en compte de l'aspect paysager doit être prévue lors de la première coupe préparant le renouvellement. La notion de projet est importante si l'on veut éviter la mise en oeuvre de mesures de rattrapage, moins efficaces au niveau paysager et engendrant inévitablement des surcoûts.

Préserver des arbres en bordure (pour préserver l'ambiance forestière et adaptation de l'échelle de perception de l'unité ouverte) n'est pas forcément synonyme de perte économique. Un bel arbre au plan paysager, n'est pas systématiquement un arbre dont le bois a une grande valeur commerciale.

(\*) Se référer à *Forme et étendue des unités à régénérer*, page 106.

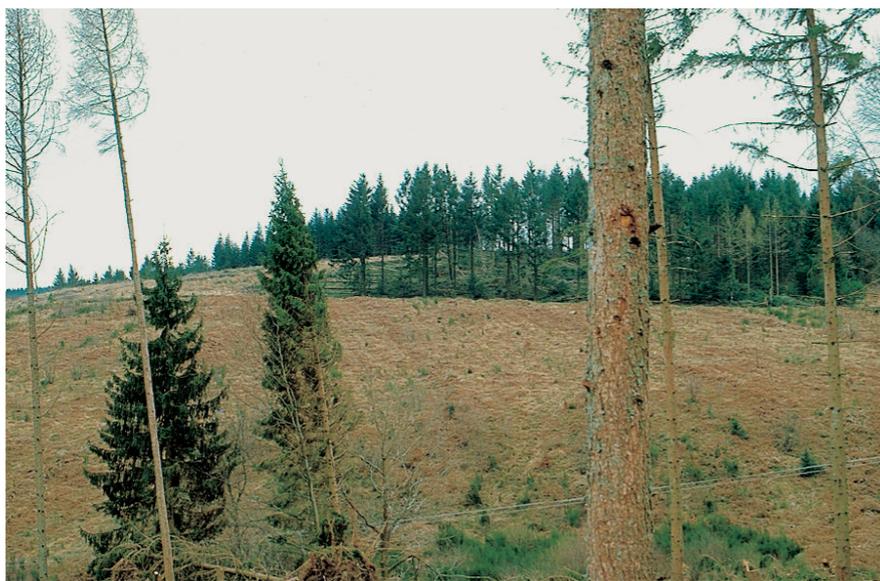
## LE CAS DES EXPLOITATIONS DE CHABLIS



*Exploitation après tempête, L'Église-aux-Bois (19)*

Le souci de préserver tous les arbres non-abattus par la tempête offre la possibilité d'obtenir des délimitations d'aspect naturel à moindre frais. Ces courbes sont toujours délicates à créer par la main de l'homme. Ces arbres maintiennent également un petit potentiel de régénération naturelle sur la parcelle détruite (lorsque cela est souhaitable).

>> Les bouquets préservent plusieurs plans au sein du champ de vision et une certaine ambiance forestière.



*Plans de vision successifs, Bersac (87)*

>> Le long d'un chemin ou d'une route, ils offrent une découverte progressive du paysage ouvert par la tempête. Certaines lisières ouvertes au contact de l'espace agricole rétablissent une continuité paysagère entre deux espaces ouverts.



*Ambiance forestière préservée le long d'une piste, Bonnefond (19)*

>> Le respect des contours irréguliers de la coupe rase sont adaptés au relief et à l'échelle du paysage. En complément, une éclaircie est effectuée sur les lisières et dans les bosquets en prélevant les arbres penchés.



*Contours amplifiant les formes du relief, Saint-Avit (63)*

## Qualité paysagère et suivi d'une exploitation forestière

Pour toutes les coupes, la qualité de l'exploitation contribuera énormément à l'aspect acceptable ou non (par le public comme par le propriétaire) du chantier réalisé. Houppiers enchevêtrés non-démembrés, branches en travers des chemins, ont toujours des répercussions visuelles négatives.



*Houppiers laissés sur une route, Chaumeil (19)*



*Chemin de randonnée à remettre en état, Thouron (87)*

La perception de ces interventions en forêt est en partie liée à la bonne organisation du chantier et l'efficacité de sa réalisation : la rapidité du chantier est un atout, limitant le temps de présence des engins lourds et favorisant l'accès du public en forêt. La mécanisation des exploitations dans certains espaces paysagers sensibles a ainsi été une grande réussite dans un contexte d'après tempête.

La qualité de l'exploitation désirée sera souvent conditionnée par les clauses particulières de la coupe mise en vente et le suivi régulier du chantier.

Les clauses particulières de la vente doivent mentionner les éléments à protéger lors de la coupe : patrimoine remarquable ou équipements pour l'accueil du public, les chemins à remettre en état, en précisant leur usage. Une signalisation sur le site peut accompagner le chantier afin d'expliquer son objectif au public, en forêt d'accueil notamment.

Les chemins doivent être remis en état à la fin de l'exploitation. Le choix de la période de débardage est important dans les espaces fréquentés.



## L'amélioration du réseau de desserte forestière

La bonne exécution des coupes sylvicoles demande la mise en place d'un réseau de desserte forestière adaptée. Ces conditions permettent d'assurer une meilleure commercialisation des bois. Deux cas sont possibles : la création de routes et pistes, et l'amélioration d'un réseau existant d'anciens chemins inadaptés aux conditions d'exploitation actuelles. Ces deux thématiques seront traitées en commun.



*Tracé routier accompagnant le paysage forestier, Les Billanges (87)*

## Le tracé des routes et pistes forestières

Les routes et pistes représentent des éléments de structuration du paysage, mais leur amélioration ne doit pas focaliser l'attention en introduisant une forte géométrie au sein d'un territoire à dominante rurale et boisée.

Comme pour tous les projets ayant un impact visuel, la distance et les angles de perception de l'ouvrage sont à prendre en compte, de même que la vitesse de l'observateur (voir *Lisières forestières internes* en page 136).



## EN FONCTION DU RELIEF ET DES PEUPELEMENTS EN PLACE

Les formes arrondies des reliefs de la région demandent une grande souplesse des lignes créées par l'implantation de ces nouveaux ouvrages.

En relief collinéen, les sommets seront à éviter au profit des bas de versant et des cols.

En relief de plateau, les positions de rebord et d'éperon seront, elles aussi, délicates et évitées au profit des espaces plan situés en retrait, ou de la partie haute des versants de vallées. Dans un peuplement monotone, un tracé sinueux, sans excès, préserve le sentiment d'un itinéraire de découverte et augmente l'intégration de la piste au sein du peuplement forestier.



*Lisière clairière associée à une ligne droite, Saint-Julien-aux-Bois (19)*



*Lisière compacte atténuée par une ligne courbe, Thouron (87)*

Dans le cas de la reprise de chemins existants, en site particulièrement sensible, on préservera la sinuosité du tracé.

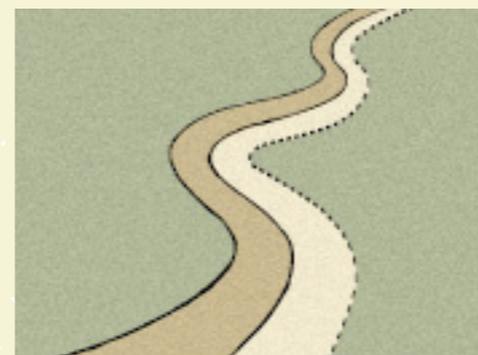
## EXEMPLE D'ÉLARGISSEMENT D'UN CHEMIN

Les anciens chemins de desserte ont une largeur de 1,5 m. Pour assurer un accès aux engins forestiers actuels, leur largeur sera portée à 2,50 m. Cet élargissement respectera au mieux la sinuosité des tracés existants.



**SOLUTION  
NON-ENVISAGEABLE**

“alignement” du chemin qui serpente  
>> impact maximal



**SOLUTION  
ENVISAGEABLE**

élargissement systématique d'un seul côté



**SOLUTION  
PRÉCONISÉE**

élargissement privilégiant un côté, mais conservant la sinuosité du tracé en intervenant sur le côté extérieur des virages, lorsque cela est possible



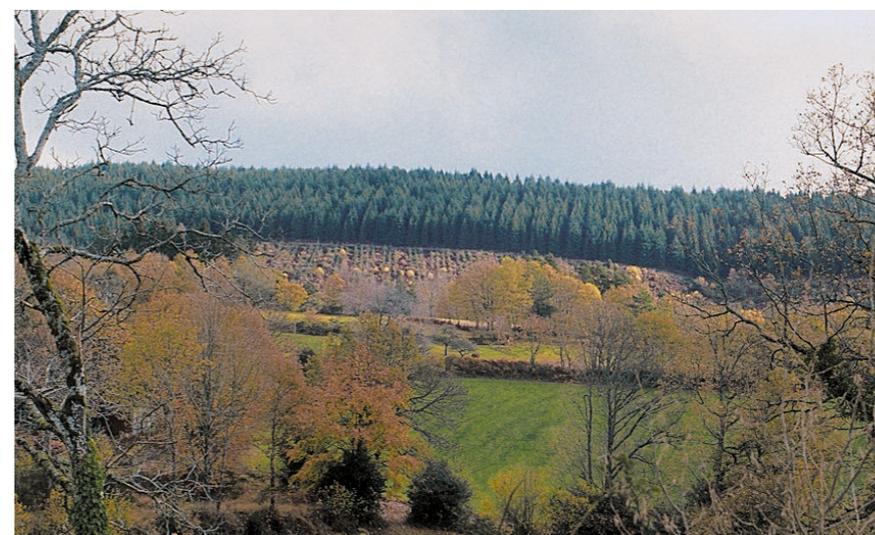
*Saint-Vaury (23)*

Sur pente forte, l'impact visuel est fortement lié à la dimension des talus et les vues en surplomb existantes sur la tranchée ouverte au sein de la forêt. L'instabilité des talus ralentit leur végétalisation. Dans le cas de sites sensibles au plan paysager, l'abandon d'un projet de route desservant l'ensemble d'un versant, pour privilégier un réseau de petites pistes d'exploitation reliées en bas de vallée ou en sommet sur le plateau, est bien souvent la plus sage des solutions. La multiplication des virages et lacets rapprochés attire inmanquablement les regards. Sur un versant homogène, ce phénomène accentue l'impact du projet, en marquant visuellement le paysage.



*Exploitation sur la vallée de la Dordogne (19)*

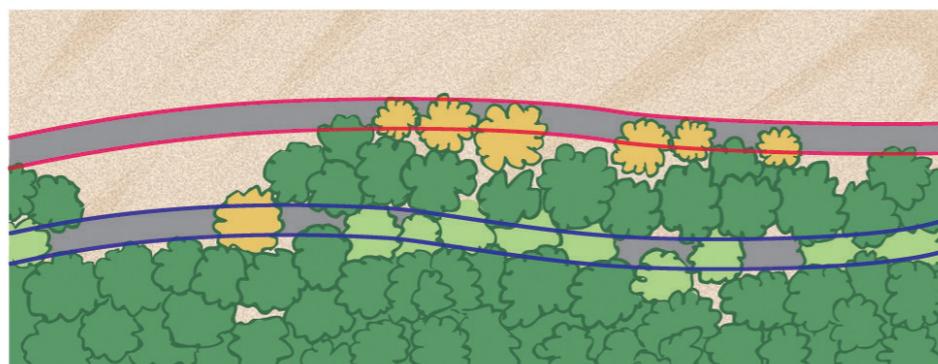
Le passage dans une végétation "discontinue" atténue la visibilité du tracé. Lorsque les limites de peuplements ou de parcelles coïncident avec un tracé de route, cet équipement risque d'être mis en évidence à l'occasion d'une intervention sylvicole. L'impact est d'autant plus fort que la route est récente et a des couleurs contrastées. La desserte attire le regard en révélant et accentuant les contrastes existants entre les peuplements forestiers.



*Tracé horizontal trop régulier, accentué par la limite de peuplement, Péret-Bel-Air (19)*



## Une lisière à ne pas rectifier



-  Implantation à éviter : lisière énormément modifiée
-  Implantation à privilégier : lisière pratiquement intacte
-  Arbres de lisière supprimés
-  Arbres de peuplement supprimés

Au contact entre espace agricole et espace forestier, le choix du tracé doit respecter, autant que possible, les lisières en place. L'implantation d'une route en bordure de forêt, notamment dans le cas d'une lisière externe festonnée, est à déconseiller si elle provoque la rectification de l'aspect de cette lisière. Il est alors préférable de décaler le projet à l'intérieur du peuplement, ou bien de ne toucher cette lisière que de façon très partielle en empiétant sur l'espace ouvert.



*Le raccordement au réseau routier préexistant constitue un espace délicat à aménager en présence de pente, Saint-Léger-la-Montagne (87)*

## EN RESPECTANT LES AMBIANCES LOCALES

### Ambiance et patrimoine

Les pistes et routes forestières empruntent souvent d'anciens itinéraires et de nombreux vestiges ponctuent l'axe à ouvrir. Par ailleurs, ces ouvertures sont souvent utilisées ensuite par les promeneurs. Si l'on souhaite préserver une ambiance forestière attrayante, il est important de protéger les points de repères préexistants sur un territoire. Tout élément pittoresque est un point de repère, un facteur d'ambiance attirant les regards. La reprise de chemins creux pour un usage forestier est à éviter, de même que la suppression de vieux alignements d'arbres, de constructions anciennes : murets, abri de berger, ponts...

Avant les travaux, il convient de repérer et désigner les arbres à maintenir en place. La mutilation des racines, du tronc ou des branches entraînent inéluctablement l'abattage de l'arbre. Le cahier des charges doit entre autres prévoir les pénalités à appliquer à l'entreprise qui ne respecterait pas ces clauses de protection des arbres ou éléments particuliers identifiés sur le terrain.

Des mesures doivent ensuite être mises en oeuvre pour entretenir et gérer ces éléments du patrimoine.



*Murets préservés le long d'une route forestière, Les Billanges (87)*



*Un chemin creux à contourner, Dorset (G.B.)*



## Mesures d'accompagnement

Pour le choix des matériaux, les surfaces en terrain naturel ou faisant appel à des matériaux locaux ont un moindre impact paysager.

L'utilisation de matériaux clairs contraste fortement avec le milieu forestier. De même, le revêtement bitumineux noir n'est à employer que sur de courtes pentes.

Généralement, en Limousin, la dynamique de la végétation est suffisante pour recoloniser les talus et les intégrer au sein de ce nouveau paysage. Sur terrain argileux et pente plus abrupte, cette colonisation peut être inexistante 5 ans après les travaux.



*Murets préservés le long d'une route forestière, Les Billanges (87)*

Dans les sites les plus sensibles, une projection de graines (mélange adapté aux conditions locales) peut remédier à cet inconvénient. En terrain calcaire (sur le Causse corrézien) un vieillissement artificiel de la roche peut aussi être utile.

Le choix de l'engin de terrassement conditionne la qualité d'exécution de l'ouvrage : la pelle hydraulique à chenilles est à recommander pour sa finesse d'intervention. Elle permet entre autre de réaliser un talutage soigné adapté aux données paysagères.



*Murets préservés le long d'une route forestière, Les Billanges (87)*



## La création de places de dépôt de bois

En préambule, il est souhaitable de ne pas confondre “dépôt de bois” et “stockage de bois”. La vue d’un tas de rondins en décomposition au bord d’un chemin constitue alors une image dévalorisante de la forêt.



*Dépôts de bois*

Les places de dépôt de bois constituent des zones de circulation d’engins forestiers, de manipulation et d’empilement plus ou moins stable de bois. Il est préférable de les situer en retrait des espaces de circulation du public, légèrement à l’écart des routes et chemins fréquentés. Ceci est à préconiser pour d’évidentes raisons de sécurité, tout en préservant un espace attrayant le long des itinéraires utilisés par le public.



*Porteur et empilement de bois*

A défaut de dissocier clairement espace d’accueil du public et espace de dépôt de bois, une information du public est nécessaire, voire une fermeture temporaire de certains accès ou parkings.



*Bois empilé près d’une aire de pique-nique, Eygurande (19)*

Tous ces projets s’accompagnent de terrassement et de mouvement des différents horizons du sol. La présence de gisements archéologiques répertoriés est à vérifier auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (service archéologie).

Les itinéraires et emplacements idéaux au plan technique, notamment pour les aires de dépôts, coïncident bien souvent avec des replats utilisés pour le passage d’anciens itinéraires ou lieux de résidence. Attention donc lors de chantiers programmés en situation d’éperons (confluence de vallées) ou de replats particuliers en rebord de plateau.

## La création d'itinéraires pour l'accueil du public

La création d'itinéraires ouverts au public en forêt demande de s'assurer de sa compatibilité avec une exploitation régulière de la forêt. Dans le cadre de la reconstitution, le tracé de certains chemins balisés (GR ou PR) peut être revu pour leur déviation vers des zones forestières plus attractives.

Les grandes allées rectilignes et paraissant surdimensionnées ne sont pas à exclure systématiquement : elles offrent un itinéraire plus rassurant en forêt périurbaine. Ces larges allées demandent cependant d'être situées au coeur d'une forêt de grands arbres : leur hauteur compense la largeur du chemin.

Un réseau complémentaire doit cependant offrir des itinéraires plus "sauvages" si l'on veut offrir une certaine diversité correspondant à un public aux attentes variées. Les itinéraires curvilignes préservent un esprit de découverte tout au long du parcours. Ils sont à rechercher et demanderont un traitement particulier des lisières internes. La fermeture d'accès au public ou aux engins motorisés demande l'installation d'équipements spécifiques. Des barrières en bois seront préférées aux enrochements "sauvages". Un travail du sol permettant un semi-enterrment de ces rochers, et le choix de blocs aux contours peu anguleux, confère un aspect plus plaisant aux entrées des sites les plus sensibles.

### A ÉVITER : ENROCHEMENT "SAUVAGE"



### A PRIVILÉGIER : ENROCHEMENT SEMI-ENTERRÉ



*Allée forestière  
à La Bastide,  
Limoges (87)*

## Les lisières forestières internes\*

**Les lisières forestières internes correspondent au contact d'un peuplement forestier avec un autre type de peuplement : différent par son aspect, sa hauteur, sa composition en essence, sa structure... Elles sont également matérialisées au sein de la forêt par la traversée d'une infrastructure linéaire : route, chemin ou emprise électrique. Comme les lisières externes, elles ont une profondeur une à trois fois équivalente à la hauteur du peuplement forestier en place.**

Ces espaces-clés constituent les lieux privilégiés d'introduction de la diversité visuelle. Le principe de base consiste à créer des contrastes de luminosité, de couleurs, de formes ou d'échelle qui souligneront les éléments naturels structurant le paysage forestier ou qui atténueront la monotonie de l'infrastructure passant en tranchée dans le couvert forestier.



### DANS QUEL ORDRE PROCÉDER?

Dans le cas d'une vision éloignée, on privilégiera l'étape 1. Dans le cas d'une vision rapprochée ou d'une petite parcelle, un travail complémentaire sera réalisé avec l'étape 2.

#### Étape 1 : irrégulariser le tracé de la lisière

- en créant des indentations et des petites clairières,
- tout en préservant d'éventuels tronçons de lisière préexistante.

#### Étape 2 : irrégulariser l'aspect de la lisière

- en développant des espèces en mélange
  - dont au moins un tiers constituent l'essence dominante du peuplement,
  - elles peuvent avoir des croissances variables en hauteur (arbres et arbustes).

La constitution d'une lisière avec une essence différente de celle de la parcelle augmente l'aspect artificiel de la plantation que l'on souhaite intégrer dans le paysage. Les lisières ne sont pas à considérer comme des zones permettant de cacher des opérations sylvicoles.

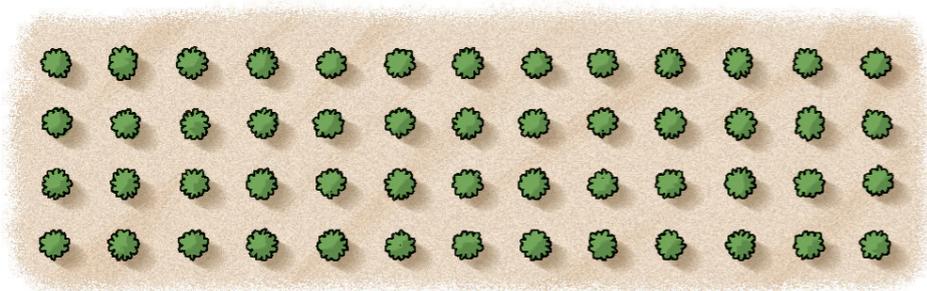
- en variant la taille des bouquets et la longueur des tronçons (y compris des arbres isolés auxquels on laisse une place suffisante pour que leurs houppiers se développent.)
- en créant une densité inférieure en lisière à celle du peuplement
  - afin d'atténuer l'effet-mur qui arrête le regard et provoque des turbulences de vent,
  - sans élagage systématique : en préservant des arbres aux branches basses.

(\*) Les lisières forestières externes sont présentées en page 91.

## Traitement d'une lisière

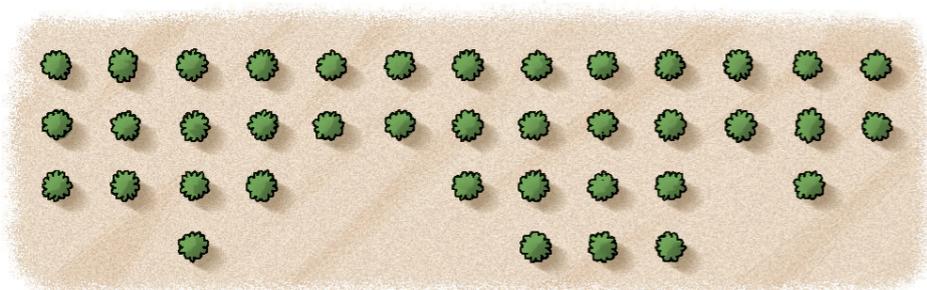
### État initial

Lisière rectiligne



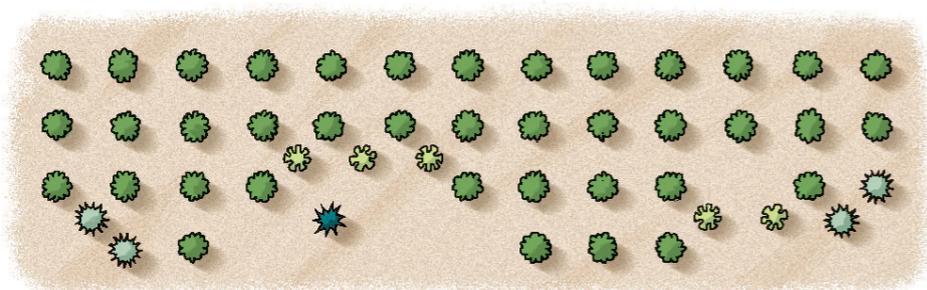
### État intermédiaire

Lisière au tracé irrégulier



### État final

Lisière irrégulière avec essences en mélange à densité variable



 Essence majoritaire

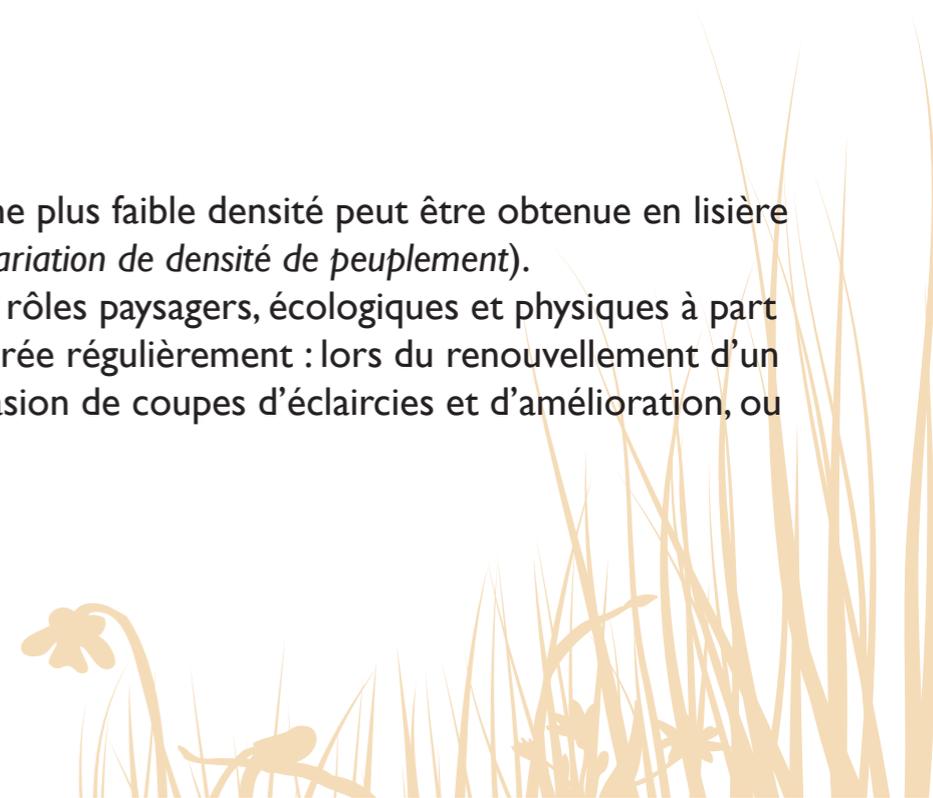
 Essence y

 Essence x

 Essence z

Dès la plantation, une plus faible densité peut être obtenue en lisière (voir en page 132, *Variation de densité de peuplement*).

La lisière jouera ses rôles paysagers, écologiques et physiques à part entière si elle est gérée régulièrement : lors du renouvellement d'un peuplement, à l'occasion de coupes d'éclaircies et d'amélioration, ou d'élagages...

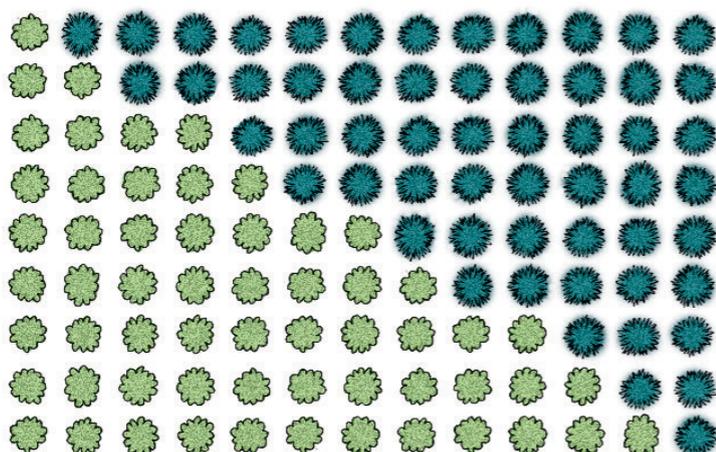


## LIMITE DE COUPES ET DE PEUPEMENTS CONTRASTÉS

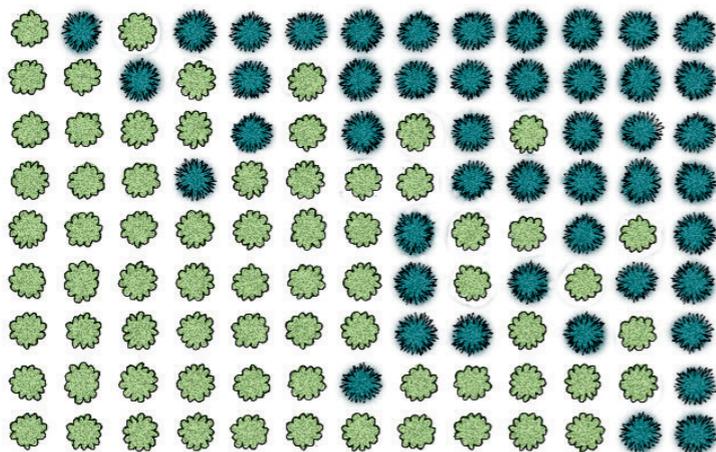
En complément du travail sur l'échelle des coupes ou la répartition des essences au sein d'une plantation, un travail de la lisière de contact entre deux peuplements peut être réalisé. Cette interface est particulièrement sensible au niveau paysager, sur les versants exposés aux regards, dans les sites fréquentés par le public, lorsque les peuplements en place ont un aspect contrasté (hauteur, structure, essences).

### Lisière de coupe ou entre deux peuplements

#### A ÉVITER



#### A PRIVILÉGIER



## L'orientation et les formes de la lisière

L'orientation de cette lisière selon l'axe des regards lui confère une visibilité maximale : on préférera une orientation parallèle. Les formes générales reproduiront celles rencontrées dans le paysage environnant : développées selon une dominante horizontale, avec des courbes souples, adaptées à la distance de perception (ou aux distances principales s'il existe plusieurs points de vue sur la zone). Sur un versant exposé aux regards, la partie haute est nettement plus visible à moyen terme.

On évitera de superposer une limite de coupes et une emprise de piste ou route traversant la forêt. Dans les espaces les plus fréquentés, un travail sera réalisé en continuité de part et d'autre des chemins utilisés par le public : l'espace ouvert attire le regard, lorsqu'il s'étend de part et d'autre du chemin, il participe réellement à l'ambiance forestière.



*Lisières de coupes et de routes ne sont pas superposées,  
Masbaraud-Mérignat (23)*

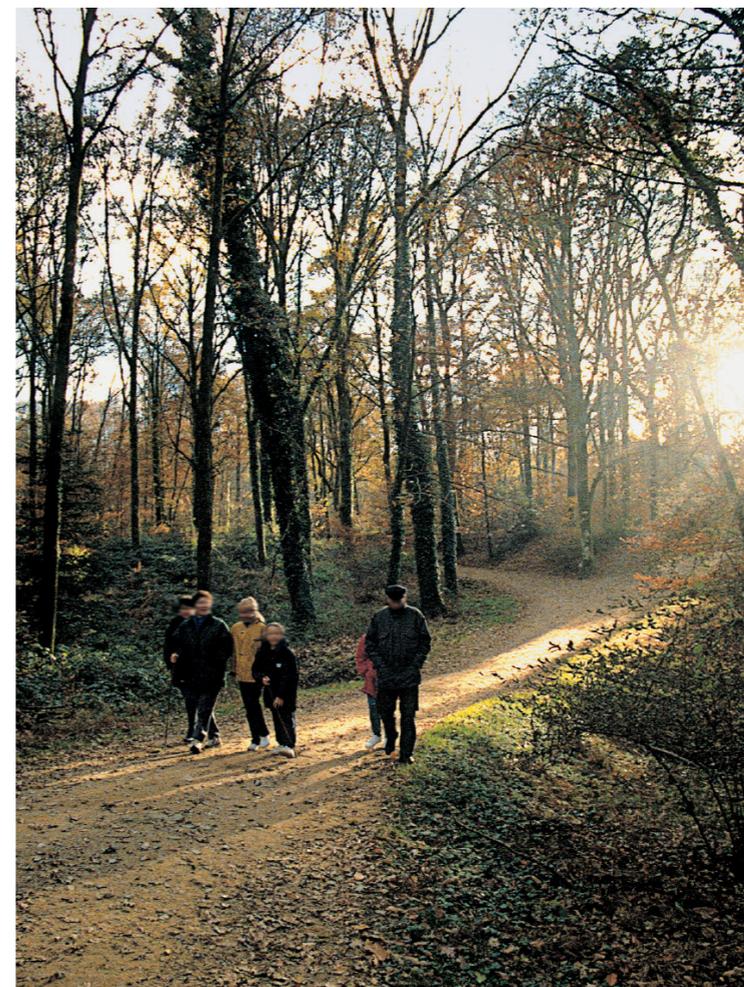
## Le contenu de la lisière

Lorsque cette interface correspond au contact de peuplements feuillus avec des conifères persistants, il s'agira d'introduire en mélange une des essences voisines et majoritaires, dans l'un ou l'autre des peuplements, voire dans les deux (plantation complémentaire ou dégagement d'accrus naturels). En vision rapprochée, le maintien d'arbres de futaie légèrement à l'intérieur de la parcelle atténue l'effet de mur d'un peuplement dense. Réalisée sur une profondeur variable le long de la limite, cette action développera au maximum l'aspect irrégulier. Ce travail de la lisière peut être réalisé entre deux propriétés forestières différentes. Il accompagne la mise en retrait réglementaire des arbres vis à vis d'un équipement.



*Lisière irrégulière entre deux peuplements, Saint-Martin-Château (23)*

## BORD DE ROUTES ET CHEMINS TRAVERSANT LA FORÊT



D. Sireix, ONF

*Allée forestière  
à la Bastide,  
Limoges (87)*

En complément d'une réflexion sur le tracé de ces infrastructures, un traitement particulier des lisières forestières longées peut être envisagé : pour augmenter ponctuellement la diversité visuelle et l'attrait de ces itinéraires, pour développer l'accès visuel à l'intérieur des peuplements traversés ou sur l'extérieur...

Ce travail sera réalisé selon une échelle adaptée à la vitesse de parcours de ces itinéraires. La diversité à créer sera disposée selon des intervalles de longueur variable mais liée à la vitesse du visiteur. Cela peut aller de séquences minimales de 15 à 50 m pour les piétons, jusqu'à des séquences de 250 m (et au-delà) sur une autoroute.

Lorsque le chemin adopte un tracé rectiligne, une irrégularisation de la lisière permet de développer l'attrait paysager en maintenant un certain "esprit de découverte" chez le promeneur.

La réflexion portera sur la création de séquences en relative continuité de part et d'autre de l'itinéraire.

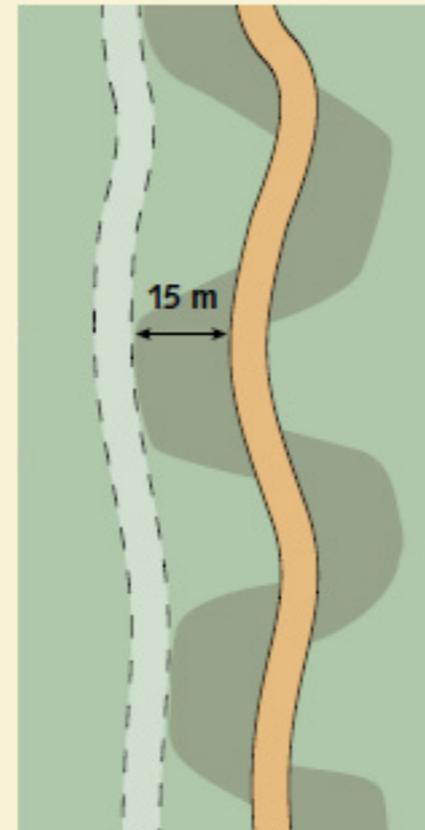
## EXEMPLE DE CRÉATION D'UNE LISIÈRE



*Création d'une lisière diversifiée, Saint-Junien-la-Brégère (23)*

La répartition de bosquets au niveau des virages, de part et d'autre du chemin de randonnée accompagne son tracé sinueux. Le choix des essences propose une gradation des hauteurs et un mélange des couleurs automnales.

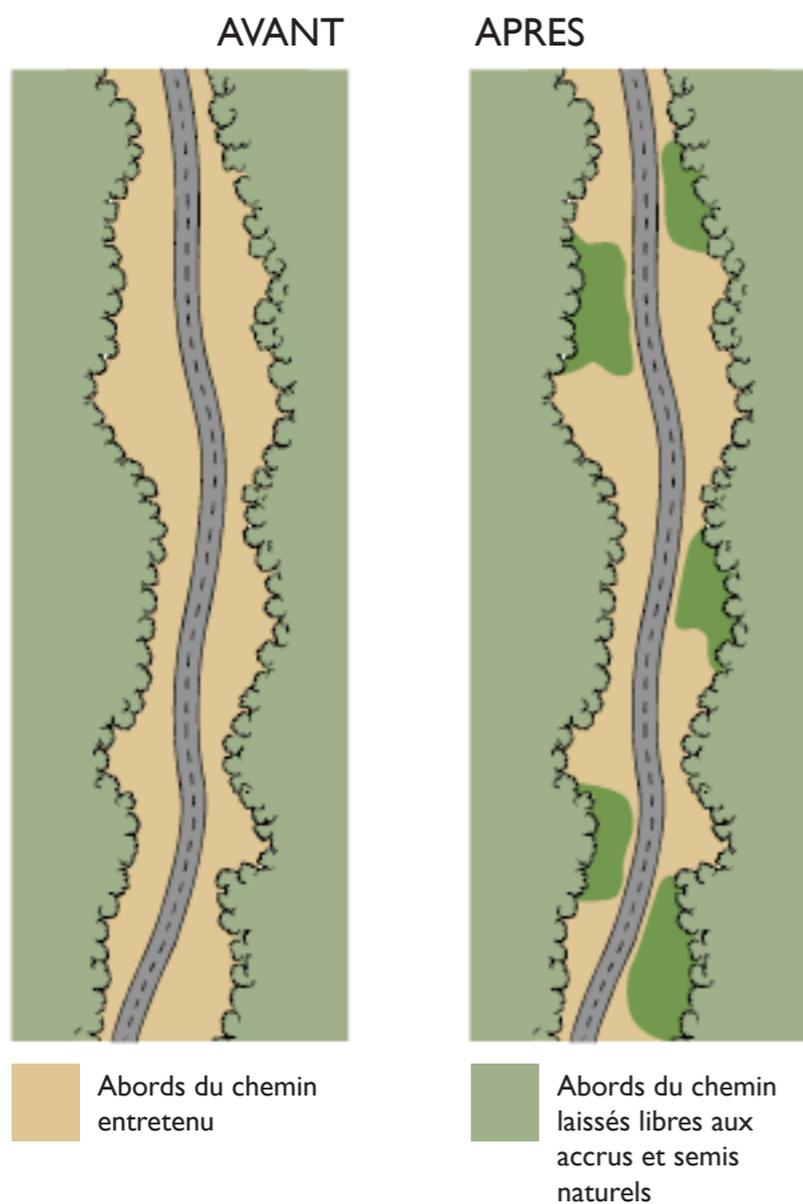
Le Douglas présent dans le peuplement est également présent sur certains tronçons de lisière.



-  Voie de débardage
-  Chemin de randonnée
-  Douglas
-  Bosquet de 2 ou 3 espèces en mélange (érable, noisetier, châtaignier, hêtre, sorbier,...)

## Fauchage et broyage

L'entretien des abords de l'infrastructure ou des parcelles traversées peut représenter l'opportunité de "nettoyer" plus finement les premiers plans du champ de vision et d'irrégulariser le tracé de la lisière. Un fauchage ou un broyage localisé permet de modeler la profondeur de l'emprise ouverte, selon des tronçons de largeur variable le long des itinéraires fréquentés par le public. Quelques accrus et semis naturels peuvent être préservés en bouquets.



## Maintien d'arbres et de bosquets

Lors des coupes, et tout particulièrement dans un contexte d'après-tempête, de nombreux bosquets ou arbres de futaie isolés peuvent être préservés à proximité d'itinéraires ouverts au public. Ces arbres stables (précaution de sécurité) et bien-venants sont des témoins intéressants et enrichissant le paysage forestier au fil du temps. Ils deviennent parfois des monuments dans nos campagnes.

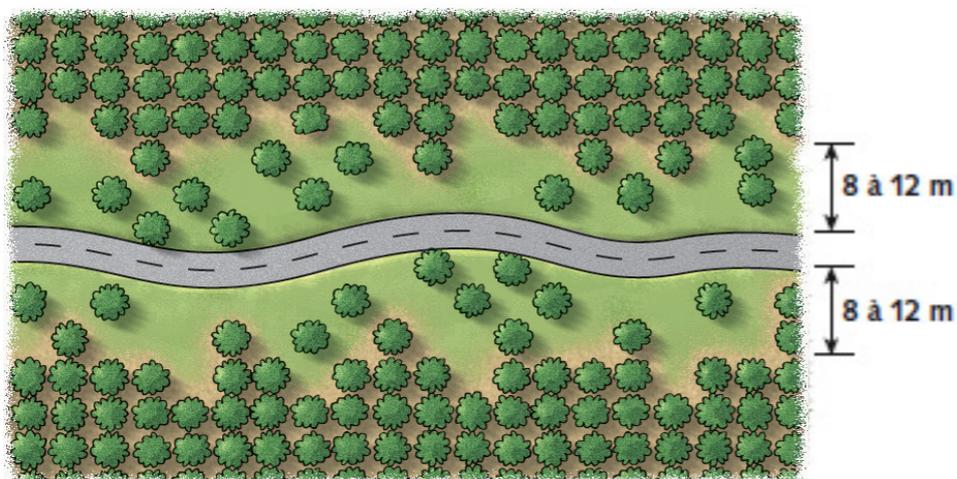
*Bosquet feuillu ponctuant la lisière, Dontreix (23)*



*Douglas monumental ayant résisté aux tempêtes de 1982 et 1999, Faux-la-Montagne (23)*

## Variation de densité du peuplement

Cette action peut être réalisée dès la plantation en réduisant la densité de plantation, puis lors des travaux d'entretien et des coupes d'amélioration. Elle concerne une profondeur variable du peuplement : de 10 à 30 mètres lors de la plantation, jusqu'à 100 mètres dans les peuplements assez denses. Sur une même lisière, les tronçons pourront avoir une densité variant de 25 à 50 % de la densité "normale".



*Lisière clairière le long d'une voie romaine, Aubrac (12)*

Il est souhaitable de limiter les traces de géométrie au sein du peuplement : andains ou cloisonnements déboucheront sur une tournière placée à l'intérieur du peuplement, en retrait d'environ 30m. Lorsque cela est impossible (pente incompatible, par exemple) une éclaircie sélective très forte, supérieure à 50 %, permet localement d'atténuer la visibilité des cloisonnements rectilignes perçus depuis la route ou le chemin.

## Élagages sélectifs

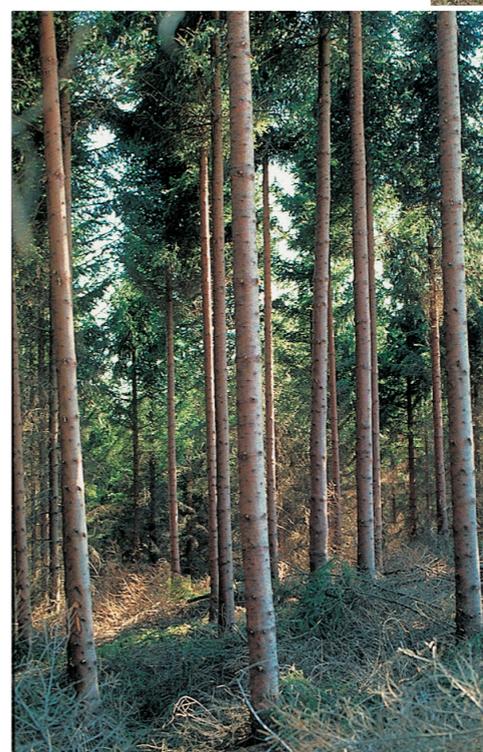
L'élagage systématique en lisière de peuplement provoque la suppression des belles branches vertes. En déshabillant la lisière, cette action accentue alors l'aspect artificiel du peuplement géré. Cette action est plus satisfaisante au plan paysager lorsqu'elle est réalisée de façon discontinue sur une partie des arbres : mélangeant arbres à branches basses et arbres élagués en lisière selon des densités variables.

Au niveau sylvicole, l'opération systématique ne se justifie pas toujours.

Ces élagages sélectifs représentent une mise en valeur esthétique du peuplement en créant de belles tiges qui attirent le regard.



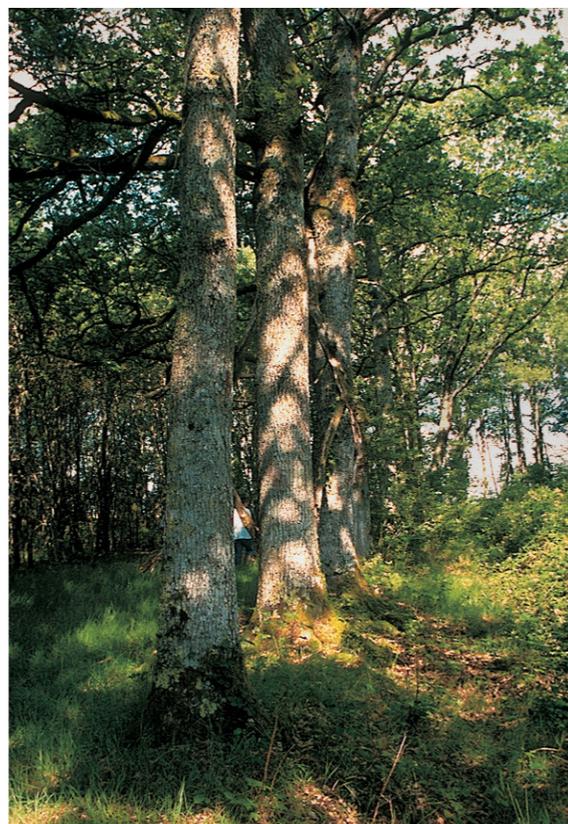
*Branches basses et arbre isolé préservés en lisière, Chaumeil (19)*



*Peuplement élagué, Chaumeil (19)*

## Création et gestion des alignements

Au sein de la forêt, les haies anciennes permettent de préserver une ambiance intime et enrichissent les images rencontrées, mais ne sont généralement pas perceptibles de l'extérieur. Leur préservation et leur mise en valeur visuelle demande de reculer le peuplement concurrent.



*Haie en espace forestier, Berneuil (87)*

La mise en place d'un alignement d'arbres le long d'une plantation est intéressante dans ce contexte de bord de route et de perception rapprochée. On veillera à poursuivre l'alignement au-delà de la parcelle nouvellement boisée, pour qu'il accompagne véritablement le tracé de la route et pas uniquement la plantation sur la parcelle.

Par ailleurs, un espace suffisant pour se développer doit leur être réservé : par une mise à distance vis à vis de la route ou du chemin, et vis à vis de la parcelle forestière attenante, au fur et à mesure de la croissance des arbres.

L'alignement doit être signalé aux opérateurs forestiers afin que des dispositions prévoient la protection et la gestion de cette structure arborée particulière.



*Une distance insuffisante est réservée à l'alignement, Meymac (19)*



Arbres d'alignement



Jeune plantation



*La Vige en Forêt d'Espagne, Sauviat-sur-Vige (87)*

## ÉLÉMENTS LINÉAIRES PARTICULIERS

Certains espaces ouverts intraforestiers demandent l'aménagement de lisières aux formes et contenus spécifiques.

### Cours d'eau

Aux abords de ces espaces particuliers, on veillera à mettre les peuplements forestiers à distance, en commençant par ne pas planter trop près des berges (5 à 15 mètres, voire au-delà).

Ensuite, une gestion de la végétation spontanée est à prévoir. Parmi les accrus, les essences locales seront favorisées, en mélange avec quelques arbres des boisements limitrophes, tout en maintenant ouvert l'espace proche des rives.



## Emprise d'infrastructure linéaire (ligne électrique, réseau souterrain)

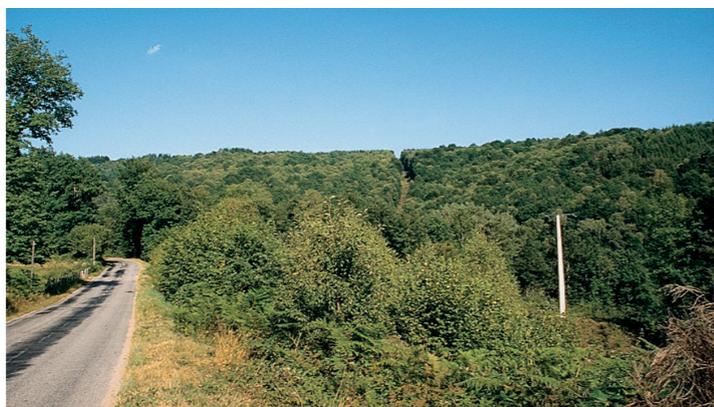
En milieu forestier, ces emprises présentent une problématique paysagère particulière, différente du contexte paysager agricole. La forêt fabrique des volumes susceptibles de masquer partiellement les poteaux supportant l'infrastructure, contrairement à l'espace agricole où cette infrastructure est la seule partie visible. Par contre, l'emprise au sein de l'espace boisé est un élément paysager majeur, source de tensions visuelles au sein de l'espace, notamment lorsque le tracé emprunte la ligne de plus grande pente.



*Emprise en espace semi-ouvert,  
Féniéres (23)*



*Pylônes sur la vallée de la Cère (15),  
Peyrat (87)*



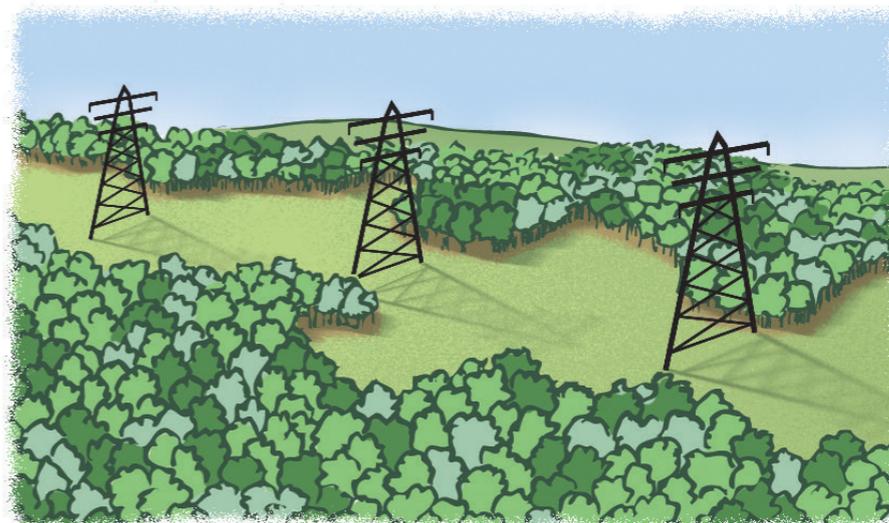
*Emprise courbe, Cheyssoux (87)*

Des tracés sinueux seront implantés lorsque la sensibilité du site l'impose ou que le contexte foncier le permet. De même que pour le tracé des routes forestières, le passage de ces équipements en col sera privilégié pour éviter les crêtes qui focalisent le regard. La gestion des accrus ne peut se faire indépendamment des parcelles voisines : pour ne pas entretenir une limite artificielle au sein d'un massif résineux par exemple. Localement, on profitera de la présence de zones humides ou de milieux ouverts d'intérêt écologique (landes, pelouses) pour agrandir l'espace ouvert, en continuité de l'emprise.

### A ÉVITER



### A PRIVILÉGIÉ

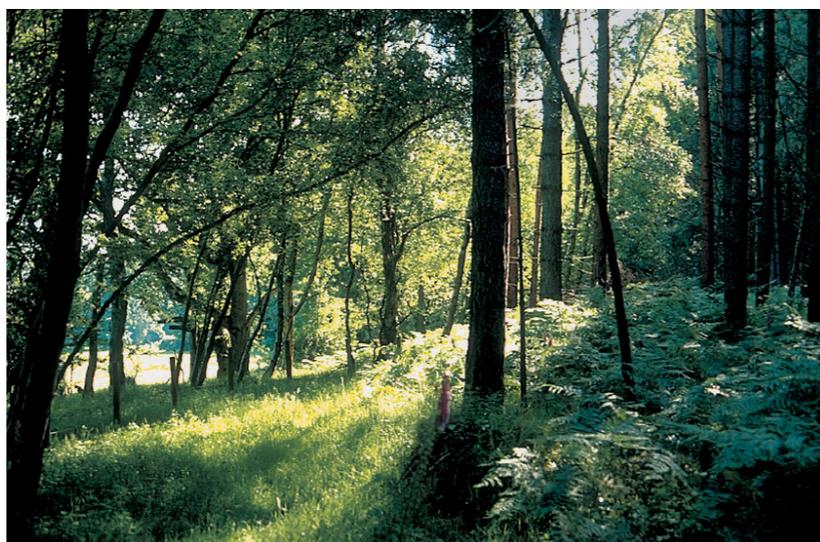


## Des espaces ouverts au sein de la forêt\*

Certaines forêts sont très fréquentées par le public du fait de leur proximité d'espaces urbains ou touristiques.

D'autres forêts moins connues possèdent de véritables potentialités d'accueil sous réserve d'une mise en valeur paysagère d'éléments patrimoniaux développant ponctuellement leur attractivité : présence de l'eau, ouverture de vues et perspectives, accès visuel à des éléments remarquables.

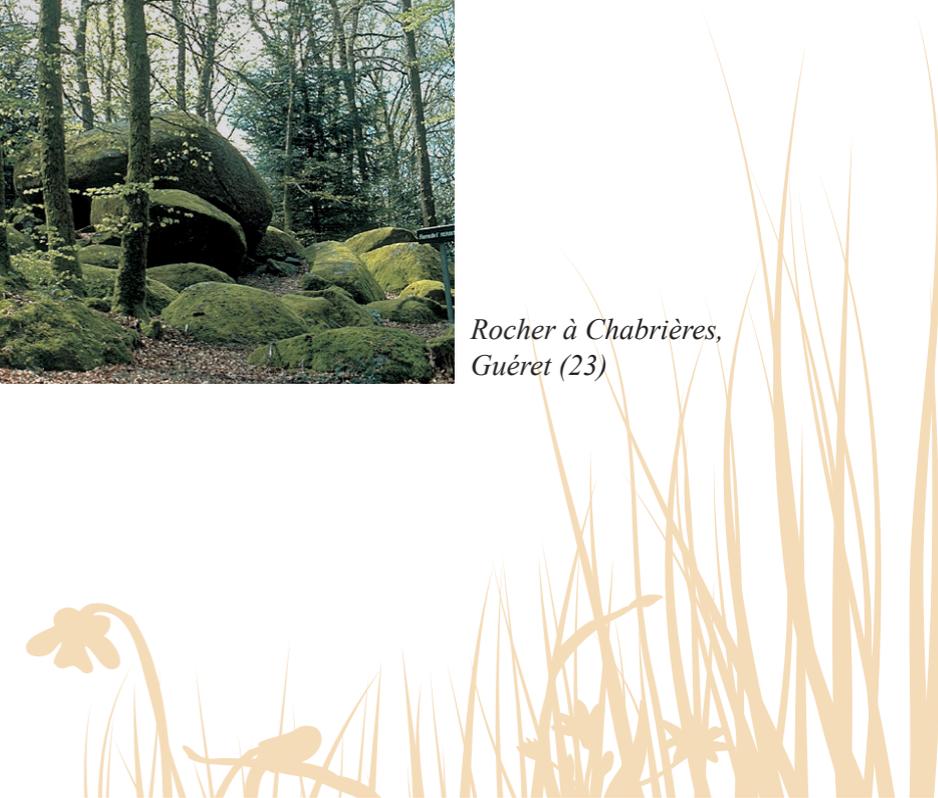
Tous ces espaces nécessitent un entretien régulier, la vitesse d'enfrichement étant particulièrement rapide dans les espaces ouverts limités (inférieurs à 1 ha parfois) et situés en ambiance forestière. Ils doivent être donc réservés à des espaces sensibles : accueil du public organisé, protection écologique, champ de vision d'un monument... pour que cet investissement soit justifié.



*Un puits de lumière*



*Rocher à Chabrières,  
Guéret (23)*



## Clairière et élément paysager remarquable

Dans les forêts aux peuplements peu diversifiés, le maintien ou la création de quelques clairières permet d'amener un peu de lumière au sein de ce milieu à la caractéristique fermée.

Créant des séquences paysagères le long d'un chemin, ils créent un enchaînement d'ambiances au sein de ce monde à part entière. Ces espaces ouverts sont également des lieux mettant en valeur le milieu forestier, ils dégagent de petits champs de vision, provoquent une mise à distance permettant de mettre le peuplement en relief.

Ces puits de lumière laissent entrer la chaleur du soleil. Ils sont propices à l'arrêt et certaines clairières peuvent être équipées de bancs. Ces espaces lumineux révèlent une facette rassurante au coeur de la forêt.

Ces clairières peuvent être de simples espaces ouverts ou bien "s'appuyer" sur des éléments particuliers\*\* : arbres, chaos rocheux naturels, vestiges d'architecture, milieux humides, ruisseaux...

### EXEMPLE D'ÉLÉMENT REMARQUABLE



*L'abri de berger à Chamboux, Peyrelevade (19)*

Situé le long d'un itinéraire de randonnée, cet élément du patrimoine sera mis en valeur à l'occasion des prochaines coupes d'éclaircie. Sa présence sera signalée aux exploitants forestiers. Les arbres les plus proches seront exploités systématiquement dans un rayon de 5 m. Sur une profondeur de 15 à 20 mètres, le prélèvement de l'éclaircie sera doublé.

Les alentours de l'abri seront régulièrement entretenus lors du fauchage du chemin.

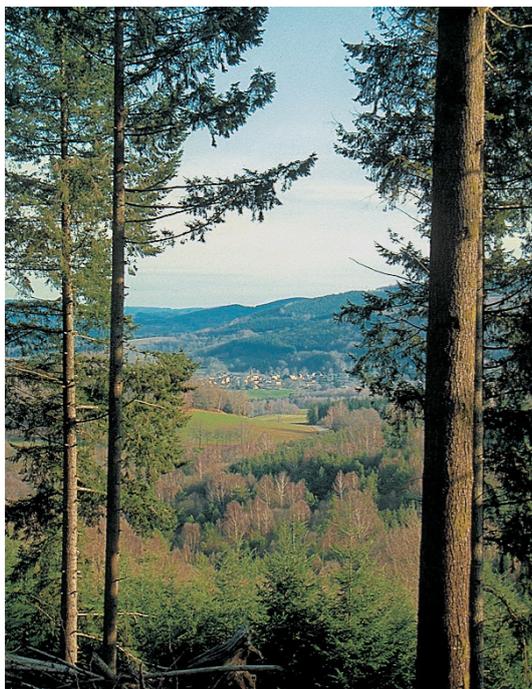
(\*\*) La qualité paysagère, les éléments remarquables en page 12.

## Point de vue et panorama

Dans des sites panoramiques (également appelés “belvédères”), le long d’itinéraires à fort intérêt touristique, des cônes de vision plus ou moins importants peuvent être dégagés.

Plus la vitesse de parcours est élevée, plus les fenêtres doivent être larges pour permettre des échappées visuelles significatives. Le long d’une route, de grandes ouvertures très espacées seront implantées alors que le long d’un sentier se seront plutôt de petites fenêtres rapprochées.

### DIFFÉRENTS TYPES DE VUES SONT AINSI POSSIBLES



- Des vues filtrées préservent une ambiance forestière et limitent la visibilité extérieure du cône.

*Une vue entre les arbres, Nedde (87)*

- Des vues sur l’eau associent l’ouverture et l’entretien d’un espace d’intérêt écologique de largeur variable.



*Une zone humide au bord du lac, Royère de Vassivière (23)*

- Les vues panoramiques sont toujours très recherchées.



*Panorama à Chabrières, Guéret (23)*

- Certaines vues focalisent le regard sur un élément attractif : ruine, château, etc.



F. Montagnon, DRAF

*Les Tours de Merle, Saint Cirgues La Loure (19)*

Compte tenu des surfaces limitées que ces cônes demandent, le propriétaire peut conserver un état productif sur la totalité de son massif. Les petites ouvertures peuvent être aménagées à l’occasion d’une coupe.

Dans le cas d’ouvertures plus conséquentes, un travail de préparation de la lisière à créer pourra être effectué en transition entre l’espace ouvert et le milieu forestier.

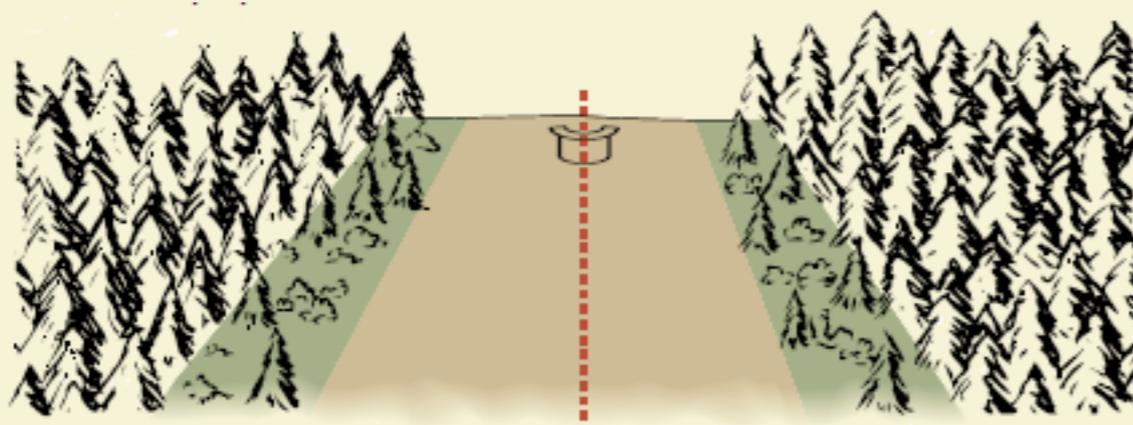
## EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT D'UN PANORAMA

**Mont Bessou, Meymac (19)**

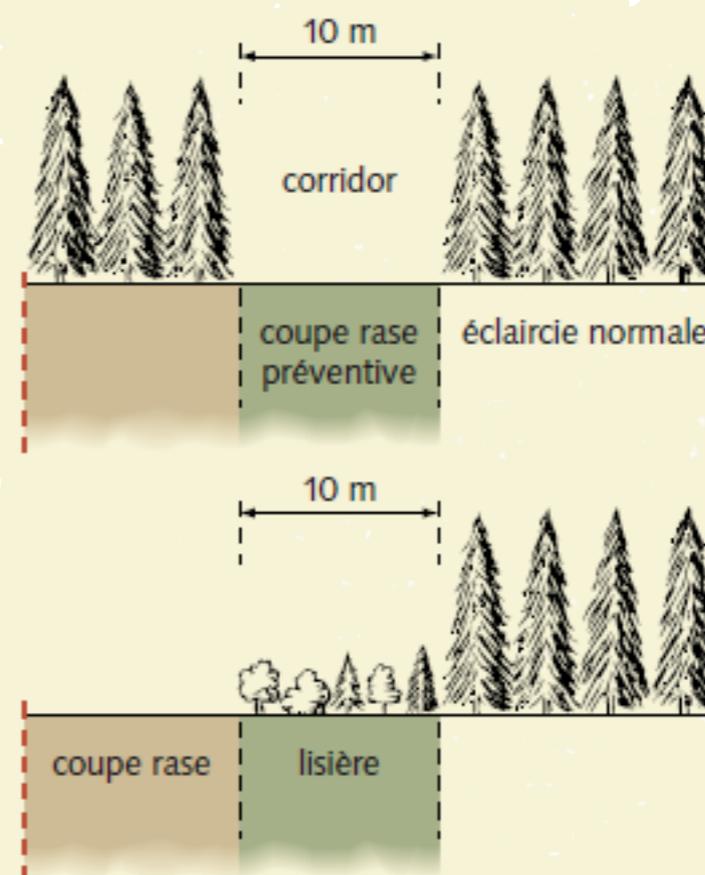
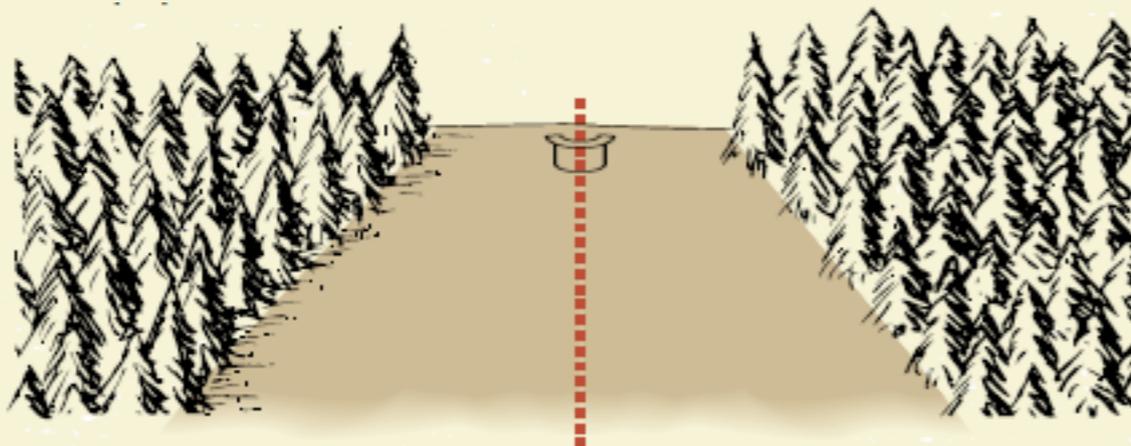
Prévue avant la tempête de 1999, cette ouverture demandait une coupe rase sur 2 ou 3 ha. Une préparation de la lisière était programmée deux ans avant. En 1998, lors de l'éclaircie des futaies (douglas, sapin, épicéa), deux corridors de 10 m de large ont été ouverts selon un tracé irrégulier, permettant à la régénération naturelle d'aménager la future lisière.

Cet exemple reste théorique, l'impact de la tempête ayant modifié les contours initialement prévus.

A PRIVILÉGIER : résultat avec préparation de la lisière

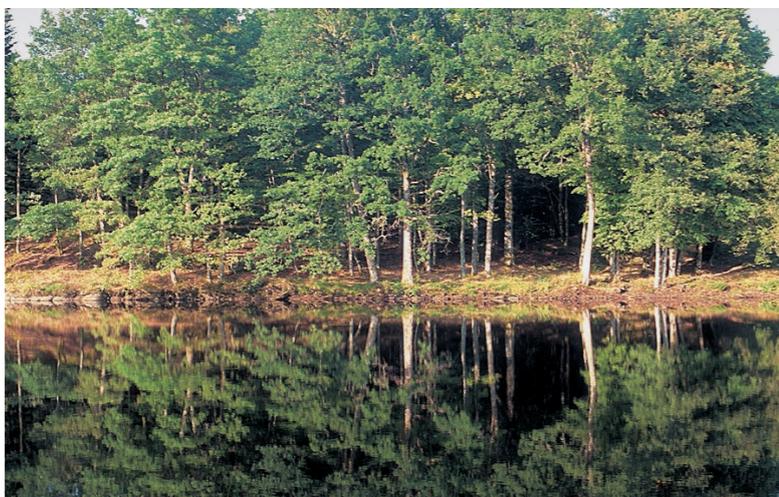


A ÉVITER : résultat sans préparation de la lisière



## Plan d'eau et zone humide

Les plans d'eau et zones tourbeuses constituent des espaces ouverts particulièrement attractifs au sein du milieu forestier.



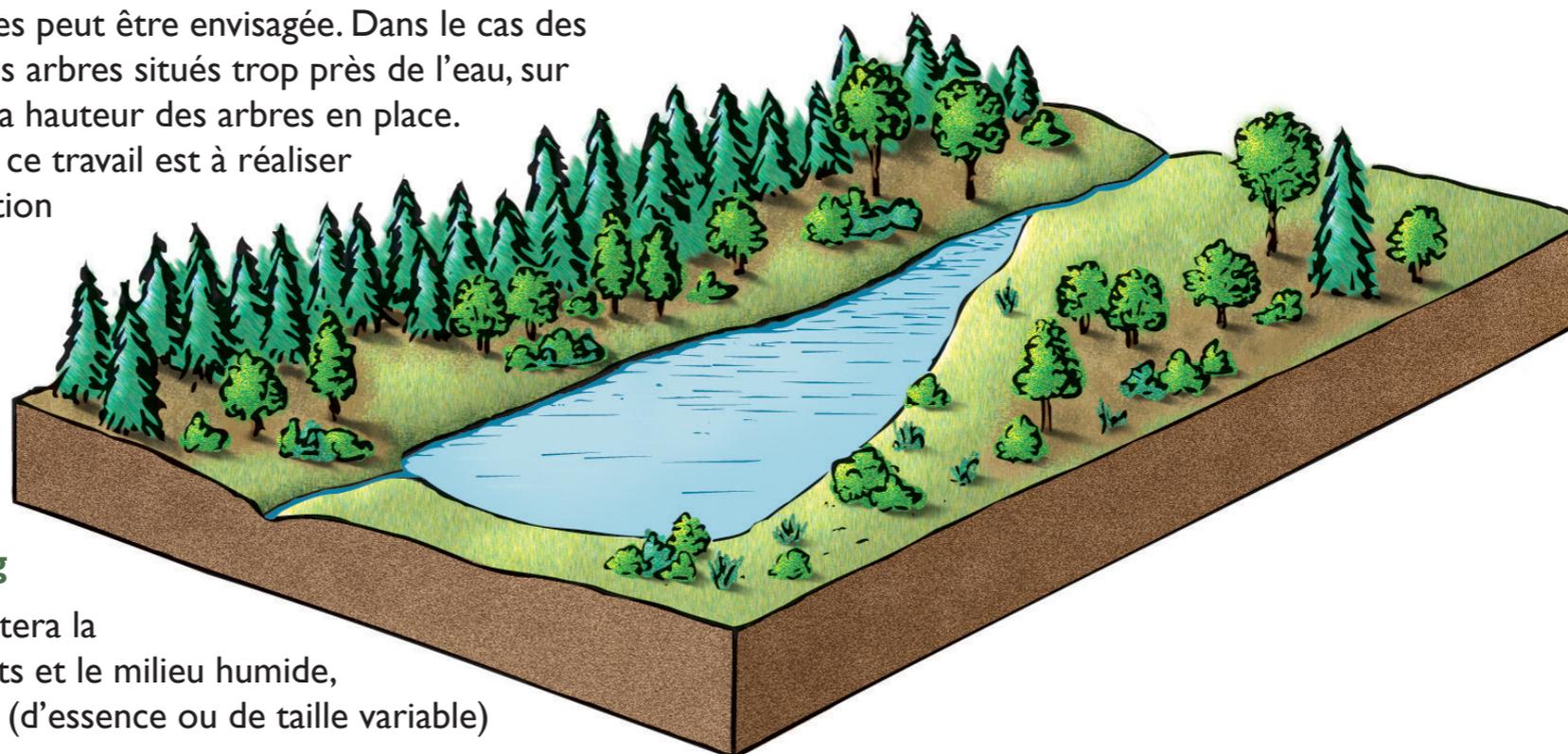
*Étang du Château à Sédières, Clergoux (19)*

Le principe paysager de base est d'éviter la disparition visuelle de l'eau ou des milieux ouverts qui existent au coeur de la forêt. Ce travail doit être réalisé en prenant en compte les itinéraires ouverts au public dans un périmètre proche, il peut accompagner le dégagement des accès physiques aux rives et lisières.



*Vue furtive sur un milieu tourbeux*

L'élimination partielle des arbres peut être envisagée. Dans le cas des étangs, cela concernera certains arbres situés trop près de l'eau, sur une profondeur équivalente à la hauteur des arbres en place. En zone humide ou tourbeuse, ce travail est à réaliser en continuité avec la réhabilitation de l'espace ouvert.



### Ouverture en zone humide, ou près d'un étang

Un travail sur la lisière\* confortera la transition entre les peuplements et le milieu humide, associant des groupes d'arbres (d'essence ou de taille variable) disposés à intervalle irrégulier.

(\* ) Pour plus de détails, se reporter aux *Lisières forestières externes* en page 91.

# Outils juridiques et financiers

*Dans la mesure du possible, et notamment des éléments connus au jour de la rédaction de ce document, les recommandations formulées précédemment sont compatibles avec les outils juridiques et financiers actuellement en vigueur. Mais certaines actions paysagères ne s'inscrivent pas encore dans les démarches incitatives ci-dessous, elles doivent alors faire l'objet de démarches expérimentales, étape utile pour mettre en place de nouvelles mesures au niveau local, régional ou national.*

## Des démarches de gestion du territoire forestier

Ces outils juridiques ou contractuels inscrivent un souci de gestion de l'espace boisé depuis une petite échelle – celle d'un projet d'investissement forestier – puis celle d'une propriété forestière, jusqu'à celle d'un territoire plus vaste – massif forestier ou territoire organisé – avec notamment l'émergence des "Chartes forestières de territoire".

Les Orientations régionales forestières (ORF) sur lesquelles s'appuie la politique forestière de l'État dans la Région Limousin ont été mises à jour en 1998. Elles intègrent cette dimension paysagère, affirmant un rôle de la forêt dans la structuration et la qualité du cadre de vie, ainsi que ses potentialités en matière d'accueil du public et de tourisme. Les Orientations régionales de production (ORP) élaborées par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) mentionnaient déjà cette dimension paysagère de la forêt en 1993.

## Aides à la conversion et à l'amélioration des peuplements

>> arrêté préfectoral n° 08-256 du 19 août 2008 relatif aux conditions de financement par des aides publiques des opérations d'amélioration de la valeur économique des forêts.

Une subvention de l'état peut être attribuée sur la base d'un devis descriptif et estimatif qui précisera la nature et le coût des travaux réalisés. Une fiche d'information précisera l'intérêt des travaux pour l'amélioration de la biodiversité et portant sur le **maintien de certains espaces ouverts, pelouses, haies, ripisylves, mares ou bouquets d'arbres**.

L'aide est attribuée sous la forme d'une subvention d'un montant prévisionnel résultant de l'application d'un taux forfaitaire de base au devis estimatif hors taxes approuvé par l'administration. Elle est calculée par application d'une dépense réelle, plafonnée à la dépense subventionnable prévisionnelle.

Les taux d'aides publiques sont de :

- 50 % dans le cas général,
- 60 % en zone de montagne ou en zone Natura 2000 (dans ce dernier cas, le projet doit être conforme au DOCOB ou, à défaut de DOCOB, recueillir l'accord du service instructeur).

Ces aides publiques proviennent à parts égales de l'Etat et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

## Aides à la reconstitution des peuplements

>> arrêté préfectoral n° 07-580 du 10 décembre 2007 relatif aux conditions de financement par des aides publiques des investissements pour la reconstitution des peuplements forestiers sinistrés par la tempête.

Des financements importants peuvent être accordés aux propriétaires forestiers pour les aider à nettoyer et à reconstituer les parcelles détruites par la tempête du 27 décembre 1999.

Les opérations suivantes sont éligibles en complément d'un projet de reconstitution des peuplements :

- **travaux de diversification**
- maîtrise d'oeuvre
- **études préalables d'impact écologique ou d'insertion paysagère.**

Pour chacune de ces opérations, l'aide sera attribuée sous la forme d'une subvention d'un montant résultant de l'application d'un taux forfaitaire régional à un coût à l'hectare hors taxes fixé dans les barèmes annexés à l'arrêté.

Le taux régional de subvention est fixé à 80 % pour l'ensemble des aides publiques.

Quant à la contribution de l'Etat, elle s'élève à 45 % du montant hors taxe de l'aide et celle du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), à 55 % du même montant.

## Aides au regroupement de chantiers

>> dispositif ADELI (association pour un développement équilibré de la forêt en Limousin) du 22 octobre 2007

La Région Limousin a mis en place un dispositif de soutien aux propriétaires forestiers de petites surfaces, afin de les encourager à réaliser les travaux d'amélioration sylvicole nécessaires au développement de leurs peuplements forestiers, et à la mise en marché des produits en résultant.

Le regroupement de chantiers répond à un principe simple :

- réunir au moins trois propriétaires s'engageant ensemble et solidairement, à confier la réalisation des travaux sylvicoles concernés à un seul et même opérateur économique (coopérative, entreprise d'exploitation ou de travaux forestiers),
- constituer une unité de chantier d'au moins 8 ha de travaux d'amélioration forestière, tels que définis dans le présent Cahier des Charges, se rapportant à des parcelles situées dans un rayon maximum de 2 km



## Aides à l'acquisition de forêts par les collectivités

### >> action 4-3 du contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013

L'objectif est de permettre à la forêt publique de participer à la politique de développement de la filière-bois, en pratiquant une gestion forestière adaptée et en approvisionnant régulièrement les industries en bois de qualité d'une part, en ouvrant de nouveaux espaces de découverte et de loisirs d'autre part ; le tout s'inscrivant dans une démarche d'aménagement du territoire et préservation de l'environnement.

Les bénéficiaires de ces aides sont les communes et leurs groupements, les GSF, les SMGF et les départements. Deux axes sont subventionnables:

- Etudes foncières et diagnostics préalables à la création, à la restructuration ou à l'extension de la forêt de collectivités
- Acquisitions à proprement parler de terrains boisés ou à boiser

Taux de participation du Conseil Régional : 25 % maximum

Bonification possible en site Natura 2000 : 20 %

Les conditions requises pour l'obtention du concours financier régional sont:

- le bénéfice du régime forestier après acquisition
- l'engagement de préserver, d'aménager, de boiser, d'ouvrir au public et d'entretenir la forêt
- la certification de la forêt acquise (PEFC ou équivalent)
- l'acquisition qui doit être d'un montant supérieur à 4 000 €
- une forêt assurant au moins la fonction de production de bois de qualité



### Schémas directeurs de voirie et d'équipement forestier

Cette démarche planifie l'équipement d'un massif forestier sur la base d'un réseau de routes forestières desservant les zones boisées susceptibles d'être exploitées à moyen terme.

Aujourd'hui, cette approche technique d'un territoire forestier ne prend pas systématiquement en compte les éléments environnementaux et sociaux (paysage et accueil en forêt). Des expériences ont été menées avec l'appui de la Cellule Forêt-Paysage, sur la commune de Saint-Etienne-aux-Clos (19) et sur le Massif du Mont Gargan (87): deux paysages sensibles répertoriés au titre des sites ou de vallées signalées sur les cartes de la DREAL.

Par leur financement sur un budget forestier, la conception et le tracé des routes prévues excluent, a priori, des contraintes liées à d'éventuels usages agricoles ou touristiques de l'équipement à créer et entretenir ensuite.

### Documents de gestion forestière

Dans les années qui viennent, en continuité avec la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, dans le cadre des Orientations Régionales Forestières (ORF), les Directives régionales d'aménagement des forêts domaniales, les Schémas régionaux d'aménagement des forêts des collectivités et les Schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées devront être préparés en tenant compte des critères paysagers à différentes échelles de territoire : de la région IFN à la propriété forestière.

Suite à la tempête, la révision des documents de gestion à l'échelle de chaque propriété forestière (supérieure à 10 ou 25 hectares) est l'occasion de compléter l'approche de l'espace forestier, en faisant appel à de nouveaux critères :

- la référence au type de paysage environnant,
- l'évaluation de la sensibilité paysagère,
- les mesures paysagères adoptées dans le cas d'actions ayant un impact visuel.

Pour la forêt privée, en plus des Plans simples de gestion, de nombreux outils sont prévus par la Loi d'orientation sur la forêt : les Règlements types de gestion et le Code de bonnes pratiques sylvicoles.



## PLAN SIMPLE DE GESTION (EN FORÊT PRIVÉE, À PARTIR DE 10 HA)

>> Code forestier, articles L. 222-1 à 222-4

Aujourd'hui, en dehors de statuts de protection particuliers, aucune mesure concernant les paysages n'est demandée au sein de cette étude. Sans attendre une modification du cadre de rédaction de ce document, un propriétaire peut prendre l'initiative d'y ajouter une analyse des enjeux paysagers existants, ou le demander au prestataire auquel il a confié l'étude de sa forêt et la rédaction du plan de gestion.

Pour l'instant, seul le financement du volet paysager pour l'attribution d'aides au boisement et reboisement est assuré. L'aide à la réalisation d'un plan de gestion ne prend pas en compte cette étude paysagère préalable. Elle peut cependant constituer un argument pour obtenir une aide au renouvellement d'un PSG dans la mesure où elle présente une amélioration notable du précédent document.

En cas de besoin, un appui technique peut être demandé par le propriétaire auprès de son conseiller forestier local (CRPF), de son gestionnaire ou prestataire forestier habituel (Coopérative forestière, Expert forestier, DDT...). Ils sont destinataires du présent guide ainsi que de formations concernant sa mise en oeuvre.

## AMÉNAGEMENT FORESTIER (EN FORÊT PUBLIQUE RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER)

Depuis 1993, la réalisation d'une carte des paysages remarquables et des sensibilités paysagères doit être systématiquement établie et insérée au sein du document. Selon les types de paysages identifiés et la sensibilité du site, des dispositions particulières concernant les paysages sont prévues dans le processus de décision et les actions programmées sur la durée de validité du document.

Les documents remis à jour suite à la tempête et réalisés avant la systématisation des cartes de sensibilité paysagère doivent être complétés par l'analyse sommaire des facteurs visuels et prévoir les mesures paysagères adaptées sur la forêt concernée.

En cas de besoin, un appui technique peut être demandé par l'échelon forestier local auprès du "Correspondant Paysage Régional" de l'Office national des forêts. Réglementation des boisements sur une commune

>> Code rural, article L.126-1

Cette procédure a pour objet une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural. Depuis 1999, elle doit également assurer la préservation des milieux naturels ou de paysages remarquables.

Sur une commune, la mise en oeuvre d'une réglementation des boisements prenant en compte le paysage peut entériner une démarche paysagère formulée dans une charte. A défaut d'étude paysagère préexistante, ce zonage peut entamer l'étude du paysage, en signalant à la collectivité les espaces paysagers stratégiques et les terres agricoles difficiles à gérer.

Ensuite, des mesures contractuelles ou des démarches foncières seront à mettre en oeuvre par la commune pour engager ou accompagner la gestion paysagère durable des espaces stratégiques identifiés.



## Réglementation des boisements sur une commune

>> Code rural, article L.126-1

Cette procédure a pour objet une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural.

Depuis 1999, elle doit également assurer la préservation des milieux naturels ou de paysages remarquables.

Sur une commune, la mise en oeuvre d'une réglementation des boisements prenant en compte le paysage peut entériner une démarche paysagère formulée dans une charte. A défaut d'étude paysagère préexistante, ce zonage peut entamer l'étude du paysage, en signalant à la collectivité les espaces paysagers stratégiques et les terres agricoles difficiles à gérer.

Ensuite, des mesures contractuelles ou des démarches foncières seront à mettre en oeuvre par la commune pour engager ou accompagner la gestion paysagère durable des espaces stratégiques identifiés.

## Charte forestière de territoire

>> Code forestier, article L. 12

Circulaire du Ministère de l'Agriculture du 15/02/2001

Cette formule apparaît dans l'article premier de la loi d'**orientation sur la forêt** du 9 juillet 2001. Elle se présente comme un moyen d'intervenir sur les objectifs de gestion durable et multifonctionnelle des forêts, pour un territoire donné, en y associant l'ensemble des partenaires concernés, au travers d'un processus de concertation.

L'enjeu est ici de faire émerger, hiérarchiser et mettre en cohérence toutes les demandes économiques et sociales, en privilégiant celles qui sont formalisées, réalistes et acceptables par tous. La nouvelle loi forestière assigne aux chartes forestières de territoire quatre types d'objectifs dont le premier évoque le paysage : "garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes". Le rôle de la forêt dans la structuration du cadre de vie ainsi que dans l'accueil du public est à souligner par les acteurs de l'aménagement du territoire.

Une charte forestière de territoire résulte d'une initiative locale. **Elle peut être l'occasion de réaliser une approche paysagère à l'échelle d'un territoire dont les propriétaires et les élus sont les acteurs indispensables, afin de compléter l'analyse des enjeux sur cet espace.**

Même si le paysage n'en constitue pas systématiquement l'objectif principal, il est un pôle à prendre en compte. Un projet pilote est programmé sur le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Cette charte forestière de territoire peut compléter et préciser le volet forestier de la Charte de développement du Parc.



## Des démarches de protection des paysages

En parallèle à ces démarches forestières, des outils de protection des paysages existent et sont applicables à la forêt et aux espaces boisés associés. Ils sont ici rappelés très sommairement, de plus amples informations nécessitent de se référer aux textes de lois mentionnés ou de se rapprocher des services chargés de l'environnement.

## Des démarches réglementaires

### LOI "PAYSAGE"

>> Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 dite loi "Paysage"

Cette loi sur la protection et la mise en valeur des paysages institue diverses règles et prévoit des outils pour assurer la qualité des paysages ordinaires comme celle des paysages remarquables.

Les dispositions de la loi qui entendent protéger le paysage dans un contexte forestier sont les passages concernant : les directives de protection et de mise en valeur des paysages, les parcs naturels régionaux (PNR), les plans locaux d'urbanisme (PLU), les espaces boisés classés et l'aménagement foncier rural.

En plus des textes existants qu'elle complète, cette loi crée des outils juridiques spécifiques tels que la directive paysagère.

### DIRECTIVE PAYSAGÈRE

#### (OU DIRECTIVE DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES)

>> Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 dite loi "Paysage"

Cette démarche réglementaire s'applique aux "territoires remarquables par leur intérêt paysager", définis par l'État en concertation avec les collectivités territoriales concernées. Elles déterminent les "orientations et principes fondamentaux de protection des structures paysagères" applicables à ces territoires. Leur élaboration doit

intervenir en concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales intéressées, les associations de défense de l'environnement et des paysages agréées, les organisations professionnelles concernées.

Sa valeur juridique est définie en terme de compatibilité avec les documents d'urbanisme, d'opposabilité directe au niveau local (autorisations de défrichement, d'utilisation du sol...), notamment en l'absence de documents d'urbanisme.

### SITE CLASSÉ, SITE INSCRIT

>> Code de l'environnement, articles L.341-1 à L.341-22

Il est établi dans chaque département une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Une Commission des sites, perspectives et paysages (CDSPP) siège dans chaque département pour donner un avis sur la protection et les travaux (en particulier les coupes d'arbre).

Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. En site classé, l'autorisation spéciale de travaux relève du ministère et demeure en principe l'exception. En site inscrit, le Préfet est destinataire des déclarations préalables de projets de travaux et l'avis de l'Architecte des bâtiments de France est obligatoirement requis.

La DREAL, rapporteur des dossiers en CDSPP, donne un avis en site classé pour le ministère et est consultée pour avis en site inscrit par le Préfet. Les sites constituent une servitude à annexer au PLU (ex.POS). La publicité et le camping y sont interdits.

En matière de gestion forestière, la cohérence entre les documents de planification (Plan d'aménagement forestier ou plan simple de gestion) et l'éventuel document de gestion du site classé est une obligation de bon sens. Elle doit être assurée dès leur mise au point.

## MONUMENT HISTORIQUE (PÉRIMÈTRE DE PROTECTION)

>> Loi du 13 avril 1913 - Code de l'urbanisme, article L.421

Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable.

Est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble, tout autre immeuble visible du premier ou visible en même temps que lui et compris dans un rayon n'excédant pas 500 mètres.

## AVAP (AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

>> Loi du 12 juillet 2010 dite du Grenelle 2, article 14 chapitre 2

Remplaçant les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable ». Instituée par l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, elle aurait un objet plus large que la ZPPAUP puisque l'objectif de développement durable serait pris en compte via l'intégration des données environnementales et des énergies renouvelables.

Cette démarche de protection fondée sur un diagnostic partagée fait l'objet de trois documents, à l'instar du plan local d'urbanisme : un rapport de présentation, un règlement et des documents graphiques ; le tout faisant alors l'objet d'une enquête publique ainsi que d'une concertation.

Un règlement de zone est établi, présentant l'avantage de mettre en place une protection adaptée aux lieux et se substituant au périmètre fixe des 500 mètres. Les travaux de transformation, notamment de déboisement, et de modifications d'aspects sont soumis à autorisation par l'Architecte des Bâtiments de France. Cependant, en cas de conflit entre l'autorité compétente et l'Architecte des Bâtiments de France, un véritable arbitrage peut-être opéré par le Préfet de région, qui, après avis d'une commission réformée aura, au nom de l'état, le dernier mot

## ESPACE BOISÉ CLASSÉ (AU PLAN LOCAL D'URBANISME)

>> Code forestier, articles L.111-1, L.222-1 à 4, L.223-2

Code de l'urbanisme, articles L.123-1, L.130-1, R.126-1, R.130-1

Les PLU\* peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils soient soumis ou non au régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies et réseaux de haies, des plantations d'alignements.

Ce classement interdit tout changement d'affectation ou mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation préalable, sauf pour les forêts soumises au régime forestier ou s'il est fait application d'un plan simple de gestion agréé, ou dans le cas d'enlèvement d'arbres dangereux, de chablis et de bois morts.

Les collectivités territoriales sont habilitées à passer, avec les propriétaires de ces bois situés sur leur territoire, des conventions tendant à l'ouverture au public de ces espaces. A cette occasion, elles peuvent allouer des subventions d'entretien et assumer des prestations de travaux et de gardiennage.



## Des démarches partenariales

### ESPACES NATURELS SENSIBLES DES DÉPARTEMENTS

>> Code de l'urbanisme, article L.142-1

“Le département est compétent pour élaborer et mettre en oeuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non”. Il peut instituer dans ce but une taxe sur la plupart des réalisations de construction. Il procède, avec exercice d'un droit de préemption, à l'acquisition de ces espaces, à leur aménagement et à leur entretien. Il peut aussi contribuer à l'aménagement et à l'entretien d'espaces naturels sensibles appartenant à une collectivité publique ou, sur la base d'une convention, à des propriétaires privés. La gestion de ces territoires, éventuellement boisés, reste de la responsabilité du propriétaire.

### PLAN DE PAYSAGE

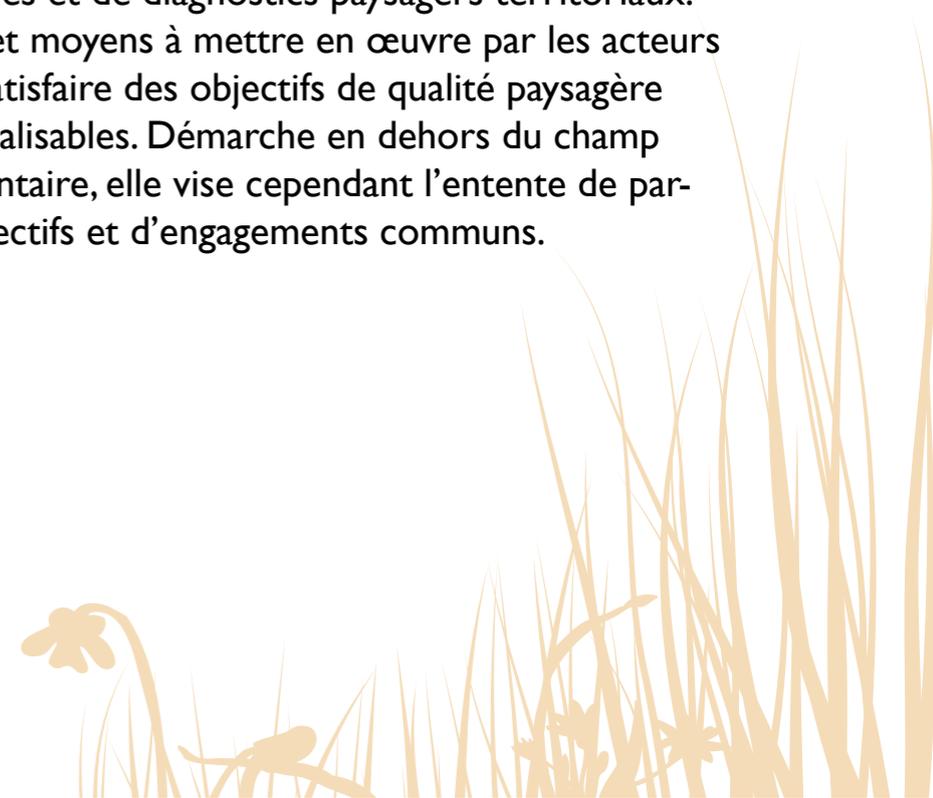
>> Circulaire interministérielle du 15 mars 1995 relative aux instruments de protection et de mise en valeur des paysages.

Ce document de référence commun à l'État et aux collectivités locales concernées définit un projet d'évolution du paysage permettant de guider les décisions et les aménagements à venir. Le contenu de ce programme d'actions peut prendre la forme d'un “Contrat pour le paysage”.

### CHARTRE PAYSAGÈRE

>> Circulaire interministérielle du 15 mars 1995 relative aux instruments de protection et de mise en valeur des paysages

Une charte paysagère est élaborée à un niveau intercommunal sur la base d'inventaires et de diagnostics paysagers territoriaux. Elle définit les outils et moyens à mettre en oeuvre par les acteurs territoriaux afin de satisfaire des objectifs de qualité paysagère partagés et contractualisables. Démarche en dehors du champ d'application réglementaire, elle vise cependant l'entente de partenaires autour d'objectifs et d'engagements communs.



## CONTRAT POUR LE PAYSAGE

>> Circulaire interministérielle du 15 mars 1995 relative aux instruments de protection et de mise en valeur des paysages.

Le “Contrat pour le paysage” est l’aboutissement d’un processus de concertation entre les acteurs d’un territoire et l’État (DREAL). Il est la mise en oeuvre d’un programme d’actions concrètes en faveur du paysage et permet d’engager les moyens financiers nécessaires à leur réalisation.

Le contrat est signé par le Préfet et une ou plusieurs collectivités. La mise en oeuvre concrète de ce contrat suppose un suivi technique précis, basé sur un comité de pilotage et un chef de projet.

## CHARTRE D’UN PARC NATUREL REGIONAL

>> Code de l’environnement, Code rural, article L. 244-1  
Code rural, article R. 244 - 1 à 6

La charte constitutive d’un Parc est un contrat d’objectifs et de moyens qui engage moralement l’État et les collectivités signataires. Le classement en Parc naturel régional n’induit pas de réglementation particulière concernant le paysage et la forêt, il peut cependant prévoir la mise en oeuvre de mesures réglementaires ou contractuelles : assistance à l’élaboration de PLU, étude de Plans locaux de paysage, de Contrat pour le paysage.

La charte du Parc comporte un plan indiquant les différentes zones du parc et leur vocation, élaboré à partir d’un inventaire du patrimoine. Elle est accompagnée d’un document déterminant les orientations et principes fondamentaux de protection des structures paysagères du territoire du Parc.

Les documents de planification (urbanisme, agriculture, forêt...) doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte.

## “1 % PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT” SUR LES AUTOROUTES

>> Circulaire interministérielle du 12 décembre 1995

Depuis 1989, la politique du “1 % paysage et développement” préconise une valorisation paysagère et de développement économique des territoires traversés par une autoroute. Elle prévoit de consacrer 1 % du montant des investissements nécessaires à la construction de ces infrastructures, sous réserve d’une contribution équivalente des collectivités concernées.

Expérimentée sur les autoroutes non-concédées désenclavant le Massif Central (A20 et A75), elle est depuis 1995 élargie à l’ensemble des axes structurants qui doivent faire l’objet d’aménagements importants (autoroute Bordeaux-Clermont en Corrèze, route Centre Europe-Atlantique en Creuse et Haute-Vienne).

Cette politique de valorisation paysagère concerne les espaces situés en dehors des emprises de l’autoroute, en cohérence avec les études d’impact menées en amont des projets d’intégration des ouvrages. La démarche, animée par un directeur régional de l’équipement coordonnateur, s’articule autour de l’élaboration successive de plusieurs documents : le Livre Blanc, les Chartes d’itinéraire et les Chartes locales assorties de programmes d’actions. Les actions à entreprendre doivent, entre autres, contribuer à la valorisation des paysages naturels et ruraux altérés par la présence de “points noirs”, à la mise en valeur de monuments et de leurs abords, à la réhabilitation paysagère de terrains remembrés, et notamment les trames bocagères préexistantes.



# 4

## Annexes

### FICHES TECHNIQUES

Groupement forestier des bois de Berneuil • page 164

Forêt communale de Saint-Vaury • page 169

LEXIQUE • page 178

BIBLIOGRAPHIE • page 184

CARNET D'ADRESSES • page 185

# *Fiches techniques*

## **GROUPEMENT FORESTIER DES BOIS DE BERNEUIL (87) BOISEMENT ET REBOISEMENT**

**Unité paysagère forestière :** Basse-Marche

**Sensibilité paysagère :** Moyenne à forte

**Essences forestières :** Douglas, Chêne rouge, Pin laricio

*Ce projet de reboisement a été réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne. L'étude comparative est issue d'une réflexion du Centre d'étude technique forestière (CETEF), avec les moyens du Centre régional de la propriété forestière (CRPF). La synthèse a été présentée dans le cadre de la Formation à la gestion forestière (FOGEFOR) Limousin, dès 1992.*



*Les Monts de Blond constituent l'arrière-plan du site*

## L'analyse

Le site étudié se trouve à Berneuil, près de Bellac, dans le nord du Département de la Haute-Vienne. Le projet concerne un terrain de 23 ha, se présentant sur un versant légèrement incliné vers le nord-est. Il appartient au Groupement Forestier des Bois de Berneuil, qui dispose d'une surface totale de 132 ha sur la commune.

### Contexte forestier

Le Groupement forestier constitue le complément d'une propriété agricole de 600 ha. Il réunit, généralement en périphérie de la zone agricole, des terrains supportant des peuplements forestiers anciens et des zones agricoles aux potentialités agronomiques jugées insuffisantes.

Au début de l'étude, ce site comprend 8 ha de terrains boisés en anciens taillis et châtaigneraies, 15 ha de pacages abandonnés. L'emprise des 2 lignes électriques représente une surface de 2 ha à ne pas boiser.

### GROUPEMENT FORESTIER DES BOIS DE BERNEUIL (87) Carte des éléments remarquables et des sensibilités paysagères



**Points de vue**  
à partir de la RNI147



**Éléments remarquables**  
Dolmen de Lalue



périmètre du Dolmen de Lalue



**Sensibilité paysagère**

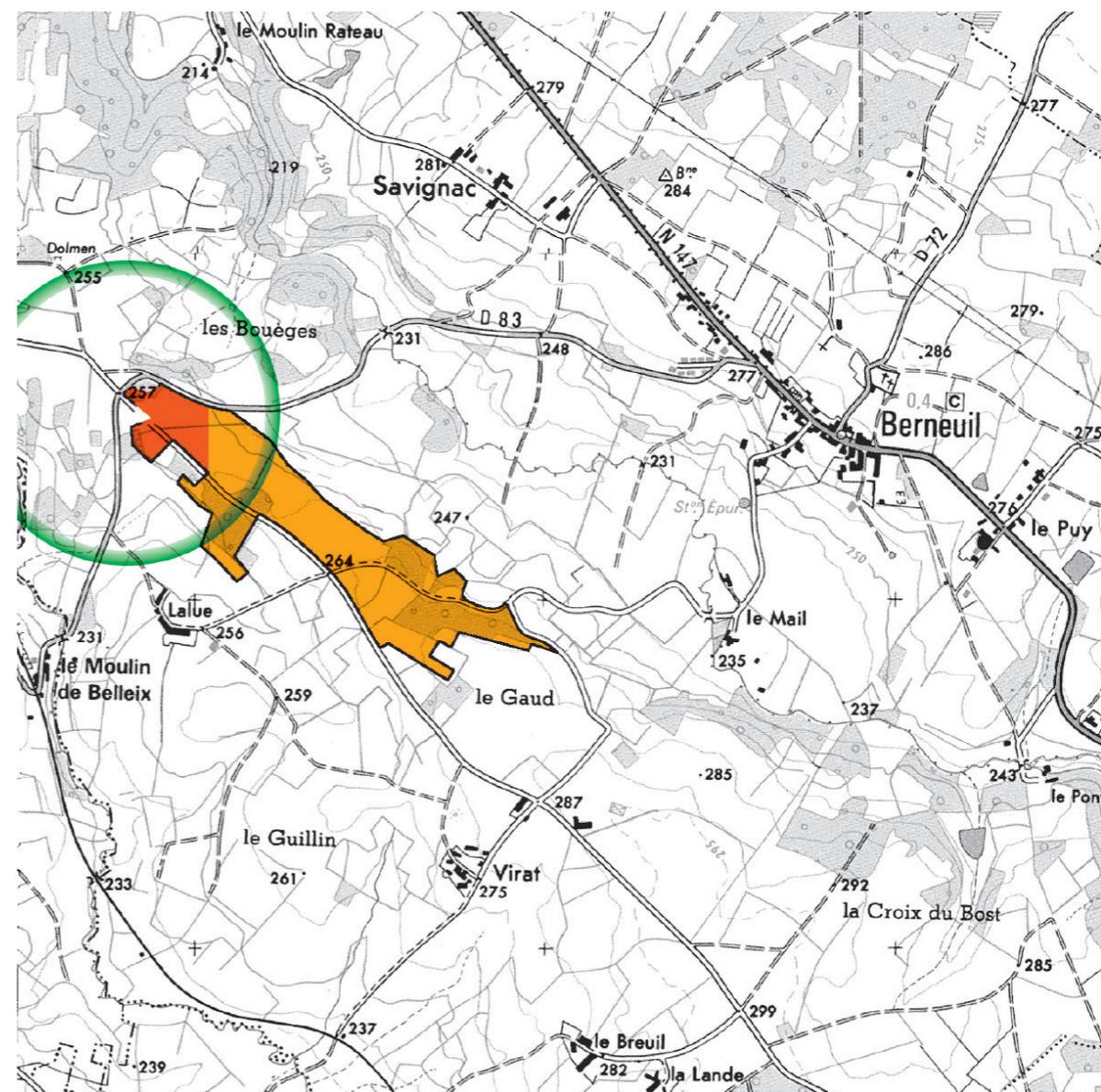


forte  
moyenne

### Contexte paysager

Situé au pied des Monts de Blond, massif forestier proche de l'agglomération de Limoges, ces terrains sont soumis à une pression visuelle, s'exerçant notamment depuis une route nationale très fréquentée.

La sensibilité paysagère est forte autour du Dolmen de Lalue, moyenne sur le reste du versant.



L'étude présente la comparaison de deux projets : un premier, dit "projet de référence", ne prenant en considération que le seul aspect de production ; un second dit "projet paysager" accompagnant le critère production d'autres éléments de nature à intégrer le boisement au sein du paysage.

## Le projet de référence

### Techniques préparatoires

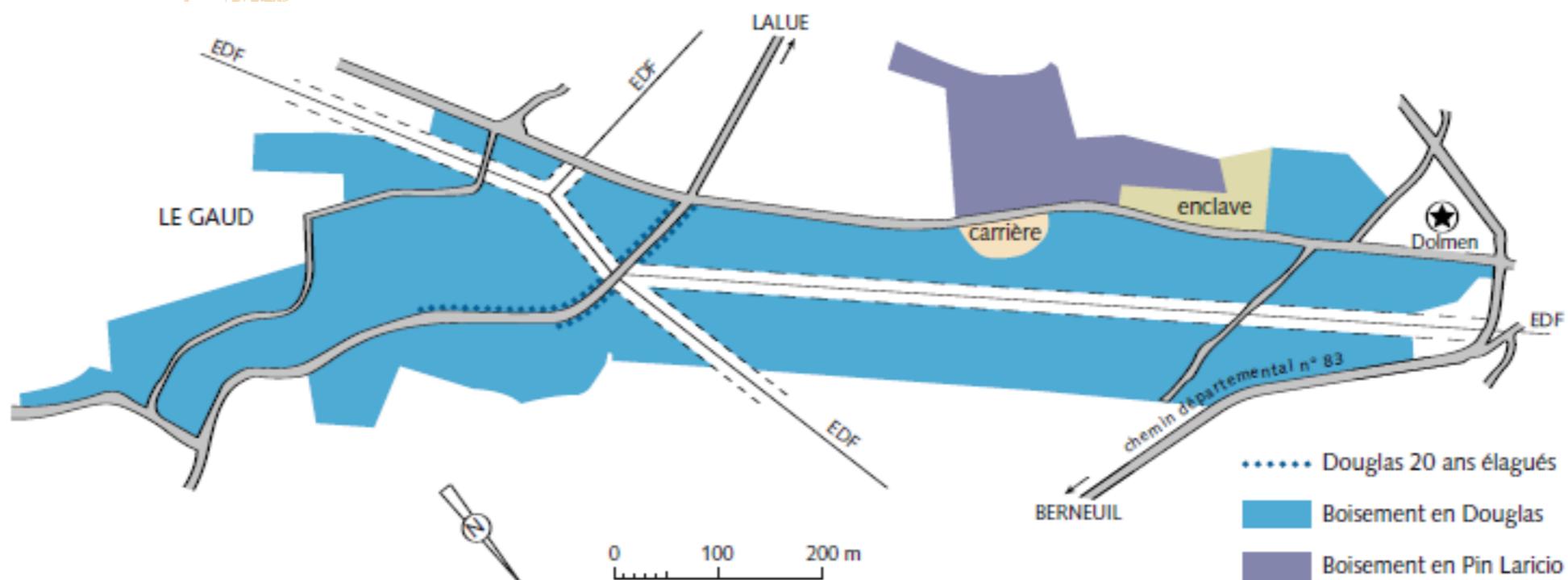
Les travaux préparatoires au boisement résultent de l'expérience acquise au plan local pour ce type de stations :

- pour la zone initialement boisée (7,50 ha) : dessouchage après exploitation, rangement en andains, labour forestier et émiettage, traitement chimique des graminées, plantation en fente.
- pour la zone initialement en pacage (13,50 ha) : gyrobroyage des graminées, labour forestier et émiettage, traitement chimique des graminées, plantation en fente.

### Choix des essences

Dans un but de production, seules des essences forestières à fortes potentialités sur les stations identifiées ont été choisies :

- le Pin laricio, sur les terrains les plus superficiels (2,30 ha).
- le Douglas, partout ailleurs, à l'exclusion de l'emprise des lignes électriques (18,70 ha).



#### Essences choisies

#### Surface cadastrale

#### Surface plantée (hors andains et ligne électrique)

Pin laricio	2,30 ha (taillis)	2,00 ha
Douglas	6,10 ha (taillis)	4,90 ha
	14,60 ha (prairie)	13,10 ha
<b>TOTAL</b>	<b>23,00 ha</b>	<b>20,00 ha</b>

## Le projet paysager

### Techniques préparatoires

#### PRINCIPE PAYSAGER :

Eviter l'implantation des lignes droites inadaptées à ce relief mamelonné, pour ne pas introduire des éléments de géométrie.

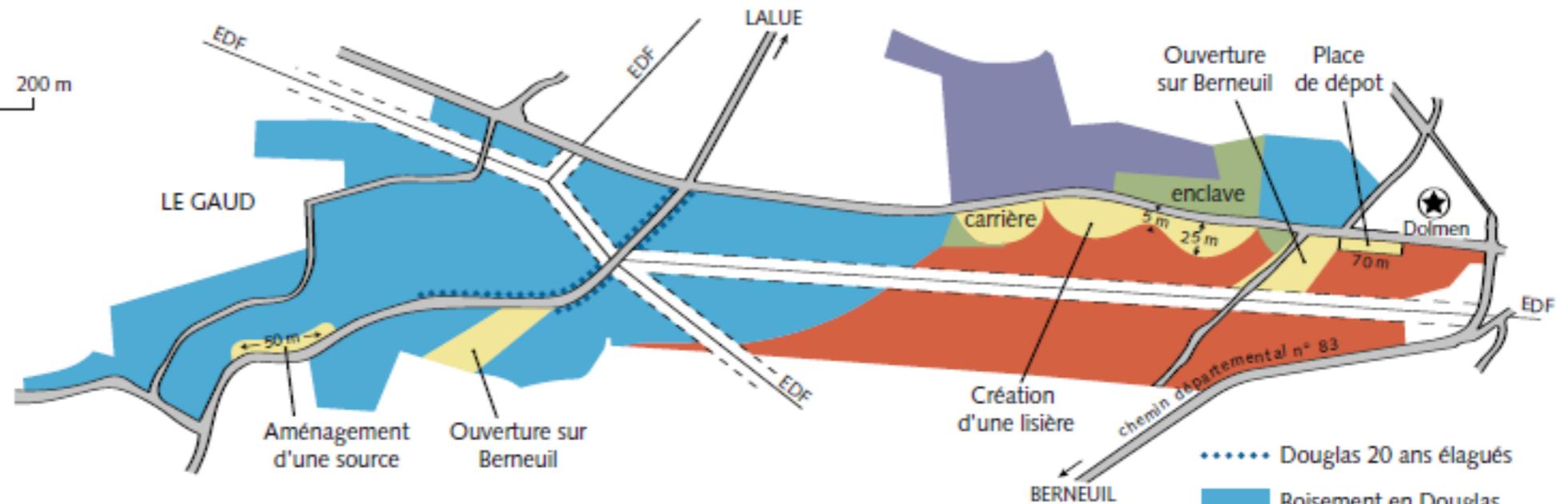
Pour la partie initialement boisée, le dessouchage est suivi d'un brûlage des souches et rémanents (absence d'andains). Pour la partie initialement en friche, les méthodes retenues sont identiques au précédent projet.

### Choix des essences

#### PRINCIPE PAYSAGER :

Travailler par masses aux formes et dimensions adaptées à l'échelle du paysage et distances d'observation, intégrer les équipements linéaires.

En plus du Pin laricio retenu sur les terrains superficiels du plateau, le Douglas est choisi pour la partie sud du versant, mais remplacé par le Chêne rouge sur les terrains les plus riches et près du Dolmen. La limite entre les plages de Chêne rouge et Douglas est aménagée selon une courbe délimitée par un vallon intermédiaire et non le long de l'emprise EDF.



#### Essences choisies

#### Surface cadastrale

#### Surface plantée (hors andains et ligne électrique)

Pin laricio	2,30 ha (taillis)	2,30 ha
Douglas	6,10 ha (taillis) 6,00 ha (prairie)	4,70 ha 5,30 ha
Chêne rouge	8,60 ha (prairie)	7,00 ha
<b>TOTAL</b>	<b>23,00 ha</b>	<b>19,30 ha</b>

- ..... Douglas 20 ans élagués
- Boisement en Douglas
- Boisement en Pin Laricio
- Boisement en Chêne rouge
- Boisements existants

## Traitement des lisières

### Principes paysagers :

- ne pas créer d'écran végétal masquant la zone d'intervention,
- imaginer une séquence de parcours avec des effets d'ouverture et de contrastes le long des peuplements,
- aménager les lisières par des mélanges d'essences et une modulation des densités d'arbres pour ménager des profondeurs de vision variables sur le peuplement.

### Mesures prévues (sur 1,7 ha) :

- création anticipée d'une place de dépôt. Elle permet de reculer la lisière face au dolmen et peut constituer un parking pour les visiteurs,
- création de deux ouvertures (prairies) permettant de découvrir le village,
- lisière variant les essences et les densités de plantation sur 150 m.
- aménagement d'une source avec implantation de feuillus (bouleaux, frênes, érables),
- maintien de peuplements feuillus préexistants en bordure de route.

## Comparaison économique

La comparaison entre les deux projets a fait l'objet de 3 niveaux d'analyse, correspondant à 3 échéances successives : la mise en place du boisement (1), la fin de période d'installation (2), l'âge d'exploitabilité des peuplements (3).

*Compte tenu de la nature de ce type d'analyse, qui repose sur le choix d'hypothèses, parfois arbitraires, la fiabilité des résultats avancés décroît au fur et à mesure que le terme de la comparaison est éloigné.*

Le surcoût évalué à 20 % est dû à différents paramètres :

1. aménagements spécifiques non directement productifs, brûlage des rémanents plus onéreux, essences feuillues plus onéreuses à la plantation,
2. entretien de zones non-productives, supplément de suivi des feuillus mais gain d'entretien des andains,
3. choix d'essences à croissance plus lente.

## La solution retenue

Une solution intermédiaire a été réalisée sur le terrain. Elle reprend les techniques préparatoires prévues dans le projet paysager (brûlage des rémanents) et le choix des essences correspondant (chêne rouge).

Les éléments paysagers liés à la vision externe ont été traités. Il est logique de les avoir privilégiés, à court terme (absence d'andain) comme à moyen terme (répartition harmonieuse des plages d'essences contrastées).

Par contre très peu de dispositions ont été prises pour le traitement des lisières : seule la place de dépôt est aménagée à proximité du dolmen, site le plus sensible.

Ces éléments prenant en compte les visions internes pourraient être partiellement traités ultérieurement, à l'occasion des coupes d'éclaircie, en prélevant davantage de tiges en lisière. Les travaux d'entretien peuvent également préserver des accrues naturels en mélange, par bouquet.



Le site lors des travaux en 1993 (CRPF)

## FORÊT COMMUNALE DE SAINT-VAURY (23) “PUY DES TROIS CORNES” RÉGÉNÉRATION SUR COLLINE

**Localisation :** Monts de Guéret - Haute Marche

**Sensibilité paysagère :** Moyenne à très forte

**Essences :** Châtaignier

*Ce projet paysager a été élaboré en 1996-1997, lors de l'élaboration de l'aménagement forestier par les services de l'Office national des forêts en Creuse, avec l'appui technique de la Cellule Forêt-Paysage.*

*Le Puy des trois Cornes est vu de loin*



## L'analyse

La forêt de Saint-Vaury appartient à un ensemble de collines prolongeant les Monts de Guéret vers le nord-ouest. Elle comprend notamment le Puy des Trois Cornes (87,47 ha), propriété léguée à la commune en 1924 et site classé depuis 1943.

Le massif a fait l'objet d'un reboisement partiel en 1989. L'avenir des autres peuplements forestiers est envisagé lors de la réflexion sur l'aménagement forestier de la forêt. Il doit concilier protection du site remarquable et production forestière source de revenus.

### Contexte forestier

Le massif forestier du Puy des 3 Cornes est composé de 2 grands types de peuplements : un boisement (feuillu et résineux) de 1989 sur 37 ha, un taillis de châtaignier et hêtre sur futaie de Chêne et Hêtre sur 50 ha.

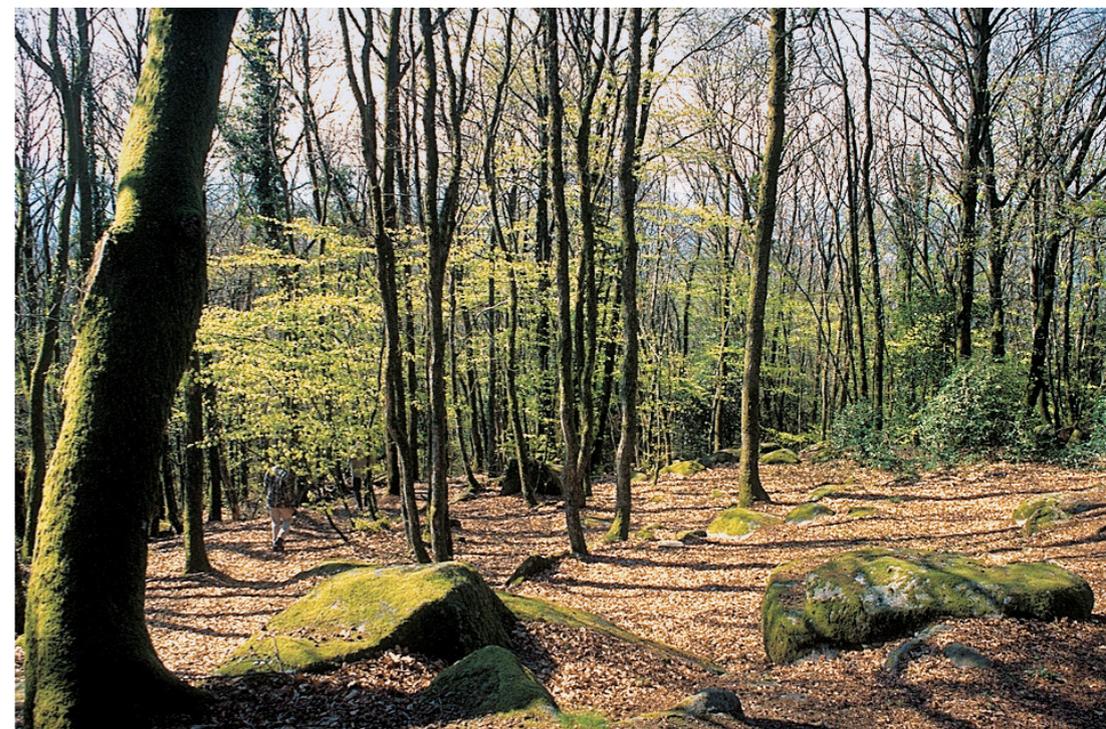
Parmi ces peuplements, 30 ha sont dépourvus de futaie et uniquement constitués d'un taillis âgé où la moitié des tiges des cépées est dépérissante. Ailleurs, la richesse en futaie est très variable, les arbres sont en assez bon état bien que parfois atteints de gélivures.

Une piste circulaire a été ouverte en 1988. Les repérages sur le terrain ont permis de relever les anciens chemins d'exploitation qui serpentent sur les versants du Puy.

Cependant, une partie de ces accès reste inadaptée, de largeur insuffisante.

### Contexte paysager

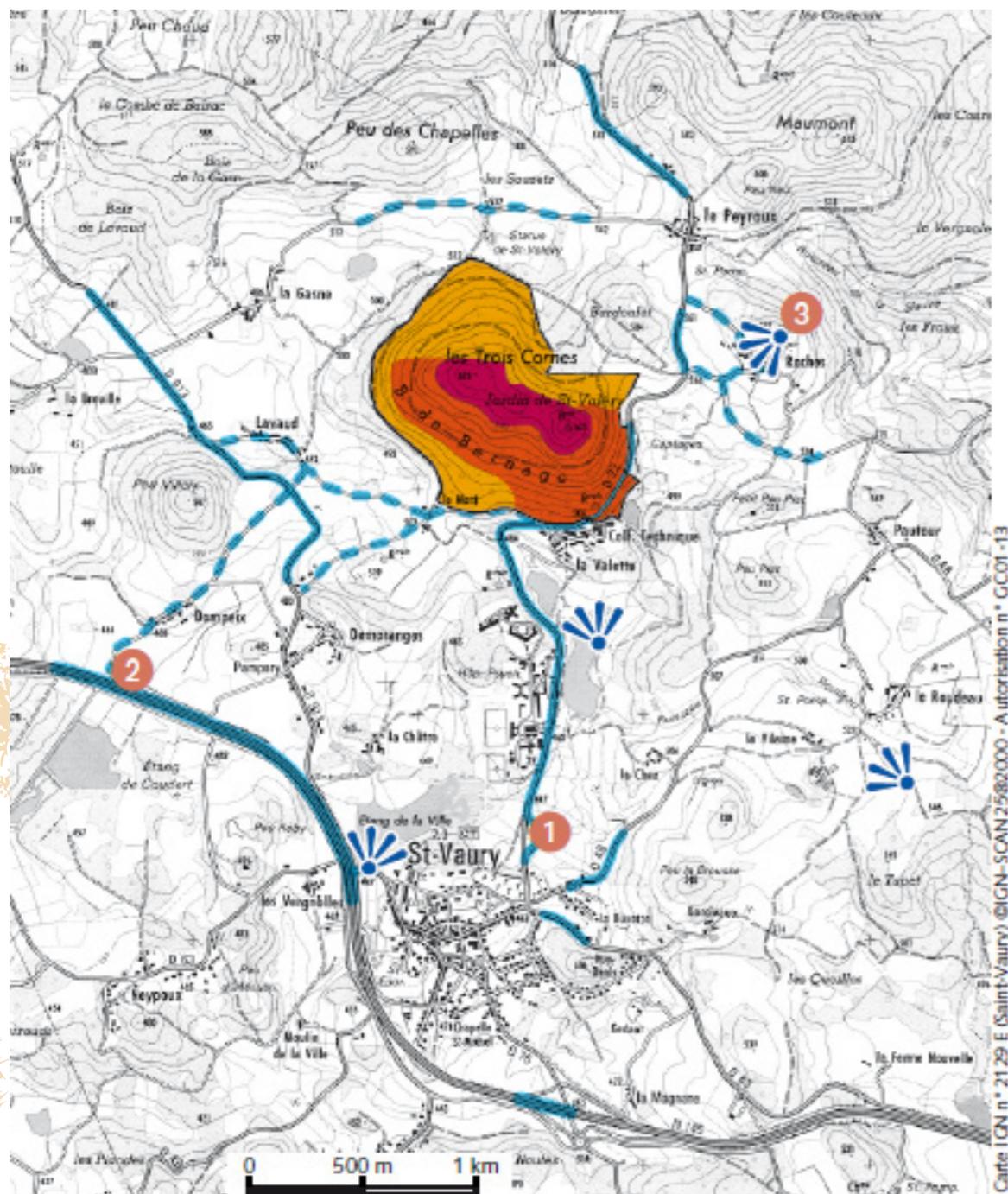
S'élevant à 635 mètres d'altitude, ce Puy est un mont repérable de tous côtés, à plusieurs kilomètres de distance, et clairement identifiable grâce à sa forme caractéristique alignant trois sommets. De nombreux sentiers ombragés serpentent sur l'ensemble du Mont Bernage et permettent au public de découvrir ce lieu chargé de légendes et d'histoire (site archéologique et chaos rocheux légendaires sur les sommets). Le taillis de Châtaignier à renouveler est en partie situé dans les zones les plus sensibles.



*Peuplement sur le sommet*



*L'abri rocheux légendaire*



**FORÊT COMMUNALE DE SAINT-VAURY (23)**  
**Carte de visibilité et de sensibilité paysagère**

**Axes de vision identifiés**

-  Route principale
-  Route secondaire

**Points de vision identifiés**  
 (plan d'eau, panorama)



**1** **Vues externes privilégiées dans l'étude**  
 (photographies)

**Sensibilité paysagère**

-  très forte
-  forte
-  moyenne

La forêt sera  
 analysée sous  
 ces 3 angles

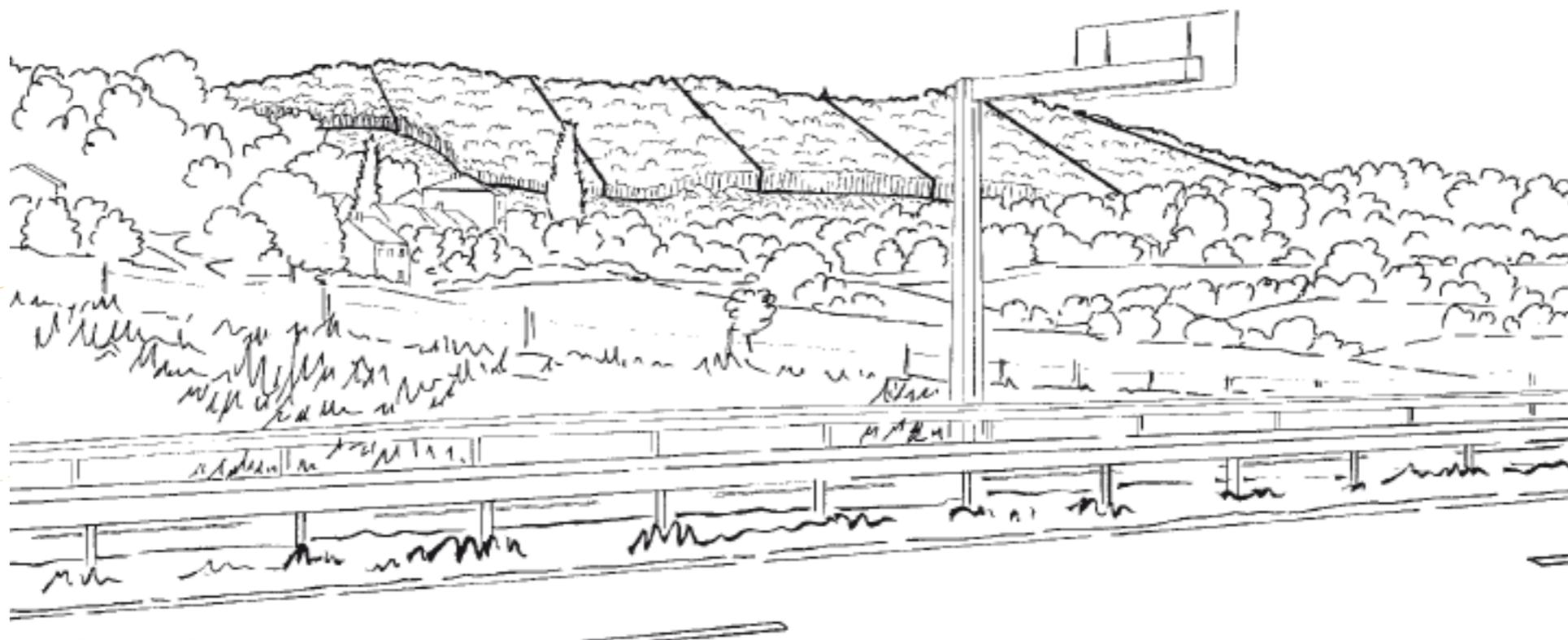


## Des solutions paysagères non-satisfaisantes

### ne réaliser aucune coupe

Cette solution ne résout pas les problèmes de dépérissement du taillis de Châtaignier. Il est en effet nécessaire de récolter le taillis mûr. D'autre part, la commune propriétaire souhaite intervenir en coupe dans ces bois.

*Simulation des coupons sur le versant*



#### exploiter le taillis selon les anciens coupons (ligne de plus grande pente)

Le tracé des anciens coupons d'exploitation du taillis n'est plus adapté depuis le reboisement effectué en 1989. Mais, dans le même esprit, de nouvelles parcelles pourraient être implantées selon la ligne de plus grande pente, puis être exploitées progressivement.

Les limites géométriques de ces coupes ne sont pas adaptées au sens général du relief. Elles risquent d'artificialiser et de détériorer l'aspect du site. Cette exploitation du taillis ne résout pas non-plus le problème du vieillissement des souches, les cépées "épuisées" risquent de ne pas bien repousser.

#### régénération par plantation, dans les parcelles de taillis

Sous le seul angle de la production, le taillis peut être remplacé, après coupe rase, par une plantation en essences feuillues ou résineuses. Cet investissement peut s'inscrire dans un programme pluriannuel, et bénéficier de subventions intéressantes. Des mesures pourraient être prises pour intégrer ces opérations à l'échelle du paysage concerné. Mais les nombreuses plantations feuillues déjà réalisées génèrent des coûts d'entretien importants chaque année. Il est jugé nécessaire d'envisager un autre mode d'intervention.

## Les principes paysagers de la gestion choisie

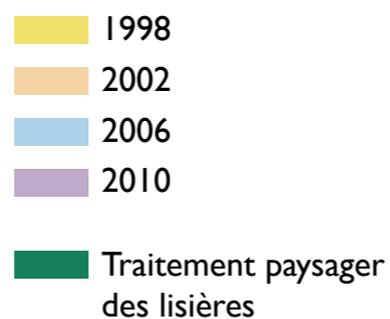
L'évolution de ce taillis vers une futaie de Châtaignier issue de semis naturels et exploitable à 45 ans permettrait d'optimiser la production forestière du massif communal, tout en perpétuant l'aspect du site. L'aménagement forestier présenté sera valable pour 15 ans (1997-2011).

### Les préconisations d'ordres divers sont les suivantes :

- prévoir la commercialisation simultanée d'au moins 500 m<sup>3</sup> (soient des unités regroupant 5 ha),
- répartir les coupes dans le temps et sur l'ensemble du Puy,
- soigner la forme des coupes et les lisières créées,
- améliorer les lisières existantes,
- éviter les coupes rases qui mettent le sol à nu,
- pérenniser les futaies sur les trois sommets,
- améliorer les chemins existants tout en conservant leur aspect pittoresque.

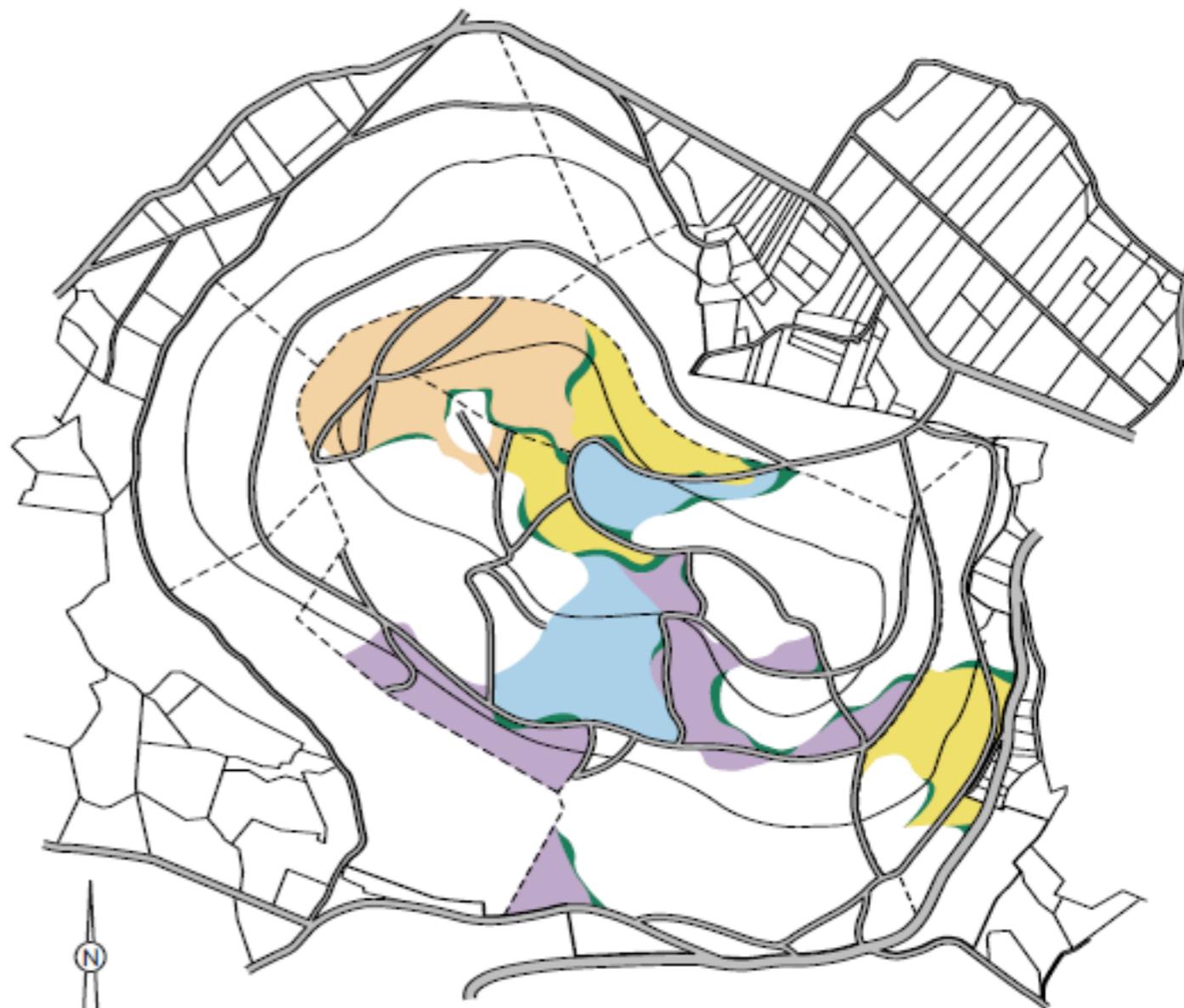
### LOCALISATION ET PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS DE RÉGÉNÉRATION

#### Date de la première intervention (coupe d'ensemencement)



Le tracé du parcellaire s'appuie sur des chemins ou des limites de peuplements existantes, aux contours souvent irréguliers mais faciles à identifier.

Cette opération de régénération débute par une coupe d'ensemencement, prélevant 2 cépées sur 3, suivie d'une coupe définitive, lorsque les semis sont acquis (2 à 5 ans plus tard).



Simulation  
de l'évolution  
paysagère -  
vue externe 1

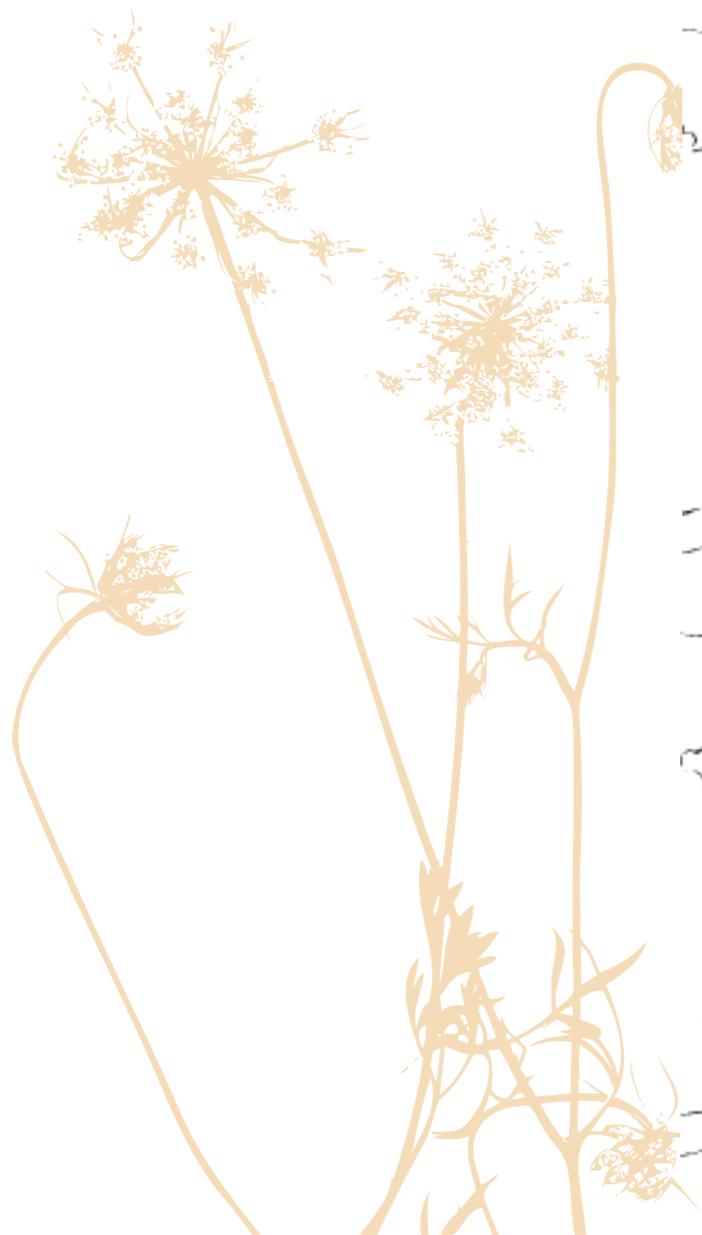
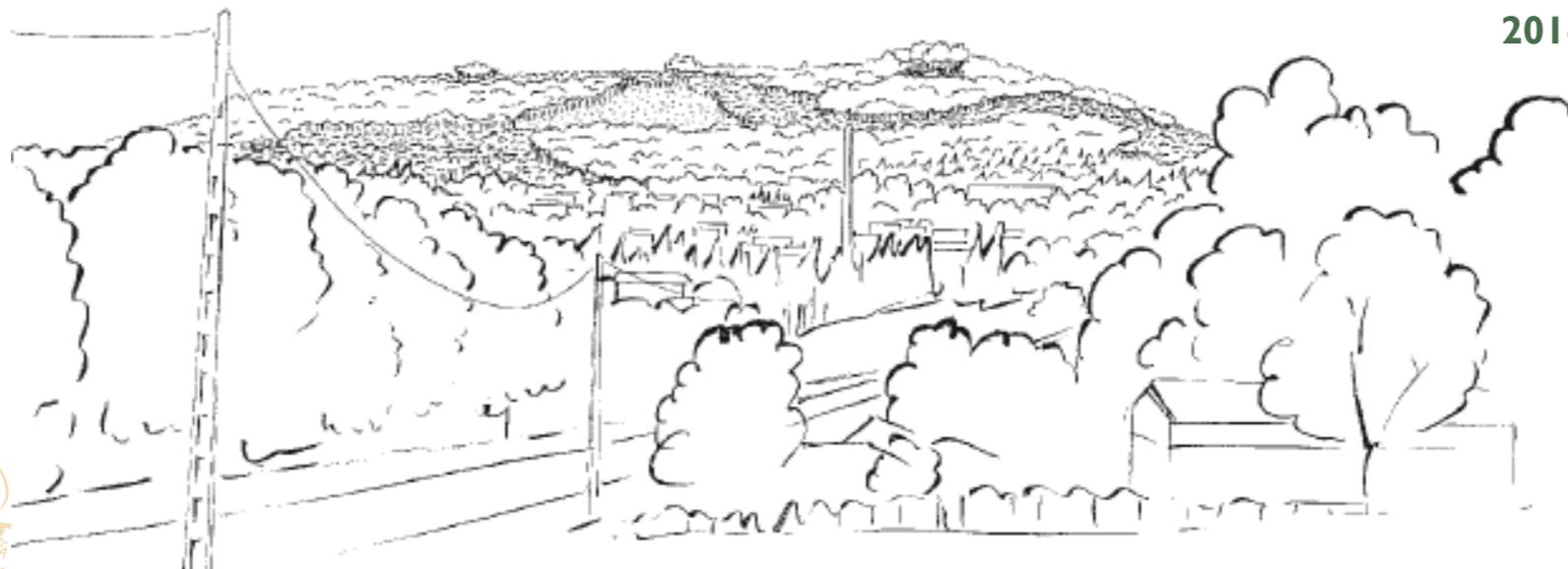
1996



2006

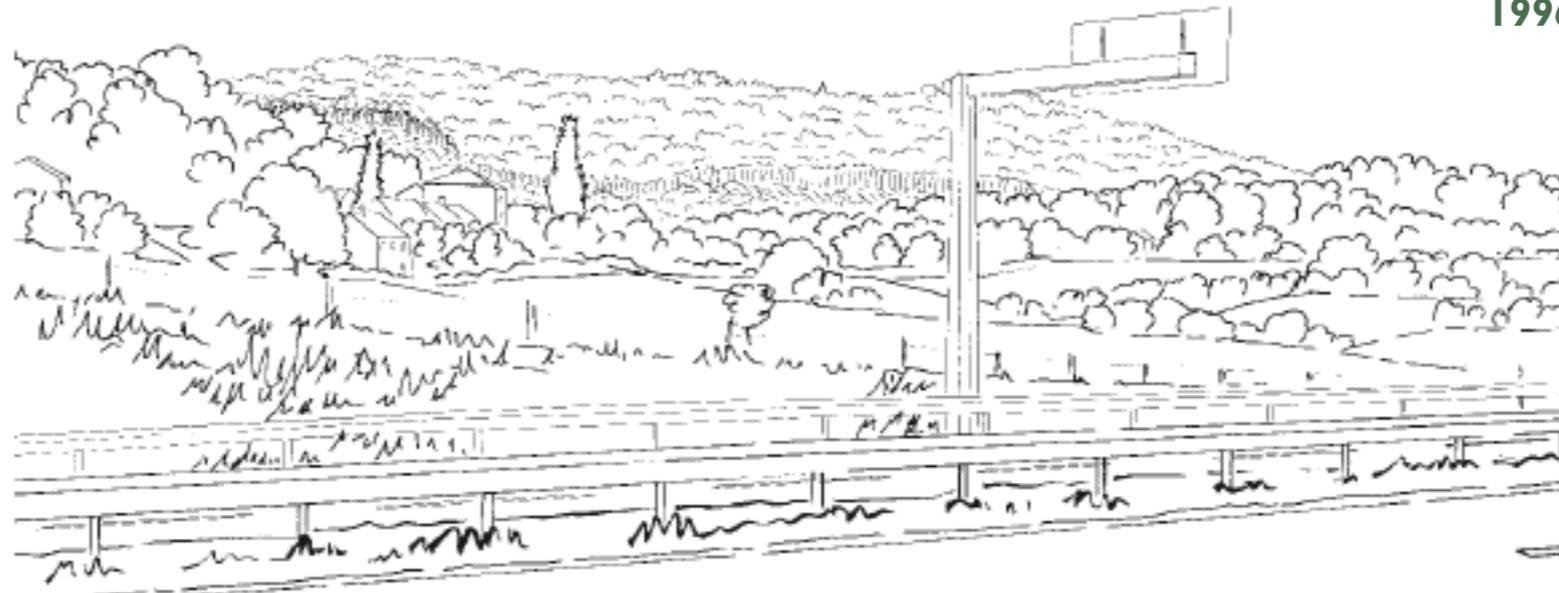


2014

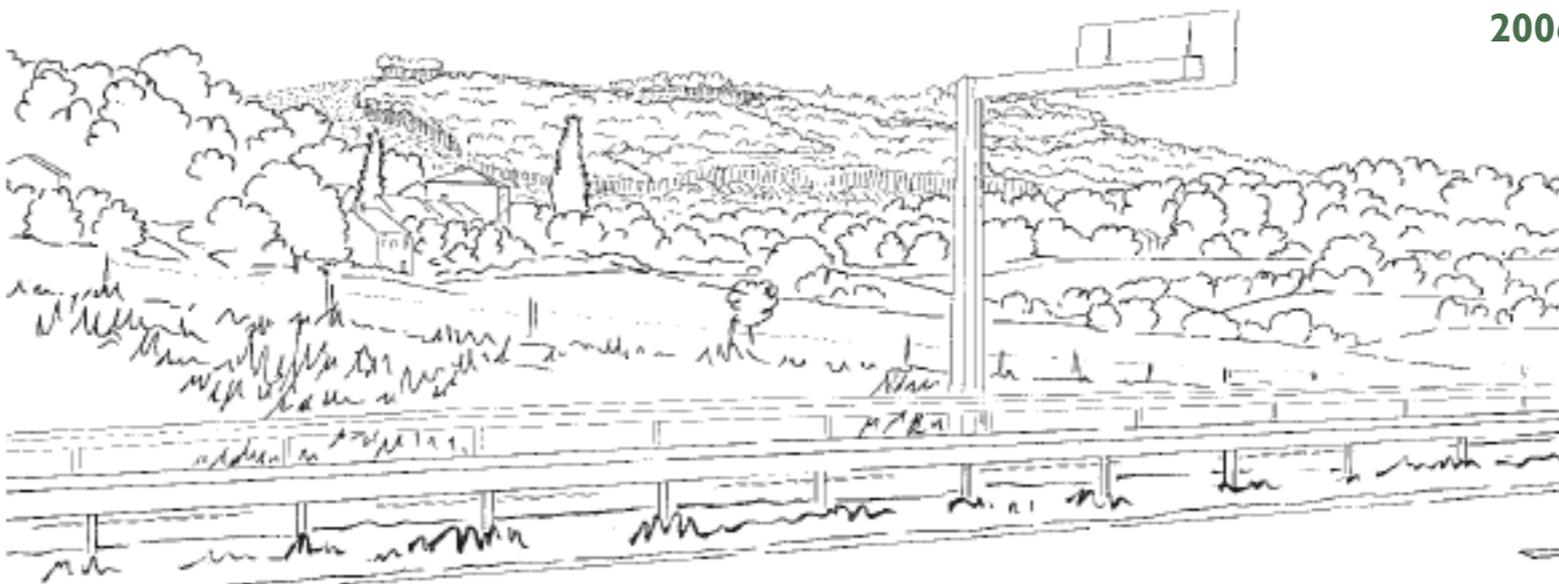


Simulation  
de l'évolution  
paysagère -  
vue externe 2

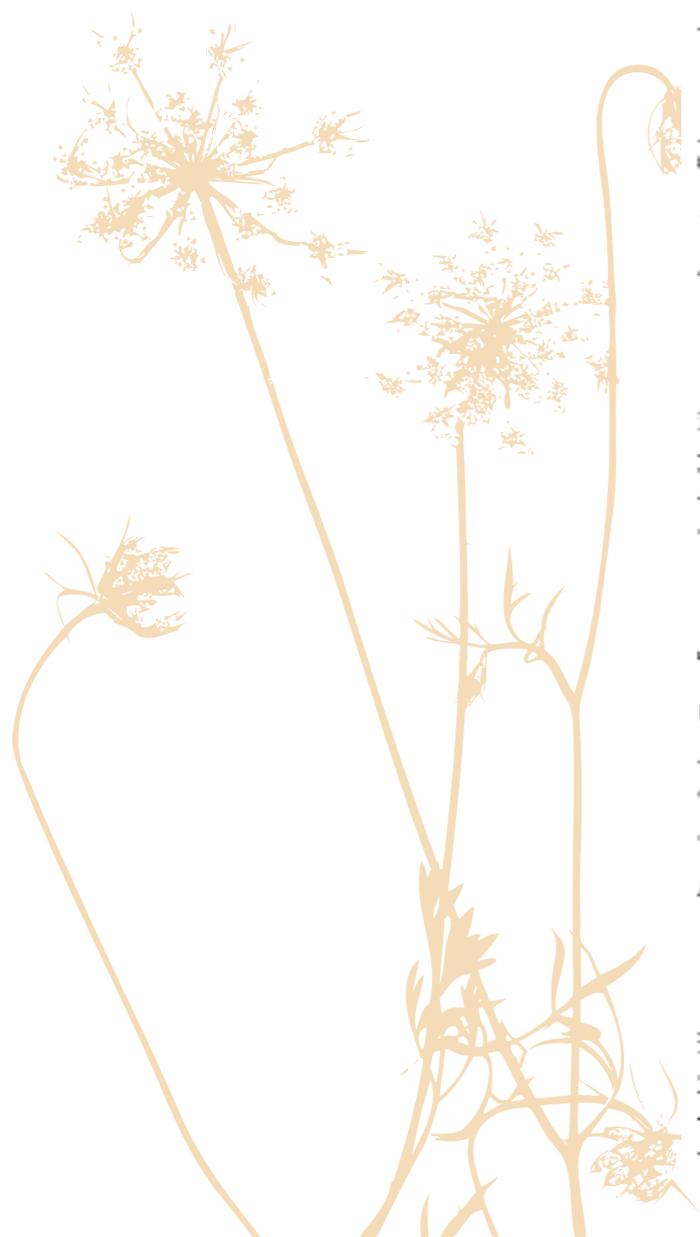
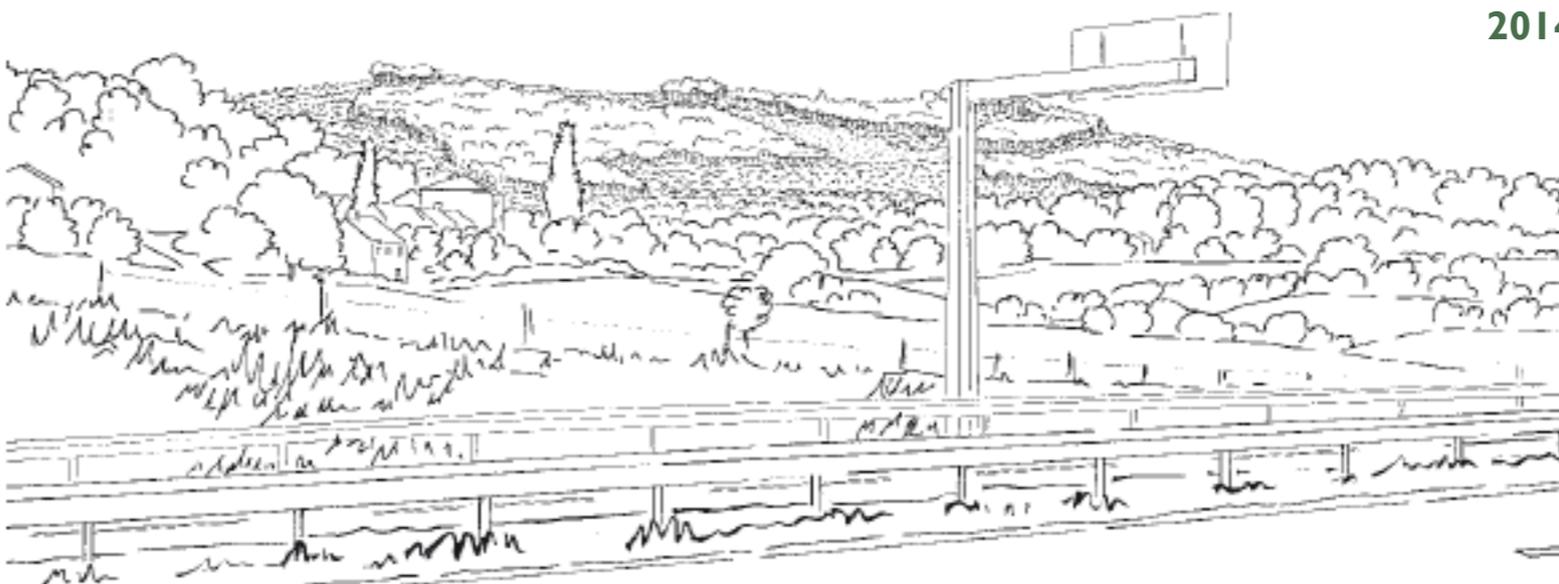
1996



2006

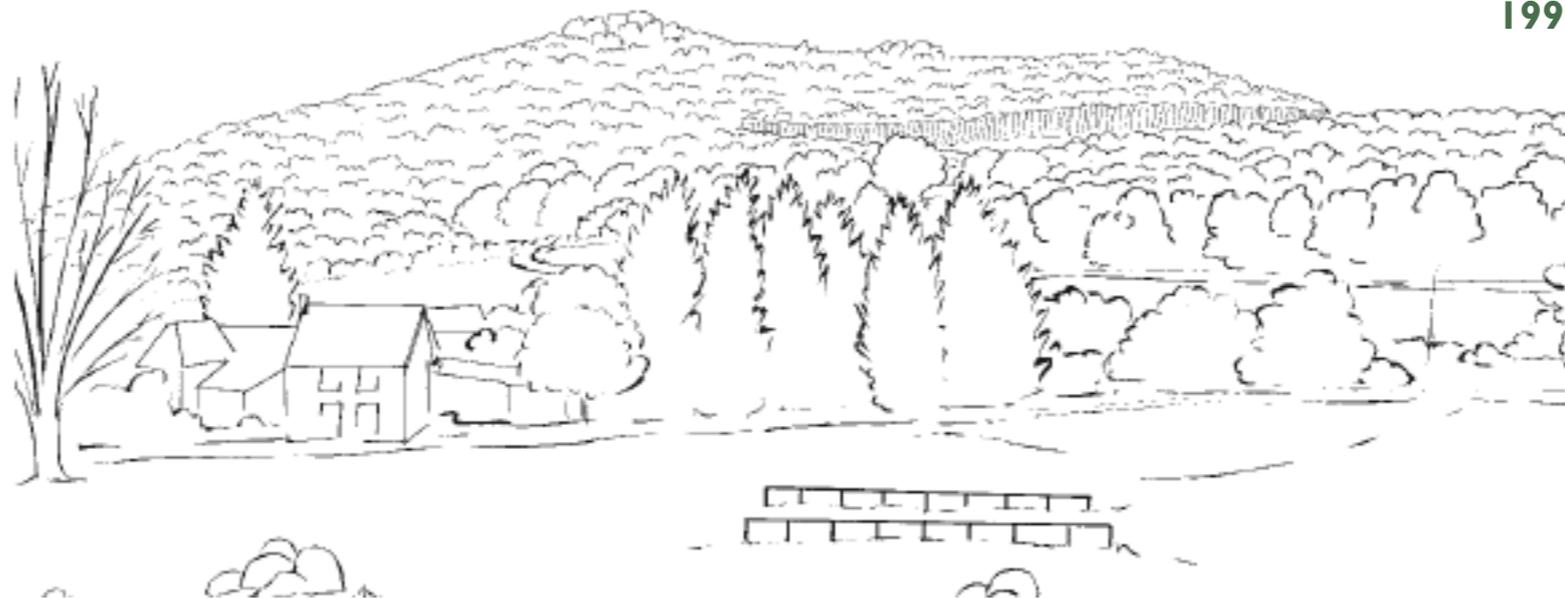


2014

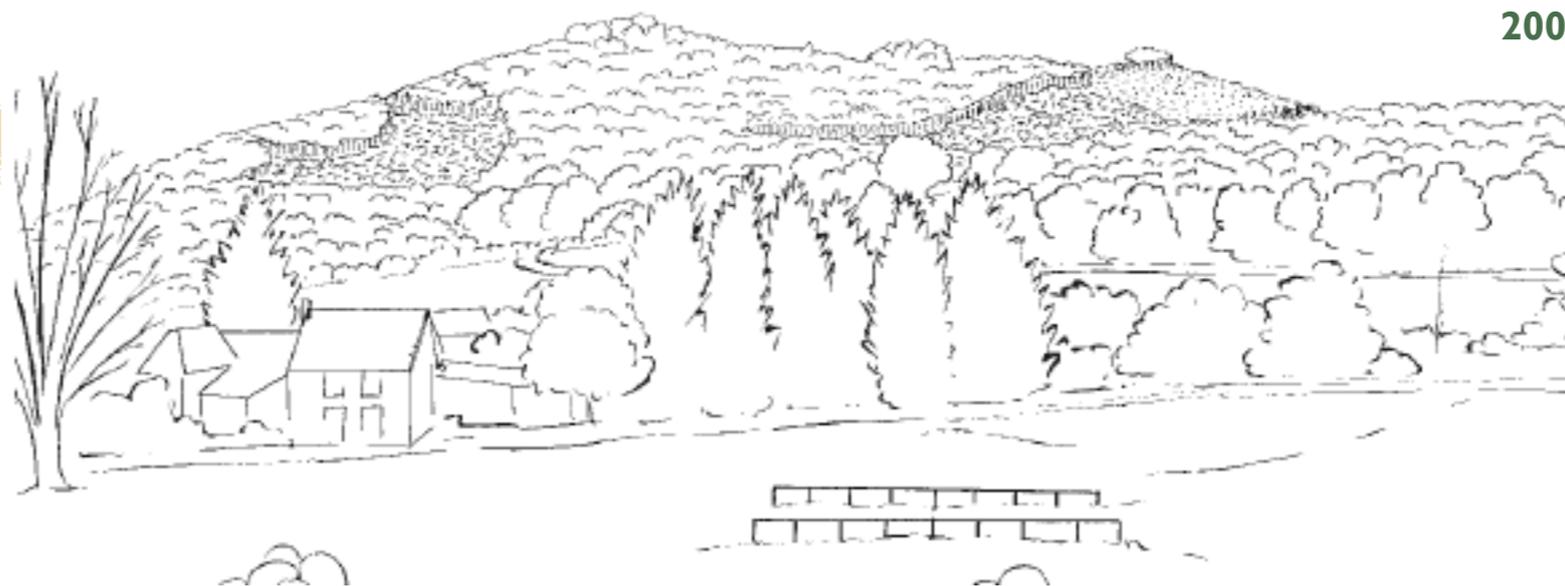


**Simulation  
de l'évolution  
paysagère -  
vue externe** 3

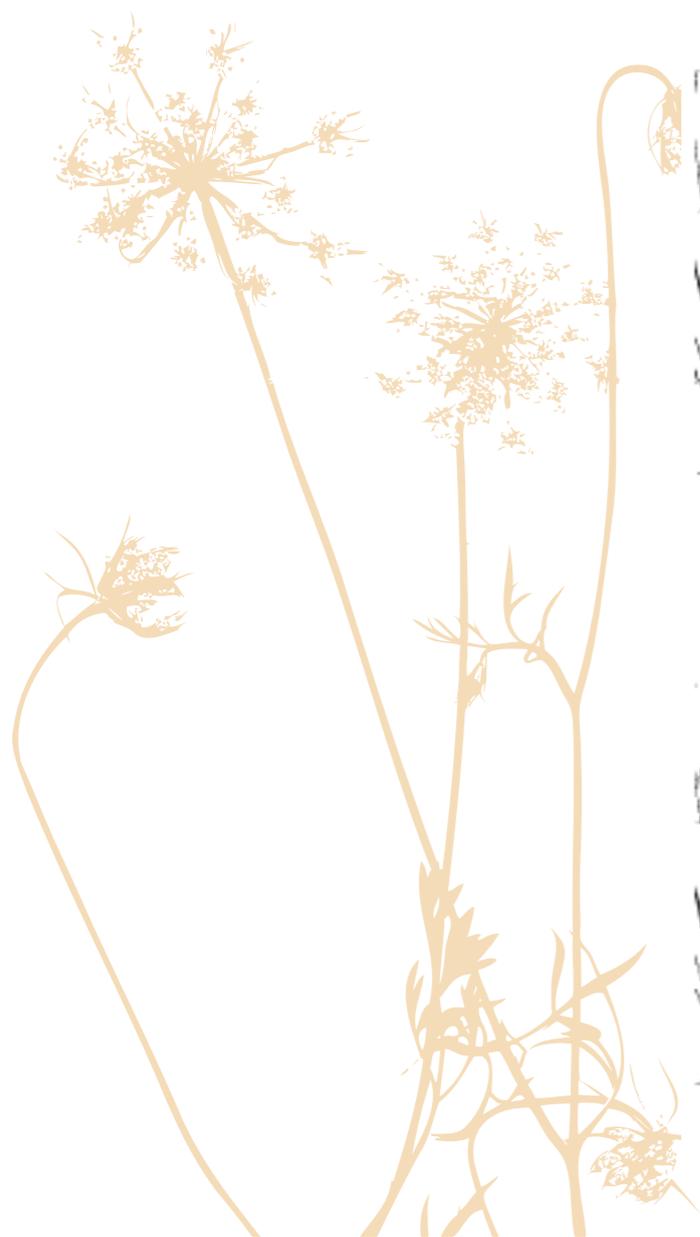
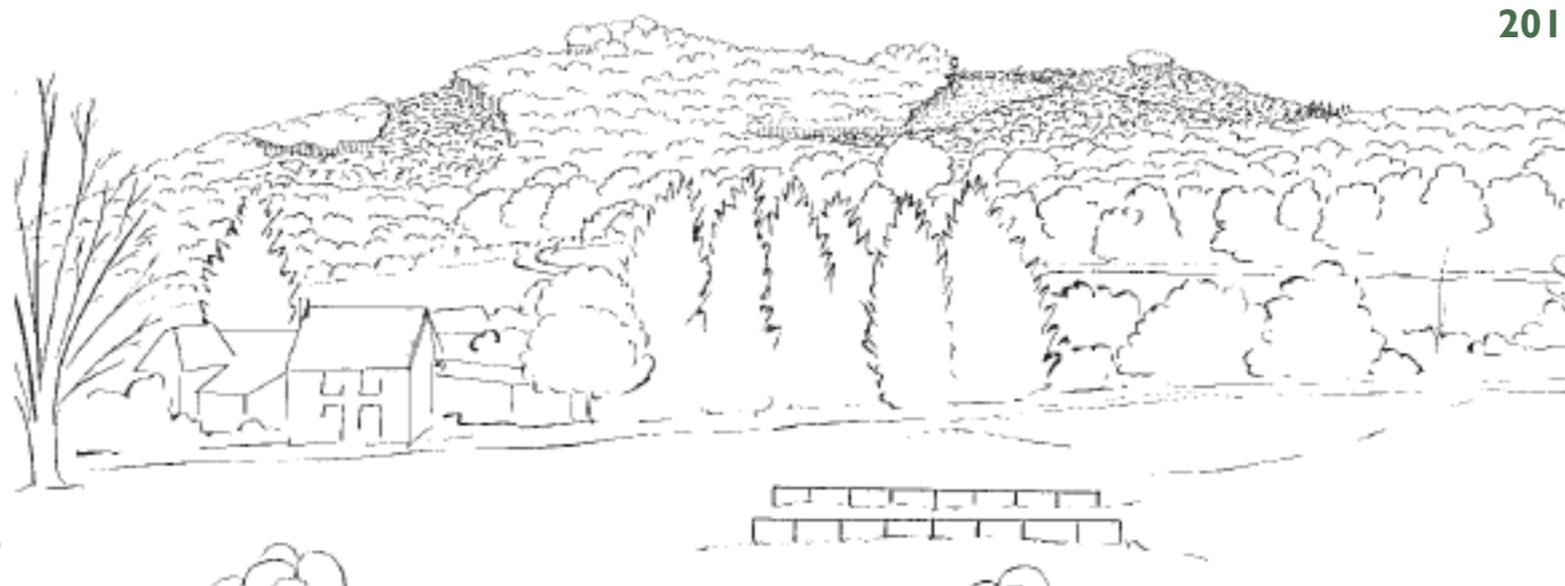
1996



2006



2014



Chaque ensemble annuellement exploité correspond au regroupement de 2 ou 3 unités totalisant 5 ha. Cette solution permet de limiter le passage des engins dans les zones les plus sensibles, tout en s'assurant que chaque sous-parcelle est accessible. Par ailleurs, l'échelle est réduite en bas de pente (vision externe), sur les sommets et le long des sentiers (fréquentation interne). L'exploitation du taillis de la parcelle 6 est repoussée au delà des 15 ans.

Les interventions dans les autres peuplements conservent un couvert feuillu de hauteur stable, et de densité suffisante. Il s'agit de balivage du taillis, de coupes sanitaires dans la futaie.

## Mesures d'accompagnement

Pour conserver l'intégrité du site archéologique, il est prévu de restreindre les travaux d'infrastructure au seul élargissement des chemins d'exploitation existants. L'exploitation des bois comprendra l'abattage sans dessouchage, le débardage sans tirage des grumes, le traitement des rémanents sur place.

Le suivi de la régénération comprend des traitements chimiques des souches et des rejets, puis des dégagements manuels des semis. Si des cloisonnements sylvicoles sont nécessaires, lorsque la pente le permet, ils seront implantés en suivant les courbes de niveau et entretenus à la débroussailluse.

Un traitement paysager des lisières de coupe accompagne le choix de formes irrégulières adaptées au relief. Sur une profondeur variable de 15 à 20 mètres, une coupe progressive favorisera sa perméabilité visuelle.

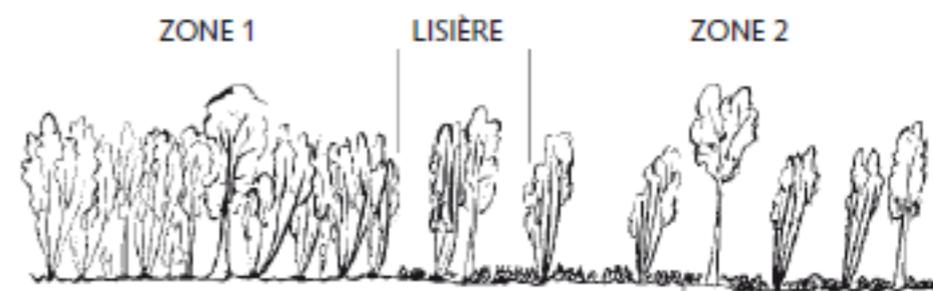
L'élargissement des chemins limité de 1,5 à 2,5 m et la présence d'une couverture végétale lors des coupes atténuera leur perception de l'extérieur. Leur tracé sinueux sera respecté en intervenant dans certains virages (voir page 129 *Exemple d'élargissement d'un chemin*).

## Traitement des lisières

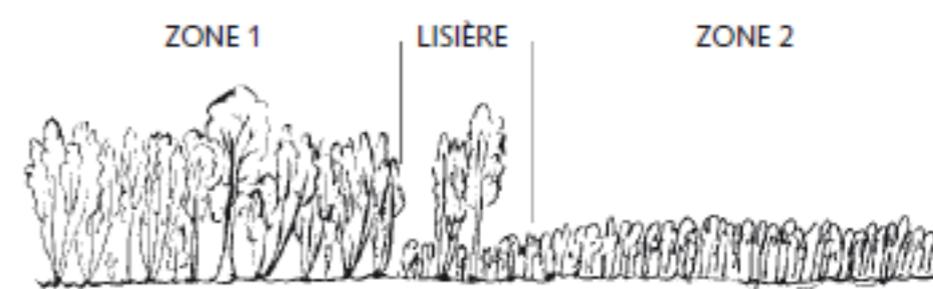
État initial



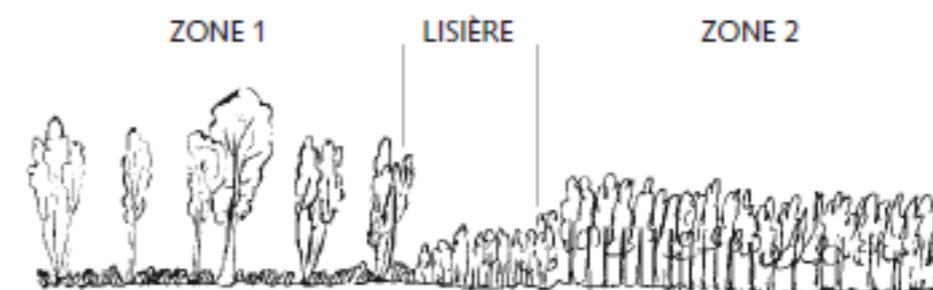
Année n



Année n + 2



Année n + 6



Année n + 8



# Lexique

## A

### Abri

Partie d'un peuplement temporairement maintenue pour protéger des plantations.

### Accrue

Étendue de terrain colonisée naturellement par la forêt.

### Accrus

Peuplements forestiers qui ont colonisé naturellement des terrains à l'abandon.

### Affouage

Dans une forêt communale (ou sectionale), bois accordé, dans certaines conditions, aux habitants de la commune, pour leurs besoins ruraux et domestiques.

### Âge d'exploitabilité

Âge d'exploitation des arbres au stade de leur renouvellement, lié aux objectifs et aux conditions de station.

### Alvéole

Sur roche granitique, cuvette naturelle évasée aux contours sinueux, de taille variable (100 m à 10 km), composée d'un fond plat, de replats et de versants périphériques.

### Amélioration

Ensemble des coupes et travaux sylvicoles destinés à favoriser le développement des meilleurs arbres.

### Aménagement forestier

Document de gestion d'une forêt publique. A partir de l'analyse du milieu naturel et du contexte socio-économique, l'aménagement forestier fixe les objectifs à long et à moyen terme, puis détermine l'ensemble des interventions souhaitables pendant une durée de 10 à 20 ans.

### Aménités forestières

Bienfaits produits par la forêt en terme de cadre de vie et d'accueil du public.

### Andain

Alignement des rémanents laissés sur place après exécution d'une coupe ou de travaux forestiers.

### Arbre objectif (ou arbre d'avenir)

Arbre que l'on favorise pour former le peuplement final.

## B

### Balivage

Choix et désignation des baliveaux à chaque passage en coupe dans un taillis sous futaie ou, par extension, dans un taillis.

### Baliveau

Tige issue de semis ou par extension brin de taillis sélectionné qui constituera une réserve.

### Biodiversité

À une échelle spatiale donnée, ensemble des éléments composant la vie sous toutes ses formes et tous ses niveaux d'organisation.

### Bocage

Paysage agraire caractérisé par le développement des enclos et des haies, plus ou moins arborées.

### Boisement

Plantation d'arbres forestiers, en extension de la forêt existante.

### Bouquet

Groupe d'arbres sensiblement du même âge occupant une surface comprise entre 10 et 50 ares.

### Bourrage (peuplement de bourrage)

Ensemble des arbres d'accompagnement qui seront exploités au cours des éclaircies.

### Brin

Tige de petit diamètre.

## C

### Causse

Plateau calcaire

### Cépée

Ensemble de rejets se développant sur la souche d'un arbre.

**Chablis**

Arbre accidentellement renversé, déraciné ou cassé.

**Chaos rocheux**

Entassement désordonné de blocs rocheux.

**Cloisonnement**

Ouverture linéaire dans les peuplements pour faciliter, soit les travaux d'entretien sylvicole, soit les exploitations.

**Colline**

Relief souvent isolé, de faible hauteur relative (100 m), dont les versants ne comportent pas d'escarpement.

**Coupe d'abri**

Coupe allégeant le couvert d'un peuplement forestier pour obtenir l'abri nécessaire et suffisant aux semis ou jeunes plants.

**Coupes de régénération**

Coupes successives réduisant progressivement le couvert forestier afin de favoriser les semis. Par ordre chronologique,

**Coupe d'ensemencement** : provoque l'apparition du semis.

**Coupe secondaire** : favorise le développement des semis déjà installés.

**Coupe définitive** : supprime le reliquat du peuplement sur la parcelle (sauf arbres maintenus pour des raisons écologiques ou paysagères).

**Coupe rase (ou coupe à blanc étoc)** : Coupe de la totalité des arbres d'un peuplement.

**D****Diamètre d'exploitabilité**

Diamètre moyen fixé par le gestionnaire pour exploiter le peuplement.

**Débardage, débusquage**

Acheminement des bois exploités de leur lieu d'abattage jusqu'à leur lieu d'enlèvement ou place de dépôt.

**Dégagement**

Opération consistant à supprimer ou affaiblir toute végétation susceptible de gêner le développement de semis et/ou de jeunes plants. Ne pas confondre avec dépressage.

**Dépressage**

Réduction de la densité des plants afin d'accroître la croissance et la vigueur du jeune peuplement. Le produit du dépressage n'est pas vendable, contrairement à l'éclaircie.

**E****Éclaircie**

Réduction de la densité d'un peuplement en faveur notamment des meilleurs arbres. Les éclaircies produisent généralement du bois marchand.

**Éclaircie sélective** : les arbres destinés à être coupés pour réduire la densité du peuplement sont choisis un à un.

**Éclaircie systématique** : enlèvement régulier d'une ligne de plantation pour réduire la densité du peuplement.

**Écologie**

Étude des interactions des organismes vivants avec le milieu physique et les autres organismes qui forment leur environnement.

**Effort de régénération**

Surface à régénérer choisie pour maintenir ou rechercher l'équilibre des classes d'âges au sein d'une forêt.

**Élagage**

Chute naturelle ou coupe des branches basses d'un arbre sur pied pour produire une bille de pied exempte de noeuds.

**Enjeux paysagers**

Éléments visuels qui risquent d'évoluer, d'apparaître ou de disparaître au sein d'un espace. Identifiés lors d'un diagnostic paysager, les enjeux paysagers sont proportionnels à la valeur paysagère et à la visibilité d'un site.

**Enrésinement**

Remplacement, partiel ou total, d'un peuplement d'arbres feuillus par des conifères.

**Essence forestière**

Toute espèce d'arbre susceptible de croître en forêt.

**Essence principale objectif** : essence désignée pour rester ou pour devenir, à long terme, l'essence qui détermine la sylviculture à appliquer.

**Essence secondaire** : essence associée à une (ou plusieurs) essence(s) principale(s).

**Étage d'un peuplement**

Répartition des arbres selon leur hauteur dans un peuplement.

**Étage dominant** : ensemble des arbres les plus hauts d'un peuplement.

**Étage dominé** : ensemble des arbres les plus bas d'un peuplement.

**Étage (sous-)** : ensemble des arbres placés sous le couvert des arbres les plus hauts. Ne pas confondre avec le sous-bois uniquement formé d'arbustes et d'arbrisseaux.

**État sanitaire**

Bilan descriptif du peuplement forestier du point de vue de sa physiologie et des dégradations pouvant être causées par des insectes, des champignons ou des pollutions diverses.

**F****Feuillu précieux**

Essence forestière dont le bois est utilisé en menuiserie-ébénisterie : érables, frêne, tilleul, arbres fruitiers (merisier, alisier torminal, cormier...).

**FFN**

Fonds Forestier National, créé en 1946. Depuis le 1er janvier 2000, il est remplacé par d'autres aides de l'État.

**Fonctionnel (Paysage)**

Territoire adapté et exploité pour répondre aux besoins de l'homme.

**Forêt mélangée**

Peuplement forestier dont les arbres appartiennent à plusieurs essences, soit uniquement feuillues, soit uniquement résineuses. Ne pas confondre avec forêt mixte.

**Forêt mixte**

Forêt composée d'un mélange d'essences feuillues et résineuses.

**Forêt "soumise"**

Ancien dénomination des forêts auxquelles s'applique le régime forestier (forêt domaniale, communale, départementale ou d'un établissement public).

**Friche**

Étendue de terrain non cultivée, laissée à l'abandon.

**Futaie**

Arbre ou peuplement forestier issu de semis ou de plants.

**Futaie irrégulière** : futaie présentant un large éventail des âges sur une même parcelle.

**Futaie jardinée** : Mélange normalisé d'arbres de tous âges et de tous diamètres. Cas particulier de futaie irrégulière.

**Futaie régulière** : futaie constituée d'arbres en général de même âge ou de dimensions voisines (diamètre, hauteur).

**G****Groupe forestier**

Regroupement de propriétaires de forêt privée, au sein d'un massif. Défini par le Code forestier.

**Groupe syndical forestier**

Regroupement de propriétaires de terrains relevant (ou susceptibles de relever) du régime forestier. Défini par le Code forestier.

**Grume**

Tronc d'un arbre abattu et ébranché.

**H****Hydromorphie**

Ensemble de caractères présentés par un sol engorgé par l'eau de façon périodique ou permanente.

**I****IFN**

Inventaire forestier national, établissement public chargé d'effectuer l'inventaire permanent des ressources forestières.

**Interfluve**

Relief séparant deux vallées.

**L****Lande**

Formation végétale dont les espèces dominantes sont ligneuses et basses (par exemple les bruyères, les genêts).

**Ligneux**

Qui a la nature et/ou la consistance du bois.

**Lisière**

Limite entre deux formations végétales de hauteur, d'espèces dominantes ou de nature différentes.

**M****Martelage**

Avant une coupe, désignation des arbres à exploiter par marquage spécifique : à l'aide d'un marteau forestier ou de peinture.

**Milieu, milieu naturel**

Espace caractérisé par des facteurs physiques, chimiques et biologiques relativement homogènes.

**Modelé de relief**

**Alvéolaire** : emboîtement de cuvettes évasées et encadrées de monts granitiques érodés.

**Bosselé** : succession irrégulière de monts aplatis.

**Collinéen** : succession régulière de collines et creux.

**Disséqué** : cloisonnement par de nombreuses vallées orientées en tous sens.

**Ondulé** : succession régulière de vallées évasées et interfluves étirés dans le même sens.

**Vallonné** : enchaînement de vallées peu profondes.

**Mont**

Relief allongé souvent isolé, de dénivellation modérée (100 à 300 m).

**Monument naturel**

Élément naturel isolé, particulièrement remarquable et identifiable.

**N****Nettoisement**

Élimination des tiges gênantes dans un jeune peuplement.

**O****Objectif paysager**

But défini selon des critères paysagers et que l'on se propose d'atteindre au travers d'un programme d'actions

**P****Parcelle forestière**

Division de la forêt utilisée comme cadre de référence géographique pour l'exécution des coupes et des travaux culturaux.

**Parquet**

Groupe d'arbres sensiblement du même âge occupant une surface comprise entre 50 ares et la surface minimale d'une unité de gestion.

**Paysage**

Portion structurée de territoire perçue par un observateur depuis un point particulier et avec sa sensibilité propre.

**Peuplement forestier**

Ensemble des arbres croissant sur une surface déterminée.

**Place de dépôt**

Lieu de stockage provisoire puis d'enlèvement des bois après débardage.

**Plan simple de gestion**

Document de gestion qui permet à un propriétaire forestier privé, en s'appuyant sur un descriptif de sa forêt, d'établir un programme de coupes et travaux pour une durée de 10 à 30 ans.

**Plateau**

Étendue de terrain assez plane, entourée ou entaillée de vallées encaissées.

**Point noir paysager**

Élément ou lieu d'aspect communément perçu comme négatif, nuisant fortement à l'esthétique d'un paysage. Par opposition à un élément remarquable.

**Pression visuelle**

Évaluation synthétique de l'orientation et de la quantité de regards qui se posent sur un paysage.

**R****Reboisement**

Plantation d'arbres forestiers, en remplacement d'un peuplement préexistant.

**Recépage**

Coupe de la totalité des brins d'un taillis.

**Régénération**

Opération par laquelle un arbre ou un peuplement forestier, parvenu au stade de la récolte, est renouvelé. Par extension, ensemble des jeunes peuplements nés à la suite des opérations de régénération.

**Régénération artificielle** : renouvellement d'un peuplement forestier par introduction de graines ou de plants.

**Régénération naturelle** : renouvellement d'un peuplement forestier à partir de la germination des graines produites par les arbres adultes.

**Régime forestier**

Ensemble des lois et règlements, déterminés par le Code Forestier et appliqués à la gestion des forêts "publiques" (forêts de l'État et des collectivités).

**Région IFN**

Territoire naturel qui présente des conditions de sol et de climat similaires pour la végétation forestière.

**Rejet**

Jeune pousse qui se développe après la coupe sur une souche ou ses racines.

**Rémanents d'exploitation**

Branchages et déchets végétaux restant sur une coupe après exploitation et sortie des produits marchands.

**Remarquable (Paysage ou ensemble paysager)**

Espace qui attire l'attention par sa beauté ou son aspect original, paysage pittoresque.

**Réserve**

Arbre maintenu sur pied lors du passage en coupe dans un taillis-sous-futaie.

**S****Semencier**

Arbre laissé sur pied pour couvrir de semences un terrain.

**Sensibilité paysagère**

Notion utilisée pour caractériser un paysage quant à sa qualité, sa visibilité à partir d'un site donné et la fréquentation de ce site.

**Site**

Paysage considéré du point de vue de son aspect esthétique et pittoresque.

**Sous-parcelle**

Partie de parcelle, constituant une unité de gestion.

**Sous-solage**

Travail du sol en profondeur par passage d'un engin muni de grosses dents.

**Station**

Étendue de terrain homogène dans ses conditions physiques (climat, relief, roche mère, sol) et biologiques (dynamique de la végétation).

**Structure d'un peuplement**

Répartition dans l'espace des éléments d'un peuplement forestier selon son mode de renouvellement, les âges et les dimensions des arbres.

**Sylvopastoralisme**

Culture d'arbres à faible densité, associée au pastoralisme sur un même terrain.

**T****Taille de formation**

Ablation de certaines branches d'un arbre sur pied afin de produire.

**Taillis (simple)**

Peuplement forestier constitué de tiges de même âge issues de rejets de souches et groupées en cépées sur chaque souche.

**Taillis-sous-futaie**

Mélange d'un taillis surmonté d'arbres feuillus d'âges divers.

**Talweg**

Ligne théorique joignant les points les plus bas d'un relief.

**Terroir**

Territoire utilisé, exploité par un village, par une communauté rurale.

**Timbre-poste (boisement en)**

Ce type de plantation se distingue par sa forme géométrique, sa petite taille et sa composition en essences contrastant avec le paysage environnant.

**Tourbière**

Étendue marécageuse dont le sol est constitué exclusivement de matière organique végétale non totalement décomposée.

**Tournière**

Espace permettant aux engins d'entretien de tourner et d'accéder aux différentes ouvertures linéaires dans le peuplement.

**Traitement**

Nature et organisation des opérations sylvicoles dans une unité de gestion ou parcelle.

**Transformation**

Renouvellement d'un peuplement forestier avec un changement d'essence (généralement par plantation) ou de structure.

**Type de paysage**

Ensemble d'éléments caractérisant un territoire, servant de référence à plusieurs unités paysagères. (exemple : plateau karstique à dominante forestière)

**U****Unité de gestion**

Division élémentaire de la forêt la plus homogène possible.

**Unité paysagère**

Partie d'un paysage qui se distingue des voisines par des caractères visuels propres, typiques et visibles par tous. (exemple : le Causse de Martel)

**Unité visuelle**

Portion de territoire visible depuis un point ou un ensemble de points donnés. (exemple: un versant de vallée)

**V****Vallée**

Dépression allongée, composée de versants et d'un talweg généralement drainé par un cours d'eau.

**Vallon**

Petite vallée courte et peu profonde, aux versants à faible pente

# Bibliographie

## Limousin

- 1994** *Atlas du Limousin, une nouvelle image du Limousin* - Presses universitaires de Limoges
- 1996** *Les sites protégés, Haute-Vienne* - DIREN Limousin
- 1997** *Limousin* - Guides Bleus HACHETTE
- 1998** *Forêt et société de la Montagne Limousine* - BEYNEL (C.) - Presses universitaires de Limoges
- 1999** *L'environnement en Limousin, Recueil des données* - DIREN Limousin, Région Limousin  
*Orientations régionales forestières pour 2000-2017* - DRAF Limousin

## Paysage

- 1994** *Cinq propositions pour une théorie du paysage* - sous la direction de BERQUE (A.) - ChampVallon, Pays Paysage
- 1995** *Nature, environnement, paysage : l'héritage du XVIIIe siècle* - sous la direction de CORVOL (A.) - Groupe d'histoire des forêts françaises, Ministères de l'environnement, de la culture, et de l'agriculture - L'Harmattan  
*Sensibilités paysagères, modèles paysagers* - sous la direction de LUGINBÜHL (Y.) - rapport de la SEGESA pour le Ministère de l'environnement  
*La théorie du paysage en France* - sous la direction de ROGER (A.) - ChampVallon

## Forêt et Paysage

- 1986** *Intégration des lignes électriques à haute et très haute tension dans le paysage forestier* - CEMAGREF
- 1990** *Stations forestières et paysages : les granites du Massif Central* - FRANC (A.), VALADAS (B.) - *Revue forestière française* vol.42, n° 4

**1991** *The design of forest landscapes* - LUCAS (O.), Forestry Commission - Oxford Press University

**1993** *Approche paysagère des actions forestières : guide à l'usage des personnels techniques de l'ONF* - BREMAN (P.), CEMAGREF - Office national des forêts

*L'approche paysagère de la forêt* - BREMAN (P.) - Forêt de France n° 365

**1994** *L'intégration des routes et pistes en milieu boisé* - BREMAN (P.), ONF - *Arborescences* n° 50

**1995** *Guide des traitements des paysages* - Office national des forêts, Direction technique (diffusion interne)

*La charte paysagère - Outil d'aménagement de l'espace intercommunal* - Caisse des dépôts et consignations, Fédération des Parcs naturels régionaux de France - Documentation Française (Paris)

*Le paysage forestier* - BREMAN (P.), ONF  
Actes du Colloque européen *La forêt, les savoirs et le citoyen (...)*, 17-19 novembre 1993 - Agence nationale de Création Rurale

*L'analyse visuelle du paysage forestier et les conséquences possibles sur l'aménagement et la gestion* - BREMAN (P.) - Bulletin technique de l'ONF n° 28

**1996** *La forêt paysanne dans l'espace rural* - INRA, Études et recherches sur les systèmes agraires et le développement n° 29

*Routes forestières, environnement et paysages* - LAURENT (A.), PETIT (S.), MAEKER (V.) - *Forêt entreprise* n° 110

*Perception des impacts paysagers des actions forestières* - DEUFFIC (P.), CEMAGREF - *Ingénieries* n° 7

*La forêt vécue - Le paysage forestier vu de l'intérieur* - CHARRETON Philippe, CEMAGREF - *La forêt privée* n° 229

*L'arbre, la forêt et le paysage* - WEBEN (C.) *Forêts de France* n° 392 - Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs

**1997** *Cahier de recommandations à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production en forêt Morvandelle* - BREMAN (P.), ONF - Préfecture de la Région de Bourgogne

*Manuel d'aménagement forestier, 4e édition* DUBOURDIEU (J.) - Lavoisier (Paris)

*Les sylvicultures au service des paysages* - BREMAN (P.), ONF - *Arborescences* n° 68

*Lumière et paysage forestier* - Bulletin technique de l'ONF n° 34 spécial *La lumière et la forêt*

*Richesse, diversité et enjeux des paysages de rivières* - DUPUIS (MF.), FISCHESSE (B.), CEMAGREF - *Ingénieries* n° spécial

**1998** *L'accueil du public en forêt : le paysage forestier et sa perception par les usagers* - BREMAN (P.), AUBEPART (S.), ONF - *Arborescences* n° 77

*Vers une gestion concertée de l'espace et des paysages en moyenne montagne (...)* MICHELIN (Y.), PIVOT (JM.), CEMAGREF - *Ingénieries* n° spécial

*Développement dans les espaces à faible densité Forêts et paysages en Limousin* - GERNIGON (C.), Cellule Forêt-Paysage - *Forêt Limousine* n° 21 - CRPF et Syndicat de propriétaires forestiers du Limousin

**1999** *Forêt et paysage - Carrefour pour une forêt citoyenne en Limousin* - *Les Carnets Fonctions sociales* n° 3

**2000** *Forêt et paysage en Limousin - Carrefour pour une forêt citoyenne en Limousin* - *Les Cahiers Forêt, territoire et société* n° 1

*Routes forestière, recommandations techniques* - ONF, DERF

**2001** *Conception de schémas de desserte forestière* - MILLOT (M.), CEMAGREF

# Carnet d'adresses

## Office national des forêts (ONF) Région Limousin

Cellule Forêt-Paysage  
40-42, avenue des Bénédictins  
87000 LIMOGES  
Tél. : 05 55 34 86 60  
Fax. : 05 55 32 57 93  
E.mail : [elise.magnien@onf.fr](mailto:elise.magnien@onf.fr)  
[christele.gernigon@onf.fr](mailto:christele.gernigon@onf.fr)

## Centre régional de la propriété forestière (CRPF)

2 avenue Georges Guingouin  
C.S 80912 Panazol  
87017 LIMOGES CEDEX I  
Tél. : 05 87 50 42 00  
Fax. : 05 87 50 41 97  
E.mail : [limousin@crpf.fr](mailto:limousin@crpf.fr)

## Conseil Régional du Limousin

Direction de l'aménagement  
durable des territoires  
Service environnement et cadre de vie  
27, boulevard de la Corderie  
87031 LIMOGES Cedex  
Tél. : 05 55 45 17 71  
Fax. : 05 55 45 17 34  
E.mail : [v-parpeix@cr-limousin.fr](mailto:v-parpeix@cr-limousin.fr)

## Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Service valorisation, évaluation des ressources et  
du patrimoine naturel  
Immeuble Le Pastel  
C.S 53218  
22, rue des Pénitents Blancs  
87032 LIMOGES CEDEX I  
Tél. : 05-55-12-96-60  
Fax. : 05-55-12-96-66  
E.mail :  
[verpn.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:verpn.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr)

## Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Service du développement durable des espaces  
agricoles et forestiers  
Immeuble Le Pastel  
C.S 13916  
22, rue des Pénitents blancs  
87039 LIMOGES CEDEX I  
Tél. : 05-55-12-92-10  
Fax. : 05-55-12-92-49  
E.mail : [sddeafr.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr](mailto:sddeafr.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr)

## Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Corrèze

Cité administrative Jean Montalat  
Place Martial Brigouleix  
BP 314  
19011 TULLE CEDEX  
Tél. : 05 55 21 80 26  
Fax. : 05 55 21 80 77  
E.mail : [ddt@correze.gouv.fr](mailto:ddt@correze.gouv.fr)

## Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Creuse

Cité administrative  
BP 147  
23003 GUERET Cedex  
Tél. : 05 55 61 20 23  
Fax. : 05 55 61 20 21  
E.mail : [ddt23@creuse.gouv.fr](mailto:ddt23@creuse.gouv.fr)

## Direction départementale de la Haute-Vienne

Immeuble Le Pastel  
22, rue des Pénitents-Blancs  
87032 LIMOGES CEDEX I  
Tél. : 05 55 12 90 00  
Fax. : 05 55 12 90 99  
E.mail : [ddt87@equipement-agriculture.fr](mailto:ddt87@equipement-agriculture.fr)

